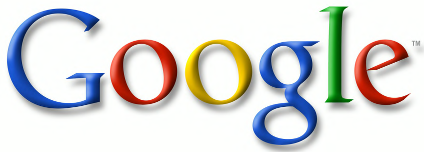
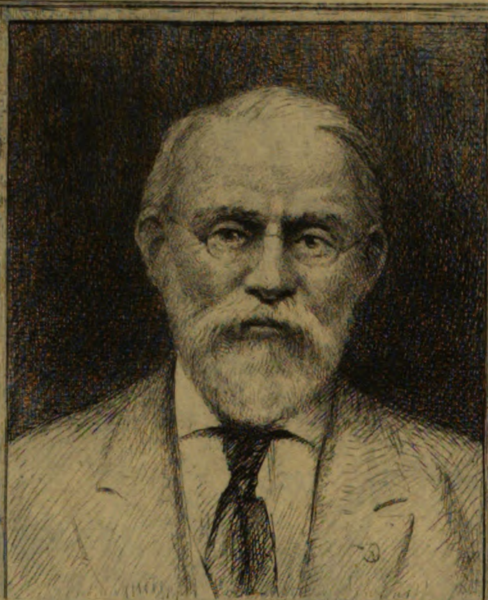




Le Fureteur breton



LE FURETEUR BRETON



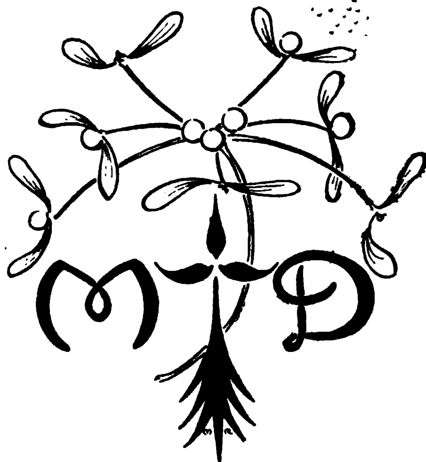
LE

Fureteur Breton

BULLETIN DOCUMENTAIRE ILLUSTRÉ

DIRECTEUR : MAURICE LE DAULT

TROISIÈME ANNÉE (1907-1908)



PARIS

1908

Table des Matières du Tome III

Table des Gravures

Une Poésie Bretonne oubliée

MORGAN

Par Ch. LE BRAS

---

1. Je commence par reproduire littéralement ce texte avec la note et la traduction, d'après la *Bibliothèque Bretonne. Collection de pièces inédites ou peu connues, concernant l'histoire, l'archéologie et la littérature de l'ancienne province de Bretagne*, recueillies et publiées par Ch. Le Maout, imprimeur, Saint-Brieuc. — Imprimerie de Ch. Le Maout 1851, en ajoutant seulement l'indication des pages, les numéros des couplets, et en corrigeant 4 fautes d'impression (*o* tombé, strophe 14; i*n*dadeg, strophe 17 ; en français, *grace*, strophe 9 ; un point à la fin de la seconde ligne, strophe 27).

MORGAN (1).

(P. 115). 1. Ken skler a daoulagad an aër,
Ar mor a gwenve, zioul a caër,
En eur ruill en aber Tolguz
Trez arc'hant a mouechou clemuz.

Aussi limpide que les yeux de la couleuvre, — La mer s'enflait, silencieuse et belle, — En roulant dans la baie de Tolguz — Du sable d'argent et des voix plaintives.

---

(1) Morgan (née de la mer) était la plus belle et la plus puissante des Fées de l'Armorique.

2. Eun drouz ebken, toliou an heur
Var cloc'h bir lemm iliz Pleuveur,
A sklenje gwic'had an amzer
Da gleuziou run c'hlaz an aber.

3. An durzunel etal he far,
Ar préon en he lochic douar
En em ziskwize, kousket mad,
Eb c'houezaden, eb huanad.

4. Hag an den, barzenned he zor,
An den kaled euz an Arvor
Na gleve, n'tro he wele cloz,
Na iez an dour, nag anternoz.

5. Gouzkoude sclerijen al loar
A stigne n'trezeg an douar
Evel eur skeud a c'hwabrennou,
Ho c'hourneu var ar c'houmennou.

(P. 116). 6. Hogen ar skeud-ze a droas,
Luzkellet var an houlen c'hlaz,
En eur plac'h dudiuz meurbed
E twez oll blac'hejou ar bed.

Un seul bruit, les coups de l'heure — Sur la cloche de la flèche aiguë de l'église de Plemeur, — Lançait le gémissement du temps — Aux antres de la verte colline de la baie.

La tourterelle auprès de sa compagne, — L'insecte dans sa petite hutte de terre — Se reposaient, bien endormis, — Sans souffle et sans soupir.

Et l'homme, sa porte verrouillée, — L'homme dur de l'Armor — N'entendait, autour de son lit clos, — Ni le murmure de l'onde, ni minuit.

Cependant la clarté de la lune — Projetait vers la terre — Comme une ombre vaporeuse, — Qui surnageait sur les flots.

Et cette ombre se changea, — Bercée sur la houle bleue, — En une femme rare — Parmi toutes les femmes du monde.

7. He daoulagad lemm a wa du,
He fri reïz, he diouchod ru,
He guinou bihan, he zal gwen
Hac he bleô hir a melen.

8. Skuill eure ho c'huchennadou
Var he diouskoaz, evel daelou,
Hag ho rujerezig vezin
A liamas he gouzoug sin.

9. Ar bennerez, e korolli
Dindan eur gest treuz a lili,
Na devo, dre c'houlou an de,
Nag he stumm, nag he c'haerente.

10. Gouzkoude ken veur a c'hened
A dleie bea munudet
Dre son he mouez, glan a nerzuz,
Pa zihunas hegleô Tolguz.

11. Nan, bizkoaz evelep burzud
N'eure dridal calon an dud
Abawe kiniadek Gwenclann,
Reizer coz barzaz an emgann.

Ses yeux perçants étaient noirs, — Son nez régulier, ses joues roses, — Sa bouche petite, son front blanc — Et ses cheveux longs et blonds.

Elle répandit leurs boucles — Sur ses épaules, comme des larmes, — Et leur bandelette de goëmon — Entoura son cou de cygne.

La *Pennérez*, qui danse — Sous une corbeille pleine de lis, — N'aura, par la lumière du jour, — Ni sa grâce, ni sa beauté.

Cependant si grands charmes — Devaient être amoindris — Par le son de sa voix, pure et forte, — Quand elle éveilla l'écho de Tolguz.

Non, jamais pareil prodige — Ne fit tressaillir le cœur des hommes — Depuis le suprême adieu de Guenclan, — Le vieux chantre des poésies de combat.

12. Pobl, emezi, pobl eus a Vreiz,
Cetu me c'hoa deut en da greiz:
Hogen neb sell lirzin, neb can
Na zigemer hirio Morgan.

13. Neb Drouiz e c'harz an derven
O c'hirvoudi, gant he zelen,
Var ar peulvan neve risket
En toul don ar c'houriganed;

14. Neb zebelierez mamennou;
Neb c'hoper noz ar c'hroazenchou;
Neb kornandon, pa zao al loar,
[O] c'had aour gwerc'h var an douar.

(P. 117). 15. Na velan mui ar C'hernevod
O c'hedal, en treizan od,
O c'hedal va nessa distro,
Harpet var he benbas dero.

16. Marzin hag he vagad Teuziou,
He wialen hag he louzou
Ne dint, pe na vont eb dale,
Nemed spontigou bugale.

Peuple, dit-elle, peuple de la Bretagne, — Me voici encore venue au milieu de toi; -- Mais nul regard joyeux, nul chant — N'accueille aujourd'hui Morgan;

Nul druide au pied du chêne — Lamentant, avec la harpe, — Sur le peulvan nouvellement glissé — Dans le trou profond des Korrigans;

Nulle nymphe des fontaines; — Nul crieur de nuit dans les croix-chemins; — Nul cornandon, quand se lève la lune, — Semant de l'or vierge sur la terre.

Je ne vois plus le *Kernevote* — Attendre, sur le bord de la grève, — Attendre mon prochain retour, — Appuyé sur son *penbas* de chêne.

Merlin et sa bande de *Teuz*, — Sa baguette et son *louzou* — Ne sont, ou ne seront bientôt — Que des épouvantails d'enfants.

17. Kwezet e iudadeg Arvor,
Hag he valvennou ken digor
Pa verve lein vriz he c'herrek
Dindan strollad Veriadek.

18. Pelec'h ema n'amser gwechal?
Neuze, bemdez en eur vragal
Euz a Lezobi d'an aber,
E velen luc'had ho dager.

19. Ar stroll a zouge dagerou,
N'en euz brema var he zeuliou
Nemed tri varer, o tivern
Ar beziou var he goz eskern.

20. Teir gwalen hanvet an amzer,
Tud ar vro c'hall hag, en eur guer,
Ar Breiziad en eus n'ac'het
He iez hag he lann divorc'hed.

21. Ne c'hores ta ken er c'havel,
Pobl sembl, eur mab kren da sevel
Ar mein hir hag an dolveniou,
Douaret e kreiz da vezou?

Il est tombé le hurlement d'Armor, — Et ses paupières si ouvertes. — Quand bouillonnait le sommet tacheté de ses roches — Sous l'armée de Mériadec.

Où est le temps d'autrefois? — Alors, tous les jours en folâtrant — Le Léxobie à la baie, — Je voyais le scintillement de leur dague.

L'armée qui portait des dagues — N'a maintenant sur ses traces — Que trois défricheurs, qui démolissent — Les tombes sur ses vieux ossements.

Trois fléaux nommés le temps, — Les hommes du pays de France et, en un mot, — Le Breton qui a nié — Sa langue et sa terre, sans remords.

Ne couves-tu donc plus au berceau, — Peuple faible, un fils fort pour relever — Les menhirs et les dolmens — Terrassés au milieu de tes campagnes?

22. N'er gri biken; an ermeziad
A vruzun a dindan he droad
A vruzun, evel ar brignen,
Da botred stard a dorre pen.

23. Gant ar c'hleze dir hag houarn,
A ziframas eus ho daouarn,
(P. 118). E bet govet, var an annev,
An hual a samm hag a prev.

24. Goalheur! emezi, kent tevel,
Goalheur d'ar bobl a Vreiz-Izel!
A goalheur din-me va-unan!
Pa voug he speret a welan.

25. A kerkent e soublas er mor,
Hag he mouez, e treiz an Arvor,
Eure gwic'hal eüned an noz
Evel eun divea malloz.

26. Strafilet e kwez va ure,
Me barz an amzeriou neve,
E tihunis dre r'zon euzus,
A greden clevet en Tolguz.

Tu ne le feras jamais; l'étranger — Écrase sous son pied, — Écrase, comme le gruau, — Tes gars serrés qui cassaient la tête.

Avec l'épée d'acier et de fer, — Qu'il arracha de leurs mains, — A été forgée, sur l'enclume, — L'entrave qui te charge et qui te brise.

Malheur! dit-elle, avant de se taire, — Malheur au peuple de la Basse-Bretagne! — Et malheur à moi-même! — Puisque s'éteint son génie que je pleure.

Et sitôt elle plongea dans la mer, — Et sa voix, sur la grève de l'Armor, — Fit gémir les oiseaux de la nuit — Comme une dernière malédiction.

Effrayé à la fin de mon rêve, — Moi poète des temps nouveaux, — Je m'éveillai par le *sône* terrible, — Que je croyais entendre à Tolguz.

27. Gouzkoude pa skoas eun heur
Var cloc'h bir lemm iliz Pleuveur,
E lavaren, en gwel he c'hroaz :
Speret Breiz a luc'ho pell c'hoaz!

Cependant, quand tomba une heure — Sur la cloche de la flèche aiguë de l'église de Plemeur, — Je disais, en vue de sa croix : — Le génie de la Bretagne brillera longtemps encore! Ch. Le Bras.

2. Cette pièce remarquable est la seule que je connaisse du poète Charles Le Bras, sur qui le fils de l'éditeur, Emile Le Maout (auteur de poésies françaises, peut-être inédites, et mort l'année dernière à Cherbourg) m'avait donné autrefois quelques renseignements. Par l'originalité de son évocation patriotique, elle rappelle certaines inspirations de l'alerte et émouvant *Alc'houeder Treger*, tandis que la richesse du vocabulaire et le caractère composite du dialecte, où domine le langage de Tréguier, font penser aux brillantes compositions d'un autre barde trécorois, T. Le Garrec.

3. Sur l'orthographe, l'auteur n'est d'accord ni avec Le Gonidec, ni — qui pis est — avec lui-même. Ainsi on lit str. 1 et 5, *skler*, *sclerijen*; str. 1 et 4, *a*, *hag*; 5 et 15, *ho c'hourneu*, *o c'hedal*; str. 12, *cetu*, *sell*; str. 6 et 10, *twez* et *mouez*; 6 et 20, *hogen*, *guer*, etc. Il indique la diérèse abusive des Léonards dans *reïz*, str. 7, mais non dans *treiz*, str. 15, qui n'est pas à prononcer comme à la str. 25.

4. Il est pourtant un point sur lequel il n'hésite pas, malheureusement : il ne manque jamais de mettre *après* la consonne l'apostrophe indiquant la suppression d'une voyelle *avant* cette consonne : *n'tro*, str. 4; *n'trezeg*, 5; *n'amser*, 18; *r'zon*, 26, au lieu de *'ntro* (*entro*), *'n amser* (*an amser*), etc.

Un autre abus de l'apostrophe : *n'ac'het*, pour *nac'het*, str. 20, peut être mis sur le compte de l'imprimeur.

Il en est ainsi encore de la forme corrompue *c'hoa*, str. 12, qui n'a pas même la triste excuse de la rime, pour *c'hoaz*, 27.

5. *Strafilet*, str. 26, ne garantit nullement une prononciation par *l* non mouillée : l'auteur aura suivi aveuglément D. Le Pelletier, qui lui-même était influencé par son étymologie d'après le français *estafilade!* L'autre exemple de *strafilet* en léonais et en vannetais que j'ai cité *Glossaire moyen-breton*, 2e éd. 662 appartient à un double texte (le *Celtic Hexapla*) fort sujet à caution. On lit en léon. *stravilla* troubler (l'eau), *Barzaz Breiz*, éd. de 1846, I, 42, ce qui représente (moins clairement) le *stravilha* du P. Grég.

6. Parmi les autres particularités grammaticales, relevons seulement les mutations défectueuses *he zelen*, sa harpe à lui, str. 13; *he c'herrek*, ses roches à lui, pour *he delen, he gerrek.* Ces sortes de fautes vulgaires viennent de ce qu'au singulier *eun delen*, une harpe, *eur garrek*, une roche, pourraient appartenir à des radicaux masculins **delen*, **garrek*; ce sont en réalité des féminins *telen*, *karrek*, comme en gallois *telyn*, *carreg*. Au contraire, dans *strollad Veriadek*, l'armée de Mériadec, str. 17, le second mot est traité comme si le premier était féminin, tandis qu'il est masculin (comme son primitif *stroll* str. 19); de même dans *lein vriz* le sommet tacheté, str. 17 : *lein* au fém. est un tout autre mot, qui veut dire « dîner ».

Toutes ces fautes d'orthographe et de grammaire sont de celles qu'on rencontre fréquemment dans les écrits semi-populaires par leur origine et leur destination. Elles viennent de ce que l'auteur, peu lettré, ne se préoccupe nullement de correction grammaticale, s'en tenant, pour la forme de la langue qu'il a l'occasion d'écrire, à son caprice souvent changeant, à son instinct parfois en défaut, et aux usages vulgaires, plus ou moins désordonnés, qui ont cours dans les parlers divers qu'il a pratiqués.

7. Il en est tout autrement pour le vocabulaire. Sur ce point important, il a fait un effort, souvent heureux, pour s'élever au-dessus du langage courant et pour être véritablement distingué. Quelquefois pourtant ce résultat est obtenu aux dépens du naturel, de la clarté et de la vérité.

Ainsi *lann* « terre », str. 20, est un archaïsme factice, inspiré

peut-être par D. Le Pelletier (*Lann*, *lan*, territoire, pays, région) et qui ne serait compris nulle part sans la traduction : *lann* veut dire seulement « lande. »

8. Le mot *kiniadek*, strophe 11, n'est pas non plus de bon aloi. La traduction « suprême adieu » montre que l'auteur le rattachait à *kimiad*; dans cet ordre d'idées je ne vois de formation possible que *kimiadik*, qui voudrait dire, au contraire, « petit adieu ». *Kiniadek* serait quelque chose comme « chanterie, chant collectif », cf. moy. bret. *quinyzt*, chanteur, chantre. J'admettrais plutôt une double faute d'impression, pour *kimiadet* au participe : « depuis que Guenclan est parti, a quitté ce monde ».

9. *Treuz* traduit « pleine », str. 9, serait-il une erreur pour *leun?*

10. *Dager*, dague, et son pl. *dagerou*, str. 18, 19, peuvent provenir du P. Grégoire de Rostrenen, qui a sans doute pris ce mot au gallois; voir mon *Glossaire moyen-breton*, 2e édit., p. XIV, XV.

L'erreur est venue d'une mention de Davies prise trop à la lettre. A *dager*, *dagr*, qu'il traduit en latin « pugio », l'auteur gallois avait ajouté : « Sic Armor. »; cela n'est vrai que si l'on entend : « Les Bretons d'Armorique ont un mot semblable. » Il se trouve en effet, mais sous une forme différente, dans le moy. breton *dac*, plus tard *dag*, qui chez le P. Maunoir traduit « poignart », et que D. Le Pelletier donne seul comme breton, en ajoutant le passage de Davies. Le P. Grégoire a enregistré *dager* et *dag*, en donnant le pas à l'intrus, sans même l'accommoder à son orthographe! D'autres méprises de même nature sont signalées dans mon étude sur *Le mot « dieu » en breton*, p. 7, 8.

11. *Ken veur* tant, strophe 10, où la mutation du second mot est contraire aux lois du breton, rappelle aussi le gallois, bien qu'en cette langue on dise ordinairement *cymmaint*, comme en armoricain *kement*.

12. *Zebelierez*, « nymphe », voudrait dire en breton « ensevelisseuse »! Ce doit être un autre mot, inspiré plus ou moins directement du gallois ?

13. *Rujerezig*, bandelette, strophe 8, est le diminutif d'un mot réel, que G. Milin explique ainsi dans deux notes manuscrites (sur un de ses exemplaires du dictionnaire breton-français de Troude) : « *rujeres*, *ruzéres*, s. f. pl. *ou*, bande de tête, bandelette lisière, autrefois toujours rouge, dont se servent les femmes de la campagne (H. L.) pour retenir leurs cheveux sous la coeffe et pour orner leurs têtes en même temps »; « *ruzerez*, espèce de bande ou bandeau rouge que les femmes des environs de Saint-Pol mettent sous leurs coeffes, quoique ces bandes ne soient plus aujourd'hui rouges, le nom *ruzerez* se dit néanmoins. » Il n'y a, je crois, aucun rapport entre *ruzerez* et *ruz* rouge : c'est proprement « traîneuse, glisseuse », comme le haut trécorois *ruzeres*, glissoire, cf. *Glossaire moyen-breton*, 587.

14. Les dérivés *spontigou* épouvantails, 16, pour *spontailhou* ; *govet* forgé, 23, pour *goveliet*, ne me sont pas connus par ailleurs ; le premier paraît seul à appuyer.

15. L'emploi insolite de *kwez* chute au sens de « fin », str. 26, a pu être inspiré par le composé *digouéz* ou *digwéz* accident, événement, auquel Le Gonidec attribue aussi la même acception.

16. *Potred stard*, traduits « gars serrés », str. 22, veut bien plutôt dire « gars solides ».

17. Le nom de Lexobie est bretonisé en *Lezobi*, strophe 18; cela ne concorde ni avec le P. Grégoire qui donne *Lexovy*, ni avec un texte breton dont deux variantes sont citées dans la *Bibliothèque Bretonne*, I, 46, 47, 140, et qui appelle la ville *Lexobi*.

18. La langue de cette « complainte trécorroise » est fort peu

ancienne ; elle présente seulement une forme remarquable dans cette strophe (p. 140) :

Hasterin, an tirant cruel,
Evel ma antreas en ker,
A gommanças da vassacri
Ar gristenien dre m'ho c'hifi.

(Hasting, le tyran cruel, lorsqu'il entra dans la ville, se mit à massacrer les chrétiens à mesure qu'il les rencontrait)

Ho c'hifi il les trouvait, est une survivance inattendue du type d'imparfait déjà peu commun en moyen-breton : *guyly* il voyait, *guilly* il pouvait, *diguery* il ouvrait, *gulchy* il lavait, et encore plus rare dans la langue moderne : *na guery* il n'aimait pas (en 1741) ; cf. *Revue Celtique*, VIII, 510 ; XI, 362 ; XIX, 206, 207 ; *Zeitschr. f. celt. Philol.*, *I*, 389.

E. ERNAULT.

Le Muscadet sous l'Empire

Le muscadet est toujours de 87 à 90 francs, avec peu d'affaires.

(*L'Espérance du Peuple,* Nantes, 10 juin 1856.)

La Chevalière de Fréminville

(*Suite.*)

III

— Caroline de L***

— ???

— Née de L. P***

— ??

— Vous ne devinez pas?

— Non.

— Comment s'appelle le Chevalier de Fréminville?

— Parbleu! le Chevalier de Fréminville.

— Sans doute! Mais avant de s'appeler Fréminville, ne s'appelle-t-il pas... Christophe-Paulin... de la... Poix?

— Tiens! tiens!... De L. P***, De La Poix. Alors, Caroline. . une parente du Chevalier, une cousine, une tante?... Qui sait? La cousine, la tante, c'est peut-être... le Chevalier de Fréminville...

— Voulez-vous vous taire!

— Le Chevalier qui, en signant Caroline de L***, aurait pris un moyen détourné de s'encenser lui-même.

— Calomnie!

— Calomnie?... Je crains que non. Très habile, Chevalier, de répondre à qui vous reproche la robe, en empruntant le masque féminin, en dictant votre éloge au sexe que vous copiez! Très habile : mais le bout de l'oreille perce sous la rhétorique du bonnet à fleurs. Juge-t-on admissible qu'Ève vous félicite, vous pardonne, de lui voler ses attributs, que Fémina se laisse dépouiller, par l'éternel ennemi, de ses propres armes? Abnégation invraisemblable! La clef que j'indique a une sérieuse envie de s'imposer. Adoptons-la, comme Descartes la morale provisoire, adoptons-la le temps de comprendre certaines hyperboles, certaines complaisances, certaine perspicacité

aveugle du panégyriste renseigné directement par un observateur qui ne diffère pas de l'objet observé. Monsieur Caroline, permettez-nous de discerner à travers la dévotion d'un pseudonyme transparent la signature d'un littérateur imbu de principes socratiques (*connais toi toi-même*!), d'un homme qui s'apprécie, se rend justice, d'un chevalier qui se sert de chevalier servant! Souffrez que nous délecte l'exquise incohérence du paladin rompant des plumes en sa faveur et oubliant tout à coup qu'il a des adversaires :

Chacun trouve, à la vérité, qu'il aurait grand tort de quitter ce costume; car il est si supérieurement bien en femme, qu'il est impossible de voir une illusion plus complète et plus étonnante. On sent bien qu'il faut que le physique du Chevalier de Fréminville y prête beaucoup, et c'est ce qui a lieu. Il a les traits doux, réguliers, expressifs, la taille parfaite et fort mince, les membres délicats, les mains petites, et il a surtout un pied si joli et si mignon qu'il n'est pas de femme qui puisse l'envier...

On n'est jamais si bien flatté que par soi-même. L'autobiographe ajoute, croyons-le sur parole : « Enfin il a toute l'habitude du corps, les gestes et le maintien d'une femme. Toujours mis avec la plus grande élégance et avec infiniment de goût, il se plaît à suivre toutes les variations de la mode, et, sous ce rapport, donne le ton et l'exemple à la plupart de nos dames. »

Loin de rougir, Fréminville s'enorgueillit de ses goûts bizarres. Que parle-t-on de bizarreries? Fréminville invoque l'exemple de prédécesseurs, d'ancêtres, dont le souvenir exalte sa coquetterie. Ces ancêtres se nomment : Hercule, qui filait aux pieds de la reine de Lydie; Achille, qui, à la Cour de Lycomède, vécut, près de Déidamia, les plus heureuses années de sa vie; Sardanapale, le monarque assyrien qui brodait avec ses femmes, et qui, contraint de défendre son royaume, ne quitta pas la robe pour la cuirasse. Ces ancêtres se nomment : Néron, cithariste féminisant; Héliogabale, empereur aux joues fardées, à la robe traînante... Fréminville a, du reste, des parents moins éloignés. Il se réclame d'Henri III, dont les amples brassières et les manchettes godronnées éblouirent

bals et carrousels ; d'Henri III, qui... Candide Tournal, benoît antiquaire de Narbonne, au lieu de béatement contempler dentelles de Flandre, falbalas, mouches et chignon poudré à la maréchale, que n'as-tu, candide Tournal, tourné vers la bibliothèque de Fréminville des regards explorateurs ! Tu aurais découvert des livres suggestifs, des livres dont le titre seul t'eût permis de pénétrer un personnage hermétique, d'atteindre le tréfond d'un caractère insondable. Sur ces rayons tu aurais, je l'affirme, aperçu un très curieux petit in-12 d'Artus Thomas, l'*Isle des Hermaphrodites*, dont Fréminville ne pouvait, à l'instar du Vert-Galant, approuver l'intention satirique, mais dont il devait goûter certains passages décrivant les lascives occupations de la « bande des commourans, » détaillant les coutumes d'un peuple régi par cette ordonnance : « Les accoutremens qui approcheront plus de ceux de la femme, soit en l'estoffe ou en la façon, seront tenus parmy les nostres pour les plus riches et mieux séans... » Certes ! le Chevalier pencha plus d'une fois les yeux vers le frontispice du petit in-12, cuivre montrant Henri III paré de la fraise et d'une coiffe mignonne, gravure que souligne ce vers de Martial :

Pars est una patris ; cætera matris habet.

Dans quelles titillantes rêveries, quelles humides pâmoisons, le plongeait ce sixain commentateur :

Je ne suis mâle ni femelle,
Et si je suis bien en cervelle
Lequel des deux je dois choisir.
Mais qu'importe à qui on ressemble ?
Il vaut mieux les avoir ensemble :
On en reçoit double plaisir.

Déplorable Tournal, en menant si mal une enquête délicate, tu trahis la confiance de Jubinal ; tu faillis à tes devoirs de fureteur méridional. Ah ! pourquoi la Revue du Midi ne délégua-t-elle point, à ta place, un rédacteur plus avisé ? Tu fus au-dessous de ton rôle : Labitte eût-été à la hauteur. Ton infériorité nous prive de documents décisifs, nous réduit à des conjectures qui, grâce à Fréminville, ne

manquent pas de fondement. Lui-même, par la plume de Caroline, introduit dans son milieu intellectuel, dans son atmosphère rétrospective, Louvet de Courtray, dont le *Faublas* s'inspire, en quelques-uns de ses épisodes, de *Madame la Comtesse des Barres*. De qui, ce roman ? De l'Abbé de Choisy, un des modèles que se propose le Chevalier ; de l'Abbé de Choisy, qui ne devint prêtre qu'après avoir cessé d'être... femme... (1). Ausone, qui le devina, écrivit pour lui ce distique :

> Dum dubitat natura marem faceretne puellam,
> Factus es, ô pulcher, pæne puella, puer.

Fils de « l'incomparable Uranie, » sa mère se plaisait à l'habiller en fille, à l'attifer, à le couvrir de fard, de poudre, de mouches, de diamants. Délivré des lisières maternelles, Timoléon garda ses habitudes d'enfant jusqu'à l'âge des réflexions salutaires. Le souvenir de ses folles équipées le hanta dans sa longue préparation à la mort... Sur le bureau Pompadour de l'archéologue brestois, l'œil expert d'un Pontmartin, d'un Francisque Michel, eût rencontré les *Mémoires* qu'a lus Caroline. L'abbé conte ses aventures, ses succès de poupée à vertugadin : « J'avais des amants à qui j'accordais de petites faveurs, fort réservé sur les grandes. » Queues de robes, pendants d'oreilles, eau de veau et pommades de pieds de mouton aptes à blanchir la gorge et à détruire des broussailles disgracieuses, tout l'arsenal de Cypris s'exerce à rendre plus meurtriers les charmes de l'innocent séducteur : « J'ai commencé par me faire percer les oreilles, les anciens trous s'étant rebouchés; j'ai mis des corsets brodés et des robes de chambre or et noir, avec des parements de satin blanc, avec une ceinture busquée et un gros nœud de rubans sur le derrière pour marquer la taille, une grande queue traînante,

(1) Est-il nécessaire de rappeler que la religion n'a rien à débattre avec ces abbés qui n'avaient d'abbé que le titre ?... L'Abbé de Choisy se convertit, grâce à une agonie providentielle qui scinda ses quatre-vingts ans en deux parties égales : il mourut aux vertugadins et consacra aux ouvrages de piété sa seconde vie. On cite de lui des dialogues sur l'immortalité de l'âme, l'existence de Dieu, une *Vie de saint Louis*, une *Histoire de l'Eglise*, etc.

une perruque fort poudrée, des pendants d'oreilles, des mouches, un petit bonnet avec une fontange. D'abord j'avais seulement une robe de chambre de drap noir, fermée par devant avec des boutonnières noires qui allaient jusqu'en bas, et une queue d'une demi-aune, qu'un laquais me portait, une petite perruque poudrée, des boucles d'oreilles fort simples et deux grandes mouches de velours aux tempes. Je ne mis point d'autres habillements pendant un mois... » Mais bientôt l'abbé s'enhardit. L'abbé, qui habite le faubourg Saint-Marceau, où il a acheté une maison à l'abri des médisances aristocratiques, se pare librement : « Au bout d'un mois je défis trois ou quatre boutonnières du haut de ma robe pour laisser entrevoir un corps de moire d'argent que j'avais par dessous ; je mis des boucles d'oreilles de diamant, que j'avais achetées il y a cinq ou six ans de M. Lambert, joaillier ; ma perruque devint un peu plus longue, plus poudrée, et taillée en sorte qu'elle laissait voir tout à plein mes boucles d'oreilles, et je me mis trois ou quatre petites mouches autour de la bouche ou sur le front. »

Bref ! un Fréminville avant la lettre. Le Choisy du Finistère demande aussi des conseils à l'abbé d'Entragues, qui se pomponne comme... l'Henriette du même nom. Il en demande même à Voltaire. Oui ! à Voltaire... Mégalithe humain, Tournal aux airs de *petra*, de *petra stativa*, devant ce désordre pittoresque, devant ces meubles jonchés de coiffes, d'armes, de livres épars, que faites-vous, la jambe immobile, les bras inertes ? Pour l'honneur du périodique montpelliérain, saisissez, dans ce feutre à plume qu'étoile un trou de balle, saisissez ce *Siècle de Louis XIV*, tome I. Ouvrez, à la page 176, que marque un signet, et lisez tout haut : « Monsieur chargea avec une valeur qu'on n'attendait pas d'un prince efféminé ; jamais on ne vit un plus grand exemple que le courage n'est point incompatible avec la mollesse ; ce prince, qui s'habillait souvent en femme, qui en avait les inclinations, agit en capitaine et en soldat. »

— Bravo, Voltaire !

Christophe-Caroline partage l'avis d'Arouet et le développe. La bravoure déployée par le frère de Louis XIV au Mont-Cassel l'autorise à prétendre que les habits de femme n'amollissent point les



Le Chevalier de Freminville

membre de la société Royale des antiquaires de France

Né à Yvri sur Seine en 1787

La curieuse et rarissime lithographie dont le Fureteur Breton *publie ci-dessus la reproduction appartient à la collection du Docteur Charles Auffret, de Brest. Elle aurait été exécutée d'après un dessin du Chevalier de Fréminville lui-même (Nous avons fait tirer pour les amateurs, quelques exemplaires sur papier couché. Prix : 0 fr. 50).*

vertus de l'homme. Et il sied de reconnaître que le Chevalier de Fréminville fournit aux Anglais des preuves de virilité. A quatorze ans, sur l'*Etna*, devant Boulogne, il joue du sabre et « gagne ses éperons (1). » Enseigne de vaisseau, il reçoit une blessure, par devant. Sur ces mers où l'obsédait l'image de Suffren, de Duguay-Trouin, de Lamotte-Picquet, Fréminville ne tourna jamais le dos à l'ennemi...

Remettons dans le feutre à plume qu'étoile un trou de balle, le *Siècle de Louis XIV*... Chut! De la reliure un petit rire s'évade, sénile et alerte. L'esprit de Voltaire chuchote : « Là... sur une chaise percée..., la Muse du Croisic!... »

L'implacable rieur n'a point pardonné à Desforges-Maillard sa piquante mystification. Il poursuit de sa haine posthume le rimeur breton qui, sous le pseudonyme de Mademoiselle Malcrais de la Vigne, du fond de ses terres incendia le Mercure de France et les cimes du Parnasse. Déguisement littéraire dont le succès fut si prodigieux que, Desforges-Maillard étant venu à Paris pour jouir de sa gloire, un rapport avertit le lieutenant de police de la présence de « Mademoiselle Malcrais déguisée en homme. » La finesse de ses traits et de sa taille favorisant le quiproquo, le poète... Feuilletez, Tournal, feuilletez les *Mémoires Historiques* de Desforges-Maillard qui s'échappent d'un carquois vide, et savourez, après Fréminville, l'histoire du souper où Mademoiselle de Malcrais, très Mademoiselle, se laissa conter fleurette par un capitaine de dragons...

Mais pourquoi cette bergère, où traîne une baigneuse, susure-t-elle l'air de Malbrough? Tournal, Beaumarchais vous recommande la scène du *Mariage de Figaro* que désigne un lys séché, la scène où Chérubin à genoux revêt, sous les doigts de Suzanne, les atours de la Comtesse :

La C. — Arrange son collet d'un air un peu plus féminin.

S. *l'arrange.* — Là... Mais voyez donc ce morveux, comme il est joli en fille! J'en suis jalouse, moi! (*Elle lui prend le menton*) Voulez-vous bien n'être pas joli comme ça!

---

(1) V. *Mon premier combat*, dans l'*Hermine* de juillet et d'août 1907.

La C. — Qu'elle est folle ! Il faut relever la manche afin que l'amadis prenne mieux. (*Elle le retrousse*)...

S. — Ah ! qu'il a le bras blanc ! C'est comme une femme ! Plus blanc que le mien ! Regardez donc, Madame !...

Rendez, Tournal, rendez Figaro au carquois vide, et consultez (Caroline vous en convie), consultez Constant, valet de chambre de Napoléon Ier, dont les Mémoires bâillent sous un boulet mort que domine une perruche empaillée. Ce valet narre les prouesses d'un fils d'une dame d'honneur de Marie-Louise, dont l'extérieur virginal et les voiles féminins affolèrent un riche Suédois, de telle sorte qu'en découvrant le sexe de l'idole, l'homme des fiords... se fit sauter la cervelle.

Fuyez, Tournal ! Bien que la Chevalière frise la soixantaine... Le Midi est si inflammable ! Le jour baisse ; l'ombre où les rides s'évanouissent, où les fils d'argent s'évaporent, l'ombre favorise les illusions dangereuses. Fuyez, vous dis-je !...

J'entraîne Tournal à travers « le vaste magasin de bric-à-brac. » Il se cogne à un meuble de Boule, fait gémir un bronze florentin, renverse une canette flamande. Je le pousse dans l'escalier de bois :

— Allons ! Votre montpelliérisme ne se juge-t-il pas suffisamment informé ? Amateur de *trilithes*, de *stantare*, de *hautes-bornes*, vous demandiez... la clef des monuments bretons : l'auteur des *Antiquités du Finistère*, des *Antiquités du Morbihan*, a satisfait vos désirs, vous a montré ses albums. N'attendez rien de plus ! Notre Brest redoute votre Midi superficiel et bavard. Superficiel : car votre œil en cette dame au menton barbu n'aperçoit qu'un sexagénaire s'évertuant aux rôles de duègne, qu'un Trafalgar maquillé à la Fontenoy, qu'une caricature dont la poésie vous échappe ! Bavard : parbleu ! le soleil vous picote la langue, le soleil vous obligerait à colporter par les routes languedociennes le secret du Chevalier de Fréminville... Partez : je reste. Pendant que nous prenions congé, un battement de cils, un sourire prometteur de confidences rares m'invita à prolonger ma visite, à parachever seul une enquête qui réclame un tact subtil, un flair de psychologue épris de dessous mysté-

rieux. La Chevalière devina mon occidentalisme fureteur et discret, prosterné devant la chimère, la mort vivante, le passé qui renaît. Nous autres, Celtes, le surnaturel nous attire : nous aimons disparaître dans la brume, descendre dans l'abîme où chantent les sirènes... Adieu! Tournal. La diligence s'impatiente. Dites à Montpellier (*mons puellarum*) qu'à l'extrémité de la péninsule armoricaine vous vîtes la plus étrange *puella*... Ou plutôt ne parlez que des soldats de Saint-Cornély, des grognards pétrifiés... Compliments à Jubinal, à Francisque Michel, à Ch. Labitte!...

La porte de la rue s'est refermée.

Je regagne à tâtons le cabinet de l'antiquaire romanesque. J'enfile le chenal d'ombre, le chenal sinueux que bordent, écueils rudes ou fragiles, les bahuts Renaissance et les porcelaines du Japon. Je me heurte à la porte qui s'ouvre, et... Baignée d'azur pâle, de lumière filtrée par un abat-jour de soie céruléenne, une grotte de Mary-Morgan m'apparaît : boudoir de sirène collectionneuse, de princesse marine qui, dans le naufrage des siècles, récolta mille épaves terribles ou charmantes. La sirène se cache. Mes yeux errent à loisir parmi les statuettes et les vases peints : Vénus désarmant l'Amour, colombes se becquetant, et — symbole de l'infini — serpent qui se mord la queue. Au mur, un bouclier gaulois, une lance de Croisé, des flèches de Caraïbes, des estampes du XVIIIe siècle : un Endymion que Diane enveloppe de caresses lunaires, les *Jets d'eau*, les *Pétards*, l'*Embarquement pour Cythère*, une Ambassade Siamoise qu'escorte un abbé, l'Abbé de Choisy, sans doute! Ne s'est-il pas embarqué à Brest pour convertir le Roi de Siam? N'a-t-il pas débarqué à Brest, après avoir dit en mer sa première messe ?...

Un froufrou, des vapeurs d'iris. Je me retourne. Dans l'air bleu, où palpite un nuage de poudre, une frégate s'avance, toutes voiles dehors; une frégate minuscule oscille, portée par des flots de dentelle écumeuse... Fréminville a changé de toilette. Coiffé « à la Belle-Poule, » l'ancien capitaine, du bout de l'éventail, m'indique une chaise lyre tapissée de cupidons joufflus

Je fléchis le genou, baise les doigts parfumés.

Sur le seuil, une voix résonne :

— Madame la Chevalière est servie !

Je me trouble, songe à la retraite... La Chevalière me donne une petite tape et minaude :

— Offrez-moi votre bras !

(A suivre.) Léon Durocher.

ARCHIVES BRETONNES

Montre des Nobles de l'évêché de Cornouaille en 1562.

Le procès-verbal qui suit figure, avec deux autres documents, sur un cahier de 43 feuillets, coté par S. Lecorviger, enregistré par Bigeon, greffier. Je possède la signature de ce dernier (qui exerçait à Plounevez-Quintin) sur un certain nombre de pièces notariées de 1684 à 1736. C'est donc à la fin du XVIIe siècle ou au commencement du XVIIIe qu'il faut placer cette copie de documents restés sans doute inédits. Elle fut faite sur l'original ; la signature de Bigeon en fait foi.

R. de K.

Le 15 may 1562.

C'est le procès-verbal de la montre des nobles suicts au ban et arrière ban de l'evêché de Cornouaille fait en rolle seulement à Quimper Corentin le 15 may 1562 suivant les lettres de Monseigneur le duc d'Estampes comte de Penthieuve chevalier de l'ordre gouverneur et lieutenant général pour le roy au pais de Bretagne des quelles lettres la teneur s'en suit.

Messieurs uoyant les troubles et diuisions qui sont aujourdhuy en ce royaume et craignant que cela nous peut emmener quelque grand inconuénient, nos uoisins s'en mellant, j'ai auisé suivant le commendement que j'en ay reçu du roy de faire faire la montre de nos arrières bans, laquelle nous assignons pour l'éueché de Cornouaille

au lieu accoutumé le 15 du mois prochain en robes seulement, leurs faisant mander de tenir leurs armes et cheuaux prests pour marcher si besoin est et il leur soit commandé, n'entendant au demeurant que personne pour quelque occasion que soit en puisse être excusé ou exempté, n'y que ceux qui doiuent leur service de leurs personnes faillent à s'y représenter au dit seruice dans lequel jour je uous auertiray de ce qu'ils auront à faire suiuant l'intention de Sa Majesté, cependant je prierai nôtre sieur nous donner, Messieurs, ce que désirés. A Nantes le 23 avril 1562. En souscription votre bien bon ami Jehan de Bretagne et en la prescription à Messieurs de la Justice en la juridiction de Quimper Corentin.

A laquelle montre a été procédé par nous Charles de Plœuc sieur de Plœuc, du Timeur, Cuzon, Erquay et commissaire de l'arrière ban au dit Cornouaille, présent noble et puissant Tanguy de Rosmadec, sieur dudit lieu, Tyuoarlen, Mollac et capitaines desdits nobles au dit éueché de Cornouaille, (1) et pareillement en présence de Maître Georges de Lesaudeués Sénéchal de Cornouaille, les lieutenants, aduocat et procureur du roy audit lieu présens et assistans à eux à laditte montre les sénechaux des cours, Concq, Châteaulin, Châteauneuf, et Gourin, lieutenant de Carhaix et les procureurs du roy desdits lieux, Jan Kerampuil commis pour le procureur du roy de Carhaix et le procureur du roi de Quimperlé, Juges et procureurs respectiuement audit éueché et en suivant les lettres après que lesdits gens de la justice nous auoient relaté présentement avoir fait bannir en leurs juridiction, l'assignation de laditte convocation et montre ce jour lieu et heure estre faite et les affaires faites es portes de cette ville de laditte assignation, nous dits commissaires en la compagnie desdits capitaines et gens de la justice. sommes transportés en la place du Four du Chatel auquel jour auions fait appeller lesdits nobles par noms et surnoms, qualité et parroisse, leurs héri-

---

(1) Tannegui de Rosmadec, baron de Molac, Sénéchal de Rohan, Vicomte de Bignan, chevalier de l'ordre du roi, Lieutenant de S. M. en Bretagne, Capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, était fils d'Alain de Rosmadec, Maréchal de camp des armées du roi, qui épousa en 1528 Jeanne du Châtel, fille du Tannegui, Sire du Châtel, petit-neveu du fameux prévôt de Paris.

R. de K.

tiers et biens tenants ainsy qu'ils étoient en rolles et anciens liures et registres du greffe d'office au siege présidial de Quimper Corentin après auoir fait à Maître Riou de Kerguelen greffier audit siège présent et assistant au présent procès uerbal libre notre mandement de commissaire desdits bans et arrière ban et en y procédant auons fait appeller.

En premier,
les nobles de la parroisse de Neulliac et Saint Caradec

Yves Coetmeur Sieur d'Ulge qui a fait deffaut
Ernaut Kerlogoden Sieur de Kerlogot lequel deffaut
Jan Manyquet Sieur de Kerguirio a pareil deffaut
Jehan l'Espernot Sieur dudit lieu et de Kerguilo deffaut
Ollivier Le Baster deffaut
Robert Brandonier deffaut
Allain de La Haye deffaut
Jehan Kerlogoden deffaut
Louis Marigo deffaut
Jehan Kerameulin Sieur du Logot présent représenté par Maistre Louis Rossel son garde dit être sous le dit
Robert Uillem a pareil deffaut
Charles de la Couldraye
Yvon Floch
Jehan de La Haye
Guillaume du Fresnay
Jan du Fresnay
Le Sieur de Keruedou et les héritiers de Jehan Rolland défaillans

Les nobles et suicts au dit ban et arrière ban de la paroisse de Mur

Christophe du Fou Sieur de Rochguesenec
Maistre Jan le Moel
Yvon Jouhengo
Janne Baucourt dame de Kermoluan
Le sieur de la Villeaudren
Maurice Keruenés défaillant

Laniscat

Hervé de Correc sieur de Correc.
Herué Hamon
Maurice Le Ponthou défaillant
Louis Gourdel Sieur de Kergolet mineur présent par Jean Gourdel dit être sous le dit

Plussulien

Jan Rolland
Mathurin le Caro
Jan le Bourhis déffaillant
Guillaume du Mur Sieur du baher présent en personne disant faire corçelet
Guillaume le Galloudec présent par Francois son fils Sieur du Guirieuc et disant faire arquebusier à cheual.
Jan Kerantero sieur de Keruen
Magdelaine Kerguenno deffaillant

Saint Mayeuc

La ueuue et héritiers de Guillaume Villon
Jan Pocart Sieur du Rouch deffaillant a pareil

Corlay

Marguerite Guergorlay garde de ses enfants
Guillaume Poulain
Bertrand Danyou
Jan Danyou defaillant

A suivre (1). R. de Kerdeven.

(1) On nous informe en dernière heure que cette *Montre* a été publiée en 1835 dans les *Antiquités du Finistère*, par le Chevalier de Fréminville. Néanmoins, étant donné l'intérêt de ce document et l'extrême rareté des *Antiquités* de Fréminville, le *Fureteur* en poursuivra intégralement la reproduction.

Le Barzaz d'Outre-Tombe

La Villemarqué ressuscite. Il rompt, douze ans après sa mort, le silence qui scella ses lèvres toute sa vie. Il parle, non pour laisser choir le confiteor attendu, mais pour aggraver par des additions posthumes les commentaires mystificateurs. Son impénitence ultra-finale emprunte l'organe d'héritiers, de proches, de zélateurs obstinés.

La première, Mme de Boisanger-La Villemarqué requit la révision d'un procès jugé. Elle tenta d'assimiler au Christ l'auteur du Barzaz-Breiz, en le présentant comme une victime de Renan. Le coup portait à faux. Après cette démonstration insidieuse, Mme de Boisanger-La Villemarqué se réfugia dans un deuil que nous respectons.

M. P. de La Villemarqué entra en lice, prôna la galanterie de Du Guesclin, fit scintiller la promesse de documents inédits, et... se retrancha dans un deuil que nous respectons.

Entre temps, quelques néo-bardes au pen-baz belliqueux poussèrent le Tor-é-ben brittonique contre les Romains modernes, les Gaston Pâris, les D'Arbois de Jubainville, les Gaidoz, les J. Loth...

Feu Hersart insinua aux siens que la dialectique du Tor-é-ben manquait d'actualité : « Peut-être, murmura-t-il dans la langue des *anaon*, faut-il changer de tactique, flatter l'*Alma Mater*, recruter des fidèles dans le temple de la Raison !... *Cur non* ? N'est-il pas quelque universitaire à redingote traditionaliste qui baise pieusement la trace de Noménoé sur la route suivie par le chef breton, lorsqu'il recula jusqu'au Poitou les frontières de la Bretagne ?... En attendant que l'auxiliaire inconnu se déclare, tâchons de persuader aux ennemis de la veille qu'ils sont les amis... de demain. »

M. de F. V. a compris. Aussi écrit-il : « L'opinion de M. Loth est assurément pour bien des gens une des plus intéressantes à connaître exactement; l'autorité de l'éminent professeur peut paraître à beaucoup une des plus décisives. »

M. de F. V., je l'en félicite, s'affranchit du *Credo quia absurdum*, reconnaît le pouvoir et invoque le secours des méthodes scientifiques. Il manie l'arme du rationalisme assez habilement pour m'atteindre au défaut de la cuirasse.

Profondément? Non.!

J'avais cité une phrase de M. Loth, en supprimant, pour la clarté de l'argumentation, une parenthèse... épisodique. M. de F. V. triomphe, rétablit victorieusement la parenthèse à laquelle il décerne une importance capitale : « Les chants inventés (je ne dis pas par M. de La Villemarqué)... »

Que signifie cette restriction? Il ne m'appartient pas de dévêtir la pensée intime du doyen de la Faculté des Lettres Rennaises. Mais si le doyen ne dénonce pas en termes précis l'auteur des chants *inventés*, il nous explique, de façon suggestive, la cuisine des chants *arrangés* : « Le procédé, dit M. Loth, est des plus simples. Au lieu de *soldat* vous mettez *croisé*, et au lieu d'un chant du XIXe siècle vous en avez un de l'époque des Croisades. » M. Louis Havet ne s'exprime pas autrement : « Le procédé est fort simple. Il consiste à insérer dans le vrai chant populaire un ou deux noms célèbres et quelques traits de couleur locale conformes à nos idées sur le moyen-âge; la carcasse est la même, mais l'oiseau est paré de plumes étrangères. »

Pratiqué de la sorte, l'*arrangement* confine à l'*invention.*

J'engage M. de F. V. à méditer ces lignes de l'éminent professeur (M. Loth) :

On ne peut que regretter que M. de La Villemarqué, qui semble avoir renoncé à soutenir l'authenticité de son œuvre, laisse ses meilleurs amis le compromettre avec eux-mêmes dans une défense impossible.

L'auteur de la *Chresthomathie Bretonne* ajoute : « M. de La Villemarqué songerait, dit-on, à une édition sincère du Barzaz-Breiz... Il servirait la cause de son pays et la sienne en même temps par une pareille publication, si toutefois elle est possible. Ce serait plus qu'un titre littéraire; ce serait un acte d'héroïsme. »

M. H. de La Villemarqué n'a pas eu le courage d'être héroïque. Nous n'aurons pas le « Barzaz sincère. » Mais apprêtons-nous à savourer le Barzaz d'Outre-Tombe. Cette nouvelle édition, le « un jour peut-être... » de M. P. de La Villemarqué l'annonçait vaguement ; un article de P. V. (*Nouvelliste de Bretagne* du 2 septembre) nous la fait prévoir presque nettement. Le demi-signataire de cet article décrit les coteaux feuillus de Pont-Aven, où demeurait la mère de l'auteur du Barzaz-Breiz :

C'est là qu'elle moissonna pour elle et plus tard pour son fils une riche collection de chants populaires à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe. C'est là que chantaient autrefois pour la Dame du Plessis-Nizon les bardes ignorés qui s'appelaient Annaïc Le Breton, Annaïc Olivier, Pierre Michelet, Marie-Jeanne Penquer, et tant d'autres dont La Villemarqué n'a pas livré les noms dans ses éditions du Barzaz-Breiz, mais que sa mère avait consignés (*sic*) dans ses notes manuscrites.

Non, La Villemarqué n'a pas livré les noms. Lorsque des folkloristes dévoués imploraient de lui l'acte d'héroïsme que réclame M. Loth, l'auteur du Barzaz-Breiz, les bras au ciel, balbutiait : « J'ai été trompé. — Dites-le, et par qui. — Je ne me rappelle plus... » Or voici que M. de La Villemarqué se rappelle ! La mémoire lui revient depuis qu'il dort au champ de l'oubli ! !

Bardes ignorés, Annaïc le Breton, Annaïc Olivier, Pierre Michelet, Marie-Jeanne Penquer, sortez de la tombe pour soutenir l'authenticité du Barzaz-Breiz, pour compléter un recueil où manque certainement plus d'un de vos gwerziou habituels ! Buvez un verre d'eau-de-vie, et entonnez-nous le *Toriben des Venètes*, les *Lamentations d'Abélard*, la *Félonie de la Duchesse Anne*, la *Colère des Bonnets Rouges*.

On rira encore de l'autre côté du détroit, comme on riait jadis en parlant de « the La Villemarqué bubble », comme on riait ces jours-ci à Cambridge, dans un milieu de philologues où j'eus la douleur d'entendre bafouer l' « *inscitia gallica*. » Un Celtiste d'Outre-Manche racontait : « Cet hiver, à Paris, j'assistai à une conférence plus comique que le *Cabinet Piperlin*. Un petit docteur dissertait

gravement sur La Villemarqué sans même soupçonner l'apocryphité du Barzaz-Breiz. — Oh ! comment se nomme ce petit docteur? — Il se nomme, je crois, le docteur Le Fur. — Dites le Docteur Bottom. — Oui, Bottom-Pouce !... »

Le tonnerre d'hilarité que déchaîna cet accès d'humour shakespearien déchirait cruellement mon amour-propre national. Je sentais l'ironie britannique m'affubler moi-même des oreilles de Bottom (1) : « N'est-il pas injuste, m'écriai-je, d'attribuer à la France et même à la Bretagne tout entière, l'ignorance vaniteuse, le splendide aveuglement de quelques-uns ?... » Je brandis le numéro de *Dilecta* (1er août) où M. Charles Le Goffic dénombrant les « *Supercheries littéraires* », range La Villemarqué entre Mac-Pherson et William Sharp (l'envers masculin de Fiona Mac Leod)... Les professeurs de Cambridge hochaient la tête, me démontraient notre inaptitude à faire la part de la vérité : « Les passions politiques ou religieuses vous troublent sans cesse la vue. Catholiques, vous secouez le joug de Voltaire en chantant le *Tribut de Noménoé* ; nobles, l'honneur vous ordonne de défendre un des vôtres contre les cimeterres de la critique sur le domaine de la science. L'historien de la Bretagne, Arthur de la Borderie, si sévère pour l'inventeur de Perrinaïk (N. Quellien n'avait pas de nom à courants d'air, comme dit l'auteur de l'*Emigré*), couvrit de son indulgence protectrice le vicomte Hersart de La Villemarqué. Chez nous les considérations extérieures n'entravent jamais la course à la lumière. Les bardes eux-mêmes ont pour devise : « *La vérité à la face du monde* !... »

Hélas ! J. Salaun écrivait dans l'*Océan* du 21 octobre 1872, à propos des détracteurs de La Villemarqué : « On sape les fondements de l'édifice social. Traquer un gentilhomme !... Pour ma part, aurais-je eu la main pleine des preuves dont parle M. Luzel, ma main ne se serait pas ouverte... »

Sommes-nous toujours en 1872 ? Faut-il, agenouillés devant l'erreur, le mensonge, pratiquer jusqu'à la consommation des mythes, le dogme de la main, des yeux fermés ?... Non ! Le glas des ténèbres

(1) Personnage métamorphosé en âne dans *Midsummer Night's Dream*.

volontaires, des nuages hypocrites, a sonné. Debout, l'œuvre de sincérité radieuse, de franchise imperturbable ! Établissons les privilèges de la science. Sachons séparer les questions de caste des questions de littérature et de philologie. Ayons le droit, le devoir de creuser un saut-de-loup entre les chansons, les récits populaires, et les chansons, les récits apocryphes. Il y a de faux contes comme il y a de faux comtes ; si la noblesse s'encanaille parfois avec ceux-ci, le peuple décline toute parenté avec ceux-là.

KÉRAMBORN.

P. S. — J'ai reçu de nombreuses lettres, menaçantes, injurieuses, ironiques. La signataire d'une de celles-ci, fervente admiratrice du poète Olivier de Gourcuff, me raille d'avoir écrit : « *Un* M. de Gourcuff, » n'admettant pas qu'on ignore « le Président de la Société des Hugophiles, rimeur docte et adroit dont maint à-propos charma le public de matinées de bienfaisance et de soirées d'anciens élèves... » J'avoue qu'étranger aux petits mouvements parisiens, je ne soupçonnais pas la personnalité du Président des Hugophiles. Mais je viens de découvrir de la prose du « rimeur docte et adroit » qui, dans une conférence lue à Questembert, lors du centenaire d'Alain-le-Grand, énumère les penseurs bretons sans soupçonner le nom de certain philosophe trécorrois célèbre dans tout l'univers civilisé. Peut-être ne suis-je pas tout à fait inexcusable d'ignorer M. Olivier de Gourcuff — qui ignore Ernest Renan ! K.

Pour rendre le Vin vieux

On met le jeune vin dans une bouteille qui a contenu du vieux. On laisse un vide de la valeur d'un verre de table. On bouche bien. On plonge la bouteille jusqu'au collet dans l'eau chaude (75 degrés centigrades), on l'y laisse une heure. Le sédiment se communique. On change de bouteille, et on bouche avec soin.

(Extrait des notes manuscrites d'un recteur de Bangor.)

Perles Armoricaines

Le *Gaulois* a pitié des Parisiens qui ne peuvent se soustraire aux ardeurs du bitume chauffé par le soleil d'août, gagner les grèves de Bretagne :

Aux pauvres infortunés à qui l'on conseille les bains et l'air de la mer et qui n'ont ni le temps ni le moyen d'aller respirer les vivifiantes senteurs de la brise marine, on offre le remède suivant :

Il suffit tout simplement d'entrer chez le plus proche pharmacien et d'y faire emplette de quelques ingrédients.

Voici la formule : dix volumes d'eau oxygénée contenant un centième d'éther chargé d'ozone, saturé d'iode et renfermant deux centièmes et demi de sel marin. Cette solution sera répandue dans l'appartement, soit au moyen de la vapeur d'eau, soit en fines gouttelettes à l'aide d'un pulvérisateur, à raison de 120 grammes environ par heure.

L'air ambiant est alors imprégné de fortes et saines odeurs salées. Et si l'on prend soin de fermer les yeux, d'approcher l'oreille d'un de ces coquillages dans lesquels on entend comme le bruit lointain de la marée et de fredonner au besoin un refrain de Botrel... l'illusion est complète.

N'a-t-on pas le mal de mer ?

***

Les rochers naissent insensibles. Voici qu'ils deviennent ...jeunes en vieillissant :

Au fond de l'anse,
L'eau qui s'avance
Au grand plaisir des vieux rochers,
Souvent divague...

Qui divague ? L'eau ou A. Guillerm, poétesse de « La Mutualité Bretonne ? »

***

Abalor, qui a profité du mariage de Telen Aour pour découvrir le département du Gers, reconnaît qu'on peut lever le coude au pays gascon. Plein d'enthousiasme, le collaborateur d'Ar Bobl demande que les fils d'Armor et les gens d'Armagnac, maitres chacun chez eux dans la France fédérale, échangent librement leurs boissons. Hum ! Les Armagnacs n'ont peut-être pas pour le jus de pommes le même penchant que les Bretons pour l'armagnac.

***

Il est temps d'organiser une Ligue protectrice de la Bretagne, une ligue s'imposant la mission de protéger la Bretagne contre ses défenseurs, qui la rendent ridicule. Certains régionalistes se servant de l'idiôme de Racine pour prêcher l'emploi exclusif de la langue celtique, semblent avoir acquis le monopole des alexandrins de treize pieds, des rimes et des images délirantes. Loïc de Kernevel s'écrie :

Alors, n'écoutant plus que leur haine sauvage,
Ils suppriment partout *ce qui sent le breton*,
Le chapeau de velours, la *culotte* de pagne...

On se demande si Loïc de Kernevel a l'habitude de mettre le nez dans sa culotte pour chanter les parfums de la bruyère et de l'ajonc fleuri.

***

M. de l'Estourbeillon souhaite éloquemment qu'un historien naisse à la Bretagne. Cet historien vient de naître. Il s'appelle Ch. Daniélou. Il a prononcé à Questembert le Panégyrique d'Alain Le Grand, et saisi l'occasion solennelle de remettre Arthur de la Borderie à sa place, dans le néant. Cet Arthur avait démontré l'inexistence de Conan Mériadec. Grâce à Ch. Daniélou, Conan existe; on voit même rayonner « *son Escu d'argent, chargé d'hermines de sable...* » Les hermines de Conan Mériadec ! ! !

***

Ch. Daniélou a du reste des sympathies occultes pour ce nom de Conan, auquel il donne un lustre personnel dans un roman-feuilleton de l'*Echo de Paris* : *Le Crime du député Ronan Conan*. Le romancier montre qu'en lui le géographe égale l'historien. Il place Francfort en Alsace (feuilleton du 9 août), sans doute parce que le traité de Francfort nous a fait perdre l'Alsace, ou parce que ce patriote préfère les saucisses de Francfort à celles de Strasbourg.

Notons que Ch. Daniélou fut le secrétaire de Syveton. On avouera que le professeur Syveton inculquait à Daniélou de singulières notions d'histoire et de géographie.

***

Roquefort, l'annotateur des Lais Bretons de Marie de France, confond évidemment *Eostik* avec *Lostik*. Il traduit Eostik : *petite queue*. Qu'en pense Ch. Le Goffic, qui a choisi comme titre bardique : *Eostik Ar Garantez* (rossignol de l'amour)?

AOTROU JUDOC.

RÉPONSES [1]

10 (I, 27, 65, 85, 119; II, 256). **Les Bretons et la Carmagnole.**

Si les archives de Josselin portent qu'en 1795 des chouans étaient vêtus de la *Carmagnole*, il est certain aussi :

1° Que le mot *Karmagnolen* est inconnu aux environs de Lorient;

2° Que la veste bretonne portée actuellement près Lorient entre le Scorff et le Blavet ne se nomme pas *Karmagnolen* mais bien *Kramaillon* (veste garnie de velours);

3° Que la veste portée entre le Scorff et l'Ellé jusqu'à Arzano ne se nomme pas davantage *Karmagnolen* mais bien *Kamizollen* (veste non garnie de velours). Je tiens ces appellations de personnes de plus de 80 ans qui me certifient qu'elles n'ont jamais entendu l'expression *Karmagnolen*;

4° Si l'on voit une analogie entre *Kramaillon* et *Carmagnole*, je répondrai en outre que le *Kramaillon* est moderne aux environs de Lorient comme dans tout le pays de Vannes d'ailleurs. Jusque vers 1860 au moins, on ne portait chez nous que la *Kamizollen* sans velours avec des « nédaj ». Comment aurait-on pu voir le *Kramaillon* avec des chouans vannetais en 1795 ?...

L. du C.

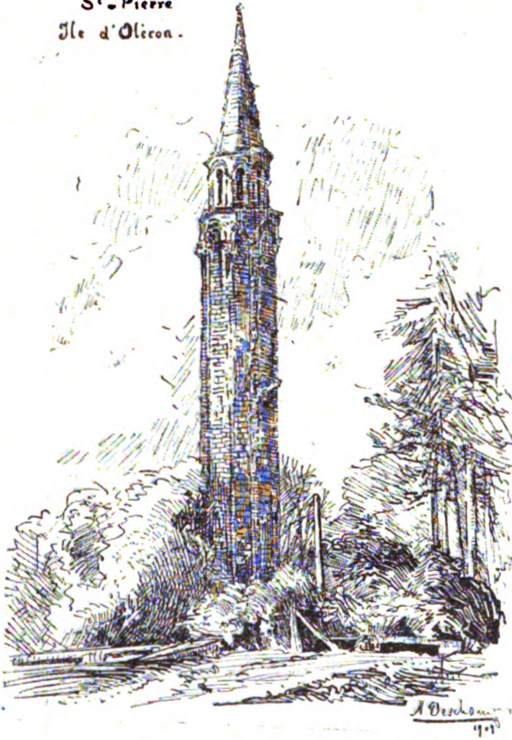
78 (II, 37, 216). **La Lanterne des Morts et les Lechs des anciens bretons.**

Le nom de Lerc'h a été donné à certaines pierres sépulcrales des premiers chrétiens, Bretons insulaires, qui s'établirent sur le sol Armoricain. Ces pierres debout rappellent les menhirs, mais sont toujours taillées de main d'hommes au lieu d'être brutes.

---

(1) Par suite de l'abondance des matières, nous sommes obligés de réserver pour le prochain numéro un grand nombre de Réponses et de Questions. Ar Furcher.

Voici ce que dit à leur sujet le savant M. de Keranflech : « Les caractères paléographiques des lerc'hs bretons-armoricains, d'après les autorités les plus respectables, les auteurs de la *Diplomatique* bénédictine, les savants anglais Westwod, Petrie, etc..., accusent nettement les ve, vi^{e}, viie, viiie, ixe et xe siècles et jamais jusqu'ici, une date antérieure ou postérieure, d'où il faut admettre que leur usage fut importé avec leurs lois et leurs coutumes par les émigrations insulaires commencées seulement vers 455, suivant notre éminent historien M. Arthur de la Borderie. »



Nous ignorons totalement l'usage ou la tradition qui a pu donner aux lerc'hs l'appellation de « lanterne des morts. »

Hervé du Halgouet.

Joseph Rousse a écrit une pièce de vers sur la *Lanterne des Morts*. Il pourrait être documenté sur cette question. D. C.

90 (II, 40, 83, 170, 219, 258.) **Familles Bretonnes : Le Bienheureux Grignon de Montfort.**

Je lis dans d'Hozier, *Armorial*, Bretagne, tome II, p. 384 : « *Joseph Grignon, S*r *de la Noë*, receveur des deniers communs et d'octroys de la ville de Montfort.

D'or à un chevron de contre hermine accompagné de trois œillets de gueules tigez et feuillez de sinople, 2 en chef et 1 en pointe. »

On trouverait sans doute dans les archives paroissiales de Montfort qui était ce *Grignon de la Noë*, lequel vivait probablement au XVII[e] siècle. René A.

121 (II, 181). La Maison où mourut Duguay-Trouin.

Pour étudier cette question, j'ai demandé à mon ami M. Ferreol Le Court de Beru, dernier descendant de Duguay-Trouin, et qui habite Muzillac (Morbihan), de vouloir bien me communiquer les documents qu'il possède sur le héros malouin.

Voici tout d'abord la copie de son acte de décès et d'inhumation à l'église Saint-Roch :

L'an mil sept cent trente-six le vingt-huit septembre, Messire René Trouin chevalier seigneur du Guay, lieutenant des armées navales du Roy, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, garçon âgé d'environ soixante ans, décédé hier rue de Richelieu en cette paroisse a été inhumé dans la câve de la chapelle de la Sainte Vierge en cette église, présens M[re] Gaspard Charles de Goussey, marquis de la Rochealard, chef d'escadre des armées navales chevalier de l'ordre royal de Saint Louis, demeurant rue des Petits Champs, paroisse Saint Eustache. M[re] François de Pardaillan, capitaine de vaisseaux, commandant les gardes du pavillon amiral, demeurant à l'hôtel d'Aulin, rue neuve Saint-Augustin en cette paroisse, M[re] Jean Baptiste Macvémara, capitaine de vaisseau major de la marine de Rochefort, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, demeurant rue du Four, paroisse S[t] Sulpice, sieur Jean Baptiste Pierre de Noinville, banquier à Paris, demeurant rue de la Tissanderie, paroisse Saint Gervais. Ainsi signé. .

Mais la maison mortuaire n'est point indiquée dans cette pièce et il faudra la découvrir pour que la décision du Comité des inscriptions parisiennes reçoive son exécution; celui-ci, voulant à juste raison, s'appuyer sur un texte manuscrit ou imprimé.

Dans une lettre de Duguay-Trouin (possédée par M. de Béru), à son frère Luc Trouin de la Barbinais, datée de Brest, le 27 janvier 1736, se trouve le passage suivant : « Au reste, mon cher frère, vous n'ignorez pas à combien d'autres dépenses je me suis livré. Le

seul déménagement de Paris et mon installation à l'hostel de Saint Pierre me coûte plus de mille pistoles. » Cet hôtel de St Pierre, qui est devenu la préfecture maritime du Finistère, était déjà à cette époque la résidence du chef de la marine. C'est pourquoi Duguay-Trouin l'habita pendant son séjour à Brest, lorsqu'il commandait l'escadre destinée à opérer contre l'Angleterre.

Exactement huit mois après, le 27 septembre 1736, Duguay-Trouin mourait à Paris, rue de Richelieu.

On peut remarquer que son acte de décès donne aux personnes présentes la qualification de « demeurant à Paris, » suivie de l'indication de leur domicile. Mais semblable mention n'existe pas pour Duguay-Trouin, ce qui porte à croire qu'il était peut-être simplement absent de Brest et n'avait en conséquence pas de domicile réel à Paris.

Cette supposition se trouve confirmée par une tradition de famille disant que Duguay-Trouin, venu à Paris pour y chercher des soins médicaux nécessités par une maladie des reins ou des voies urinaires, y mourut au cours de son séjour, soit dans un hôtel à voyageurs, soit chez son ami Boutin, trésorier de la marine, qui avait deux hôtels, rue de Richelieu.

Le *Courrier d'Avignon*, du 27 septembre 1736, annonce la mort de Duguay-Trouin « fort regretté de tous ceux qui l'ont connu. » Et dans son numéro du 1er octobre, il dit : Le corps de M. du Guet Trouin... fut inhumé avec beaucoup de pompes *(sic)* dans l'église Saint-Roch, sa paroisse. »

Nous voyons bien qu'à cette date de 1736, la paroisse St-Roch finissait au Nord de la rue Ménars. S'il n'y a pas erreur sur ce point, la maison mortuaire de Duguay-Trouin serait située plus bas.

Le testament de Duguay-Trouin et son codicile, reçus par Robineau, notaire à Paris, les 7 et 17 septembre 1736, ne donnent aucune indication utile sur la maison où il rendit le dernier soupir.

Le 2 octobre 1736, par-devant le même notaire, le frère de Duguay-Trouin donnait son consentement à l'exécution dudit testament. L'acte débute ainsi : « Par devant... est comparu Luc Trouin écuyer sieur de la Barbinais demeurant ordinairement en la ville de Saint-Malo estant de présent en cette ville, logé en la maison

qu'occupait feu Monsieur Duguay-Trouin, son frère, rue de Richelieu, paroisse Saint-Roch..... »

Les minutes de Robineau sont actuellement chez Me Paul Cousin, notaire, place Saint-Michel. Nous avons entretenu, M. de Béru et moi, une active correspondance avec M. Cousin, et ce dans la forme la plus courtoise, pour voir si, à la suite du décès de Duguay-Trouin, l'indication de son domicile serait mentionnée en d'autres actes; mais les difficultés de communication soulevées par ledit notaire nous ont privé de ce moyen d'informations.

Deux notaires de Saint-Malo, lieu de naissance de Duguay-Trouin, qui conservent aussi des minutes de sa famille, ont obligeamment répondu à M. de Béru qu'elles ne renfermaient rien sur la maison mortuaire de Duguay-Trouin, à Paris.

La Bibliothèque de Saint-Malo, qui a des pièces manuscrites de son concitoyen, ne possède rien non plus sur cette question.

Les archives de l'église Saint-Roch sont muettes aussi; elles n'ont même plus le registre mortuaire d'où a été extrait l'acte de décès dont M. de Béru a la bonne fortune de posséder une expédition authentique. M. le Curé ignorait le décès de Duguay-Trouin sur sa paroisse et son inhumation dans un caveau de l'église.

Toutes les pièces de famille possédées par M. de Béru relatent le décès de Duguay-Trouin, rue de Richelieu — et c'est tout.

L'almanach royal de 1736 est muet sur la demeure parisienne de Duguay-Trouin, qui, cette année-là, n'avait probablement pas d'habitation, dans le sens ordinaire du mot, à Paris, en raison de ce qui a été dit précédemment.

Le Courrier d'Avignon dit que l'inhumation a eu lieu avec beaucoup de pompe. Cela se conçoit, en raison de la notoriété du défunt, de son grade dans la marine. Cette cérémonie n'a-t-elle pas été signalée dans quelque périodique de 1736 qui, peut-être, a indiqué la maison mortuaire?

Louis MORAND.

140 (I, 270). **Morlaix et Thiers.**

Si l'on en croit la chronique de Morlaix ce n'est pas par une jeune fille que Thiers fut refusé parce qu'il était trop petit, mais bien par

la mère de cette jeune fille Mme Postic-Kerbriant, habitant le manoir de Kerneguez, acheté depuis par la ville de Morlaix, qui répondit à la demande formulée par le prétendant que sa fille n'épouserait certainement pas ce *mauvais petit tiers d'homme*.

E. DE BERGEVIN.

QUESTIONS

154. Un ami de La Villemarqué.

Quel est le « *célèbre professeur de l'Université*, » ami de La Villemarqué, qui, en 1850, consacra aux luttes bretonnes ce poème publié par P. V. dans le *Nouvelliste de Bretagne* du 2 septembre 1907 ?

C'était sur le penchant d'une verte colline
Que l'Aven caressait de son onde argentine.
La lice allait s'ouvrir, et le lutteur debout
Toisait son adversaire et mesurait son coup.
On voyait accourir et se former en haies
Bretons aux longs cheveux, Bretons aux larges braies.
Un pourpoint bleu descend sur leur triple gilet.
Leur front brun s'arrondit sous un chapeau coquet.
(J'adore ce costume ; il occupe son homme
Et ne tolère point qu'un petit maître chôme.
Car s'il ne retient pas sa culotte à la main,
L'utile vêtement l'abandonne en chemin.)
Les dames étalaient en habits de dimanches,
L'édifice orgueilleux de leurs cornettes blanches.
Et les petits Bretons à l'envi bretonnants
Se suspendaient en grappe aux pins environnants.
Mais un cri tout à coup a soulevé la foule,
Tel aux rochers du Raz le vent pousse la houle.
Le combat s'échauffait ; l'hercule de Céans
A saisi son rival entre ses bras géants
Lorsque, lui se baissant pour recueillir sa force,
La chemise et la braie achèvent leur divorce

Et promettent soudain à ce peuple moral
Un spectacle nouveau mais peu municipal...
Mais le maire veillait sur la vertu publique.
Courageux magistrat! vers le groupe athlétique
Il s'élance, et, mettant la pudeur en repos,
La canne officielle intervient à propos.
Le reste se passa comme au siècle d'Homère.
Le plus adroit des deux mit son homme par terre,
Et triomphant reçut pour prix de son savoir
Un gros mouton qu'il fit rôtir le même soir.
C'est alors que le cidre et le vin circulèrent.
De buveurs trébuchants les gazons s'émaillèrent;
Et plus d'un bas-breton, dans l'ornière bercé,
Goûta jusqu'au matin l'oubli du mal passé.

155. Familles bretonnes : Leperdit.

Y a-t-il encore des descendants du fameux maire de Rennes, Jean Leperdit, à qui Pontivy, sa ville natale, vient d'élever un monument?

J. Kéméner.

156. Les Persécuteurs de Fréminville.

Dans ses *Souvenirs de 1801*, publiés par l'*Hermine* (juillet 1907), le Chevalier de Fréminville écrit ?

Les persécutions incessantes d'ennemis puissants, de fourbes politiques, d'un surtout, qui pourtant me doit l'honneur et la vie, et qui fut pendant plusieurs années l'arbitre du destin des officiers de la marine, ont seules causé mes revers.

Le Chevalier ajoute en note, au sujet de son principal ennemi :

Revêtu d'un grade supérieur, cet homme, aujourd'hui haut placé, jouit impunément d'honneurs qu'il est bien loin d'avoir jamais mérités. J'espère pouvoir le démasquer un jour,

Quels furents les persécuteurs de Fréminville? Qui fut celui qui lui devait « l'honneur et la vie? » Quels sont les motifs, les dessous de cette haine, de ces inimitiés?

D. L.

157. Rue Grivart.

On nous affirme que Douarnenez possède une rue Grivart. Y a-t-il un rapport entre le nom de cette rue et le nom de famille de René Grivart, l'aimable avocat du barreau de Paris? P. R.

158. Place de la Réunion.

Que signifie ce mot *Réunion* qui forme le nom de plusieurs de nos anciennes places (à Lannion, à Vannes...)? Quel événement historique se trouve ainsi rappelé? P. R.

159. Maison natale de Le Brigant.

N'a-t-il pas été question de poser une plaque commémorative sur la maison natale du celtologue Jacques Le Brigant? Ce projet est-il abandonné? Il nous semble que le Conseil Municipal de Pontrieux s'honorerait en indiquant à la piété des archéologues, des historiens, des celtisants, les murs qui virent naître le célèbre ami du Premier Grenadier de France. P. N.

160. Les Fondateurs du régionalisme.

Dans une brochure intitulée *Le Régionalisme néo-breton,* l'auteur anonyme, qui doit être M. Alfred Lajat, après avoir fait naître l'*Union Régionaliste Bretonne* à Morlaix, lors de la manifestation de Ploujean (août 98), ajoute :

Toutefois le mouvement régionaliste néo-breton qu'elle exprime et résume, lui est antérieur de quelques mois. On en doit la première idée au barde Jaffrennou (Taldir), à Fr. Vallée, à Ch. Le Goffic, à Aug. Cavalier, et à l'abbé Le Roux.

Le mouvement n'a-t-il pas été déterminé, très antérieurement, par une série d'articles que publia dans un journal de l'Ouest un peintre qui traçait le plan d'une nouvelle association bretonne?

Dans la susdite brochure, à propos du Congrès de Vannes (août 99), on lit :

Les esthètes dépités commencèrent à s'égrainer et à quitter l'*Union* ; Maufra, Dayot et Cie donnèrent le signal ; ils devaient plus tard former une société plus conforme à leur manière de voir, qui prit le nom de *Bleus de Bretagne*.

Maufra assistait-il au Congrès de Vannes?

Armand Dayot a-t-il jamais fait partie de l'*Union Régionaliste Bretonne?*

La fondation des *Bleus de Bretagne* est-elle postérieure au Congrès de Vannes. MONTROULEZ.

161. Le général Hervo et le sculpteur Maillard.

La ville de Quimperlé confie au sculpteur Maillard la statue du général Hervo. Le sculpteur Maillard, qui a déjà exécuté un monument pour la ville de Brest, est né à Paris et ne s'impose par aucune attache bretonne. La Bretagne n'a-t-elle pas de sculpteurs, ou le régionalisme n'existe-t-il que dans la bouche et sous la plume des régionalistes ? Louis BREIZ.

162. Familles bretonnes : Le Sénéchal de Carcado.

Je serais extrêmement reconnaissant de toute communication sur la famille le Sénéchal de Carcado.

Cette famille, originaire de Saint-Gonnery (Morbihan), quitta la Bretagne à la suite de la Révolution pour s'établir dans le midi de la France. Compte-t-elle encore aujourd'hui des représentants et où sont-ils fixés ?

Pourrait-on me renseigner également sur une publication faite à l'honneur des vertus et de la sainteté d'une certaine « dame de Carcado. » DU HALGOUET.

163. Familles bretonnes : Jules Claretie.

M. Jules Claretie (V. 3e *Pardon d'Anne de Bretagne*, par F. Lorin) a dit à Montfort-l'Amaury : « Mon arrière-grand-père maternel était Nantais. » Comment se nommait l'arrière-grand-père maternel de l'éminent académicien ? C. A.

GESTA BRITANNORUM

L'*Union Régionaliste Bretonne* a tenu ses assises d'août à Rostrenen. La presse départementale, en des comptes rendus détaillés, mentionna les discours, causeries, rapports, du marquis de l'Estourbeillon, président de l'U. R. B.; Alcide Leroux, F. Vallée, Morvran-Goblet, du député Ollivier, du chanoine Bossard, les sonniou et gwerziou interprétés par Jaffrennou, Herrieu, Diverrès, Berthou, Mlle Riou, etc. Il n'appartient au *Fureteur* que de signaler les motions originales, les incidents curieux.

Le Gorsedd breton a déclaré déchus de leurs droits le Docteur Picquenard (Barz Melen) et Caurel (Ewnik Arvor), traîtres au serment prononcé sur le glaive : le barde Caurel avait très vaillamment dirigé la représentation d'*Arzur Breiz* par la troupe de St Nicolas du Pélem.

M. Corfec proposa d'envoyer de jeunes Bretonnes à Paris pour y étudier la science culinaire : MM. de l'Estourbeillon et Herrieu affirmèrent qu'elles ne reviendraient pas. On a discuté un projet de costume spécial pour les membres de l'U. R. B.

Le succès du Congrès fut pour la très remarquable exposition de meubles d'Ely Montbet, dont on admira le bel effort d'art breton. Un amateur somptueux, seigneur au verbe d'or, poussa l'enthousiasme jusqu'à offrir 46 francs d'un fauteuil superbe, en demandant crédit jusqu'au 1er janvier.

Une plaque de fonte avec inscription « A la mémoire d'Olivier Perrin, le peintre de Cornouailles, né à Rostrenen le 2 septembre 1761, mort à Quimper le 14 décembre 1832, a été remise au maire de Rostrenen, qui a promis de chercher un emplacement.

* * *

Conduite par le barde Taldir (Jaffrennou) et par le marquis de l'Estourbeillon, président de l'U. R. B., une délégation bretonne, à laquelle se joignirent le barde-fureteur Diverrès (Ab Sulio) et l'Américaine Bretonnante Mme Mosher (Bretonez Tramor), a pris part à l'Eisteddfod de Swansea. Nos compatriotes ont été magnifiquement reçus par les Gallois. Le barde Hoël de Browerech a présenté sa moitié de glaive à l'ovate John Kelt Edwards. L'archidruide Dyfed a remis aux bardes Taldir et Loeiz Herrieu une splendide bannière ornée du compas, des trois barres et autres emblèmes philosophiques. Le *Bro goz ma zadou* a retenti dans le champ du Gorsedd. Le barde Cochvarf, ancien maire de Cardiff,

a parlé de Chateaubriand, de Lamennais, de La Villemarqué, de Brizeux, de Renan. Et plus d'un Celte armoricain songe encore, en bourrant de caporal son korn-butun, aux cigares de cent sous qu'à ses invités distribuait Miss Dilwynn, au Restaurant des Mumbles, sur la jetée de Swansea.

***

Pendant que les bardes de l'Ile de Bretagne déployaient leurs bannières dans le champ gorseddique de Swansea, sur la côte armoricaine se célébrait un « Baptême bardique » que le *Journal des Débats* décrit ainsi :

Une cérémonie très originale a été célébrée à Trégastel (Côtes-du-Nord), à l'occasion du baptême de la Reine Anne ou plutôt de Reine-Anne (fille du Pentyern Léon Durocher et de la bardesse Ninoc'h Euz Ar Garrek), ainsi appelée en souvenir du Pardon d'Anne de Bretagne. Quand les cloches eurent fini de sonner, on descendit vers la mer, jusqu'à Kerninoc'h, la villa si joliment décrite par Madeleine Desrozeaux dans les *Parfums de Bretagne*, de Paul Grenet, et dans le *Clocher Breton*. Là, sur la lisière du jardin, baigné par les vagues, la petite Reine-Anne, âgée de cinq ans, planta, avec l'aide du cultivateur Job Morvan, un saule, et le barde Ch. Le Goffic, qui reçut en 1899, à l'Eistedfodt de Cardiff, le titre d'*Eostik Ar Garantez* (Rossignol de l'Amour), la tête découverte, les bras tendus, adjura les sucs de la terre armoricaine de monter vers les branches pour l'épanouissement de l'arbre symbolique.

Coiffé de la toque au chardon écossais, le pentyern, en digne conservateur des forêts d'Ouessant, brandit l'arrosoir magique d'où ruissela l'eau baptismale, en suppliant le rossignol de l'amour de venir vocaliser, au clair de lune, parmi les feuilles du saule argenté. L'arrosoir passa de main en main et la pluie fécondante inonda le sol, pendant que l'on chantait les *Sabots de la Reine Anne*.

Un déjeuner poétique a suivi la plantation de l'arbuste. Menu fantaisiste peint délicieusement par l'aquarelliste J. Forges, parrain de la petite Reine Anne, qui avait pour marraine la cousine de Ch. Le Goffic, Mlle Duchemin, libraire à Lannion. Au dessert, l'auteur des *Chansons de Là-Haut et de Là-Bas* a entonné de spirituels couplets de circonstance. L'auteur de *Sur la Côte* a déclamé de belles rimes trégastelloises. Mme Belenfant, femme de l'avoué lannionais, fredonna la *Complainte du bigorneau de Saint-Jacut*. L'historiographe du pardon de Montfort, Félix Lorin, porta un toast au nom des ruines du Ménez-Tour et lut des compliments adressés par des présidents, pèlerins, ajoncats de Montfort-l'Amaury : par Jules Claretie, le général Dodds, le panoramiste Poilpot, les poètes Lucien Dupuis, Abel Léger, le dessinateur Léon Lebègue, Maurice Le Dault, directeur du *Fureteur Breton*.

***

Brillant congrès de l'Association Bretonne à Lamballe. M. Oheix établit que saint Melaine n'est pas né à Pléhauff, près Rostrenen, mais à Brain-sur-Vilaine, près Redon. M. Rouault de la Vigne lit une monographie du docteur Lavergne, qui implanta la pomme de terre dans le pays de Lamballe. L'abbé Favé conte les

doléances d'un braconnier en l'an III, les infortunes des gens de justice de Carnoët à qui l'on défend de tenir auberge en 1694, et la mauvaise réception que firent les habitants du même pays au maître d'hôtel du roi Jacques II, venu à la recherche de mines de plomb sur les dires d'un baron allemand. Le Comte de Palys exhume des poésies populaires contre le duc d'Aiguillon, l'ami des meuniers. M. de L'Estourbeillon se plaint du rapetissage des coiffes. Le comte de Laigue présente un projet d'éphémérides bretonnes qu'imprimerait la maison Simon, et démontre que les champions complémentaires du parti anglais au Combat des Trente ne furent pas des Bretons, mais des Brabançons. Une étude du comte de Laigue sur « l'esprit breton » provoque une très vive discussion, close par des paroles de l'Abbé du Bois de la Villerabel constatant que « l'esprit breton-armoricain est absolument dissemblable de l'esprit gallois où l'élément anglais est entré pour une grande part. »

***

La Société des Bibliophiles Bretons, dont la séance annuelle se tient à Lamballe, publiera cette année le tome 1er de l'*Histoire inédite de Bretagne* par Pierre Le Baud, et des documents sur les Etats de Bretagne depuis Charles VIII. D'autres travaux vont être mis en chantier, notamment : les *Procès-Verbaux des Etats de la Ligue*, par M. Jouon des Longrais; les *Actes des souverains bretons avant le* XIIIe *siècle*, par M. Oheix ; le *Manuscrit inédit du Poème du Combat des Trente*, par M. de Laigue ; les *Réformations et Montres de l'Evêché de Rennes*, par le même.

La *Correspondance des Intendants de Bretagne avec les contrôleurs généraux à la fin du règne de Louis XIV*, que retarda une maladie de M. Letaconnoux, verra le jour prochainement.

***

Le Conseil Municipal de Rostrenen a décidé de débaptiser la rue de Plouguernevel pour y apposer, sur une des maisons ayant appartenu à la famille du peintre-graveur, la plaque commémorative d'Olivier Perrin.

***

Deux fêtes pittoresques sollicitèrent l'attention estivale, le *Pardon des Filets Bleus*, où triompha la fantaisie picturale de Legout-Gérard et de ses collaborateurs de Concarneau, le *Pardon de la Fleur d'Ajonc*, organisé par le chansonnier Théodore Botrel à Pont-Aven. Le maire de Nizon, M. P. de La Villemarqué, avait prêté le Bois d'Amour à l'auteur de *Par le petit doigt* : Costumes et chansons s'agitèrent sur les feuilles, pour la plus grande gloire de Mlle Louise Le Bihan, couronnée reine de la Fleur d'Ajonc.

*
* *

A Lorient, exposition de peinture où l'aquarellisle alréen J. Forges envoya de fraiches notations bretonnes : *Rue du Pavé* et *Port d'Auray*, *Baie de Douarnenez*, une marine de Plougastel, une verdure du Huelgoat.

*
* *

Le vice-amiral Franquet, le héros du seul combat naval livré en 1870, vient de mourir à Guidel à l'âge de 79 ans. Capitaine de frégate, il commandait, dans la mer des Antilles, l'aviso *Le Bouvet* avec lequel il aborda le vaisseau allemand *Le Météore*. Celui-ci, malgré la supériorité de son artillerie, prit la fuite... Le vice-amiral Fronquet était né à Lorient.

*
* *

Mathilde, la grosse Mathilde, la duègne fameuse du Palais-Royal, était née à Rennes en 1836. Il fallait qu'elle mourût pour qu'on soupçonnât le lieu de sa naissance. Qui se serait douté, en la voyant jouer *Ma Camarade*, les *Petits Godin*, le *Train de Plaisir*, les *Petits Voisins*, *Goth*, les *Boulinards*, *Durand et Durand*, que ce boulet de joie avait été fondu en Bretagne ?... Elle avait pris sa retraite, il y a dix ans, sans entendre l'appel nostalgique du sol natal. Elle s'était retirée à Saint-Prix (Seine-et-Oise), où repose aujourd'hui Mathilde Cochard, après avoir désopilé pendant vingt ans toutes les rates parisiennes. Qu'on dise encore que tous les fils de l'Ouest ont l'humeur triste !

Dom LOBINET.

A la Reliure

Nous devions publier sous ce titre la *Bibliographie* des ouvrages adressés au *Fureteur*. Par suite de l'abondance des matières, nous sommes obligés de reporter cet article au prochain numéro.

AR FURCHER.

Périodiques Bretons et Régionalistes[1]

Revue de Bretagne. Mensuelle. Directeur : Marquis DE L'ESTOURBEILLON. Rédacteur en chef : Comte René DE LAIGUE, château de Bahurel, à Redon. Un an : France, 12 fr. ; Étranger, 15 fr.

Juillet 1907. — SOMMAIRE : Deux événements du règne d'Alain le Grand. Vte CH. DE CALAN. — Charles Le Goffic et les « Gens de Mer ». PIERRE LAURENT. — Ar Bugel hag ar Barz. KLAODA. — Notes de Bibliographie liturgique bretonne. JOSEPH ANGOT. — Historique d'une succession dont la liquidation dura 35 années d'après les archives du Hourmelin. BARON F. DE LOURMEL DU HOURMELIN. — Notices et bibliographie.

Août 1907. — SOMMAIRE : Réponse aux attaques de M. Grammont contre mes écrits. E. ERNAULT. — Étude sur les origines du nom du Saint-Mars-La-Jaille. J. BAUDRY. — L'Évolution des Celtes. Eisteddfod de Carnarvon 1906. — Les villages préromains de la Bretagne occidentale. AVENEAU DE LA GRANCIÈRE. — Notices et bibliographie.

L'Hermine. Revue littéraire et artistique de Bretagne. Mensuelle. Directeur : Louis TIERCELIN, villa Kerazur, à Paramé (Ille-et-Vilaine).

Août 1907. — SOMMAIRE : L'esprit de M. Trublet archidiacre de Saint-Malo. H. DE KERBEUZEC. — Le Monument Duhaumont (*suite*). J. LE BRETON. — Mon premier combat. Souvenirs de 1801. LE CHEVALIER DE FRÉMINVILLE. — A travers les Lettres et les Arts. LAN AL LENNER. — Poésies de LOUIS TIERCELIN. A. DROIN.

Septembre 1907. — SOMMAIRE : Les petits métiers malouins (*suite*). G. SAINT-MLEUX. — Coins de Bretagne. Ile de Calot. A. DAGNET. — Nos morts : A. Lemercier. — A travers les Lettres et les Arts. LAN AL LENNER. — Poésies de L. TIERCELIN, J. E. POIRIER, L. DUROCHER.

Kloc'hdi Breiz. *Le Clocher breton*, revue de Bretagne et des Pays celtiques. Mensuelle. Directeurs : René SAIB et Madeleine DESROSEAUX, 77, rue Belle-Fontaine, à Lorient. Un an : France, 5 fr. 50 ; Étranger, 6 fr.

Août 1907. — SOMMAIRE : Le Congrès de l'U. R. B. à Rostrenen. — Une pièce du lorientais Fontan. P. LAURENT. — Instantanés. MAD. DESROSEAUX. — Pages oubliées sur Rostrenen. H. VIOLEAU. — Zalud da Vro-Gymru. E. BERTHOU. — Mots usuels bretons et gallois. VALLÉE, HERRIEU, MATTHEWS. — Etc.

Septembre 1907. — SOMMAIRE : L'Eisteddfod de Swansea. R. SAIB. — Les Celtes au XXe siècle. FOURNIER D'ALBE. — Mots usuels bretons et gallois, etc.

---

(1) Par suite de l'abondance des matières, nous ne mentionnons ici que les périodiques qui veulent bien, en retour, annoncer le *Fureteur Breton*.

Pour les abonnements, prière de s'adresser aux bureaux des journaux et revues.

Kroaz ar Vretoned. Hebdomadaire. Publié entièrement en breton. Directeur : Fr. VALLÉE, rue Saint-Benoît, à Saint-Brieuc. Un an : France, 4 fr. ; Étranger, 6 fr.

Dihunamb. Dastumaden miziek (Breton du Morbihan) : Loeiz HERRIEU et André MELLAC, rue Carnot, à Lorient. Un an : Bretagne, 1 fr. ; France, 1 fr. 25 ; Étranger, 1 fr. 50.

Bretoned-Paris. Bulletin mensuel de la Société « La Bretagne ». Directeur : M. CAMENEN, 40, rue du Cherche-Midi, Paris, VIe. Un an : 2 fr. 50.

Le Pays d'Arvor, *Revue de Haute-Bretagne.* Mensuelle. Directeur : Jacques POHIER, docteur en droit, 25, Haute-Grande-Rue, Nantes.

Un an	Édition ordinaire	Édition de luxe
Loire-Inférieure et départements limitrophes :	5 fr.	10 fr.
Départements non limitrophes :	6	12
Étranger :	8	14

Septembre 1907. — SOMMAIRE : Choses d'autrefois (*suite*). ED. PIED. — Un rival de Charette, le général Joly (*suite*). J. ROUSSE. — Les Muses aux mains noires (*suite*). J. ANGOT. — Meunier de Caraya (*suite*). P. DU BOCAGE. — Triades : Midi. BARZ TAL BREIZ. — Nantes la Brette. R. DELAUNAY. — Comment recueillir les parlers de la Haute Bretagne (*suite et fin*). G. DOTTIN. — Un poète nantais : l'abbé Marbeuf. R. D., etc. — Dessins de JACQUES POHIER.

Revue des Traditions populaires. Mensuelle. Directeur : Paul SÉBILLOT, 80, boulevard Saint-Marcel, Paris. France : 15 francs ; Étranger : 17 francs.

Revue du Pays d'Aleth. Publication littéraire mensuelle de l'arrondissement de Saint-Malo-Saint-Servan. Directeur : J. HAIZE, rue Jacques Cartier, Saint-Servan. Un an : 3 francs.

Août 1907. — Numéro consacré au poète Hippolyte de la Morvonnais.

Septembre 1907. — SOMMAIRE : Notes sur les Courriers et les Diligences de ou pour Saint-Malo, à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe siècle. LOUIS ESNOUL. — Il y a cinquante ans... Août et Septembre 1857. — Les fouilles de la Cité. — La Séance et le Dîner en l'honneur d'Hippolyte de la Morvonnais.

Le Moulin à Sel. Bulletin des Ânes de goût. (Agapes sous la présidence *effective* des maîtres du rire : Rabelais, Molière, Beaumarchais, Shakespeare, Cervantès, Piron, Boccace, La Fontaine, etc.) Rédacteur en chef : Léon DUROCHER, 15, rue du Dragon, Paris VIe. (Hors commerce.)

L'Action Régionaliste, revue du Mouvement Fédéraliste et Décentralisateur — Bulletin mensuel de la Fédération Régionaliste Française. Directeur : Charles BRUN, 15, rue d'Odessa, Paris, XIVe.

La Lande Bretonne. Organe mensuel de l' « Union Fraternelle » des Bretons de Paris. Directeur : E. SAINDON, 16, rue du Cherche-Midi. Paris VIe. Un an : 5 francs.

Le "FURETEUR BRETON" recherche les ouvrages suivants :

(Les lui offrir en indiquant les prix demandés)

Brizeux. Œuvres. Édition Lévy, 2 in-12. — *Milin*. Skouer ar gristenien. — *Villemarqué*. Bardes bretons du VIe siècle. — *Luzel*. Guerziou breiz Izell. — Documents sur Roscoff. — *Aug. Le Bras*. Les Armoricaines, 1830. — *Dulaurens de la Barre*, Veillées d'Armor. Premiers Fantômes. — *Oresve*. Histoire de Montfort. — Cartulaire de Landevenec. — *Perrin*, Galerie bretonne. — *G. de Corson*. Récits de Bretagne. — *Ol. Souvestre*. Mikael. — *Mérimée*. Voyage dans l'Ouest. — *Bellamy*. Bréchéliant et Bérenton. — Tous documents, papiers et parchemins, imprimés ou manuscrits relatifs à l'histoire et à la généalogie des familles bretonnes.

Le Gérant : **M. LE DAULT.**

Imp. FR. SIMON, Rennes (3723-07).



3e Dîner du Fureteur Breton

Présidence :

Paul Sébillot.

Menu

Potage Conan Mériadec

Rohanée Porhoët

Gigot Karmagnolen

Salade Fréminville

Petit Lait à la Chevalière

Châtaignes du Sénéchal de Kercado

Vin du Connétable

Eau-de-Vie de « preunes »

Café Duguay-Trouin



19 Décembre 1907.

Notre troisième Dîner a eu lieu le 19 décembre à la *Couronne d'or*, sous la présidence de Paul Sébillot, qui vient d'achever la publication du 4e volume du *Folklore de France*, véritable encyclopédie du traditionnisme français. « La présidence de Paul Sébillot, a dit Maurice Le Dault, s'imposait d'autant plus que son ouvrage consacre, en le citant, le *Fureteur Breton.* »

Le maître folkloriste déclare qu'un tiers des matériaux de cette encyclopédie se trouve emprunté à la Bretagne ; il ajoute modestement que son travail reste à compléter, et que le *Fureteur Breton*, qui fait d'excellente besogne, s'y emploiera utilement. A propos du Cochon que nos fureteurs ont choisi comme emblème, Paul Sébillot affirme que ce choix eût ravi Monselet et flatté le dessinateur Léonce Petit, qui jadis fonda le *Dîner du Cochon Raisonnable.* En s'asseyant le Président communique une reproduction d'un curieux document du Musée de Quimper, devinette du XVIIIe siècle, figurant des souhaits de bonne *ânée.*

Diverses communications suivent. A propos de Yan Dargent, Ch. Le Goffic conte les suites d'une exhumation opérée par un recteur de Penvénan que troubla l'apparition nocturne de l'exhumé, à qui il manquait une messe pour obtenir le repos final. Dans le même ordre d'idées, le consul Léon Hugonnet adresse une note très intéressante que publiera notre prochain numéro. Félix Le Dantec, professeur de biologie à la Sorbonne, parle de poteries découvertes près de l'Ile Grande et portant des empreintes de doigts. Léon Durocher nous révèle des détails intimes concernant un fils de Lesage et le fils de Madame de Sévigné ; une discussion très vive et très croustillante s'engage à ce sujet entre Léon Durocher et Félix Le Dantec. Le sculpteur Joë Descomps revendique pour l'Auvergne la mélodie sur laquelle Chateaubriand a écrit les paroles de *Combien j'ai douce souvenance.* Pierre Laurent lit et commente malicieusement une lettre du cynégète Paul Péral qui, en chassant la bécasse à Belle-Isle-en-Terre, a transcrit pour nous des Noëls imprimés chez Hovius à Saint-Malo en MDCCXCII. Le bibliophile L. Gauvin exhibe un exemplaire original, orné de gravures sur bois, des *Histoires* de Boistuau (de Nantes, XVIe siècle). Maurice Le Dault annonce la publi-

cation prochaine dans nos colonnes d'une étude d'Ouverleaux, ancien bibliothécaire du roi des Belges, sur *Les cheonq clotiers* (les cinq clochers), transformation flamande du *Conscrit de Saint-Pol*. Notre directeur montre en outre quelques ex-libris très rares appartenant aux libraires Saffroy, entre autres ceux de Fréminville, de Kervaso, du cardinal de Rohan, etc.

Le menu illustré par l'habile dessinateur de *Art et Décoration*, Mathurin MÉHEUT (de Lamballe), représentait le chevaleresque auteur des *Antiquités du Finistère* se rendant aux agapes du *Fureteur Breton*, piquante allusion à l'étude sensationnelle que publie sur *La Chevalière de Fréminville*, notre collaborateur Léon Durocher. Au dessert Meheut nous préparait une surprise : un second menu dans lequel la Chevalière de Fréminville dépouillée de son armure devenait... la Vérité éclairant le monde des Fureteurs.

Parmi les convives citons encore : B. H. Gausseron, le docteur Gaboriau, les peintres-dessinateurs J. Forges, Duvanel, H. Joly, Malo Renault (dont on admire le projet d'affiche exposé dans la salle du banquet), le relieur d'art Le Douarin, Henri Coutant, directeur de l'*Angevin de Paris*, Alix, directeur de l'*Assistance Bretonne*, l'avocat Roué, Albert Montreuil, Yves Sébillot, Paul Renimel, Bazin, Bligné, J. Jacob, Condamy, Chautard, Paul Leclerc, Marc Leclerc qui chanta une vieille chanson de la frontière celto-angevine. Pour terminer la soirée, on supplia Paul Sébillot de chanter la chanson légendaire des « Preunes » : le Président du troisième Dîner s'exécuta avec sa bonne grâce matoise de Gallo de Matignon.

S'étaient excusés : MM. Jules Claretie, de l'Académie Française ; le consul Léon Hugonnet, le député Et. Pinault, le médailleur F. Gibault, J. Uzanne, le docteur Antony, René Grivart de Kerstrat, O. de Gourcuff, Jacques Pohier, Marius Bouteloup, G. d'Azémar, J.-E. Poirier, Paul Grenet, l'auteur des *Parfums de Bretagne*.

MAB ROHAN.



SOUVENIRS ASINARIENS

Invité à remplir les fonctions de *Meunier* au Dîner du *Moulin à Sel* (1) où l'on inaugurait la statue de Madame de Sévigné, le comte de Chateaubriand, après avoir salué l'image de la Dame des Rochers, ajouta des souvenirs personnels que lui dictaient la circonstance et le milieu. Par une piquante allusion au titre d'*ânes* dont se parent les convives de ces agapes intellectuelles, le petit-neveu de l'auteur des *Mémoires d'Outre-Tombe* lut, en s'adressant au Capitâne (2) Léon Durocher, ce délicieux morceau dont nous avons la bonne fortune d'offrir la primeur aux amis du *Fureteur Breton*.

...Quand, si aimablement, vous m'avez prié ici, Monsieur le Capitâne, vous ne saviez pas que l'âne, ce bon animal qu'on y honore, est pour moi un très vieil ami. A quelques kilomètres (on disait alors à trois quarts de lieue) de la maison qu'habitait mon père, près de Saint-Malo, se dressait, sur un coteau couronné de vieux arbres, une autre hospitalière maison objet de tous nos désirs d'enfants. Elle était habitée par la grand'mère de notre Paul Féval, le peintre délicieux de *Château-Pauvre* et du *Loup Blanc*. On nous y menait passer nos journées de vacances, et les petits chemins, aujourd'hui chemins vicinaux, étaient alors si mauvais en Bretagne, que l'on chargeait les enfants sur des ânes en les équilibrant de-ci de-là. Je me souviens, comme d'hier, de ces courses qui avaient lieu au printemps. Les quatre messagers dont parle Chateaubriand, les quatre messagers « des brises qui hébergent dans les baies de la péninsule armoricaine » nous faisaient cortège. Le rossignol nous poursuivait de buisson en buisson, la caille chantait dans les colzas en fleurs, l'hirondelle rasait les fossés du chemin, et le loriot se faisait entendre au sommet des lointaines futaies. La vénérable aïeule ne parlait guère de son Paul, à qui elle tenait rancune de ses livres, peu catholiques alors, mais, en nous bourrant de ses friandises, et quelles

(1) Le jeudi 5 décembre. — (2) Chef des ânes.

friandises! (je ne retrouve plus, sauf peut-être à Vannes, les délicieux pâtissiers de Bretagne, qui ne copiaient pas alors ceux de Paris), elle nous racontait, dans leurs moindres détails, les exploits du grand Surcouf, mort depuis peu, et qui demeurait tout auprès. Elle imitait le ton de sa voix de commandement; elle disait la générosité du héros, ses entrées triomphales à Saint-Malo, traînant à la remorque les vaincus et leurs riches dépouilles.

C'étaient encore sur des ânes qu'on nous menait rendre nos devoirs à ma vieille tante, la comtesse de Marigny, sœur de Chateaubriand, lorsque, quittant son couvent de Dinan, elle venait, l'été, prendre demeure à Saint-Servan, chez des sœurs toutes blanches qu'on voit encore, ainsi que leurs jardins qui ressemblaient aux jardins de Rome. La vieille dame était fort en colère contre son illustre frère dont les Mémoires venaient de paraître, à cause du ton trop peu respectueux, suivant elle, dont il avait parlé du comte de Combourg, leur père.

Il est certain que Chateaubriand, qui fait d'ailleurs de son père, à propos de la mort de celui-ci, un éloge attendri et respectueux, a peut-être un peu poussé au noir le caractère taciturne du seigneur de Combourg. Sa puissante imagination l'a-t-elle conduit à augmenter encore la sombre poésie de la forteresse féodale où se formait son génie? Il est certain aussi que l'ancien soldat, l'ancien marin, l'agent habile et pratique de la Compagnie des Indes à la Martinique, traita souvent avec une sorte de dédain ce fils, dont les rêveries lui déplaisaient, et qu'il regardait comme incapable de jamais rien faire pour sa famille et pour son nom, la passion de sa vie.

Étranges méprises de l'esprit humain. Ne nous plaignons pas de ce malentendu entre le père et le fils : il nous a valu des pages immortelles.

Comte DE CHATEAUBRIAND.

Sur le Doctrin an Christenien.

1. Dans le préambule à ma publication des « Cantiques bretons du *Doctrinal,* » *Archiv für celtische Lexikographie*, I, 214, j'ai parlé d'une « édition du *Doctrinal* intitulée *Doctrin an christenien* (Morlaix 1622). » Cette identification, qu'on retrouve *Revue Celtique* XXVIII, 366, est erronée. Comme M. l'abbé Bourdoulous a bien voulu me le faire remarquer, le *Doctrinal* est d'un Carme breton, le P. Bernard du Saint-Esprit, de Lesneven; le *Doctrin* est d'un Jésuite espagnol, le P. Ledesma, qui a été traduit en breton par Tanguy Guéguen. M. Loth, *Chrestomathie Bretonne*, 298-301, donne la cote de ce livre à la Bibliothèque Nationale (au lieu de D 1460, lire D 14604); il cite le titre en entier, et une traduction du *Stabat* en vers.

Les autres passages versifiés que contient ce volume rarissime m'ont été obligeamment copiés, le premier par M. Bourdoulous, les autres par mon ancien élève, M. Galletier, travailleur consciencieux, aujourd'hui à l'Ecole normale supérieure. Je les donne ici avec une traduction littérale, en ajoutant quelques remarques.

2. P. 22. Pan pedet hoz Aell gardien, pe seurt Oreson à leveret hu?

Ma Aell mat en pep tu chuy a so deputet
Gant Doue Roue an tyr ouz pep piril dam miret.
Moz pet em miret chui pan ouch diff gardien
Hac en ploue hac en ker diozu [*lisez* diouz] ma adverserien,
Grit diff yvez façun [*lisez* saçun] quĕn couls compaig[n]unez
Maz guilliff mat pep tu finissaff ma buhez.

Quand vous priez votre ange gardien, quelle oraison dites-vous?

Mon bon ange, de toute façon vous qui êtes envoyé
Par Dieu le roi de la terre pour me garder de tout péril,
Je vous prie, gardez-moi, puisque vous êtes mon gardien,
Et dans la campagne et dans la ville, de mes ennemis,
Faites-moi avec douceur si bien compagnie,
Que je puisse de toute façon bien finir ma vie.

3. Ces alexandrins à rimes plates ont, de plus, la rime intérieure habituelle du moyen breton (de la 6e syllabe à la 11e) : t*u*, dep*u*-tet; t*yr*, m*ir*-et ; chu*i*, gard*i*-en ; k*er*, advers*er*-ien ; etc. Les autres rimes intérieures non obligatoires sont peu fréquentes ; la plus classique est celle du v. 3 : Moz p*et* em mir*et* chui...

Le second hémistiche du 2e vers est trop long ; il faut supprimer *pep*.

L'ancienne prononciation *oe* en une syllabe, gardée dans *ploue* (v. 4), ne subsiste que dans un seul des mots *Doue* et *Roue*, v. 2 ; encore peut-on admettre la scansion *Gant Dou-e Rou-e 'n tyr*.

4. La langue est aussi du breton moyen ; elle ne contient que deux formes qui manquent à mes recueils (*Dictionnaire étymologique* et *Glossaire*). Ce sont :

Gardien gardien, pour lequel on ne trouve que *gardian* ; bret. moderne *gardyan*, P. Grégoire, vannetais *gardiein*, l'A. ;

Adverserien, dont on n'a que le singulier *aduersser* ; voir plus loin, § 12.

Il est probable que sans la contrainte de la rime, l'auteur eût mis la forme moins française *adversourien* (cf. *Rev. Celt.* XX, 62, 74) ; le P. Maunoir n'a que *aduersourien* et le P. Grég. que *adversouryen*, qui en sont des variantes graphiques.

5. P. 59, 60. Vertuziaou an Agnus Dei.

Ez chace brun an curunaou,
Ez effacc net an pechedou,
Ez mir ouz an tan pep manyer,
Scaff ha lestr à chaing à danger,
Ez mir pep tu ouz maru subit,
Drouc speret cre à chace cuit,
Ez spont scler an aduerseryen.
Ez rent foulas [*lis.* soulas] dan gruec brases,
Oz dont da guenel en guel spes,
Ez ro graçou, ez mir ouz chancc,
Pa en douguer gand reuerancc,
A ment ne pret na doutet pas,
Quen din eo'n bihan hac an bras.

Vertus de l'agnus.

Il chasse la sombre vapeur des tonnerres,
Il efface tout net les péchés,
Il garde du feu de toute manière,
Il tire de danger barque et navire,
Il garde, de toute façon, de mort subite ;
Il chasse loin, fortement, le malin esprit,
Il épouvante visiblement les ennemis.
Il donne du soulagement à la femme enceinte
Qui va enfanter plus heureusement ;
Il donne des grâces, garde de (mauvaise) fortune,
Quand on le porte avec respect ;
Pour la dimension, jamais n'ayez aucun doute :
Le petit est aussi puissant que le grand.

6. Ces vers de 8 syllabes à rimes plates sont aussi rimés intérieurement, le plus souvent de la 4e à la 7e ; cette rime est redoublée (*an*, *tan*) au v. 3 ; elle tombe sur la 5e syll., v. 4, 8, 13 ; sur la 3e, v. 7.

7. Deux de ces rimes ne sont pas conformes aux habitudes du breton moyen. C'est d'abord au v. 8, *soulas*, *bras-es*. La forme ancienne était *soulacc*, qui rime en *aç* (c'est-à-dire quelque chose comme *als*, voir mes *Notes d'étymologie bretonne*, n° 124). Il n'y a qu'un exemple analogue, c'est le vers : « Hep soul*acc* n*a* span », *Grand Mystère de Jésus*, 79, col. *b* ; mais ici *soulacc* rime à deux mots précédents en *acc*, de sorte que c'est l'*s* de *span* qui semble altéré par accident (altération tout arbitraire, d'ailleurs, le son *ç* étant évité devant une consonne) ; encore, cette ligne n'ayant besoin que d'une seule syllabe en *acc*, la licence peut-elle porter simplement sur la place de cette rime. L'auteur du *Doctrin* a pu employer ici un gallicisme, en transcrivant littéralement le français *soulas* ; du reste, la distinction de *s* et *ç* tendait déjà à disparaître de son temps : cf. en 1651, dans les vers trécorois de Cadec, *gras*, grâce (*Rev. Celt.*, xx, 60, str. 7, 8, etc.) ; *casset*, envoyé (str. 9) ; *douster*, douceur (str. 9) ; rime en *ous* ; p. 64, *plas*, place, str. 28, rime à *das-pren*.

8. L'autre rime insolite est au v. 10, celle de graç*ou* avec *ouz*; car la terminaison *ou* du pluriel était une diphtongue, que notre auteur écrit lui-même *aou*, dans le titre, *vertuziaou*, et au 1er vers, *curunaou* qui rime avec *pechedou*, c'est-à-dire *pec'hedaou*. A-t-il adopté ici la prononciation du léonais moderne, qui dit *grasou*, de même que Cadec fait quelquefois rimer ses pluriels en *o*, et les écrit même ainsi d'après le trécorois (amar*o*, garr*o*-tet, str. 8; œuvr*o*, h*o* croas, str. 28; merit*o*, rep*o*-set 50; de même pour d'autres diphtongues anciennes, Autr*ou*, Her*o*-des, 13, etc.)? C'est probable.

Il y a pourtant quelques exemples anciens de rimes comme *gaou*, mensonge, *prou-ffe* prouverait, Sainte Nonne 1509 (*Rev. Celt.* VIII, 452); *daou* deux, *tou-et* jurer, v. 1529, où il ne peut y avoir eu accord qu'entre le second élément d'une diphtongue et la voyelle simple *ou*. De même, dans les diphtongues en *i*, ce son pouvait rimer avec un *i* simple; voir *Rev. Celt.*, XI, 101.

9. Le mot *brun* (v. 1) n'est connu en moyen bret. qu'au sens de « brun », adj.; je suppose qu'il veut dire ici « la brune, le temps sombre ». En breton moderne, il existe dans le vannetais : à Ambon *brun noz*, crépuscule. Cf. le poitevin *faire brun*, faire nuit, français la *brune* le commencement de la nuit; acception d'origine argotique : voir le livre si instructif de M. L. Sainéan sur l'*Argot ancien*, Paris, 1907, p. 70, 71, etc.

10. V. 4. *Scaff* est le moy. bret. *scaph* « petite nef », cf. *Gloss.* 601.

11. Dans *chaing*, v. 4, l'*i* indique qu'il faut donner au *g* la prononciation douce, comme dans le français *changer*, d'où le mot a été pris. Le sens de « tirer, sauver » (du danger) ne se trouve pas ailleurs.

12. Nous avons vu plus haut (§ 2, 4) un autre exemple du mot *aduerseryen*.

13. *En guel spes*, en meilleur état, dans de meilleures conditions, v. 9. Ce substantif ne se retrouve que dans un passage de Ste Barbe (311) où j'ai hésité entre les sens possibles de « nature, être », et « beauté » (*Gloss*. 641) ; c'est le premier qui est le bon, comme le montre notre nouveau texte.

(*A suivre.*) E. ERNAULT.

LE TRUQUAGE BRETON

C'est une question réglée: inutile d'y revenir désormais : La Villemarqué n'est qu'un poète ; quand on a lu Keramborn, après Luzel, Loth et Gaidoz, on n'en peut plus douter. Mais sa critique nous a mis en appétit de vérité. Pourquoi ne continuerait-elle pas à démasquer sans merci les contrefaçons et les truquages de notre art breton ? La conclusion qui s'impose à notre esprit désormais est une instinctive défiance à l'égard de ces poésies, de ces contes, de ces « vieux » meubles, que l'on continue d'offrir à notre naïveté comme les produits authentiques de l'art populaire. — Une bonne femme aurait débité ceci, un bonhomme aurait chanté cela : est-ce bien sûr ? Le peuple, quel qu'il soit, est-il assez habile pour composer avec un art aussi impeccable ? Anatole Le Braz nous a appris des choses bien suggestives au sujet de cet art populaire dans sa thèse sur le théâtre !

Aussi nous serions bien reconnaissants à Keramborn de pousser plus loin sa critique. Après avoir classé le *Barzaz Breiz*, pourquoi ne poursuivrait-il pas ses exécutions, en étudiant de même les plus récentes productions de nos bretonisants ? Qu'il nous donne, par exemple, son avis sur les derniers volumes de Luzel, et sur les *Saints Bretons* d'An. Le Braz, qui parurent, il me semble, dans les Annales de Bretagne vers 1893 ou 1894. Devons-nous croire à la sincérité absolue de ces éminents écrivains?

TERILIS.

La Chevalière de Fréminville

(*Suite.*)

IV

La soupe fume. Pointillant la buée, sur la crédence des coquillages s'alignent, bivalves où miroite le baiser des mers lointaines.

— Vous ne mangez pas ?

Ma cuiller hésite, tâtonne.

— Ma coiffure vous préoccupe.

— Une mode de 1778 ?

— Et de 1840, pour moi du moins. Voici la semaine du Retour, de l'anniversaire du Retour des Cendres ! L'an passé, à pareille date, la *Belle-Poule* du Prince de Joinville ramenait les reliques du prisonnier de Sainte-Hélène : je ressuscitai la *Belle-Poule* de la Clochetterie, la *Belle-Poule* de la Guerre des Insurgents. Je paie ainsi une dette à la mémoire de l'Empereur.

— Quelle dette ?

— Celle de l'aspirant-volontaire à qui l'homme de Marengo étreignit la main, disant : « Je vous fais officier. »

— N'avez-vous pas conspiré contre l'Aigle ? (1)

— L'Aigle m'a puni en nommant l'enseigne lieutenant de vaisseau.

— Il me semble qu'en 1814...

— J'ai obéi à la voix des aïeux. J'appartenais à l'Empereur depuis la naissance de l'Empire : j'appartiens au roi depuis la fondation de la monarchie. Ma fidélité a survécu au régime, bien que...

Un soupir gonfle la poitrine de la Chevalière :

---

(1) En 1811. Soupçonné à Carnac, arrêté à Auray, conduit à Lorient, Fréminville faillit être fusillé. Une cocarde blanche mal dissimulée par la cocarde tricolore avait provoqué les soupçons.

— Lieutenant de vaisseau en 1811, capitaine de frégate en 1827... Vous excuserez l'indigence d'un potage....

Je proteste, ajoutant que les meilleurs *bouillons* sont ceux... d'une jupe à plis bouffants. Fréminville sourit, sans que de sa bouche s'efface un pli amer.

— D'où vient que la Restauration ait si mal reconnu votre dévouement ?

— Des ennemis, un surtout, à qui j'ai sauvé la vie et l'honneur, et qui traîtreusement...

— Boulogne, Saint-Domingue, l'Islande, la Martinique, le Sénégal proclament vos services.

— On incrimine des minutes brestoises : un passe-temps inoffensif, une manie innocente...

— Comme dit Caroline de L*** P*** Vous connaissez cette ?...

— Non ! Je...

Un trouble manifeste irise la neige appliquée aux joues de la Chevalière, dont l'œil plonge dans le cristal porté aux lèvres.

— Ces initiales indiquent, paraissent désigner une personne qui vous touche de près, de si près... qu'on se demande... si...

Fréminville laisse tomber son verre, qui se brise. Le fil de la conversation est rompu.

Un gong résonne. Ceinturé de cresson, sur un bateau plat que balance un homme au roulis respectable, un poulet entre.

Le vin épandu s'éponge ; les éclats de verre disparaissent.

S'armant d'un couteau agile qui, entre ses doigts, jette des lueurs de sabre d'abordage, Fréminville attaque la volaille maigre comme s'il s'escrimait contre un Anglais de Nelson :

— Pour mon début, j'eus affaire à un midshipman blond, blême... Je lui abattis le poignet.

Une aile saute ; mon assiette la recueille.

— Dans l'ivresse d'une première victoire, je me voyais amiral... J'ai dû prendre ma retraite avec un grade modeste, péniblement obtenu.

— Vos promenades féminines ont nui à votre carrière...

— Permettez ! Tant que le fer battit mon flanc, je m'abstins de me produire sans l'uniforme du marin.

— Cependant Caroline... l'auteur de la brochure... prétend vous avoir vu en robe de mousseline à collerette blonde chez M. de St-D*** le 22 février 1828.

— Je... L'auteur se trompe (1).

— En robe de popeline jaune serin, au spectacle, en décembre 1829.

— Visions!

— En robe de mousseline blanche, écharpe et ceinture bleu ciel, à la promenade, le 10 avril 1830... En robe blanche, souliers de prunelle noire et chapeau à fleurs d'acacia, au Jardin Botanique, un mois avant les journées de Juillet.

— Impossible!.. J'invitais des amis à venir, chez moi, admirer mes friponnes et mes engageantes. Tout au plus m'arriva-t-il de rêver à ma fenêtre en guimpe voltigeuse... Quand la France prosternée devant le roi des barricades obligea l'héritier de saint Louis à reprendre la route de l'exil, la chute des traditions me permit de rompre avec des préjugés ridicules (2). Je commençai par sortir le soir, appuyé au bras du mari de ma bonne..., comme je m'appuierai au vôtre pour aller au théâtre, tout à l'heure.

Je frémis. Le gong résonne.

— Que joue-t-on ce soir?

Le roulis bredouille : « Des artistes de Paris... », et exhibe un journal que Fréminville interroge et froisse nerveusement :

— Du Molière!... Je ne sortirai pas.

— Vous en voulez à notre grand comique?

---

(1) Nous sommes en 1841 : la mémoire de Fréminville le trahit peut-être. A la vérité, ses affirmations s'accordent avec d'importants témoignages que j'ai entre les mains. Malgré cela, je m'en rapporte aux dires et aux dates de Caroline de L. P. Aussi bien, sa brochure parut en 1831, l'année où le capitaine de frégate prit sa retraite. Comment aurait-elle consigné en 1831 des fantaisies postérieures?.. Je soupçonne, du reste, Caroline d'avoir maquillé les initiales de témoins invoqués. M. Ch. Berger, ancien maire de Brest et fureteur sagace, m'avertit que les annuaires brestois de 1828 et de 1829 ne contiennent aucun nom commençant par De St-D. Quant à M. B*** qui en décembre 1829 entra dans la loge de la Chevalière, ce pourrait être soit Barchou, maire de l'époque, écrivain lui-même, soit le père de ce pasteur Berthe avec qui Fréminville entretint d'étroites relations.

(2) Parmi ceux qui constatèrent le féminisme extérieur de l'ex-officier de marine, citons An. de Barthélémy, dont Paul Sébillot retint le témoignage; le peintre Justin Ouvrié (un des maitres de P. Chardin), et le grand-père de Diverrès, qui maintes fois à la mère du barde Ab Sulio affirma « n'avoir jamais vu Fréminville en homme ».

— Peut-on lui pardonner d'avoir écrit les *Femmes Savantes* et les *Précieuses Ridicules* ? Railleries grossières contre le commerce pur, les nœuds immatériels, nauséabonde apologie du mariage !

— Je vous croyais marié.

— Si peu !... (1) Nous eûmes, je ne sais trop comment, un fils ou une fille, peut-être un fils et une fille... L'incompatibilité d'humeurs se hâta de nous séparer.

— Mme de Fréminville n'aimait pas l'archéologie ?

— Au contraire. Elle restait vingt-quatre heures en extase devant une pierre droite.

— Que lui reprochiez-vous ?

— De ne pas savoir s'habiller.

— Elle s'habillait ?..

— En femme.

— Vous auriez voulu ?..

— La marquise de Sévigné parle d'une dame dont l'étroit justaucorps...

— Brantôme interdit aux dames de « se garçonner. »

— Brantôme ne dit que des impertinences. Le beau mérite pour un homme de paraître un homme, pour une femme de paraître une femme ! L'art consiste à s'évader du réel, à détruire les frontières physiques, à parachever ce qui est par l'image...

Le dessert envahit la table : oranges, bananes, confitures de prunes, de « prunes de Monsieur », souligne Fréminville :

— Le frère de Louis XIV qui se métamorphosait en femme a attaché son nom à un genre de prune. Il me plairait d'attacher le mien à quelque fruit des Antilles... Vous aimez le rhum ?

L'ancien capitaine s'est dirigé vers un angle de la pièce. Son pouce presse la tapisserie. Une vipère jaune s'écarte, autorisant la sortie d'un flacon poudreux.

— Cadeau de Gabrielle.

— De Gabrielle ?

— Mon hôtesse de la Martinique. 1822 ! Au retour de mes courses à travers les mornes, la jeune mulâtresse s'étudiait à satisfaire mon

(1) Fragment de dialogue extrait de notes manuscrites : « Eh ! bien, M. de Fréminville, vous ne m'avez pas dit bonsoir. — Je craignais d'être indiscret. »

appétit. Quand je mis à la voile, Gabrielle pleura cinquante larmes, et me contraignit d'emporter ce jus de canne dont il reste quatre gouttes.

— A la santé de celle...

— Dont je regrette les talents culinaires.

— Seulement ?

— Oui.

— L'hôtesse au teint cuivré s'habillait trop peu ?

— Bien trop peu ! J'ai horreur de la nature.

— Quoique naturaliste !

— J'ai horreur de la nature, en dehors des plantes, des animaux. Le roi de la création doit se déguiser noblement. En tant qu'homme je me suis évertué...

— A descendre d'Ève.

— De l'Ève pour qui Dieu créa les plumes d'autruche et les moutons de Cachemire... Voulez-vous voir mes déguisements ?

— Certes !

Je me lève. Nous repassons dans le cabinet qu'éclaire maintenant une flamme à peine émoussée par la soie d'un abat-jour rose tendre. Je m'assieds devant un guéridon où la Chevalière dépose un album (1) :

— Feuilletez ma garde-robe... Je me suis portraicturé dans divers costumes.

J'ouvre au hasard. Un preux bardé de fer...

— Ollivier de la Palue ! Tournez la page : Vous me reconnaîtrez à mes plumes blanches sans lesquelles je ne conçois pas désormais de noble coiffure : elles évoquent le panache d'Henri IV, elles rappellent le drapeau que vainement je substituai aux couleurs de Juillet sur les clochers de Bretagne (2).

---

(1) Le Docteur Ch. Auffret (l'auteur de pages très intéressantes sur les Ozanne) a contemplé ce curieux document, d'après lequel il copia, d'un crayon exact, plusieurs dessins de Fréminville (dont *La Chevalière au Menhir*). L'album où se mêlent aux portraits féminins de l'antiquaire brestois des reproductions de monuments, de tombeaux, d'armures, a appartenu à Mme B***. Qu'est-il devenu ?

(2) Le 1er août 1830, Fréminville arrivait à Saint-Pol-de-Léon, recrutait quelques partisans et se jetait sur les Côtes-du-Nord. Sa troupe se dispersa, après avoir remplacé des drapeaux tricolores par des drapeaux blancs. Maintenu en activité, Fréminville refusa de prêter un serment inconciliable avec celui qu'il avait prêté comme chevalier de Saint-Louis, et demeura fidèle aux couleurs bourbonniennes : « Je ne comprends pas, disait l'obstiné royaliste, qu'une femme puisse faire teindre les plumes de son chapeau. »

Je tourne. Pas de plumes-panache ! Un cimier capillaire seulement, un cimier que lustrent des reflets de crème Cydonia. Debout, de profil, une boucle-favori séparant le nez de l'oreille, un frison ingénu maraudant hors de la nuque, la Chevalière a je ne sais quoi de penché, de suspendu. Taille de guêpe méditative, épaules de papillon sentimental. Le bras droit, épouse la hanche. Le bras gauche, coudé, se lève, traduit l'émoi intime de celle qui, bouche close, murmure : « Pas si vite ! Redites-moi ces vers à Elvire !... »



Je tourne... Retour de bal, à travers la lande. Elle fuit, redoutant les fantômes, fantôme elle-même en cette pelisse bonne-femme dont la lune argente le capuchon arrondi, moire les rides dorsales.

— Le menhir de Trébeurden ! (1)

— Bah ? Je me figurais...

— Vous me retrouverez plus loin.

A genoux sur un tertre. Elle prie ? Non : Elle entr'ouvre un carton à dessins. La pose exalte la cambrure du torse. Sous la robe de la Chevalière se redresse l'archéologue fier de son coup de crayon. N'a-t-il pas dessiné la flore et la faune de l'Ancien Monde et du Nouveau, les alignements de Carnac, les tombeaux de l'Islande, l'armure de Clisson, le diadème du roi Moctar, le collier de Fatma ?...

(1) Dans une notice sur le pays lannionnais publiée par la Société des Antiquaires de France, l'auteur des *Antiquités des Côtes-du-Nord* signale les Menhirs du Moulin de Trovern, dont un, dit-il, a 15 pieds : la *Bonne-Femme*. Le moulin existe encore : mais la *Bonne-Femme* et... ses enfants ont disparu. Le collégien Ernest Renan, dont le Manoir de Trovern abritait les vacances, joua peut-être autour de ces mégalithes.

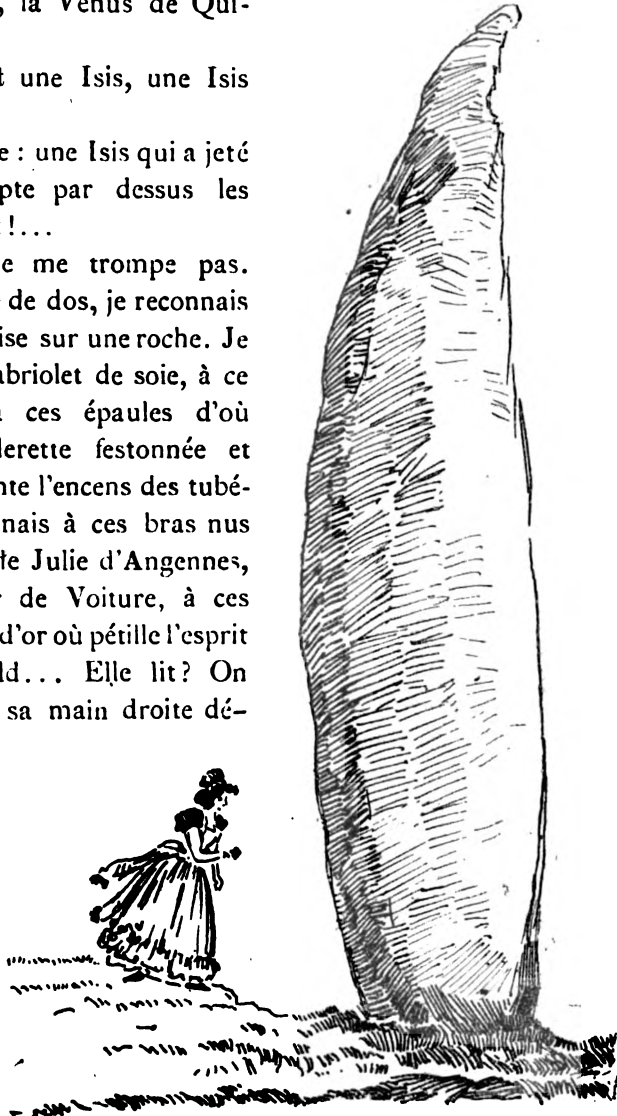
Je tourne... Hum ! Costume de déesse païenne : une simple étole...

— J'ai croqué cette statue près de Baud...

— Ah ! pardon, la Vénus de Quinipily.

— La Vénus est une Isis, une Isis Gauloise.

— Très Gauloise : une Isis qui a jeté son bonnet d'Égypte par dessus les moulins du Blavet !...



Cette fois, je ne me trompe pas. Bien qu'elle s'offre de dos, je reconnais ma Chevalière, assise sur une roche. Je la reconnais à ce cabriolet de soie, à ce cou de cygne, à ces épaules d'où retombe une collerette festonnée et vers lesquelles monte l'encens des tubéreuses. Je la reconnais à ces bras nus qui, comme ceux de Julie d'Angennes, appellent le baiser de Voiture, à ces souliers hannetons d'or où pétille l'esprit de Sophie Arnould... Elle lit ? On pourrait le croire, sa main droite déployant des feuillets qui semblent d'un livre. Sa main gauche, brandissant un crayon, proclame ce livre un album où la Chevalière se mire dans l'œuvre ébauchée. Divin, ce paysage ! Mais pourquoi tenir le crayon de la main gauche ?

Maintenant elle lit. J'en suis sûr : car elle marche. On ne dessine

pas en marchant. Elle lit : *Émerance* de Mélanie Waldor, le *Follet*, courrier des salons, ou *Fingal* d'Ossian. *Fingal*, plutôt ! Car le barde écossais apprit à lire au futur archéologue qui demandait à son premier sabre de le renseigner sur les armes des Calédoniens. Elle lit... comme elle marche. Bruyères pâles, frêles marguerites, ne craignez point qu'on vous écrase ! Elle glisse, liseuse aérienne ; elle glisse, Taglioni dont le pied subtil effleure l'herbe. Elle glisse, modeste : sa figure enfouie dans une capote (1). exige que les regards convergent sur le châle, digne de l'attention de Lady Morgan, qui entre la nuque et l'escarpin dessine l'écu en pointe d'un chevalier.

— Il faut convenir, dis-je, que Versailles ignorait ces parures orientales.

— Oui ! Nous devons le châle au vainqueur des Pyramides. Rendons à César....

— Ce qui appartient à Bonaparte !

Elle ne marche plus : elle court, si vite que la brise emporte châle et capote, libérant un chignon élevé que deux bandeaux courtisent, une jupe agile que poursuivent deux rubans. Elle ne lit plus : dans sa main le livre s'est changé en bouquet, qu'elle présente... à une pierre levée, symbole mystérieux, énigme géante que le sol érige vers la nue (2).

— Une aiguille de dix-sept pieds, du haut de laquelle je contemplai la lande de Kervéguélen, lorsque, sous la pluie, sous le vent, j'explorais le Finistère, le crayon à la main !

— La Bretagne vous en saura gré.

Fréminville ricane :

---

(1) Fréminville avait une prédilection pour les capotes, coiffure apte à encadrer le visage et... à dissimuler les postiches. Peut-être aussi ce chapeau flattait-il ses goûts de marin en lui suggérant l'image d'une carène renversée, arrondie vers la quille.

(2) Au-dessous de la copie de ce caprice fréminvillesque, le Docteur Auffret écrit : Fréminville *en Sapho*. Je proteste, Docteur ! Quel rapport entre l'archéologue finistérien et la prêtresse de Lesbos, entre le menhir de Kervéguélen et le rocher de Leucade ? A moins qu'il ne vous plaise de comparer la Chevalière à Mademoiselle de Scudéry, qui dans le *Grand Cyrus* se peignit sous les traits de Sapho ! Comparaison équitable : il y a plus d'un point de contact entre la précieuse romancière, reine du Tendre, ennemie des réalités matrimoniales, et le romanesque antiquaire qui s'efforça de naviguer seul sur le fleuve d'Inclination, de visiter seul les villages de Billets-Doux et de Petits-Soins.

— Gré !.. J'adore la Bretagne, je me comporte en fervent catholique... Eh ! bien, lisez cette épître anonyme.

Le bec d'un fou blanc (*Pélicanus Bassanus*) abandonne un billet que l'antiquaire déplie, et que je parcours :

M. le Chevalier, digne émule de tous nos écrivains ineptes, votre ouvrage sur le Finistère est un tissu d'absurdités, d'insultes contre le clergé et vos bons compatriotes qui vous ont malheureusement donné l'hospitalité. Enfin c'est un monument de sottise qui ne peut tourner qu'à votre honte et déshonneur dans ce pays comme dans toute la France. Ainsi permettez-moi de vous dire que vous n'êtes qu'un pauvre imbécile, un homme sans foi et sans mœurs, et que votre ouvrage ne mérite pas d'être lu ni même réfuté. Aussi je ne suis plus surpris d'apprendre que vous vous métamorphosez en femme ; mais métamorphosez-vous en bête, vous écrirez mieux.

Tous les gens vous préviennent de cesser vos courses dans le Finistère, et d'aller porter votre honte dans des pays où vous n'êtes pas connu. Nous ne craignons pas votre plume inepte ; mais vous, vous devez craindre l'indignation publique. Ainsi, M. le Chevalier sans-Culotte, ayez recours à la métamorphose pour échapper au danger qui vous menace.

— Quelque goujat ! dis-je, quelque misérable de basse extraction !

— La netteté de l'écriture, la pureté de l'orthographe, dénoncent un adversaire plus... Un lâche, d'ailleurs, qui depuis quatre ans s'abrite sous le masque. Ne pouvant lui jeter mon gant à la face, je l'ai flétri sur le seuil de mes *Antiquités des Côtes-du-Nord*. Et je le défie dans cet Album...

Casquée d'une bourguignote fleurie, d'une capote à rubans, drapée dans les spirales d'une écharpe d'où jaillit une ombrelle belliqueuse, la Chevalière toise l'ennemi invisible. Fréminville se révèle d'Éon.

— Bien que le fer se rouille dans la retraite, je saurais encore... Pour me refaire la main, j'ai écrit l'*Histoire de Bertrand Du Guesclin*. Pour que mon cœur ne faiblisse pas, je me suis commandé une *Tiphaine*.

— Une *Tiphaine ?*

— Le corsage que porterait aujourd'hui la femme vraiment supérieure qui fut l'admiratrice plus encore que l'épouse du grand connétable. Un surcot où s'éploie l'aigle bicéphale... Je veux que vous jugiez de l'effet. Allons chez ma modiste.

Je considère le chapeau-frégate. Mon Dieu, venez à mon secours ! Le ciel m'entend. Du plafond une araignée-crabe (*aranea-avicularia*) se détache, tombe sur le chef de la Chevalière. La Belle-Poule chavire.

Fréminville s'égaie du naufrage :

— Le vent décoiffa, pendant une chasse, la Duchesse de Fontanges. La favorite royale prit un ruban amarante, lia ses cheveux en coque au sommet de la tête. Ainsi ferai-je. Là ! me voici Duchesse de Fontanges. Je m'enveloppe la tête dans un mantelet à la fille d'honneur...

— Je vais quérir une *sylphide*.

— Nous irons à pied. Le froid ne m'effraie pas : j'ai bravé les banquises du Pôle... Une pastille à l'ananas ?

Je puise dans un drageoir dont le couvercle pérennise les grâces de la Dubarry.

Nous remontons la rue Royale. Fréminville s'incline, hume le pavé :

— Ne sentez-vous point sa trace ?

— La trace de qui donc ?

— De l'Abbé de Choisy.

Nous tournons à droite, afin d'éviter la Place de Médisance. Un matelot bouscule la Chevalière. Je feins de ne pas m'en apercevoir : du reste, la Chevalière paraît flattée. Nous coupons la rue du Bras d'Or. L'Escalier du Commandant, gravi, nous commande de virer à gauche, puis à droite. On s'arrête, rue de la Rampe, sur le seuil d'un magasin situé entre la rue de Siam et la rue Saint-Yves. Fréminville pénètre, salue, me présente. Accueil empressé. Mme *** souhaite la bienvenue au Chevalier, m'offre une bergère. L'historien de Messire Bertrand réclame sa *Tiphaine*.

— On vous l'apporte... Eh bien ! vous ne me remerciez pas pour le cadre Marie-Antoinette où le Chevalier de Fréminville reçoit les révérences du Brest élégant ? On trouve délicieux ce chignon natté simulant des paquets de cordage ; on proclame exquis bandeaux, frisons, roses et bavolet. On se pâme devant l'œil au ciel, le corsage décolleté que domine, suspendue par une chaîne-sautoir au creux de la gorge, la croix de l'Ordre Teutonique...

— Mais non ! Je ne suis point, hélas ! affilié à l'Ordre Teutonique,

bien que j'aie baisé le bouclier de Gustave-Adolphe et la botte de Charles XII dans la maison conventuelle de Riga. C'est la croix de Malte combinée avec celle de Saint-Louis que porte la Chanoinesse de... (1)

— Que signifie S^te^ B*** ? Aux curieux, je réponds : Ste Barbe.

— Répondez : Ste Bernard. Je mets au féminin le fondateur de Clairvaux qui rédigea les statuts de l'Ordre des Templiers, de cet ordre qui parmi ses grands maîtres compte Du Guesclin.... Ma *Tiphaine !*

— Quelle impatience !.. Vous ne lisez même pas les « *Épingles* ». Elles piquent joliment le velours du trône, du trône de Juillet. Ah ! la rue Taitbout donne du fil à retordre au Système. *La Mode* déshabille les doctrinaires, défrise le toupet royal. Piteuse mine, le mari d'Adélaïde ! Tout conspire contre la Branche Cadette. Les petits ânes empêchent Bugeaud d'atteindre Abd-El-Kader. L'Obélisque menace de quitter la Place du Crime : « La fente qu'il avait à sa base va s'élargissant ». Le nez de Guizot s'achemine vers le Jardin des Plantes, réclamé par le Cabinet d'Histoire Naturelle. M. Thiers aspire à remplacer le valet de Lord Palmerston. Merci bien ! Nous refusons d'agréer comme ministre ce . . . tiers d'homme que la Bretagne refusa d'agréer comme gendre. On songe à Chateaubriand, pour relever le prestige de la flotte. Bourbon se rétablit : une lettre de Vienne affirme que notre Henri sera droit, ne boitera pas, pourra monter à cheval. En selle, Sire ! Balayez ces régiments de gardes-nationales ; rendez-nous la France de Louis XVI et de Rose Bertin, une France où le Chevalier de Fréminville soit ministre de la mode.

— Mille grâces ! .. Hâtez-vous de me remettre le surcot dont j'ai besoin pour m'incliner sur le passage d'Henri V.

— Je me hâte . . . Mais ne négligez pas de compléter votre costume selon les indications de Tulasne-Ledoux, de Lemonnier-Pelvez.

(1) Sur une lithographie pareille à celle que reproduit le n° 13 du *Fureteur Breton*, se lit cette inscription : *Chanoinesse de Ste B****. Dans ses *Antiquités du Finistère* Fréminville déclare qu'à l'instar des ordres de Malte et de Saint-Jean-de-Jérusalem, l'Ordre du Temple « avait des dames chanoinesses ou qui en portaient seulement la croix honorifique à cause de leur haute naissance. »

Consultez le Pavillon de Hanovre, la Providence et la Sublime-Porte, en vous pénétrant de l'esprit des dernières nouveautés. Le Moyen Age ressuscite : aussi bien à Paris, où l'on se dispute les moires gothiques de Gagelin-Opigez, qu'à Chambéry où l'on restaure la fête des Chevaliers-Tireurs ! Quant à moi, je supplie la Maison de Commission de m'envoyer pour mon neveu des étrennes qui fleurent les Croisades : une tente de chevalier, avec armure, lance, destrier...

Fréminville piaffe :

— Vous me martyrisez ! Vous m'infligez le supplice de saint Laurent !... Ne me tenez pas plus longtemps sur le gril : je bous. Je bous à tel point que je sens venir des vapeurs... Ma *Tiphaine*, ou !...

— Gagnez votre lit, Chevalier. Demain... Revenez demain ! Ce soir... nous avons des *deuils*.

— Encore des *deuils* ! glapit la Chevalière, qui émiette un éventail parsemé de Colombines et déchire à belles dents un mouchoir chiffré. On s'ingénie à mourir pour m'empêcher de vivre. Eh bien ! moi aussi, je meurs. Je meurs d'une atroce migraine, je meurs, je me meurs... Faites venir des *sarcophages* pour mes hérit !....

Hachant l'air de ses manches rageuses, la Chevalière tourbillonne, s'effondre. La poudre s'envole, laissant voir, autour d'un nez semblable à une proue de navire, un visage criblé de petite vérole.

Mme *** inonde ce visage d'eau de Portugal. Je délace la gorge, découvre une poitrine pour laquelle un Duc de Bourgogne eût institué la Toison d'Argent (1). Je perds la tête. Je prends les mains, les pieds de la Chevalière. L'esprit obsédé par l'*Essai sur l'influence physique du costume féminin,* je lui tapote la paume et la plante en disant : « Caroline !... »

D'un bond, Fréminville se redresse, me lance un soufflet, s'entortille en son mantelet à la fille d'honneur, et se précipite dans la rue.

(A suivre.) Léon DUROCHER.

---

(1) Justin Ouvrié remarqua lui aussi « une toison pectorale. » Il s'était présenté, muni d'une lettre de recommandation, au Chevalier de Fréminville. Grande fut sa surprise, lorsqu'il se trouva en présence d'une « dame décolletée et hirsute. » Le peintre songea que si Fréminville imitait l'Abbé de Choisy, il aurait bien dû, comme son modèle, se faire épiler.

ARCHIVES BRETONNES

Montre des Nobles de l'évêché de Cornouaille en 1562.

(Suite).

Merleac

Claude de Houlle Sieur du Houlle

Guillaume du Quellenec Sieur de Kerjacob informé par les sieurs de Kersallic et Campostal qu'il est malade et néanmoins défaillant.

Guillaume le Lart Sieur du Rhomineur présent par Pierre du Mur son oncle disant faire arcquebusier à cheual.

Guillaume Kergueno deffaillant

Yvon le Lart sous le dit

Guillaume Leobart deffaut

Les héritiers Bertrand Huguen deffaillans

Jan Rolland sous le dit

Rolland le Mercier sous le dit

Guillaume Jegou deffaut

Les héritiers de Yuonet le Mench deffaillans

Saint Martin

Le Sieur de Clymault

François du Mur Sieur de Kerguern present disant faire arcquebusier a cheual

Jan Floch

Guillaume du Bot

Jan le Mercier

Les héritiers d'Olliuier Blohiou deffaillans

Bodeau

Le Sieur de La Harmoet héritier de Catherine Rousault
Pierre Rousault defaillant
Jan de Keremar Sieur de la Garrenne dit faire pique seche
Guillaume le Bec
Jan le Guerne
Pierre Mahé deffaillant

Haut-Corlay

Jan Guergorlay Sieur de Bosquotel présant par Olliuier Guergorlay son oncle dit qu'il fait arcquebusier a cheual et neamoins deffaut.
Guillaume de Rochedec
Louis Bertelot presant par Jan son fils dit faire arcquebusier a cheual
Allain Jerces deffaut

Le bourg de Quintin

Le sieur de Beau Maurye deffaut
Jean du Boisgelin deffaut
Guillaume Hamon deffaut
Marguerite Guicannou (?) (1) présante par son fils Hamon dit faire corçelet.
Henry du Quellenec deffaut
Perceval Hamon deffaut
Henri de Perrien deffaut
Nicolas la Tour deffaut
Guillaume Joas deffaut
Nicolas Queuillec par Guillaume Hamon son hérittier sous le dit,
Guillaume Audren deffaut

---

(1) Le nom est en partie couvert par une tache d'encre.

R. DE K.

Jean Fouase sieur du Coledo. Le sieur de Campostel dit quil est malade

Louis Guergorlay

Le sieur la Garenne de Keremart dit a pareil que le dit Coledo est malade ce neamoins a présenté pour luy Gueno son neueu et dit faire arcquebusier a cheual

Jacques Jegou deffaut

Les héritiers de Charles de la Garenne deffaillant

Jan Frigat present par Louis Guergorlay sieur de Keranun de Margueritte Frigat dit faire corçelet

Gille de la Garenne deffaut

André du Penpoulou sieur dudit lieu deffaut

Pierre Nedelec deffaut

Saint Gilles Pligeau

Susanne Hamon ueuue de Luc de Uanto deffaut

Jacques Jegou et Marie Castellou sa femme défaillant

Bertrand Danuyou deffaut

Riou le Fur deffaut

Pierre du Quellenec sieur de la Uilleneuf deffaut

Bothoa

Yvon Jourdren sieur de Penlan deffaut

Herué Becmeur present par Maurice son frère

Sieur de Loquelta dit faire corçelet

Pierre leS canff sieur du Ueso deffaut

Henry le Cloerrec present par Louis son fils dit faire pique sèche apres auoir informé de l'age dudit Henry par les sieurs de Campostel et Coztilliou a été ledit Louis reçu au seruice

Yuon Le Uonyer sieur de Coztilliou dit faire corçelet

Jan Piquart deffaut

Yvon Duedal deffaut

(*A suivre.*) R. de Kerdeven.

Villes et Bourgades

Brizeux, dans le *Telen Arvor*, caractérise Lamballe, Saint-Pol, Quimper, Lorient :

Eur mailh eô eul Lan-Bâlad
Evid ober kleuziou mâd.

Un Lamballais est un maître — Pour faire de bons talus.

Kastel Santel. — Kemper ar gaër. —
Oriant ar c'hoant.

Saint-Pol la ville sainte. — Kemper la belle. — Lorient la jolie.

*
* *

Le berceau de Chateaubriand a une réputation persistante de ville où l'on ne hume pas des parfums de forêt vierge. Un chroniqueur de l'*Echo de Paris* (19 août 1907), s'en plaint amèrement : « Saint-Malo est le but de trop de trains de plaisir, et la romance de M. Dumollet lui a laissé à jamais un vague air de ridicule... Chateaubriand pourrait revenir errer sur les remparts, il n'y verrait aucun changement, si ce n'est sur l'autre rive de l'embouchure de la Rance, les lumières de Dinard. C'est l'une des plus belles promenades nocturnes de France ; malheureusement... il n'est pas un lieu au monde plus empesté ni plus souillé. Le peuple a pris ce chemin de ronde pour un dépotoir. »

Sparklet ajoute : « A défaut de sources, qui ne sauraient peut-être jaillir de ce rocher balayé par les rafales, quelques hommes de police, faisant, je n'ose dire sentinelle, mais se relayant pour une promenade vigilante, préserveraient certainement la ville des corsaires, rendue plus inabordable encore aux visiteurs par les odeurs qui en émanent, que, jadis aux ennemis, par ses remparts de granit. L'orage mena-

çant, l'air moite exaspèrent la pourriture, les relents nauséabonds qui s'exhalent des vieilles murailles, entre lesquelles un reflet de la lune montre une ombre humaine qui s'esquive, penaude... »

***

L'arrondissement de Saint-Malo fournit au blason populaire de Bretagne un certain nombre de sobriquets que Charlec enregistre dans la *Revue des Traditions Populaires* (XVII p. 115) :

Baguer-Morvan = Les Chouans.
Bonnemain = Les Hauts hannés.
Lourmais = Les pattes de jas (oie mâle).
Miniac-Morvan = Les Boutonnières noires.
Plerguer = Les Braies gares.
Roz-Landrieux = Les Badauds.
Saints = Les Mouchoux.
Saint-Léonard = Les Cornards.
Saint-Méloir-des-Ondes = Les Glorieux.
Tressé = Les Balletiers.
Le Tronchet = Les Faux-Mouchets.
Epiniac = Les Ventres de rochettes.
La Fresnais = Les Pattes vasouses.
Mont-Dol = Les Ventres jaunes.

***

Carhaix a une auréole militaire que lui vaut la naissance du Premier Grenadier. Cette auréole, Carhaix la néglige, si l'on en croit Ch. Le Goffic, qui, dans la *République Française* (26 juin 1907), égratigne « la ville aux maisons noires, à cheval sur l'échine de la Bretagne », l'accusant d'indifférence envers la mémoire du héros : « Carhaix, ville parlementaire, dotée d'une cour royale, tenait rang de cité magistrale parmi les cités bretonnes. C'est un rang dont elle est fort déchue. Elle-même ne s'en souvient plus guère ; elle ne veut dater que de 89 et de la *Déclaration des droits de l'homme.* Et c'est une prétention qu'on excuserait, si Carhaix veillait avec plus de soin sur la mémoire de ses héros de l'ère nouvelle. »

Mais Carhaix tient à son auréole : Carhaix, piqué au vif, a décidé la fondation d'un Musée La Tour-d'Auvergne.

***

La ville de Pontivy passe pour un village ridicule à la Comédie-Française, où un personnage du *Testament de César Girodot*, le cousin Langlumeau, paraît revêtu de toile rustique, et déclare : « Je ne suis qu'un paysan, un Breton de Pontivy. » Ce Langlumeau, qui n'a que ses foins à la bouche et n'aspire qu'à posséder « la ferme du Clousicq », qui s'écrie : « Sainte Anne d'Auray, protège-moi ! », qui raille la bêtise des Parisiennes, et que les autres personnages nomment « le naturel de Pontivy », est présenté comme « l'homme le plus aimable et le plus spirituel de Pontivy. »

Les auteurs de la pièce, Adolphe Belot et Villetard, prenaient sans doute pour une bourgade de 500 habitants la sous-préfecture qui a donné le jour au Général de Lourmel, au docteur Guépin, et même à Leperdit, dont on vient d'inaugurer le monument avec une rare discrétion.

Pierre LAURENT.

Une épigramme bretonne sur les Étrennes

Divers journaux ont cité, à l'occasion du premier janvier, une épigramme en vers, faite au XVIIIe siècle, sur un bourgeois de Rennes célèbre par sa ladrerie (Nous regrettons de ne posséder ni le nom du bourgeois, ni le nom de l'auteur) :

Ci-gît, dessous ce marbre blanc,
Le plus avare homme de Rennes,
Qui trépassa le dernier jour de l'an,
De peur de donner des étrennes !

LOSTIC.

Maurice de Guérin et la Bretagne

On célébrait le 19 août dernier, à Saint-Servan, la mémoire d'Hippolyte de la Morvonnais. Une belle conférence d'Anatole Le Braz, des vers de Louis Tiercelin et de Louis Boivin ajoutèrent à l'éclat de la cérémonie, présidée par Mgr Duchesne. M. Abel Lefranc, professeur au Collège de France, rappela dans une communication fort intéressante l'amitié qui unit La Morvonnais et Maurice de Guérin. De cette communication, que nous eussions aimé reproduire *in-extenso*, nous extrayons le passage suivant sur le séjour de l'auteur du *Centaure* au château du Val, où habitait la Morvonnais. On y verra la part prépondérante que la Bretagne a prise dans la formation intellectuelle de Maurice de Guérin.

... « L'un des résultats de l'enquête que j'ai poursuivie sur place, il y a trois ans, a été de prouver que toute l'inspiration première et profonde du *Centaure* et de *la Bacchante* doit être reportée sans conteste aux promenades de Maurice, pendant son séjour au château du Val. C'est là que sa compréhension si parfaite de la nature s'est élargie et précisée tout ensemble et qu'il a puisé les sensations qui lui ont permis par la suite, après quelques visites au Louvre, de concevoir ces poèmes merveilleux, dont l'équivalent, peut-être, n'existe dans aucune autre littérature. Oui, c'est à ces sites inoubliables de la baie des Quatre-Vaux, de la Roche-Alain, de l'Anse des Dames, de la Grotte à la Fée, de Vauvert, de la Vallée aux Chênes, du Guildo, que nous devons les pages immortelles « où toutes les puissances naturelles primitives étaient senties. » Et remarquez cette conséquence qui ne saurait être indifférente au cœur d'un Breton : les trois prosateurs les plus parfaits de notre littérature au XIXe siècle sortent de la Bretagne ; Chateaubriand, Lamennais, vos compatriotes malouins, puis Renan ; et voilà que celui qui approche le plus d'eux par l'originalité et la puissance de sa prose poétique a été inspiré par cette même terre bretonne ; les mêmes flots, les mêmes vents, les mêmes senteurs qui ont charmé l'auteur de *René* et celui des *Paroles d'un Croyant*, tous deux vrais créateurs de la prose poétique française, ont aussi, par une rencontre étrange, donné à l'auteur du *Centaure* conscience de son génie. Cet écrivain magnifique a senti sur vos grèves s'éveiller sa vocation de

poète. Quiconque aura relu les récits du vieux Centaure en face du « vieil Océan, père de toutes choses », assis sur un rocher de la baie des Quatre-Vaux, comprendra que je n'ai rien exagéré. »

M. Abel Lefranc prépare, d'ailleurs, un ouvrage sur le « cercle des amis d'Hippolyte de la Morvonnais. » Cet ouvrage, où seront développées et précisées les idées exposées dans les lignes précédentes, ne manquera pas d'intéresser vivement nos lecteurs. Nous en reparlerons, le moment venu. J. C.

Perles Armoricaines

Tu quoque, Furcher ?..

Hé ! oui, le *Fureteur Breton* se pique de nous divertir. Les « *Gesta Britannorum* » appellent le Duc d'Aiguillon « *l'ami des meuniers* », prêtant au vainqueur de Saint-Cast des allures d'inverti. D'autre part, Ém. Ernault, qui épluche sévèrement le texte et la traduction d'une poésie de Ch. Le Bras, ne fronce pas le sourcil lorsque « *An Durzunel étal hé far* » devient en français « *La tourterelle auprès de sa compagne.* » Celtologue Ernault, ignorez-vous que *hé far* est du masculin ? Un mâle ne peut être une compagne, grammaticalement.

***

A quoi servent nos législateurs ? Le député Cloarec, qui, je crois, représente la ville d'Ém. Souvestre, nous renseigne dans le *Journal* du 22 Août 1907 :

Aujourd'hui, la fonction des parlementaires consiste à solliciter des emplois et à en faire créer pour donner satisfaction aux sollicitations innombrables qui leur arrivent chaque jour.

M. Cloarec conclut à la suppression des retraites civiles : la logique conclut à la suppression des députés.

***

Des édiles morbihannais s'assemblent, le 16 octobre 1907. Le Maire lit une liste d'ouvrages à acquérir pour la Bibliothèque de l'École Supérieure des filles.

— Trop de Jules Verne ! s'écrie un conseiller municipal.

Bravo ! Jules Verne est né en Bretagne : on doit le lire partout. excepté dans son pays.

*
* *

M. de Marchangy, magistrat de Louis XVIII, a exploré la Bretagne au *XIV*e siècle. Il a vu et entendu d'étranges choses. Dégustez cette scène de naufrageurs :

Les matelots sortent des vagues, et, tout ruisselants de l'onde amère, ils implorent la pitié. Mais leur langage est celui de l'antique ennemi des Bretons, et les Bretons s'écrient : *Jauson* ! Ce nom qui désigne l'Anglais est devenu son arrêt de mort.

Jauson désigne ?.. Hum ! Bull consent à s'appeler John : mais Joseph ! ...

*
* *

Pensée recueillie, entre Guingamp et Rennes, dans le filet d'un compartiment de 1re classe :

— Quelle différence y a-t-il entre les fleuves du Midi et les wagons de l'Ouest ?
— Les fleuves du Midi inondent les campagnes : les wagons de l'Ouest sont inondés, les jours de pluie.

Et nos bons régionalistes réclament le maintien du privilège de la Cie de l'Ouest ! Voudraient-ils subir le sort des submergés d'Is ?

AOTROU JUDOC.

P. S. — *Ar Bobl* déclare qne je manque d'esprit. *Ar Bobl* se trompe, puisque je suis un de ses rédacteurs (v. le numéro du 7 septembre, qui m'imprime tout vif sans autre suppression que celle de ma signature). J'aime la feuille de Jaffrennou, et suis sincèrement peiné lorsque mes collaborateurs carhaisiens outragent trop ouvertement la raison : « *M. Daniélou*, dit l'un d'eux, *n'a jamais eu la prétention de faire loi en matière d'histoire.* (Il se contente de faire l'oie). *Poète, il émet des thèses poétiques* (!!!) *C'est son droit, après tout, de croire à Conan Mériadec.* » Comme de croire que Francfort se trouve en Alsace? Evidemment... A-t-on aussi le droit de choisir comme panégyriste d'Alain le Grand, un orateur dont l'ignorance fait hurler les mânes de la Borderie? A-t-on le droit d'inciter nos compatriotes à écrire l'histoire définitive de la Bretagne, et d'imprimer à des légendes ridicules le sceau de l'éloquence régionaliste?... Certes. L'erreur a ses gardes-du-corps, n'en déplaise aux universitaires du *Fureteur* et aux bénédictins de l'*Association Bretonne*, que rapproche le goût de l'exactitude historique et que le bardisme accable d'un égal mépris. Le mensonge a ses satellites, n'en déplaise aux Gallois que nos bardes se piquent de copier, et dont Keramborn rappelait la devise : « La vérité à la face du monde ! »

Au fait, la résurrection du Conan Mériadec enterré par La Borderie n'attire pas au poète des *Armoricaines* les seules réprimandes d'universitaires ennemis de la fable. Le même reproche émane de l'*Hermine*, dont le directeur, Louis Tiercelin, est poète aussi, autrement poète que Daniélou !

A. J.

RÉPONSES

10 (I, 27, 65, 85, 119; II, 256; III, 32). **Les Bretons et la Carmagnole.**

Sur le rôle des Bretons au 10 août, voici le témoignage fort peu connu d'un acteur du drame, recueilli par Ducrest de Villeneuve et publié par lui en note de l'article : Louis XVI (*Nouvelle Revue de Bretagne*, Rennes, 1840-41, T. III, p. 435), je copie :

« Les fédérés bretons avaient été rangés par Santerre dans la cour royale, la gauche appuyée au château, en face des Marseillais. Nous attendions paisiblement, l'arme au bras, lorsque de la fenêtre du grand balcon de la salle des gardes tombe une pluie de cartouches sur lesquelles se précipitent quelques-uns des nôtres. Nous n'en avions reçu que trois le matin en prenant les armes ; alors, seulement, on tire sur nous des fenêtres du château, et les canons des sections ripostent. Placés près du mur, pour éviter les débris de la façade qui pleuvaient sur nos têtes, je me réfugie dans une guérite où je rencontre deux malheureux Suisses qui y étaient venus chercher un asile, après avoir jeté leurs habits. Quand la fuite des Parisiens qui abandonnèrent leurs pièces nous eût forcés d'abandonner la cour, en y laissant morts un grand nombre des nôtres, nous allâmes nous reformer au Pont-Neuf, section Henri IV, d'où nous revînmes par la rive gauche et le Pont-Tournant, attaquer le jardin des Tuileries, où nous entrâmes, après une vigoureuse résistance. Le château fut envahi. Le soir, les corps des Suisses massacrés tournaient à la broche dans les buvettes des cours où ils avaient coutume d'aller se rafraîchir. »

— Sur le fond de la question, je ferai remarquer à M. T. qu'en 1795, Carmagnole était — dans la France entière — un nom de vêtement aussi usuel que le sont maintenant ceux de camisole, chemise ou veston.

Ch. R.

La « *Carmagnole* » est bien d'origine armoricaine. Elle fut importée en Italie, au Moyen Age, par des Bretons qui s'installèrent sur le Pô, et fondèrent la ville de Carmagnola, appelée ainsi à cause de la *Karmagnolen* que portaient les émigrants. Au XVIIIe siècle, des ouvriers piémontais, originaires de Carmagnola, répandirent en Provence la veste courte qu'importèrent à Paris les fédérés marseillais. Quoique privée de ses anciennes fortifications, la ville fondée par des Bretons vêtus de la *Karmagnolen* existe encore dans la province de Turin. DELLA RUPETTA.

93 (II, 41, 223, 259). **Familles Bretonnes : De Penanster.**

Dans ma notice parue tome II, p. 223 il s'est glissé quelques erreurs que je tiens à rectifier : 1° la femme de Guillaume Huon s'appelait Yvonne *Le Merrer* et non *Merre*. — L'acte de décès de Guezno de Penanster est bien de 1840 et non de 1830.

La réponse de M. Ernest Rivière ainsi que sa communication de l'acte de baptême qui s'en réfère m'ont fait beaucoup de plaisir, mais ne m'ont pas convaincu. Cet acte de baptême n'infirme ni le décret de Compiègne ni les jugements du 8 juillet 1859, et les intéressés auraient pu, si leurs droits étaient si bien fondés, faire insérer dans leurs requêtes « Huon de Penanster » aussi bien que « Huon-Penanster ».

Quant aux « traditions de bonté » dont parle M. Ernest Rivière, elles ne sont point contestées, mais ne sauraient constituer un argument en faveur de l'authenticité d'un titre de noblesse. CLOISTRE.

113 (II, 136, 267). **Familles Bretonnes : Villiers de l'Isle Adam.**

Sur cette famille et au sujet de l'authenticité du nom de « l'Isle Adam » on peut consulter l' « *Annuaire de la noblesse* » du Vte Révérend, 1906. G.

127 (II, 229). **Mémoire du Vicomte Jean II.**

Voir notée au pied de la page 55 du *Fureteur* (tome II) : D. Morice, *Histoire de Bretagne* t. II. Supplément aux *Preuves*. Col. CLXII-XXXV. J. T.

140 (II, 270; III, 37). **Morlaix et Thiers.**

La jeune fille de Morlaix qui aurait refusé d'épouser Thiers à cause de sa petite taille était, m'a-t-on dit, une demoiselle *Postic de Kerbriant*.

Cependant, on m'a nommé aussi une demoiselle *Appolin* (?), laquelle ne se serait pas souciée, d'après son dire, de « devenir la femme d'un *tiers* d'homme », et aurait préféré au futur président de la République un honnête notaire de Morlaix. L. Le G.

141 (II, 271). **Ch. Géniaux.**

M. Ch. Geniaux passe la saison d'été dans un vieux manoir, appelé la Ville-Moisan, près Josselin ; mais nous croyons pouvoir avancer qu'il est originaire de Rennes. P. H.

143. (II, 271). **Familles Bretonnes : Le Rodellec du Porzic.**

La meilleure réponse à cette question se trouve dans le *Nobiliaire et Armorial de Pol de Courcy*, où on lit :

Rodellec (le), sieur du Porzic, paroisse de Quilbignon, — de Mestiniou, — de Trémoguer, par. de Ploudaniel, — de Pencaroff, — de Lesnon, par. de Plougastel-Daoulas, — de Kerandraon, par. de Lanneufret, — de Kerléan, par. de Brelès.

Extraction, réformation de 1669, six générations ; réformations et montres de 1481 à 1538, par. de Quilbignon, évêché de Léon.

D'argent à deux flèches tombantes, empennées d'azur, posées en pal. Devise : *Mad a leal* (bon et loyal), et aussi : *Cominus et eminus feriunt*.

Hervé, franc de fouages en 1471, père de Pierre, archer de la garnison de Brest en 1503, marié en 1486 à Gillette de Touronce, de la maison de Coatmanac'h, dont : Mathurin, archer dans une montre de 1534, marié à Jeanne le Jar, de la Maison de Penhoat. Un lieutenant de vaisseau, tué à l'ennemi en 1870 au combat de Droué ; un lieutenant aux chasseurs d'Afrique, tué à l'ennemi au Maroc en 1870.

La branche du Portzic est la seule qui ne soit pas éteinte ; les autres portaient les noms de Pencaroff, de Lesnon et de Mestiniou.

Ed. DE BERGEVIN.

Les journaux ont un peu dénaturé les faits. J'ai eu la bonne fortune de rencontrer Me Allain. L'éminent avocat m'a dit : « Je n'ai pas contesté la noblesse des Le Rodellec du Porzic. J'ai nié seulement que M. Rodellec du Porzic possédât le titre de comte, titre qui ne figure pas dans son contrat de mariage et dont il se pare depuis la fin de 1900, sans qu'on l'ait jamais enregistré au Ministère de la Justice. Car j'ai vainement consulté les archives du Sceau de France. Ce titre ne figure du reste dans aucun document officiel. »

D'autre part, le *Dictionnaire du Finistère,* publié en 1898, termine la biographie de Mme Joseph de Rodellec du Porzic (mère du Le Rodellec actuel) par ces mots :

« Elle blasonne : *D'argent avec flèches de sable. Couronne de marquis...*

??? TRIB.

147 (II, 272). **Le « Domaine congéable. »**

Voir le savant ouvrage de M. H. Sée : *Les classes rurales en Bretagne du XVIe siècle à la Révolution,* page 283 et suivantes : Paris, Giard et E. Brière, 1906. P. D.

Cette question vient d'être magistralement traitée par M. H. Sée, dans le numéro de juillet 1907 des *Annales de Bretagne,* p. 645.

Ch. R.

154 (III, 38). **Un ami de La Villemarqué.**

Le « *célèbre professeur de l'Université* » est Frédéric Ozanam. Le poème en question se trouve au tome XI et dernier des *Œuvres complètes d'Ozanam.* Lettres, t. II, p. 280-289. La pièce publiée par le *Nouvelliste,* est contenue dans une lettre datée de Quimper Corentin 3 octobre 1850, et adressée à M. Ampère. J. TRÉVÉDY.

QUESTIONS

169. L'auteur du *Son ar Pillaouer?*

N. Quellien dans ses *Chansons et Danses de Bretons* déclare : « Je me souviens que M. de La Villemarqué m'a dit un jour au sujet de ce *pillaouer* : « J'ai connu l'auteur de « *Toul al Laer* ; c'était *un tel*, de mes amis. »

Qui fut cet *un tel?* Il serait bien regrettable et injuste que le nom de l'auteur d'une chanson aussi populaire fût oublié. J. LE FOL.

170. Pontivy militaire.

Au moment où une décision gouvernementale, qui frappe de mort une cité bretonne, supprime la garnison de Pontivy, quelques questions d'histoire locale se posent spontanément :

1° Quelles furent, concernant Pontivy, les intentions militaires de Napoléon Ier ?

2° En quelle année fut construite la caserne qui fait face au Général de Lourmel ?

3° Quels régiments s'y succédèrent ?

4° Les deux régiments d'artillerie casernés à Vannes ne furent-ils point jadis offerts à la ville de Pontivy, et refusés par les édiles pontivyens ? H. DE M.

171. Familles Bretonnes : Jeanne Pélagie de Rieux.

Connaît-on le *lieu* et la *date* du décès de Jeanne Pélagie de Rieux, comtesse de Châteauneuf et vicomtesse de Donges, deuxième femme de Jean de Rieux, marquis d'Assérac, comte de Largouet, seigneur de l'Ile-Dieu, gouverneur de Guérande, du Croisic et de Saint-Nazaire, décédée en 1654 ?

Elle fut une amie du surintendant Fouquet.

D'après les Mémoires de l'abbé Blache, docteur en théologie (*Revue rétrospective*, 1833, tome I, pages II et suivantes), elle était bienfaitrice et pensionnaire du couvent des religieuses du Calvaire, faubourg Saint-Germain, à Paris. Blache l'accuse d'avoir essayé de l'empoisonner. A. GALIBOURG.

172. Fréminville et Lamartine.

Un livre de Félix Reyssié, intitulé « *La jeunesse de Lamartine* » relate plusieurs lettres échangées entre l'illustre poète et un M. de Fréminville qu'il traite en ami. Ce personnage serait-il l'original dont s'occupe le *Fureteur* ? Le chevalier de Fréminville était contemporain de Lamartine, l'un étant né en 1787 et l'autre en 1790. En outre les de la Foix de Fréminville étaient d'origine Bourguignonne comme Lamartine. CHARDIN.

173. Les châteaux en Bretagne pendant la Révolution

Je désirerais savoir si, en Bretagne des châteaux furent démolis sous la Révolution. Je suis certain que celui de Combourg, entre autres, fut « condamné » Z.

174. Lutteurs de Bréhat.

On lit dans le *Livre d'Or de Renan* (Paris, Joanin, p. 39), à propos du banquet donné en l'honneur de Renan, à l'île Bréhat, pendant l'été de 1891 :

Après le banquet, il y eut danses et luttes sur les jolies pelouses de l'île. On vit même un écrivain déjà célèbre, et qui demain sera académicien, et un peintre connu, s'étreindre et rouler sur l'herbe, aux pieds de l'illustre philosophe, vivement amusé, comme l'atteste l'expression de son visage, par cette scène évocatrice des jeux d'Olympie.

Les noms de l'écrivain et du peintre ? Ch. DE FÈBES.

175. Familles Bretonnes : Jeanne du Quellénec, dame du Plœuc.

Je serais désireux d'avoir des renseignements sur les ascendants de Jeanne du Quellénec (ou de Quellénec) qui épousa Noble homme

Pierre de Plœuc, Seigneur de Kerguegant, et qui eut pour fille Marie de Plœuc, laquelle épousa le 15 octobre 1559 Noble homme Olivier de Kercoent (Kerkoent), Seigneur de Kergournadech, de Troheou, de Coetquelfen.

Je connais la généalogie des du Quellénec, vicomtes du Faou, qui a été publiée par la Comtesse du Laz dans son étude sur la *Baronnie de Rostrenen* (Vannes, 1892, pp. 86-89).

On y trouve une Jeanne du Quellénec, fille de Jean V du Quellénec et de Jeanne de Maure. Cette Jeanne du Quellénec vivait à peu près à la même époque que la dame de Plœuc, puisqu'elle mourut en 1572, mais je ne crois pas qu'on puisse les identifier. Jeanne de Maure, qui se maria en 1538, ne peut être la grand' mère de Marie de Plœuc qui se maria en 1559. De plus, Jeanne du Quellénec du Faou est connue comme ayant épousé en 1553 Jacques de Beaumanoir, vicomte du Besso.

Il faudrait donc rattacher Jeanne du Quellénec, dame de Plœuc, soit à cet Antoine du Quellénec, Sieur du Ménéheu, qui commandait le château de Rostrenen en 1592 (C[tesse] du Laz, *Op. cit.*, p. 46), soit à Jean du Quellénec, Seigneur du Hilguy et de Saint-Quiriec en 1599, et fils de Jacques du Quellénec, Seigneur de Bienassis (en Erquy) et de Jeanne de Lézongar, lesquels du Quellénec étaient branche cadette des vicomtes du Faou (*Ibid.*, p. 48), soit encore à Guillaume du Quellénec, Sieur de Kerjacob, ou à Henry du Quellénec du bourg de Quintin, ou à Pierre du Quellénec, sieur de le Villeneuve (Montre de 1562). R. de Kerdeven.

176. Familles bretonnes : De L'Estourbeillon.

L'Armorial Général de Bretagne de Briant de Laubrier écrit : *Estourbillon* (de Savinaye) et *Lestourbillon* (De La Hunaudière. — De La Savignais.)

La noblesse du marquis de l'Estourbeillon n'étant pas douteuse, il est permis de se demander d'où viennent ces variations d'orthographe. A. Radon.

NOTA. — L'abondance des matières nous oblige à reporter au prochain numéro un grand nombre de Réponses et de Questions. A. F.

GESTA BRITANNORUM

Répondant à l'invitation des chanceliers des Universités de Londres, d'Oxford, de Cambridge, Anatole Le Braz a fait en Angleterre une série de conférences sur la part contributive du génie celtique dans les littératures européennes. Notre éminent compatriote, si souvent traduit en anglais, a été l'hôte d'honneur « the guest of honour » du Lyceum, l'aristocratique club féminin de Londres.

* * *

Le duc de Rohan a reçu le prince de Radolin, ambassadeur d'Allemagne, en ce château de Josselin qui fut la demeure de Jean de Beaumanoir et d'Olivier de Clisson.

* * *

Guillaume Corfec précise dans l'*Indépendance Bretonne* le sens de sa proposition culinaire mal comprise au Congrès de Rostrenen. Il cherche une jeune Bretonne disposée à accueillir l'offre d'un conseiller général, qui paierait généreusement son séjour à Paris, à l'École Ménagère, et qui chez nous la chargerait ensuite d'une sorte d'enseignement ménager ambulant comme l'École de Laiterie des C.-du-N. Nous avouons ne pas saisir pourquoi MM. de L'Estourbeillon et Loeiz Herrieu s'érigent contre cette séduisante proposition.

* * *

Dans son numéro du 9 Nov., *Ar Bobl* écrit :

> Jamais la question d'un *costume spécial* aux membres de l'U. R. B. n'a été même effleurée à Rostrenen. Aotrou Judoc voudrait nous tourner en ridicule, et pour arriver à l'effet visé, il imprime *costume* pour *insigne*. Le tour est joué.

Ce n'est pas Aotrou Judoc, c'est Dom Lobinet qui a parlé d'un *costume spécial*, et c'est le même Dom Lobinet qui lit dans *Ar Bobl* du 24 août (p. 2, col. 2) :

> Le Président expose qu'il a reçu maintes lettres de fervents régionalistes tout prêts à arborer le costume national dans les grandes circonstances de la vie, mais qui sont très embarrassés pour savoir lequel prendre. Il en est qui demandent l'adoption d'un costume dessiné spécialement pour les membres de l'U. R. B.

M. Le Berre ne croit pas la proposition opportune. N'importe quel costume breton est admissible, pourvu qu'il soit élégamment porté dans la note qui lui est propre.

M. Morvran-Goblet pense que l'on pourrait peut-être, à titre d'indication, étudier un projet de costume.

Léon Le Berre, qui fut homme d'esprit et de bon sens à Rostrenen, reconnaitra que si quelqu'un « rend la Bretagne ridicule », ce n'est pas nous, décidément.

* * *

Notre compatriote Marius Bouteloup, ancien soliste de l'Opéra de Nice et des concerts Colonne, que plus d'un auditoire en Bretagne a eu déjà l'occasion d'apprécier, vient d'être admis à faire entendre à l'Opéra-Comique sa voix chaude et sonore de baryton. Le *Fureteur* est heureux d'enregistrer ce nouveau succès.

* * *

Souvenir du Congrès de Rostrenen. — Nous avons le plaisir de reproduire, à titre de document artistique, la photographie de l'exposition de mobilier breton de M. Ely-Monbet au mois d'août dernier à Rostrenen. Il fut donné aux congressistes d'admirer dans un décor « *non de vieilleries*, mais de style breton pratique et adapté à nos mœurs nouvelles », un choix de meubles, de panneaux et de bas-reliefs d'une irréprochable exécution artistique.

L'examen des albums de photographies et de croquis de M. Ely-Monbet confirme d'ailleurs cette impression. La place d'honneur est réservée aux meubles bretons, mais tous les styles y sont représentés avec la même perfection.

Artiste d'un goût très sûr et travailleur consciencieux, M. Ely-Monbet imprime à toutes ses œuvres, depuis les meubles les plus simples et les moins coûteux jusqu'à ses plus riches conceptions, la marque d'un talent original et éprouvé.

Peu d'entreprises bretonnes méritent autant que la sienne la sympathie et les encouragements de nos compatriotes.

* * *

L'Assistance Bretonne, instituée à Paris, 25, rue de Vaugirard, pour la protection, le placement et le rapatriement des bonnes, a donné le dimanche 26 janvier, dans la salle d'Horticulture, une grande matinée d'un caractère exclusivement breton, avec œuvres de Botrel, Durocher, Le Goffic, de Gourcuff, etc.

* * *

Nous signalons la réouverture, avec le même succès que les années précédentes, du *Cours de Langue Bretonne* professé sous la direction de M. l'abbé Came-

nen à la Maison Saint-Yves, siège de la Société *La Bretagne*, 40 rue du Cherche-Midi.

Le cours a lieu chaque mardi à 8 heures et demie du soir.



Il est question de créer au Conservatoire de Rennes, un cours de diction et de déclamation. Plusieurs députés d'Ille-et-Vilaine et les principaux littérateurs bretons appuient le projet.



Au Salon d'Automne on a remarqué des paysages de Maufra, faits à Lavardin ; des figures de Dezaunay, peintes à Port-Manech et à l'Ile-aux-Moines; des toiles décoratives de Lemordant, destinées à l'Hôtel de l'Épée (Quimper).



La *Société d'Émulation du pays de Redon* vient de décider la création d'un annuaire du pays de Redon à paraître pour 1909. La direction de cet annuaire a été confiée à M. le comte René de Laigue.

Il y a près de 60 ans que pour la première fois un semblable essai fut tenté à Redon, mais les *Etrennes de Redon pour l'année 1850* (Redon, Imprimerie et lithographie d'Edouard Richard, in 18, 36 pp.) ne furent malheureusement pas renouvelées, croyons-nous, les années suivantes.

Souhaitons, pour l'intérêt de l'histoire et de la documentation locale, bon succès et longue vie à cette nouvelle publication.



Un de nos compatriotes, M. Francis Sauvage, avocat à la Cour de Paris, vient de fonder avec M. Barrié, de l'Opéra, une société « *Les Bardes de Lutèce* » qui a pour but de faire connaître les jeunes auteurs et compositeurs en même temps que les jeunes artistes — professionnels ou amateurs — de talent. Cette Société donnera pendant l'hiver un concert tous les mois — avec orchestre et chœurs — et ses programmes comprendront de la déclamation et de la poésie en dehors de la partie purement musicale. « *Les Bardes de Lutèce* » s'adressent donc aux poètes aussi bien qu'aux musiciens, et ils feront le meilleur accueil aux Bardes d'Armorique qui voudront faire connaître leurs œuvres au public parisien.

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétaire M. Francis Sauvage, à Paris, 70, rue du Cherche-Midi.

***

Les frères Kernevel ont remporté un très vif succès à Paris, à l'Institut des Amis de l'Enfance, en interprétant avec une belle ardeur juvénile leur répertoire breton.

***

On dévalise nos compatriotes. En littérature Cam. Mauclair, voulant bénéficier du succès obtenu par l'*Ame Bretonne* de Ch. Le Goffic, publie *Ames Bretonnes*. En sculpture, Rodin s'approprie le *Réveil de l'Humanité,* titre qui appartient officiellement à Georges Báreau, puisque son monument (médaille d'honneur de 1906) se trouve au Musée de Luxembourg.

Si Le Goffic se résigne, Bareau proteste. Rodin renonce... à une lettre : son *Réveil de l'Humanité* devient l'*Éveil de l'Humanité*. Pas très loyal, M. Rodin!

***

On a exhumé le peintre Yan Dargent qui reposait dans le cimetière de Saint-Servais (près de Landerneau). Le chef, détaché du corps et recueilli dans un coffret de zinc, a été placé, à droite de l'autel, dans la chapelle du cimetière. La presse a copieusement épilogué sur les circonstances pathétiques qui accompagnèrent la cérémonie d'exhumation.

***

Trois succès à l'actif de nos compatriotes. L'État vient d'acheter *le Gouffre*, aquarelle de Félix Ollivier. L'Académie des Sciences a décerné le prix Montagne à Fernand Guéguen, professeur agrégé de l'École Supérieure de Pharmacie. Le prix de la *Vie Heureuse* a été attribué à Mme Colette Yver, Bretonne par alliance (a épousé notre compatriote M. Huzard).

Dom Lobinet.

A LA RELIURE !

Rapport du Comité de Préservation du Breton 1906-1907 (Saint-Brieuc, Prudhomme, in-8, 1 fr. 25). Lecture indispensable à tous ceux qui désirent être renseignés sur le mouvement breton contemporain. Nous regrettons vivement de ne pouvoir, faute de place, donner ici un compte rendu détaillé de cet instructif et intéressant rapport dû à la plume de M. François Vallée, dont chacun sait l'infatigable dévouement à la cause bretonne. En voici du moins le Sommaire complet : *Le mouvement breton et le mouvement régionaliste. — La Pédagogie régionaliste de M. l'abbé Aurouze. — Le mouvement breton et le mouvement celtique. — Discours de M. Fournier d'Albe. — Démarche de l'*Union Régionaliste *auprès des Évêques de Bretagne. Notre action en marge de l'action officielle : Enseignement, concours, théâtre, presse, livres nouveaux. — Congrès de Rostrenen. Eisteddfod de Swansea. — Cinq gwerzes de la collection Penguern : Ar c'hont Konan. Riwal. Ar bugel Koar. Al Laoures. Ar Gontes a Welo. — Composition du Comité de Préservation du Breton.*

La Bonne Chanson, Revue mensuelle du foyer, littéraire et musicale, publiée sous le patronage de Théodore Botrel. Abonnements, un an : France et Etranger, 12 francs. Administration et Rédaction, 32, Faubourg Saint-Honoré, Paris, 8e arrondissement.

Ce 1er numéro publie diverses chansons de Th. Botrel, D. Bonnand, Chebroux, Béranger, et la chanson populaire : *C'était Anne de Bretagne.* Un chapitre raconte le *Pardon des Fleurs d'ajonc.* Nombreuses illustrations.— Une préface de M. Marcel Monmarché expose le but moralisateur de *la Bonne Chanson.*

Réponse aux attaques de M. Grammont contre mes écrits, avec un exercice pratique sur l'ortographe Grammont ; Le Vertige des Auteurs, par Emile Ernault, Professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers. Illustrations par A L. de Villeneuve. In-8, 1 fr. 50.

Réplique spirituelle et savante dont les lecteurs apprécieront la verve amusante aux dépens de l'adversaire de M. Emile Ernault.

Le Finistère Pittoresque (Sites et monuments) par G. Toscer (Brest, imprimerie Kaigre, 4, rue du Château). Le fascicule : 1 fr. 75.

Cinquième fascicule : Landerneau, Pencran, la Roche-Maurice, Sizun, Guimiliau, Landivisiau, etc.

Sixième fascicule : Saint-Thégonnec, Morlaix, Taulé, etc.

Clichés Le Bigot, Dessins de G. Toscer et de Louis Le Guennec.

Voir dans nos précédents numéros les quelques notes déjà publiées sur ce remarquable et important ouvrage.

Une ambassade au Maroc en 1767. Documents inédits recueillis et annotés par J. Baudry. Paris, *Revue des questions historiques*, 1906. In-8.

Un voyage en 1508. Document inédit, publié et annoté par J. Baudry. Vannes, 1907. In-8.

Une Révolution en Paradis, conte breton, par J. Baudry. In-4.

Généalogie des Daniel du Jarday (Orléanais et Bretagne) d'après des documents authentiques (Porcon, Trouin, Surcouf, Guerrif de Launay, Péan de Pontfilly. Le Court de Beru, etc.) par Louis Morand. Portrait de Duguay-Trouin, d'après de Larmessin. Paris, E. Nourry, 14, rue N.-D. de Lorette, 1907, in-8.

L'ivresse bretonne. Cidre et alcool. Ce qu'en pensent les médecins. (Vannes, 1907, In-8, 39 p.)

Consciencieuse enquête entreprise par la *Revue Morbihannaise*, rapportant les opinions diverses de onze médecins de la région, et les conclusions de M. Jules Falher.

Le Prophète, par Emmanuel Thubert. (Paris, E. Sansot, 7, rue de l'Eperon, 1907. In-16.)

M. Emmanuel Thubert, nous le savons, est un ami de la Bretagne. Son livre est très supérieur aux productions poétiques écloses depuis des années dans notre pays, et nos poètes peuvent prendre son œuvre pour modèle. « Ce poème biblique, dit le Figaro, est la tragédie de la conscience prophétique mise en face de la Puissance divine... Les vers, d'une noble simplicité, semblent couler des sources les plus hautes de notre poésie nationale... A l'âge où les jeunes poètes en sont, d'ordinaire, à donner de belles promesses, M. Emmanuel Thubert les a déjà tenues. »

Bretagne joyeuse, par Jean Caustique (René-Fanch Dohollau), Nantes, 1907, chez l'auteur, 45, quai Malakoff. In-18, 3 fr. 50. — Contes bretons modernes. Style alerte, verve amusante. Les Bretons, dit l'auteur dans sa préface, ne sont pas toujours des « saules pleureurs », « nous savons rire et bien rire, et le « rire breton » n'a rien à envier au « rire homérique. »

Un Romantique de la première heure : Évariste Boulay Paty. Son Journal intime et sa Correspondance (1829-1831). Préface de Dominique Caillé. Paris, G. Ficker, 4, rue de Savoie. In-8. — Ce *Journal intime* comprend 5 pages où nous lisons

d'intéressantes notes sur Casimir Delavigne, Lamartine, le général Lafayette... La *Correspondance* (10 lettres) fut adressée de 1828 à 1831 par Boulay Paty à son cousin le poète Eugène Lambert. « Ces dix lettres renferment de curieux renseignements sur la querelle des Classiques et des Romantiques » et « de piquants détails sur les hommes les plus marquants de la littérature et de la politique. »

Bibliographie de la Contre-Révolution dans les Provinces de l'Ouest ou des Guerres de la Vendée et de la Chouannerie (1793-1815-1832), par E. LEMIÈRE. IIIe fascicule : D-E. Saint-Brieuc, Guyon, in-8, 2 fr. 50.

Le Millénaire d'Alain-le-Grand, par Ch. DANIELOU (Paris, Fontemoing, 1907). Discours prononcé lors des fêtes de l'*Union Régionaliste Bretonne*, à Questembert, le 21 avril 1907.

Une Seigneurie du Porhoët : Trégranteur. Les seigneurs et le domaine, par le Vte Hervé DU HALGOUËT. (Rennes, impr. Fr. Simon, 1907, in-8). Ce joli volume contient l'histoire des familles qui se succédèrent à Trégranteur depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours : les Tregranteur ou Trégarantec, les Quelen du Broutay, les Bouin de la Villebouquais, les Poulpiquet du Halgouët. De nombreux tableaux généalogiques et une carte de la région de Josselin, où se trouve situé Trégranteur, précisent la documentation historique et topographique. En tête, une gravure représentant le château de Trégranteur à l'époque actuelle. Très belle préface où l'auteur parle de la fidélité aux traditions et souvenirs ancestraux, et de l'accomplissement désintéressé du devoir qui s'impose plus particulièrement aux membres des classes privilégiées par leur naissance et leur fortune.

Sous le ciel gris, par Simon DAVAUGOUR (Paris, Bloud). — De la littérature régionaliste, mais qui ne se contente pas d'être régionaliste. C'est écrit, très finement écrit par un poète qui s'exprime en prose et qui sait traduire avec une émotion intense le charme invincible de la terre bretonne. Le recueil se compose de quatre nouvelles, dont la troisième, *Une Flambée*, dédiée à Ch. LE GOFFIC. L'auteur de la préface, F. Coppée, respirant le parfum de Bretagne que dégage ce volume, déclare : « En le respirant, je songeais à un fort coup de vent d'Ouest, à un souffle rude et salé, venu de la haute mer, qui après avoir passé sur la presqu'île armoricaine, mêlerait à l'odeur des goémons et des varechs, celles des chênes et des landes fleuries ».

Le *Tour de France* publie un numéro consacré à la Bretagne (sous la direction de Ch. LE GOFFIC.) Articles d'Anatole Le Braz, Ch. Le Goffic, Ch. Géniaux, F. Le Guyader, Aug. Dupouy, Malo Renault, — Dans *Art et Décoration*, chronique de Vauxcelles sur l'œuvre du peintre Lemordant, avec reproductions de tableaux représentant des femmes de Pont-L'Abbé.

Gerbe de sonnets par *A. Fink* (Nanterre, 1907. In-12.) Dans les 125 sonnets de son recueil, M. A. Fink a su exprimer ses sentiments de foi, d'amour, et même ses opinions politiques : Expression souvent timide dans la forme, mais d'une grande sincérité.

A signaler, dans le *Bulletin de la Société pour la Protection des Paysages en France*, du 15 octobre, sous la signature de P. A. Changeur, un plaidoyer éloquent et justifié par la préservation des sites merveilleux de Ploumanach.

TAD LUNEDOU.

Périodiques Bretons et Régionalistes

Revue de Bretagne. Mensuelle. Directeur : Marquis DE L'ESTOURBEILLON. Rédacteur en chef : Comte René DE LAIGUE, château de Bahurel, à Redon. Un an : France, 12 fr. ; Étranger, 15 fr.

Septembre 1907 : Le Présidial de Nantes à Redon. J. TRÉVÉDY, ancien président du Tribunal de Quimper. — A propos de Du Guesclin et Richemont. J. URVOY DE CLOSMADEUC. — Les Traditionnistes de Bretagne. Adolphe ORAIN. — Deux lettres inédites de Félicité de la Mennais concernant les lettres d'Atticus (1825). P. UBALD D'ALENÇON. — Réponse aux attaques de M. Grammont, contre mes écrits (fin). Emile ERNAULT.

Novembre 1907 : La Bretagne à la fin du Moyen-Age. André LESORT. — Le Congrès Breton de 1907. Cte RENÉ DE LAIGUE. — Essai sur l'Administration générale d'un District pendant la Révolution. Le District de Rochefort (Morbihan), 1er juillet 1790-20 mai 1795. P. MERLET. — Paimpont, IIe Partie : Abbaye, Eglise et Chapelles. Abbé Louis GERVY.

L'Hermine. Revue littéraire et artistique de Bretagne. Mensuelle. Directeur : Louis TIERCELIN, villa Kerazur, à Paramé (Ille-et-Vilaine).

Octobre 1907 : Lueurs, St. MILLET. — Jean Beaupoil, le père de Monsieur le Maire. A. BOISRAMÉ. — Le Monument Duhaumont (*suite*), Jean LE BRETON. — Bretonneries d'automne (*suite*), L. BOIVIN. — Histoire de chez nous. Ad. ORAIN. — Nos morts : l'abbé Fouéré-Macé, Léon Philouze. L. TIERCELIN — Poésies de L. TIERCELIN, C. LEMERCIER, M. PIÉDEVACHE.

Novembre 1907 : Lud Jan, Souvenirs. L. BEAUMONT. — Sortie de Vêpres. A. DU CROISÉ. Quelques opinions de Lamennais sur Saint-Malo. LAMENNAIS. — Bretonneries d'automne (*suite*), L. BOIVIN. — Le Monument Duhaumont, (*suite*), J. LE BRETON. — Nos morts : Ch. Lachambre, R. Le Bourdellès, J. Louail. L. TIERCELIN et A. ORAIN. — Poésies de L. TIERCELIN, J. DE VILLARTAY, R. PIERRE, Ch. CHASSÉ, M. CANCEL.

Revue Morbihannaise. Mensuelle. Publiée par MM. J. BULÉON, avenue de la Grancière, et E. SAGERET. Un an : Bretagne, 5 fr.; France, 6 fr.; Etranger, 7 fr.

Kloc'hdi Breiz. *Le Clocher breton*, revue de Bretagne et des Pays celtiques. Mensuelle. Directeurs : René SAIB et Madeleine DESROSEAUX, 77, rue Belle-Fontaine, à Lorient. Un an : France, 5 fr. 50 ; Étranger, 6 fr.

Octobre 1907 : Notre concours de nouvelles. — Le Congrès Panceltique d'Edimbourg. R. S. — Les Celtes au XXe siècle, FOURNIER D'ALBE. — Le rapport Vallée (Préservation du breton), E. ERNAULT. — La Colère du sol, Léon DUROCHER. — Poésies bretonnes et françaises de A. PABAN, PENGUILLY, Jos PARKER. — Mots usuels bretons et gallois. VALLÉE, HERRIEU, MATTHEWS.

Novembre 1907 : Le Congrès Panceltique d'Edimbourg. R. S. — Les Progrès de la langue galloise, A. JENKINS. — Y a-t-il des tribus celtiques au Maroc ? G. MACKAY. — L'art irlandais, F. VALLÉE. — L'erreur du Soleil Levant, MORVRAN GOBLET. — Jean Hazard, nouvelle, J. ROZELLEC. — Poésies bretonnes et françaises de C. PETIT, E. POLERT, Jos PARKER, A PABAN, Marie ALLO, A. FINK. Mots usuels bretons et gallois. VALLÉE, HERRIEU, MATTHEWS.

Kroaz ar Vretoned. Hebdomadaire. Publié entièrement en breton. Directeur : Fr. VALLÉE, rue Saint-Benoît, à Saint-Brieuc. Un an : France, 4 fr. ; Étranger, 6 fr.

Bretoned-Paris. Bulletin mensuel de la Société « La Bretagne ». Directeur : M. CAMENEN, 40, rue du Cherche-Midi, Paris, VIe. Un an : 2 fr. 50.

Le Pays d'Arvor, *Revue de Haute-Bretagne.* Mensuelle. Directeur : Jacques POHIER, docteur en droit, 25, Haute-Grande-Rue, Nantes.

Un an	Édition ordinaire	Édition de luxe
Loire-Inférieure et départements limitrophes :	5 fr.	10 fr.
Départements non limitrophes :	6	12
Étranger :	8	14

Novembre 1907 : Cambrioleurs, poètes, fumistes, Cte D'EQUIGNOLES. Les Trébuchet. D. CAILLÉ. — Les Muses aux mains noires, (*suite*), J. ANGOT. — Nantes la Brette (*suite*), R. DELAUNAY, etc. — Illustration de Jacques Pohier.

Revue des Traditions populaires. *Recueil mensuel de mythologie, littérature orale ethnographie traditionnelle et art populaire.* Organe de la *Société*, dirigé par Paul SÉBILLOT. — 23e année : livraisons mensuelles in-8° de 48 à 64 pages avec illustrations en musique gravée. — Bureaux : 80, boulevard Saint-Marcel, Paris. Pour recevoir un numéro spécimen, il suffit d'envoyer 25 centimes à Paul SÉBILLOT, 80, boulevard Saint-Michel, Paris.

Revue du Pays d'Aleth. Publication littéraire mensuelle de l'arrondissement de Saint-Malo-Saint-Servan. Directeur : J. HAIZE, rue Jacques Cartier, Saint-Servan. Un an : 3 francs.

Octobre 1907 : Alexandre de Villedieu, Et. DUPONT. — Un malouin énigmatique. Les Fouilles de la Cité, J. DAULT. — Cantiques dits de Marseille, A. DAGNET. — Coutumes et monuments disparus de l'arrondissement de Saint-Malo, J. HAIZE.

Le Moulin à Sel. Bulletin des Anes de goût. (Agapes sous la présidence *effective* des maîtres du rire : Rabelais, Molière, Beaumarchais, Shakespeare, Cervantès, Piron, Boccace, La Fontaine, etc.) Rédacteur en chef : Léon DUROCHER, 15, rue du Dragon, Paris VIe. (Hors commerce.)

L'Action Régionaliste, revue du Mouvement Fédéraliste et Décentralisateur. — Bulletin mensuel de la Fédération Régionaliste Française. Directeur : Charles BRUN, 15, rue d'Odessa, Paris, XIVe.

La Lande Bretonne. Organe mensuel de l' « Union Fraternelle » des Bretons de Paris. Directeur : E. SAINDON, 16, rue du Cherche-Midi. Paris VIe. Un an : 5 francs.

Les Annales du Bien. Bulletin officiel de la Société des Hospitaliers sauveteurs Bretons. Rennes, 7, rue de l'Horloge. Union : France, 6 fr.; Etranger, 8 fr.

La Bretagne Nouvelle. Organe des Bleus de Bretagne. Mensuelle : Directeur : Antoine Bott, 40, rue Trezel, Paris XVIIe. Un an : 15 fr. : Edition populaire, 6 fr.

La Pomme, Société littéraire et artistique, fondée en 1877, entre Bretons et Normands. Bulletin mensuel. Paris, 54, avenue de Breteuil, Un an : 4 fr.



Le Gérant : **M. LE DAULT.**

Imp. FR. SIMON, Rennes (4742-07).

Les Origines d'Émile Souvestre

Jean Postik a posé dans le *Fureteur* d'octobre-novembre 1906 (t. II, p. 39), une question concernant les origines d'Émile Souvestre. Je viens y répondre en apportant quelques renseignements inédits sur la famille et la maison natale de l'illustre romancier.

Selon la *Biographie Bretonne* (t. II, article Souvestre), la famille Souvestre était originaire de Grande-Bretagne et serait venue s'établir dans notre province après l'échec du mouvement jacobite. Jean-Baptiste Souvestre, père de l'écrivain, naquit à Guingamp, paroisse de Saint-Sauveur, le 28 mars 1757, de Jean Souvestre, marchand tanneur, et de Marguerite Labbat. A 17 ans, il était conducteur des travaux publics au service des États de Bretagne, et fiancé, d'après son fils (1), à une demoiselle de Chatelaudren qui périt, le 13 août 1773, lors de la terrible inondation de cette ville.

En 1786, Jean-Baptiste Souvestre vint s'établir à Morlaix, où il exerça les professions d'architecte et de conducteur des ponts et chaussées. Le 24 juillet 1787, il épousa demoiselle Marie-Perrine Le Goff, fille de Jean-Pierre Le Goff, orfèvre, et d'Éléonore Hamon. Le mariage fut célébré à Saint-Martin, et la bénédiction nuptiale donnée aux nouveaux époux par le recteur Expilly, le futur évêque constitutionnel du Finistère (2).

De cette alliance issurent trois enfants : 1° Marie-Françoise-Catherine Souvestre, née le 12 avril 1788, baptisée le 12 juin suivant à Saint-Martin, qui épousa, le 6 septembre 1809, son cousin François-Marie Pinchon, négociant et adjoint au maire de Taulé, fils de feu

(1) *Les Derniers Bretons*, chap. III, § 2.
(2) Parmi les signataires de l'acte est : René Souvestre, curé de Mousterus, qu'on retrouve, en 1789, vicaire à Saint-Melaine de Morlaix. Serait-ce un frère de Jean-Baptiste ?

Pierre-François-Bonaventure Pinchon, négociant, juge de paix de Taulé, et de dame Marie Peyron. Leur postérité existe encore à Penzé, commune de Taulé ;

2° Marguerite-Louise-Perrine Souvestre, née rue Saint-Melaine, le 13 décembre 1789, et baptisée le même jour à Saint-Melaine, qui épousa, le 31 mars 1826, à l'âge de 37 ans, Mathurin-Marie-Aimé Couhitte, ancien capitaine d'artillerie en retraite, capitaine au long-cours, chevalier de la Légion d'honneur et de Saint-Ferdinand d'Espagne, âgé de 40 ans, fils de feu Martin-Simon Couhitte, négociant, et de dame Dorothée Bohay. Elle mourut le 12 novembre 1842, sans laisser d'enfants ;

3° Jean-Pierre-Théodore Souvestre, né « section de Saint-Melaine » le 7 juin 1792, et baptisé le lendemain par le curé constitutionnel Derrien. Il mourut en bas âge.

Le 15 mars 1792, Jean-Baptiste Souvestre acquit, pour la somme de 3,000 livres payée comptant, partie en assignats et en argent, une petite maison et un jardin à deux étages situés sur le quai de Tréguier, à Morlaix. Les vendeurs étaient M. André Rozec-la Cour et sa mère Marie-Thérèse Barbanson. Le 3 mai suivant, M. Souvestre faisait déterminer l'alignement de la maison qu'il se proposait d'édifier à cet endroit, et mettait aussitôt ses ouvriers à l'œuvre. L'escalier extérieur, taillé dans le roc, qui conduisait au jardin, fut enveloppé dans les nouvelles constructions, ainsi que le pavillon, assis sur un énorme rocher que M. Souvestre dut couper verticalement au ras de la façade ; aussi la moitié Sud de cette maison (qui existe encore et porte les numéros 15 et 16 du quai de Tréguier) est-elle assez singulièrement distribuée. Elle n'a point de rez-de-chaussée et la cave se trouve au premier étage. L'autre partie ne se distingue en rien du type banal des habitations de l'époque, et l'ensemble n'est point fait pour donner une très haute idée des talents architecturaux de M. Souvestre père.

Le 5 brumaire an III (26 octobre 1794), sa femme mourait, à l'âge de 28 ans, dans la maison à peine achevée où elle croyait pouvoir élever ses enfants et abriter une longue et paisible existence. Jean-Baptiste Souvestre donna une autre mère aux petites orphelines

en épousant, le 18 prairial an IV (7 juin 1795), à Morlaix, Marie-Françoise Boudier, fille majeure, née à Landivisiau le 9 janvier 1769, du citoyen Jean-Baptiste Boudier, ancien receveur des Devoirs, et de défunte Marie-Thérèse Pinchon.

De ce second mariage issurent aussi trois enfants, dont le dernier fut Émile Souvestre.

1° Jean-Baptiste Souvestre, né le 12 ventôse an V (27 février 1796). Devenu capitaine au long-cours, il épousa Anne-Mathurine-Alexis Souvestre (une parente probablement), et en eut Fanny Souvestre, née le 15 octobre 1826. Il périt corps et biens dans la Méditerranée, le même mois où naissait sa fille unique et sans qu'on ait jamais pu connaître le moindre détail sur cette catastrophe. Sa veuve résidait vers 1835 à Plougasnou.

2° Victor-Adolphe Souvestre, né le 13 vendémiaire an XII (5 octobre 1803), mort en bas âge.

3° Charles-Émile SOUVESTRE, né le 15 avril 1806, et dont voici l'acte de naissance dans sa teneur intégrale :

« Du seizième jour du mois d'avril mil huit cent six, à dix heures du matin, acte de naissance de Charles-Émile Souvestre, né le jour d'hier à onze heures et demie du soir, fils de Monsieur Jean-Baptiste Souvestre, ingénieur, âgé de quarante-huit ans, et de Dame Marie-Françoise Boudier, âgée de trente-six ans, époux en légitime mariage et demeurant quay des Lances (1), section de la Maison Commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu mâle.

Premier témoin : Monsieur Jean-Charles Boucher-Précourt, inspecteur des douanes impériales à Morlaix, âgé de quarante-six ans, oncle maternel.

Second témoin : Monsieur Yves-Étienne-André-Alexis-Bonnaventure Ballot-Beaupré, Receveur des déclarations au Bureau principal desdites douanes, âgé de vingt-six ans, tous domiciliés de cette ville.

---

(1) Le quai de Tréguier reçut en 1793 le nom de *quai des Lances*, l'autre appellation rappelant la juridiction épiscopale des évêques de Tréguier, et il ne recouvra son nom primitif que sous la Restauration.

Sur la réquisition à nous faite par ledit Sieur Jean-Baptiste Souvestre, père de l'enfant, et ont signé:

Constaté suivant la loi, après lecture faite aux comparants par moi, Michel Barrère, adjoint au maire de cette ville, faisant les fonctions d'officier public de l'État-Civil, soussigné.

(Signé). Sallot — Souvestre — Émilie M. Y. Lézérec — Précourt, Boudier-Précourt — M^el^ Barrère, adj^t^ » (2).

M. Jean-Baptiste Souvestre mourut dans sa maison du quai de Tréguier le 30 juillet 1823 (et non en 1824, comme le dit la *Biog. bret.*), à l'âge de 66 ans. Sa femme décéda le 24 août 1841, âgée de 72 ans, chez sa fille, Madame Couhitte, qui demeurait quai de Léon. La maison familiale avait été mise en vente (vers 1835) par les enfants de M. Jean-Baptiste Souvestre, Mesdames Pinchon et Coubitte, Jean-François Souvestre, représenté par sa veuve et sa fille, et M. Émile Souvestre, homme de lettres, époux de Mlle Nanine Papot.

Cette maison n'a pas subi depuis de très grands changements. L'illustre écrivain, s'il revenait sur terre, reconnaîtrait encore l'étroit escalier aux degrés de pierre dissimulés sous des marches de bois, la cuisine, avec sa vieille cheminée à manteau et ses dalles de schiste bleu, la « salle », vaste pièce aux boiseries moulurées, éclairée par trois fenêtres et mesurant 7 mètres de long sur 4 m. 50 de large, le jardin, aux vieilles murailles tapissées de lierre, envahies par une glycine séculaire, et il gravirait avec bonheur l'escalier du second « combot » (1) pour revoir la petite charmille d'où l'on découvrait naguère un joli coup d'œil sur le port et la ville, et d'où il a emporté la vision de « Morlaix, assis au fond de sa vallée, avec sa couronne de jardins et les paisibles caboteurs à voiles roses qui dorment sur son canal ». Il se reposerait sur les frustes bancs de la tonnelle de verdure, à la même place où, lycéen en vacances, il est venu jadis faire des rêves d'avenir, mûrir les plans de ses premières œuvres, et poursuivre une rime ou une expression rebelles.

Louis Le Guennec.

---

(1) *Reg. des naissances pour 1806*, n° 187, f° 65 recto.

(2) On nomme *combots*, à Morlaix, les étages des jardins établis sur *les* pentes des trois collines qui entourent la ville. Ce mot aurait, en gallois, le sens de *division*, *partage*.

Sur le « Doctrin an Christenien »

(Suite)

---

14. A titre de comparaison, j'ajoute ici deux passages du *Doctrinal* qui expriment en prose les même idées, et j'y joins une traduction.

(P. 145.). Ar vertuziou eux an agnus Dei.

Chasseal ra à (*lisez* : à ra) ar curunou hac ar foultr dre é vertus,
Effacy à ra ar pec'hedou scaff ha veniel.
(P. 146). Mouga an tan goall à ra.
Miret ouz nep en doug, à ra na beuze.
Chasseal an drouc speredou.
Distrugea an adversourien.
Delivra ar groaguez brases pa vezont var guentlou à bugale ha cals à graçou all, hac à faveuriou en deves an den, pa en doug gant ur guir Feis...
(P. 148.). Ama é rancqué an tut simpl remarqui...
Penaos é profit quement ur breyennennic bian evel ur pez bras anesa.

Les vertus de l'Agnus Dei.

Il chasse les tonnerres et la foudre par sa vertu.
Il efface les péchés légers et véniels.
Il étouffe l'incendie.
Il empêche celui qui le porte d'être noyé.
Il chasse les mauvais esprits.
Il détruit les ennemis.
Il délivre les femmes enceintes en mal d'enfant, sans compter beaucoup d'autres grâces et faveurs qu'a la personne qui le porte avec une vraie foi...
Ici les gens simples doivent remarquer...
Qu'une petite miette en a autant d'effet qu'un grand morceau.

15. Le verbe *chasseal* chasser est écrit ici par *ss* (comme chez le P. Maunoir, aux mots « bannir » et « chasser »), tandis que le *Doctrin* emploie *c*. D'autres exemples de cette hésitation sont cités dans mon *Dict. étym.* et mon *Gloss.*, aux articles *chacc* et *chacç*; cf. *Notes d'étym, bret.*, n° 124.

16. Le *Doctrinal* ajoute :

An oll efegeou ma à cafeur... er carmou-ma so vàr lerc'h pere à caç.is guech all ar Pap Urban ar pempet, d'an Impalaëzr eux ar Grecianet.

Tous ces effets se trouvent... dans ces vers qui suivent, que le pape Urbain V envoya autrefois à l'empereur des Grecs.

Voilà un exemple de l'ethnique *Grecianet* plus ancien que ceux dont j'ai parlé, *Rev. Celt.*, XXVIII, 182.

17. Relevons encore le mot *carmou* des vers, qui ne se trouve pas en breton moyen ; le P. Grég. le donne avec le singulier *carm* ; il traduit aussi « poëme, ouvrage en vers » *carm* pl. *ou* et le fait masculin : *ur c'harm caer* un beau poème. Dans son premier *Dictionnaire français-breton* (1842), Troude donne *karm* m. pl. *ou* poème, d'après le P. Grég. ; dans le second (1869), il lui refuse un pluriel ; dans son *Dict. bret.-franç.* (1876), il le déclare ancien et inusité, en comparant le latin *carmen*. Le mot en vient en effet, indirectement : c'est un emprunt savant au vieux franç. *carme*. Le *Dict. breton-franç.* de M. du Rusquec (1895) donne *karm* poème pl. *ou*.

Le P. Grég. traduit « cri qu'on faisoit avant le combat » par *garm* et *carm* ; ce sont deux mots différents, dont le premier seul veut dire « cri ». La même association se montre dans le *Bombard Kerne* de Proux, p. 6, 7 :

Me a daolje eur c'harm
Skiltr vel hini ann arm.

« Ah ! que n'ai-je votre harpe d'or, Merlin, Gwenklan, Rivoal (1)... ? comme vous, d'une voix éclatante, je jetterais aux échos de Breiz-Izel un cri retentissant comme le son de l'airain. »

---

(1) Sur ce personnage, voir *Rev. Celt.*, XIV, 217 et suiv.; *Le Clocher Breton*, 1907, p. 1424. L'ancien dicton

Birvik, birviken
Riwal Varz na c'hoarz ouz den

(cf. *Rev. Celt.*, XIV, 220, 221; XVI, 175), est devenu, dans la variante publiée par M. Vallée,

Biken, biken, nan birwiken,
Riwal vars na gourdrouzo den

« jamais, jamais, au grand jamais, Riwal le barde ne grondera plus personne. » Son autre nom, *Kornik koz* ou *Kornik*, doit être un sobriquet (qu'on donne aussi au diable, dans l'argot de LA ROCHE, cf. *Rev. Celt.*, VII, 44; *Mélusine*, VI, 65). Brizeux l'appelle « le barde au pied boiteux », sans doute à cause de sa chute dans la fosse.

Le poète semble avoir écrit en breton (littéraire) *eur c'harm* un poème, puis s'être traduit comme s'il y avait eu *eur garm*, un cri (mot masculin).

18. Les vers latins d'Urbain V sont suivis d'un *Cantique spirituel en françois*... sur l'air : *C'est maintenant qu'il nous faut* (p. 146-148) ; c'est le seul texte français que contienne le *Doctrinal*. Voici les passages qui correspondent aux vers 1 et 9 du *Doctrin*, les seuls contenant des mots difficiles :

(v. 4) Fulgura desursum depellit, et omne malignum.
(v. 6) Pregnans servatur, simul et partus liberatur.

(str. 3) Car si le tonnerre ardant
Et grondant
Nous menace d'aventure
Nous opposons à ces feux
Courageux
Cet Aigneau de cire pure.

(str. 8) Ton espouse il benira, Et fera
[T estant sexe profitable]
Que tu voyes tes Enfans
Triomphans
Tout à l'entour de ta table.

(A suivre.) E. ERNAULT.

LES DENTS DU DRAGON

Térilis, fureteur insinuant, se déclare mis, par ma critique du Barzaz, en appétit de vérité, et m'invite à démasquer sans merci tous les truquages celtiques. Invitation flatteuse : mais... *Latet anguis in herba*. Le serpent se cache sous les fleurs. Se cache-t-il? Par-dessus l'herbe fleurie, les broussailles odorantes, apparaît le Dragon. C'est le Dragon qui veille à la porte du Palais de l'Erreur, du Palais des faux titres, des fausses parures, des faux meubles, des fausses légendes. Il siffle, et ses sifflements blessent l'oreille sensible à la chanson des brises, à l'harmonie des sphères.

— Ne sentez-vous pas, me disait, près de la fenêtre ouverte, Miss***, en me montrant le Chariot d'Arthur qui par les routes bleues roulait sur la cime frémissante des ormes, ne sentez-vous pas le néant des discussions philologiques? Pour qui comprend le charme des soirs mystérieux, la magie des golfes berçant la fuite des astres, que signifient les remontrances d'un folklorisme acerbe? Votre intervention dans la querelle du Barzaz m'afflige.

J'alléguais des devoirs que m'impose le culte d'une mémoire chère, d'une mémoire attaquée par.....

— Par une femme! Apprenez, dit, en me cinglant les doigts avec la règle d'un de ses jeunes frères, la sirène mutine, la *mermaid* aux cheveux d'or pâle, apprenez qu'une femme a toujours raison. Vous avez donc tort d'avoir démontré à Mme de Boisangé La Villemarqué...

— Qu'elle se trompait. — Soit! — Pourtant la vérité...

Miss*** haussa ses épaules d'Edith au cou de cygne :

— Laissez la vérité à nos Gallois qui la jettent sans cesse à la face du monde en se grisant de fables délicieuses. Vive la fable, la fiction... — Le truquage! — Vous dites? — Le truq... — Ah! le vilain mot, plein de pédantisme industriel. Je vous défends de le prononcer devant moi, comme je vous défends d'intervenir désormais...

Rassurez-vous, Miss ! Je ne m'exposerai plus à mériter vos jolies rancunes en bravant de laides colères. J'ai médité la sagesse du fou du roi Lear, dont l'arc de vos lèvres me décocha ces paroles salutaires : « Truth's a dog that must to kennel ; he must be whipp'd out, when the lady brach may stand by the fire and stink (1). »

Grâce à vous, je m'abstiens de répondre à l'invitation séduisante du fureteur Térilis. Le souci de ne point vous déplaire m'interdit de me faire dévorer par le Dragon, l'invincible Dragon qu'il faudrait tuer avant de parvenir au seuil du Palais de l'Erreur.

Comment tuer le Dragon ? Ses victimes elles-mêmes le protègent. On *veut* être dupe. Mme de *** prétendra que je manque d'éducation si je lui prouve que son bahut Renaissance a été fabriqué par un artiste de la Restauration. Démontrez que M. de *** est le fils d'un peaussier qui ajouta à son nom patronymique celui d'une tourbière récemment acquise, vous réunirez dans la même indignation les bourgeois heureux de se frotter à une particule et les nobles authentiques que flatte l'hommage indirect de la bourgeoisie aspirant à des titres naguère dédaignés par elle. Gardez-vous d'indiquer l'artifice par lequel un magicien de la chambre noire transporte Jésus chez les Bretons, plante le Messie au milieu des bruyères et l'oblige à dessiner sur le ciel un profil méditatif, devant l'émeraude incurvée de la mer bretonne. On crierait au sacrilège : il est si doux et si naturel d'admettre que le Christ est venu en personne poser devant l'objectif du photographe Hamonic ! (2)

Térilis m'incite à parler des saints. Les saints ! matière délicate à laquelle je n'ose toucher. L'abbé Millon a formellement défendu aux feux de la Saint-Jean de se ressouvenir du culte d'Hélios. Il est vrai que l'abbé Buléon a prouvé l'inexistence de saint Cornély. Mais l'abbé Buléon fait partie de ces *clerici electi* dont l'audace intermittente dépasse parfois la hardiesse profane d'un Loth affirmant l'inauthenticité des Triades, d'un Le Goffic s'alarmant des progrès de l'alcoolisme

(1) La vérité est le dogue importun qu'on relègue au chenil à coups de fouet. Le mensonge est le bichon qui peut à son aise tenir le coin du feu et... parfumer l'air.

(2) Keramborn fait sans doute allusion au cliché qui termine la page 13 du 2e numéro de *La Bonne Chanson* (Note de la Réd.).

armoricain. A cette élite audacieuse appartient aussi le chanoine Coriton, vice-official du diocèse de Paris, qui, avec l'âpre éloquence d'un Lamennais orthodoxe, sur la cime du Mont des Martyrs, arracha l'auréole de « la nation sainte », de « la race élue. » Devant les bannières brodées d'hermines, devant la flamme vacillante de cierges tenus par des pèlerins en bragou, ce « peuple que Dieu s'est choisi et sur lequel il compte pour régénérer la patrie française », l'orateur sacré le dépouilla de son caractère auguste, dénuda toutes ses tares, le montra « remplissant les hôpitaux après avoir rempli les cabarets ». Sous les voûtes de la basilique du Sacré-Cœur, notre timidité modeste se transforma en mollesse et en inertie, notre fermeté en obstination pernicieuse. Oui ! pernicieuse. Car « quand on nous a pris en flagrant délit de contradiction, de lutte avec les faits, avec l'évidence, avec la raison et l'autorité, on cesse d'avoir confiance en nous. »

Ce n'est pas moi qui m'exprime ainsi. Me préserve le Ciel de blasphèmes à l'adresse de la « Nation Sainte », d'irrévérences à l'égard de saint Jean ou de saint Cornély ! Mais peut-être Térilis m'invite-t-il moins à parler des saints bretons en général que des *Saints Bretons* d'An. Le Braz en particulier : « Qu'il nous donne son avis sur les *Saints Bretons* d'An. Le Braz qui parurent, il me semble, dans les *Annales de Bretagne* vers 1893 ou 1894 ! » Pourquoi *il me semble* ? Cet *il me semble* semble dire que l'ennemi du truquage n'a pas lu par lui-même l'étude dont il suspecte la sincérité. Ne serait-il que l'écho docile d'insinuations extérieures ? Voilà, Térilis, une méthode détestable ! Un ami de la vérité doit lire avec ses yeux, non avec ses oreilles, observer la doctrine de l'examen direct, de la lecture personnelle. L'insinuant fureteur se trompe, du reste, s'il croit m'embarrasser en m'obligeant à prendre position vis-à-vis d'un écrivain avec lequel il s'efforce de me découvrir quelque parenté intellectuelle. Cette parenté ne me voile pas les défauts de l'auteur de *La Légende de la Mort* et d'*Au Pays des Pardons*. Ses défauts sont ceux de sa race, dont Renan souligna l'idéalisme. L'imagination qui jeta La Villemarqué hors des voies scientifiques, incita plus d'une fois An. Le Braz à cueillir, au bord de la route sèche, les fleurs du

rêve. Mais chez Le Braz, la « maîtresse d'erreur » se trouve tenue en bride par un sens critique que développa en lui l'éducation universitaire, par une probité intellectuelle qu'il doit à un maître vénéré. Chaque jour, il s'applique à s'amender, contrôlant, corrigeant ses émotions premières, se défiant de lui au point de substituer à son propre témoignage l'autorité de guides sûrs tels que G. Dottin. On peut lui chercher chicane. Nul ne l'accusera aussi solidement qu'il ne s'est accusé lui-même, en Sorbonne, le jour où il soutint sa thèse sur le Théâtre Celtique. Solennellement il confessa qu'ayant entrepris d'établir l'originalité de notre effort dramatique, ses recherches lui révélèrent une littérature de reflet et le contraignirent à ruiner sa thèse primitive. Cette évolution loyale n'est-elle point préférable à l'attitude rectiligne d'un stérile orgueil s'ingéniant à étayer d'arguments subtils l'erreur initiale ?

Que d'autres erreurs, de patriotiques illusions, Le Braz voudrait, j'en suis sûr, pouvoir confesser avec la même franchise, brûlant telle idole dont il se reproche d'avoir doré le piédestal ! Trop de fibres délicates, de liens difficiles à rompre, l'enchaînent à la terre du passé, pour qu'il puisse ouvertement, sur l'autel d'Alèthéia, immoler d'anciennes chimères, des scrupules tenaces. Ah ! du moins, n'en doutons pas, sa piété celtique, faite du respect des choses mortes, souffre d'exhumations puériles, d'oripeaux tapageurs, de chupens burlesques, de coiffes... Chut ! Ne parlons pas de coiffes, si nous redoutons l'arsenal des vengeances féminines.

La dernière fois que je traversai Paris, je me restaurai dans un de ces « Bouillons Duval » dont la porte ne balance pas l'enseigne de nos vieilles hôtelleries, mais où, le seuil franchi, on rencontre parfois de gracieuses images de la patrie lointaine. La demoiselle qui me servait interrogea mon appétit avec de ces intonations qui éveillent en moi des résonnances familières. Nous causâmes du pays. On me demanda si je connaissais M. de l'Estourbeillon :

— Un galant homme, fis-je. — Galant ! S'il le fut, il a cessé de l'être. — Comment cela ? — Il traite les Bretonnes de têtes de veau. — De têtes de !... »

Je commandai un ragoût. L'ancilla aux yeux pleins de clochers à

jour disparut, et revint m'apportant, avec une assiette fumante, un Annuaire où je lus :

Une des maladies les plus intenses qui sévit en ce moment dans l'esprit des femmes et des jeunes filles bretonnes, en pays bretonnant comme en pays gallo, est cette manie inexplicable de rapetisser leurs coiffes jusqu'à la destruction, jusqu'à ce qu'il n'en reste pour ainsi dire plus rien. De telle sorte qu'elles ont fait de coiffures charmantes de véritables têtes de veau...

J'observai que l'article portait la signature : *Hoël Bröerech.*

— Son titre bardique ! riposta l'ombrageuse servante. N'est-ce pas, Yvonne ?

Une brune, piquante comme l'épine d'ajonc, intervint : « Personne n'ignore qu'Hoël Bröerech... Aussi je suis furieuse après M. de... Je le lui ferai bien sentir ! La première fois qu'il me commande une andouillette, je lui sers une tête de veau... »

Les femmes sont terribles. Elles nous rendent impossible l'étude de questions qui demandent à être traitées sans faiblesse. Démasquer les contrefaçons, la fraude ?... Tout au plus est-il permis de sourire en voyant les héritiers de La Borderie se prosterner devant l'icône de Conan Mériadec : de sourire en voyant des prix de langue celtique s'échapper de la main d'orateurs qui, en de solennelles circonstances, arrivent à coudre trois syllabes armoricaines : de sourire en voyant l'étoile du racisme hermétique illuminer le front de régionalistes dont l'âme ancestrale erra à la recherche de la province d'élection, et qui ont besoin, pour consolider leur maison bretonne, de solives empruntées aux futaies du Nord, du Centre ou du Midi... Ah ! le truquage, oui ! le truquage. Quel héros, bardé de triple indifférence, osera attaquer le monstre en face ! Quel Kadmos, vainqueur du Dragon, sèmera les dents d'où doivent sortir les constructeurs du Temple de la Vérité ?...

Encore ce mot !

Par dessus la Manche le sourire sévère de la *mermaid* aux cheveux d'or pâle paralyse mes doigts, enchaîne ma plume... Dormez en paix, Miss ! Je ne tuerai pas le Dragon.

KERAMBORN.

La Décapitation posthume

C'est avec une grande surprise, et un peu d'indignation, que l'on apprit en novembre dernier la décapitation posthume de Yan Dargent. Quelques journaux affirmaient que la coutume de placer, dans certaines églises de Bretagne, des têtes de morts, pouvait remonter au xv[e] siècle. Mais la décapitation était déjà pratiquée aux époques préhistoriques.

Dans les nécropoles découvertes aux environs d'Abydos, en Egypte, on a constaté que les têtes avaient été détachées des corps et placées à côté. Une tombe contenait même une pile de six crânes, autour desquels il y avait des os brisés, comme si on avait voulu en extraire la moelle.

En Gaule, certaines chambres néolithiques renfermaient des squelettes entassés, et souvent les crânes étaient placés à part. Quelquefois même les crânes étaient absents, ce qui fait supposer que les vivants les conservaient comme amulettes.

Dans les dolmens, si nombreux en France et dans toute l'Afrique du Nord, les morts ne pouvaient être placés qu'accroupis, dans cette pose souvent reproduite par la sculpture égyptienne. On la retrouve dans les momies du Pérou et jusqu'en Australie. Il est généralement admis que le corps était placé, dans le dolmen, comme le fœtus dans le ventre de sa mère, afin de faciliter sa résurrection dans le sein de la terre, la mère du genre humain. Les corps étaient exhumés après un certain temps et on râclait les os pour les peindre en rouge. Parfois même, comme à Abydos, ils étaient décharnés immédiatement après la mort, ce qui fait supposer à Pétric que les chairs servaient pour la cérémonie d'un repas funèbre. Les Égyptiens affirmaient qu'Osiris avait supprimé les sacrifices humains et cette forme primitive de la communion, qui a été remplacée par la théophagie.

Lorsque les Égyptiens adoptèrent la momification et la croyance

que le cœur était le principe de la vie, ils l'enlevaient ainsi que les principaux viscères, que l'on conservait à part dans des vases canopes. La coutume de placer les cœurs en un endroit consacré s'est perpétuée jusque dans les temps modernes. L'église du Prytanée de la Flèche possède le cœur de Henri IV, son fondateur.

A Palerme, dans le couvent des *Capucini*, on voit une immense crypte, où les morts sont enfermés dans des caisses munies d'un grillage, qui permet de les apercevoir. Mais ce qui est encore plus extraordinaire, c'est la salle où les squelettes des prêtres, revêtus de leurs vêtements, sont suspendus à la muraille. Il se peut que des rapports aient été établis entre la Bretagne et la Sicile, par l'intermédiaire des Normands, en ce qui concerne la conservation des corps dans les églises.

Au sujet de la décapitation posthume, on peut considérer comme inspirées par le même sentiment, des coutumes absolument différentes. Chez les peuples primitifs, la crainte et la haine sont souvent la conséquence de la vénération et du respect. En tout cas, la conservation du crâne des parents et amis provoque la profanation de ceux des ennemis. On se rappelle que les sectateurs d'Odin buvaient dans le crâne de leurs ennemis, que Tamerlan élevait des pyramides de crânes et qu'au Maroc on a l'habitude de décapiter les rebelles, de saler leurs têtes et de les suspendre au-dessus des portes de Fez ou de Marakech.

Un certain nombre de coutumes préhistoriques se retrouvent chez les indigènes d'Océanie. Un moine m'a raconté qu'il y a une quarantaine d'années, Courbet, le même qui devint amiral, faisait une croisière sur les côtes de Nouvelle Calédonie. Dans un village canaque, son cuisinier aperçut, devant l'entrée d'une case, un chapelet d'objets, qu'il prit pour des champignons. Il s'en empara et les fit manger à son officier, dans une omelette. Or ce qu'il avait pris pour des morelles, c'étaient des cervelles desséchées et réduites à un volume extrêmement minime, que les indigènes vénéraient comme amulettes. Leur fureur fut extrême en apprenant que nos compatriotes, cannibales sans le savoir, avaient dévoré les cervelles de leurs ancêtres.

(*Communication faite au Dîner du* Fureteur, *par le Consul* Léon HUGONNET.)

ARCHIVES BRETONNES

Montre des Nobles de l'évêché de Cornouaille en 1562.

(Suite).

Sainte Trephine

Maurice du Ponthou deffaut
L'héritier de Jan Audren deffaut
Allain Kermet deffaut
Tanguy le Galloudec deffaut
Pierre de la Garenne deffaut
Yuon le Mynec
Jean le Bougem pour luy rapporté qu'il est prisonnier a Quintin et offre seruir de faire corçelet et neamoins deffaut

Laurinen

Yuon Bougac deffaut
Pierre Plesuy deffaut
Jacque Beranner deffaut
Geffroy le Mynec present par maitre Pierre son frere disant faire corçelet

Plonneué Quintin

Louise Drouualen présente par Pierre de Quenechquiuilic son mary sieur de Treffoudic et de Kerborn present dit faire arcquebusier à cheual
Pierre de la Hermet deffaut

Tanguy Galloudec deffaut

Yuon Prouost sieur du Penquer par Marc Prouost son fils dit faire corçelet et neamoins deffaut (1).

Syluestre Perrien deffaut

Guillaume du Ponthou deffaut

Maurice du Ponthou

Plouguerneuel

Jan de Quenechquiuilic sieur de Keringant present par Herué Taupin tuteur pour Jan Quenechquiuilic son beau fils sieur de Kerenscouadec en état d'hommes d'armes pour luy et son fils

Jan le Grand sieur de Kerguegnes et Penguilly present dit faire arcquebusier a cheual (2)

Jan Cheffdubois deffaut

Perceval Guiller deffaut (3)

François du Fresnay sieur de Lestoualen present par Maury Raoul lequel a dit que le dit du Fresnay est malade et offre seruir pour luy et faire arcquebusier à cheual

Les nobles de la juridiction de Carhaix

Jean du Perier sieur du Menez deffaut

Vincent du Dresnay sieur de Kergourtoit present dit faire arcquebusier a cheual

Maitre Jan Kerampuil procureur a Chateauneuf dit que sa femme est morte son bien en rachapt et dit être exempt pour raison de son office de procureur

---

(1) Noble Ecuyer Yves Le Provost Sieur du Penquer en Ponthou, Lestaurec, Kernichgouarch, Trogonnal et autres lieux était né avant 1539. Il épousa, avant 1599, Olive Marric (ou Marrec) petite-fille d'un puiné de la maison de Kermartin et décéda en 1628. Leur fils Marc était mort avant 1622, date à laquelle Catherine fille aînée d'Yves Le Provost épousa Ecuyer François Le Borgne, auquel elle apporta la terre et le nom du Penquer. Ce dernier (1599-1640), puiné de la maison de Goazuen, était licencié en droit, avocat au Parlement de Bretagne, juge en la Baronnie du Vieux-Châtel. R. DE K.

(2) Il épousa Marie Minoral de Kergilo. Leur fille Gilette était mère d'Yves Le Provost. R. DE K.

(3) Ascendant de Marie Guiller de Neufville qui épousa en 1681 René Bertrand de Querouant de Lomaria Coetenfao. R. DE K.

Henri Kernegués sieur de Kernegués présent par Pierre Kerampuil sieur de Goasanuot (?) dit faire arcquebusier a cheval

Guyon le Rouge deffaut

Yuon le Rouge deffaut

Henry Loes sieur de Keruidan present par Herué Jaoüen dit faire arcquebusier a cheual excusé a cause de sa minorité

Syluestre Prerin deffaut

Jan Kergoruo present par Louis Kergoruo son fils aisné et dit que son pere est malade et est sous le dit.

Janne Guillart dame de Uidel et de Ploujé deffaut

Herué le Rochquaer sieur dudit lieu dit faire corçelet

L'heritier Maury le Lart deffaut

Jeanne Treuegat deffaut

Daniel le Dimanach sieur de Kerdiergart deffaut

Henry Estienne deffaut

Yuon du Bodthon sieur du Stanger par Pierre Gaultier dit qu'il est malade et sous le dit

L'heritier Pierre Cozic deffaut

Moelou

Le baron du Pont (1)

Le sieur de Campostal dit qu'il est en otage deux ans en Angleterre pour le roy et de ce a été informé et néanmoins deffaut

Guillaume de Ploequellec deffaut

Rolland du Lescoet deffaut

Pierre Jagu presant par Germain Bourhis dit qu'il est sous le dit

Le sieur de Campostal present dit faire hommes d'armes (2).

---

(1) Charles du Quélennec, vicomte du Faou, baron du Pont et de Rostrenen, Seigneur du Quélennec, de Coëtmeur, etc. Fils de Jean V du Quélennec et de Jeanne de Maure, succéda à son père en 1553, épousa en 1568 Catherine Larchevêque, dame de Parthenay et de Soubise, mourut sans hoirs en 1572. C'est le Soubise de l'histoire. Il est remarquable qu'il ne soit pas porté défaillant. R. DE K.

(2) Il semble donc qu'il y eut deux sieurs de Campostal. Ce pouvaient être Jehan Bobillé, sieur de Garroses et de Campostal qui vivait en 1545 et Tanneguy Bobillé Sgr de Campostal dont une fille fut baptisée en 1616. R. DE K.

Glomel

François de Bouteville sieur de Coatgouranval decedé son bien en rachapt par le rapport des officiers de Carhaix

Pierre Raoul sieur de Keryou present par Jan son fils dit faire corçelet

Henry Bothon deffaut

Charles Cappequerec deffaut

Guillaume Locquellou deffaut

Louis le Den deffaut

Nicolas Kergof sieur de Saint Peyran deffaut

Pierre Pasquiou sieur de Treualuen deffaut

Yvon Jac deffaut

Paolé

Louis du Leslay Sieur de Keranguevel present par Nicolas du Leslay son fils dit faire pique seche.

Guillaume Audren deffaut

Maistre Pierre Estienne sieur de Saintanaon a cause de sa femme dit faire corcelet

Louis du Penpoullou deffaut

Pierre du Kergoat sieur dudit lieu present par Gille du Kergoat son frère dit faire arcquebusier a cheual

Louis du Bothon deffaut (1).

Pour copie :

(*A suivre.*) R. DE KERDEVEN.

---

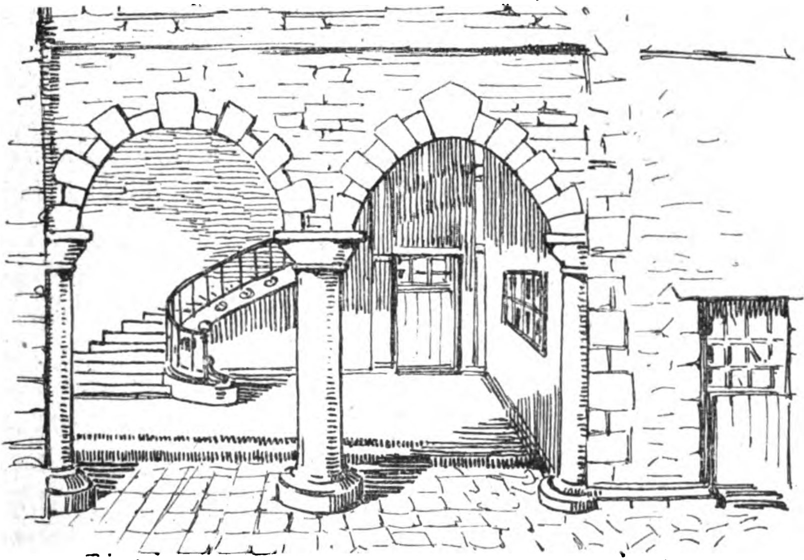
(1) Il était, en 1545, secrétaire du commandement de Jehan du Quélennec, baron de Rostrenen. R. DE K.

La Chevalière de Fréminville

(*Suite.*)

V

A peine jour. Brest s'éveille dans un brouillard où des figures noyées rôdent. Des uniformes passent, sabordent le ministère. Coulé, Guizot! Le Maréchal Soult s'empare de la présidence du Conseil et remet à l'Amiral Duperré le gouvernail de la Marine.



Je redescends la rue Royale. La modiste m'a dit :

— Au nom du ciel, excusez-vous près du Chevalier.

— M'excuser ! De quoi ?... D'avoir reçu un soufflet ?

— Précisément.

Je gravis l'escalier de bois, sonne. La porte s'ouvre. Une armure paraît et dit :

— Je vous attendais.

La stupeur scelle mes lèvres. L'armure me serre la dextre et m'entraîne dans une salle où les reflets d'une torche saignent le long des murs que l'acier tapisse :

— Je vous sais gré d'être venu. Mon cartel ne savait comment vous atteindre. Rendez raison au Chevalier de Fréminville de l'outrage... fait à la Chevalière.

La Chevalière !... Le canezou de tulle s'est mué en cuirasse. Hausse-col et gorgerin remplacent la collerette festonnée. Tassettes, cuissards, grèves, genouillères, ont chassé la ceinture bleue, la robe aux volants de dentelle. Évadé des bas à jour, des souliers hanneton d'or, le pied mignon se garnit de solerets. Évanouie, la capote de soie rose ! Boucles folles, frisons ingénus disparaissent sous un pot de fer percé de petits trous que surmonte un plumail belliqueux. Plus de manches de mousseline, de gants parfumés ! Des épaulières, des brassards, un gantelet qui, en guise d'éventail, brandit une épée à deux tranchants !... (1)

Cette toilette guerrière m'inspire plus que du respect. J'obéis aux conseils de la modiste, et balbutie l'expression de regrets... Fréminville proteste :

— Un homme de cœur ne s'excuse pas, il soutient ses torts...

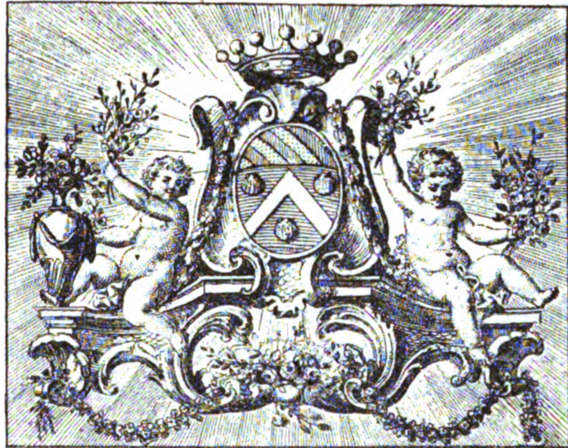
Le preux intraitable me jette une lame rouillée, un haubert, un

---

(1) Qu'on ne crie pas à l'invraisemblance ! Levot dit (*Bull. de la Soc. Acad. de Brest*) : « Fréminville endossait alternativement une armure du Moyen-Age ou un costume féminin. Au sortir d'une passe d'armes où il avait le plus sérieusement du monde rompu une lance avec un antagoniste assez complaisant pour se prêter à ses désirs, il s'affublait d'une robe, remplaçait le casque par le chapeau à fleurs... » Depping, dans un article nécrologique, dit pareillement : « L'étude des exploits de la Chevalerie avait fait de Fréminville même un chevalier ; il connaissait et maniait parfaitement les armes des preux d'autrefois. J'ai ouï raconter qu'il s'engagea un jour à prouver l'excellence des armes de chevalier dans un combat contre un adversaire qui niait cette supériorité, et qu'armé de pied en cap, en champ clos. il terrassa cet adversaire incrédule et le força à demander merci. » Paul Chardin se rappelle avoir entendu attribuer à Fréminville des prouesses analogues : « Ayant eu une vive altercation avec un Brestois, il lui adressa un cartel style moyen-âge. Les armes devaient être l'épée et la dague. Le chevalier arriva sur le terrain en armure. L'adversaire, pris d'un fou rire, fut dans l'impossibilité de se mettre en garde ; mais le chevalier, n'entendant pas raillerie, l'assaillit avec rage, et l'obligea à demander merci, le poignard sur la gorge. »

cylindre muni d'une grille : le casque des Croisades, pareil au *clibanus* des anciens Perses, ainsi appelé parce qu'il ressemblait à un petit fourneau.

Je n'ai point envie de rire. Par une mimique impétueuse, le XIVe siècle m'oblige à revêtir cette défroque du XIIIe. Ma gaucherie retarde un peu la minute redoutable et me permet de réfléchir aux moyens d'éluder un choc aussi imprévu. Je me garde d'insinuer que ce duel moyenâgeux trouble mes concepts de contemporain de Louis-Philippe. Je prétends qu'il nous manque destriers, trompettes du champ clos.



Fréminville devine ma pensée : une fois dehors, je lui échapperais ! Il déclare se contenter du combat pédestre, et me refuse le temps de consulter les *Anecdotes touchant les duels*, de Brantôme :

— Hâtez-vous d'apprécier l'honneur que vous fait, en exigeant une réparation, un gentilhomme.

— Quelles sont vos armes ?

— L'épée de connétable.

— J'entends vos armes héraldiques.

— D'azur au chevron d'argent accompagné de coquilles...

— D'où vient que D'Hozier vous ignore ? (2)

— Ma noblesse est écrite sur les champs de bataille, avec le sang de ceux...

(1) L'Armorial de Rietstap (1888) indique les La Poix de Fréminville comme originaires de Bourgogne, et portant : *d'azur au chevron d'argent accompagné de 3 coquilles d'or au chef de même chargé de 3 bandes de gueules, avec cette devise : « En Avant ! »* Les Armoriaux antérieurs ne mentionnent pas le nom de Fréminville. Pourquoi ? Je laisse aux héraldistes le soin de débrouiller cette question.

— Hé ! là, Chevalier, nous ne pouvons nous massacrer ainsi sans témoin.

— Sans témoin, lorsqu'Il nous regarde !

— Qui ?

D'un geste solennel, Fréminville indique une blancheur émergeant de la pénombre. Une flamme dansante anime les paupières closes d'un buste moulé d'après la statue sépulcrale de Du Guesclin (1). Le biographe du grand capitaine profère :

— Lui ! le Grand-Maître des Templiers.

Des Templiers ! Je ricane. Messire Bertrand naquit en 1320, les Templiers périrent en 1314.

— Ils ne périrent pas tous ! Beaucoup échappèrent au supplice. Les uns se réfugièrent en Portugal, où ils devinrent les Chevaliers du Christ, les autres en Écosse, où ils combattirent sous la bannière de Robert Bruce et fondèrent, avec ce prince, l'Ordre de Heredom de Kilwinnig (2). D'aucuns se cachèrent en France. Le Temple se redressa dans l'ombre. Jacques de Molay avait remis ses pouvoirs, nos titres, nos archives, au patriarche Larménius, qui lui-même transmit sa dignité, les rites, les statuts, au commandeur d'Alexandrie. En 1357, Du Guesclin, qui ne savait pas écrire, signe, sur la charte, le « *Ego Bertrandus Du Guesclin, Deo adjuvante, supremum magis-*

---

(1) Fréminville avait voué un culte personnel à Du Guesclin, dont il vit exhumer le cœur, lors de la démolition des Jacobins de Dinan (1809) : « Cœur magnanime, cœur du premier chevalier de France !... » Le biographe du Connétable écrivait en contemplant un buste de Du Guesclin qu'il avait fait mouler sur sa statue sépulcrale de Saint-Denis.

(2) Kilwin*ning*, et non Kilwin*nig*, comme l'imprime Fréminville dans ses majestueuses convocations. Kilwinning signifie en effet : cellule de Winning (Saint). La cellule fut remplacée par une abbaye (qu'a détruite la Réforme). Près de cette abbaye — que l'on considère comme le berceau de la Maçonnerie Écossaise —, Robert Bruce fonda l'Ordre de Heredom de Kilwinning, dont il se réserva la grande maitrise, pour lui et ses successeurs au trône d'Écosse. En 1747, Charles-Édouard Stuart érige à Arras un chapitre de Rose-Croix de Heredom. En 1786, une charte de la Grande Loge Royale d'Édimbourg institue à Rouen une grande loge que le Grand Orient de France refuse de reconnaître, et qui crée dans diverses provinces des chapitres de sa doctrine (Brest en possède deux en 1810 : l'*Heureuse Rencontre* et les *Élus de Sully*). Le Néo-Templiérisme se divisa en systèmes multiples qui se disputèrent l'héritage de Jacques Molay et s'opposèrent des listes de grands-maitres très dissemblables. Fréminville appartenait surtout, je crois, au système Fréminville, bien qu'il figure en 1840 comme « prieur de Portugal » sur un document qui assigne la « lieutenance générale d'Europe » à Paul Eug. Comte de Lanjuinais, pair de France. Au fond, le Chevalier de Fréminville semble avoir été au XIXe siècle le seul Templier convaincu : il incarnait si bien le Temple, que le Temple disparut avec lui.

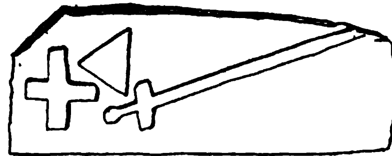
terium acceptum habeo » (1). Et de main en main, par une chaîne ininterrompue, le mystérieux trésor, à travers les siècles, passe jusqu'à nous.

— Il y aurait encore des Templiers ?

— Vous avez devant vous le Prieur de Portugal, le Bailli de Bretagne...

— Des Templiers en Bretagne ?

— Pourquoi non ? Cette province fut, avec la Bourgogne, celle où le Temple posséda le plus de commanderies. De nombreuses ruines, d'éloquents vestiges, attestent la générosité de Conan III, d'Hoël, d'Alain, de Geoffroy, de Constance, de Pierre Mauclerc, envers la pieuse milice. Brélévénez, Créac'h, la Chapelle-Inden, Loctudy, le Moustoir, Penhars, Kergouiec (2), églises, manoirs, cimetières, gardent le souvenir de nos frères disparus, dont le temps, moins persécuteur que Philippe le Bel, épargna les emblèmes sur des vitraux, des colonnes, des tombes : cercle d'or du bâton magistral, delta sacré ceint d'une gloire : triangles équilatéraux, allusions trinitaires, s'enlaçant de manière à former l'étoile à six pointes : agneau de saint Jean, notre patron, agneau portant une banderolle que domine la croix pattée du Temple. L'âme des Templiers erre encore en ces campagnes...



— Où l'on raconte, à propos des *Moines Rouges*... (3)

— Des infamies ! Ah ! le Roi qui, pour combler le déficit, nous vola nos richesses, a odieusement souillé la mémoire de ses victimes.

---

(1) Barginet et le Général de Branville, en des discours conventuels, narrent un épisode ignoré de la vie de Du Guesclin. Le Connétable chevauchait, suivi d'une petite troupe avec laquelle il voulait tenter un coup de main hardi, périlleux. Arrivé nuitamment près de l'ennemi, le héros arrête sa troupe, bénit du pain et du vin qu'il partage, administrant la communion suivant le rite templier.

(2) *Habitation du savoir*, de *ceux qui savent*, des *savants*, traduit l'auteur des *Antiquités du Finistère*, qui explique que les Templiers, dans leurs fréquents rapports avec les Arabes, apprirent les éléments de sciences occultes. Les Arabes leur enseignèrent certainement beaucoup de choses.

(3) Lire *Les Templiers*, poème de Paul Sébillot, et *Ann tri manac'h ruz*, le beau gwerz de La Villemarqué (On m'assure que l'auteur du Barzaz-Breiz a prêté aux *Moines Rouges* des actes commis par des Moines Jacobins ; mais on ne prête qu'aux riches, et les Templiers... oublièrent fabuleusement leur vœu de pauvreté.)

— Il me semble que le pape Clément V...

— Le pape !...

Fréminville s'arrête. Son orthodoxie l'empêche d'incriminer le souverain pontife : il se rejette sur les Jésuites (1). J'observe timidement que la Cie de Jésus, fondée en 1534, n'a pu allumer les branchages qui consumèrent les Templiers deux siècles plus tôt. Fréminville s'emporte, m'appelle disciple de Loyola, filleul de l'abbé Barruel, neveu de Cadet Gassicourt, m'accuse d'avoir démoli le Temple pour en faire un Marché de guenilles, d'avoir profité des désordres de 1830 pour dérober le fourreau de l'épée du grand-maître Bertrand Du Guesclin.

Je proteste. Le chevalier me traite de pédicure, de confrère de Palaprat, me convainc d'avoir, avec ce charlatan, tenté de ternir par des cérémonies publiques, des parades burlesques, la dignité de l'Ordre (2).

Je me disculpe, maladroitement. Je proclame la nécessité de maintenir secrète une doctrine dont la divulgation exposerait les Templiers modernes aux rigueurs du Code. Fréminville éclate :

— Ha ! ha ! Tu nous imputes des mœurs sans nom, des pratiques abominables. Je m'enivre, je blasphème ! J'adore une tête horrible, des yeux de crapaud, une barbe de bouc, des poils de chat ! Je frotte cette idole avec de la graisse de nouveau-né rôti dans ma cuisine ! Je renie le Christ, je crache sur la croix !... Tu réédites les calomnies de Noffodei ! Tu t'appropries le Traité de Pierre Dupuy, les sottises

---

(1) Fréminville voit des Jésuites partout. Les Mémoires de la Société des Antiquaires de France mutilent sa *Notice sur quelques monuments de l'Ordre du Temple dans les C.-du-N.* ; l'auteur ajoute au tirage séparé cette note furibonde : « La commission dans laquelle s'est glissé sans doute quelque affilié aux Jésuites (car où ces gens là ne se faufilent-ils pas !) a supprimé un assez long article qui terminait mon mémoire, et dans lequel je justifiais les Templiers et les Francs-Maçons mêmes des odieuses accusations lancées contre eux par quelques fanatiques furieux, entre autres un Cadet Gassicourt et un abbé Barruel dont les écrits sont un tissu infâme de calomnies sans preuves... Les Pierre Barrière, les Jean Châtel, les Ravaillac, ne se trouveraient ni dans les Templiers ni dans les Francs-Maçons, mais bien dans la cohorte jésuitique. » Hum ! Notre antiquaire, prieur ingénu, ne se doute pas qu'un bon « kadosch » doit se dévouer à la vengeance du meurtre judiciaire de Jacques Molay, poursuivre implacablement, dans leur descendance, les 3 *Abominables* : Clément V, Philippe le Bel, Noffodei (qui livra les secrets du Temple).

(2) En 1808, Bernard Fabré Palaprat, docteur-pédicure qui s'était emparé de la dignité de grand-maitre du Temple, organisa, *coram populo*, une cérémonie digne du cirque (toque d'hermine, chaine d'acier, bottines blanches à talons rouges, etc.).

de Winckle, de Hammer! Tu me traites de Manichéen, de Lucifèrien, de Patarin, de Bogomile, de Vaudois, de Cathare, de Schyiste!...

Un soupçon traverse les méninges de Fréminville. Il croit reconnaître en moi l'auteur de la lettre anonyme qui le métamorphosa en hérétique, en « chevalier sans-culotte ». Une noble fureur agite son bras. L'éclair du glaive brille devant mon cylindre ajouré. Par un mouvement instinctif, j'écarte la tête, efface l'épaule. L'épée de Fréminville porte à faux, s'échappe de sa main. Je m'en empare, et, par la fenêtre prestement ouverte, la jette dehors.

— Félonie! murmure le Chevalier.

— Ah! pardon. C'est ainsi que Du Guesclin en usa avec Thomas de Cantorbéry (1).

— C'est vrai. Eh! bien, tue-moi.

— Je ne suis pas un assassin...

— Un Templier ne saurait survivre à sa défaite. Tue-moi, te dis-je... Ombres de Jacques de Molay et de Hugues de Payens, planez sur le continuateur de votre œuvre, qui va vous rejoindre, qui va contempler avec vous le Grand-Maître de l'Univers, sa baguette radieuse, sa couronne de soleils, son manteau d'azur au semis d'étoiles. Déployez le Baucéant sur le porche de cet autre Kergouiec, de cet autre Manoir de la science, où je veux clamer avec vous, dans l'éblouissement de l'initiation suprême : « VIVE DIEU SAINT AMOUR! (2)... »

Mon embarras redouble. Je démontre à l'auteur des *Antiquités du Finistère*, que l'archéologie celtique a besoin de ses lumières, que la Bretagne exige...

— La Bretagne!... Elle me bannit de ses landes, de ses bruyères : je le sens, je le sais. S'il faut que je survive à ma défaite, j'irai vers le berceau du Temple et de ma famille. La Bourgogne

(1) V. L'*Histoire de Bertrand Du Guesclin*, du Chevalier DE FRÉMINVILLE (chap. III).

(2) Cri de guerre des Templiers. Les initiales V.·.D.·. et S.·.A.·. escortent la croix de gueules peinte en tête de la Charte de Transmission (*Ego FraterJohannes Marcus Larmenius hyerosolymitanus*) écrite en lettres du XIV[e] siècle (?), dont Fréminville possédait une copie, incomplète, trouvée par lui chez un relieur qui se servait, pour recouvrir les livres classiques, de vieux titres provenant des archives de l'évêché de Quimper. — Le Baucéant est l'étendard des Templiers.

m'appelle ; le château de l'Aumusse, vieille commanderie, me réclame (1)... Mais comment m'accueilleront les miens? Magistrats civils, esclaves du positivisme moderne; comprendront-ils un chevalier d'antan?... Non... J'irai plus loin : j'irai... baiser la poussière de Tibériade, m'ensevelir sous les ruines de Ptolémaïs.

Très ému, je m'écrie :

— Vous ne partirez pas! Vous ne trahirez point la mission qui vous enchaîne à la terre des menhirs, des chapiteaux moussus, du moyen-âge bardé de lierre. Je ne vous ai pas vaincu. Déloyal me paraît, imité par moi, le geste de Du Guesclin. Pour que nous reprenions le combat, je cours chercher votre glaive...

— Inutile! s'exclame le chevalier, qui décroche une lance, et, avant que j'aie pu prévoir l'attaque, me porte à la tête un coup formidable.

Le heaume, que je n'ai point lacé, tourne. La mésaventure de Guy de Montfort! (2) La visière s'applique à la partie postérieure de mon crâne. Je cherche mes yeux derrière ma tête. Je pirouette, m'effare et tombe :

— Je suis aveugle! Ayez pitié...

La pointe de sa lance me caressant l'échine, Fréminville déclare :

---

(1) Le souvenir des Templiers est resté vivace en Bourgogne. Un poète bourguignon qui professa au Collège de Morlaix, P. Piétresson de Saint-Aubin, flétrit vigoureusement Philippe le Bel :

Nous, Templiers, chassés de nos saints monastères,
Nous te donnons à toi, Philippe, un démenti...

Les La Poix de Fréminville habitaient, près de Mâcon, le château de l'Aumusse, vieille commanderie de Templiers. Des relations de voisinage s'établirent entre cette famille et celle de Lamartine. En 1814, au Jardin des Plantes, un Fréminville médite avec Lamartine sous le cèdre de Jussieu. Ce Fréminville n'est point officier de marine : il est... sous-préfet. Notons, du reste, une certaine parenté entre Lamartine et notre chevalier. Même dédain à l'endroit du *conjungo*. Le poète se maria « par religion », pour obéir aux lois divines : « Faisons à Dieu le sacrifice de *quelque répugnance de l'esprit*. » Fréminville avait des répugnances lamartiniennes. Peut-être, au début de son mariage, eut-il des façons analogues à celles du poète qui, dans ses minutes de tendresse maritale, appelait sa femme : « Mon Virieu!... » (Virieu était le meilleur ami de Lamartine).

(2) Guiart (*La Branche aux royaux lignages*) rapporte qu'au fort d'un combat livré entre Conradin et Charles d'Anjou, frère de saint Louis, Guy de Montfort reçut un coup de javeline qui fit tourner malencontreusement la visière de son casque :

A celui point qu'il se revire
Li est tournée la visière
Du hiaume ce devant derrière...

— Moi non plus, je ne suis pas un *assassin*, bien que l'on affecte de nous affilier à la secte du Vieux de la Montagne. Demande merci.

— Bien volontiers !

— Confesse que tu outrageas...

— Je confesse.

— Pour ta pénitence, tu réciteras trois fois *Les Templiers* de Raynouard.

— Hum !

— Puis... tu offriras une rose blanche à... celle dont hier soir, en mon évanouissement, je crus entendre proférer le nom.

— Caroline...

— Chut !

— Où la trouverai-je ?

— Le Seigneur a dit : « Cherchez et vous trouverez. »

— Mais encore...

— Adieu ! C'est l'heure. Les chevaliers Kadoschs de la Commanderie de Brest, les réguliers de Heredom de Kilwinnig vont se rassembler ici.

— Ne puis-je assister ?...

— Les statuts s'opposent.

Affranchi de mon haubert et du fatal *clibanus*, je gagne la porte. En me retournant, j'aperçois Fréminville dépouillé du casque et de la cuirasse. Tête nue, il porte l'habit noir, la poitrine barrée d'une croix de laine rouge.

Je m'incline, et prie le Chevalier de transmettre mes excuses à... la Chevalière.

— La Chevalière n'existe plus, prononce Fréminville d'une voix grave (1).

Dans l'escalier je heurte des hommes enveloppés de mystère et de fourrures décembrales. Sur la dernière marche, je ramasse une médaille détachée, j'imagine, de l'habit d'un des réguliers de Heredom.

---

(1) Quelques années avant sa mort, Fréminville reprit exclusivement le costume de son sexe. L'antiquaire semblait gêné par le souvenir des entre-deux et des oiseaux de paradis : il évitait de rencontrer la modiste.

Me revoici rue Royale, songeant aux résultats douteux de subtiles recherches. Caroline de L. P*** m'échapperait-elle ?...

Machinalement, je regarde la médaille, et lis au revers : SI FODIERIS INVENIES.

(*A suivre.*) Léon DUROCHER.



ILLUSTRATIONS : 1° Cour du 62 de la rue Royale, à Brest (dessin de Méheut, d'après un croquis de M. Goureaux). — Ex-libris de Fréminville (communiqué par MM. Saffroy). — Pierre tombale du cimetière de Créac'h. — 4° Le chevalier de Fréminville dans un de ses costumes du XIVe siècle (par lui-même).

Villes et Bourgades

Les Redonnais ont le bec fin. Ils ont des principes concernant la cuisson des différentes viandes. Voici un de leurs dictons culinaires.

Le mouton bêlant
Le bœuf sanglant
Le veau pourri de cuire.

***

Les gas de Locminé sont de vaillants marcheurs. Ce couplet joyeux prouve qu'ils sont chaussés pour la marche comme de vrais marchands de bestiaux qui vont de foire en foire en faisant sonner leurs chaussures sur les cailloux du chemin !

Sont, sont les gas de Locminé
Qui ont de la maguette sens dessus dessous,
Sont, sont les gas de Locminé
Qui ont de la maguette dessous leurs souliers.

***

Quimperlé, Saint-Brieuc, Locquirec, valent à leurs fils des réputations que Sauvé consigne dans ses *Lavarou koz a Vreiz-Izel :*

Bek meill-ruz, bek sall!
'Re Gemperle n'zebront tra all

Bec de rouget, bec salé !
Le seul régal à Quimperlé.

Potret Lokirek
Laeron kezek

Gars de Locquirec,
Voleurs de chevaux.

Iotaerienn, debrerienn kaol,
Ar Zant-Briegiz a holl.

Mangeurs de bouillie et de choux
Ceux de Saint-Brieuc le sont tous.

***

Pont-Aven passait pour une agglomération de meuniers. On disait gaiement :

Pont-Aven, ville de renom,
Quinze moulins, quatorze maisons.

Le renom de Pont-Aven augmente peut-être : mais on m'affirme que le nombre de ses moulins diminue...

Pierre LAURENT.

Les Menhirs de Trovern

Nous recevons de Lannion une lettre dont nous citons la communication suivante :

Je signale au *Fureteur Breton* une inexactitude commise par Léon Durocher, affirmant que les Menhirs de Trovern signalés par Fréminville n'existent plus. Il est vrai que la « Bonne Femme » a disparu, mais trois de ses « enfants » survivent encore, dont deux de 10 à 12 pieds. Dans la lande même du Moulin de Trovern se trouve un troisième, plus petit, au pied duquel j'ai tiré un lapin cet hiver.

Paul PÉRAL.

La « Chante-Perce »

M. Charles Le Goffic a reçu de M. Antoine Thomas, Membre de l'Institut, Professeur de Littérature française du Moyen-âge à la Sorbonne, la lettre suivante qu'il veut bien nous communiquer. Nous en respectons l'orthographe réformiste, dont M. Antoine Thomas est, on le sait, un des zélés propagandistes.

19 fé. 08.

Monsieur. Je ne doute pas qe vous n'excusiez (la conprenant et l'apréciant) la curiosité filolojiqe qi me pousse à vous poser la qestion suivante : Où avez-vous pris le joli mot de *chante-perce*, qe je lis dans *Fly*, nouvèle réçament publiée dans le *Journal des Débats ?* L'avez-vous déjà anployé dans qelqe autre de vos œuvres ? A-t-il été recueilli, expliqé, commanté ? Pas à ma conaissance, au moins. Je ne le trouve dans aucun des diccionaires français ou patois qe j'ai sous la main, et dont le nombre èt respectable.

M. Le Goffic s'est empressé de répondre à M. Antoine Thomas, qu'il employait, en effet, pour la première fois et n'avait vu lui-même dans aucun dictionnaire ce mot *chante-perce,* mais que ce terme est d'usage courant dans le langage des carriers, au moins en Bretagne, à l'Ile-Grande et dans ses parages. On l'emploie pour désigner la barre de fer fort lourde, aiguisée à son extrémité, à l'aide de laquelle on fore le granit pour y introduire la charge de poudre ou de dynamite. En frappant le roc, la barre rend un son argentin qui explique le joli nom que lui ont donné les carriers. Ce nom a passé dans le breton : *eun chanteperce*. M. Le Goffic pense qu'il a été apporté chez nous par les carriers normands des îles Chausey, à la suite de leur émigration à l'Ile-Grande. Peut-être quelques-uns de nos lecteurs connaissent-ils ce mot et pourraient compléter les renseignements fournis par notre collaborateur ?

A. F.

PERLES ARMORICAINES

Dans *Mégalithisme*, le Contre-amiral Réveillère fulmine contre le « *Clocher Breton* », qu'il accuse d'avoir « pris l'initiative d'un mouvement anti-celtique » (l'organe de R. Saib barra au Menhir de Locmariaquer la route de l'Exposition de 1900). Le terrible mégalithien ironise le « *Clocher Breton* », décrit la couverture (chapelle, bragou, longs cheveux), et ajoute : « Comme devise, le refrain de la romance vieillotte de Loïsa Puget :

Que j'aime ma bruyère
Et mon clocher à jour!...

De Loïsa Puget! Amiral, pourquoi détrousser la marquise de Kérouzéré?

* * *

Un fureteur méticuleux nous signale ces vers de Lucien Rouault, primés dans un concours nullement agricole :

Derrière, en son enclos de saules, d'échaliers,
S'arrondit la prée où le ruet dit sa musique,
Où les *vaches*, les *bœufs*, les moutons et les biques
Paissent sous le regard *paternel* des fermiers.

Mon Dieu! non, cette paternité ne nous choque pas. Après tout, il y a des animaux qu'on sent plus « de sa famille » que certains parents. Et puis ne cherchons pas la petite bête, surtout quand on en voit de grosses !

* * *

Le juge de paix de Cléguérec confond les hermines avec les lys. Pontcallec s'est pourtant fait couper la tête pour établir entre les armes de Bretagne et celles du roi de France une distinction bien tranchée.

* * *

Le recueil de mélodies bretonnes que publient MM. Guillerm et Herrieu présente un vif intérêt. Pourtant deux choses nous gâtent le parfum de ces airs celtiques. D'abord ce recueil édité à Quimper avoue avoir été imprimé à Paris : la Bretagne Bretonnante manque-t-elle de caractères bretons? Puis..., au-dessous du titre : *Recueil de mélodies bretonnes recueillies dans la campagne*, on remarque une vignette qui représente une femme jouant du violoncelle. Nous ignorions que le violoncelle fût l'instrument le plus répandu dans nos campagnes.

***

Au Congrès des Agriculteurs de France (Auray, 27 décembre 1907), l'abbé Planté réclame pour nos produits des noms qui indiquent nettement leur origine armoricaine. Il propose que notre eau-de-vie de cidre s'appelle « *Calvados Breton* ». M. de l'Estourbeillon proteste. Quel dommage! D'ailleurs, M. de l'Estourbeillon proteste à tort. Il y a bien des « Chinois d'Auvergne ». Pourquoi n'y aurait-il pas du « Malaga de Concarneau », de la « Tarragonnaise de Lannion » ? Hâtons-nous de produire du « Calvados Breton », dût la Normandie nous opposer le « Rhuys de Fécamp »!

***

Dans *Ar Bobl* du 4 janvier 1908, Lionel Radiguet s'écrie : « ... Il vaudrait mieux défendre notre littoral de l'Atlantique contre l'éventualité d'*une attaque par terre.* »

N'oublions pas que Lionel Radiguet s'est retiré en Suisse (pays des vrais amiraux).

AOTROU JUDOC.

P. S. — L'érudit philologue Ernault nous envoie une double thèse dans laquelle : 1° Il nous suggère obligeamment que *Jauson* (anglais), peut être une coquille pour *Sauson*; 2° Il s'applique à démontrer qu'une tourterelle peut gémir près de *sa* compagne. La démonstration est pleine d'intérêt, mais s'enfle trop pour... passer à travers une perle. De cet opuscule philologique sur les substantifs androgynes, détachons ce paragraphe qui eût ravi les Femmes Savantes : « Le genre grammatical ne concorde pas nécessairement avec le sexe. Dans un ménage de corbeaux, il y a un masculin qui est une compagne au sens physiologique; dans un couple de tourterelles, il y a un mâle qui est une compagne grammaticalement. » M Ernault est un peu *un* Femme *Savant*.

— Un membre de l'Union Régionaliste Bretonne nous écrit :

Monsieur, je suis un fervent régionaliste, et ne m'explique guère l'indignation provoquée par vos ironies concernant la résurrection de Conan Mériadec. Ces ironies correspondent à nos sentiments obligatoires. Aussi bien l'U. R. B , en 1903, institua un concours d'histoire ayant pour but de répandre gratuitement, de « prêcher la bonne parole historique ». Le rapporteur du concours, le secrétaire de la section de littérature et d'histoire, H. de la Guichardière, développant la pensée de l'U. R. B., affirma que l'Histoire de Bretagne devait être « précise, c'est-à-dire rigoureusement scientifique, l'histoire n'acceptant les légendes que comme ornements littéraires ». Après avoir raillé l'*Histor ar Vreiz* qui sacre Conan Mériadec premier roi d'Armorique, H. de la Guichardière déclara : « L'auteur est excusable en ce sens qu'il suivait des erreurs communes à son époque où la critique historique n'était point arrivée au point où elle est de nos jours. A nous qui sommes plus renseignés de mieux faire ».

Quatre ans après ces déclarations énergiques, pour ma part je n'admets pas qu'un orateur, choisi par l'U. R. B. pour prononcer le panégyrique d'Alain le Grand, ait « le droit de croire à Conan Mériadec » publiquement, solennellement. J'estime que la logique et la bonne foi doivent présider à notre œuvre de vérité populaire...

Sans doute ! Mais... Vérité à Questembert, erreur au delà : ou *Amica veritas, sed magis amicus Daniélou.*

RÉPONSES

17 (I, 57, 87). **Le Chevalier de Fréminville et la Restauration de l'Ordre des Templiers.**

Voici une autre lettre de convocation, communiquée par le docteur Ch. Auffret :

ORDRE DU TEMPLE

LANGUE de France	BAILLIAGE de Bretagne
COMMANDERIE DE BREST	L'An de N. S. J. C. 1845 (*sans date*)

Le Grand Connétable de l'Ordre des Templiers

Grand Prieur de Portugal, Bailli de Bretagne et Commandeur de Bayeux, Légat Magistrat

Président du Conseil des chevaliers K.·. S.·. de Brest.

Très illustre Chevalier mon frère,

Vous êtes prévenu que le Souverain Conseil s'assemblera samedi prochain 9 du courant, à 7 h. 1/2 très précises, à l'effet de proclamer l'installation définitive du Souv.·. Cons.·. des K.·. S.·. réguliers d'Heredom de Kilwinnig en la Vallée de Brest.

Je prie Dieu qu'il daigne répandre sur vous sa sainte bénédiction.

✝ Le Ch^er de Fréminville.

Habit noir complet avec la croix rouge de l'Ordre.

82 (II, 38). **L'hérésiarque breton Pélage.**

M. H. Zimmer, professeur de langues et de littératures celtiques à l'Université de Berlin, qui a consacré dans ces dernières années de savantes études à l'histoire de l'Église d'Irlande (1), a écrit tout un ouvrage sur Pélage et l'hérésie qui porte son nom sous ce titre : *Pelagius in Irland* (Berlin, 1902). R. L. R.

87 (II, 39). **La Généalogie d'Émile Souvestre.**

Voir l'article de notre érudit collaborateur Louis Le Guennec : *Les Origines d'Émile Souvestre*, ci-dessus p. 97. A. F.

157 (III, 40). **Rue Grivart.**

Douarnenez possède, en effet, une rue Grivart, et cette rue tire son nom de celui de ma famille.

La famille Grivart est de fort longue date établie à Douarnenez; elle y serait venue au XVIIe siècle, de Brest, où existait, il y a encore assez peu d'années, près du Port de commerce, un « moulin Grivart ». Une partie des constructions de l'arsenal a d'ailleurs été, paraît-il, élevée sur des terrains nous appartenant. Un droit de péage, qui disparut avec la Révolution, en témoignait, ai-je entendu dire à mon père, et de vieilles parentes rêvèrent longtemps d'une action en revendication.

La famille Grivart comprenait autrefois deux branches : les Grivart de Chédubois et les Grivart de Kerstrat, celle-ci seule représentée à l'heure actuelle. Le regretté M. Kerviler, qui nous était apparenté, m'expliqua un jour qu'il en aurait existé une troisième et que c'est à cette troisième branche que se rattachait un Grivart, commis de la Marine, dont tirerait son nom une rue de Nantes. Je recevrais avec plaisir des renseignements sur ce point.

René GRIVART DE KERSTRAT,
Avocat à la Cour d'Appel de Paris.

---

(1) Sur le celtiste allemand H. Zimmer et ses travaux, consulter l'excellent ouvrage de Victor TOURNEUR, *Esquisse d'une étude des histoires celtiques* (Liège, 1905), chapitre VIII : *La philologie celtique comparée*, p. 214, et surtout la *Bibliographie de la philologie celtique comparée* du même auteur (en préparation).

160 (II, 40). **Les fondateurs du Régionalisme** (1).

I. Le peintre Maxime Maufra publia dans le numéro de l'*Express de Brest* du 31 janvier 1898 un article intitulé « *Autonomie Provinciale* » qu'il terminait par un appel pour « centraliser les intelligences de la Bretagne en une société libre, unique, qui sans domicile fixe (strictement parlant) se présente chaque année à Brest, Morlaix, Nantes, Lorient, Quimper, Rennes, Vannes, etc... »

Cet article valut à l'auteur l'encouragement par lettres de MM. Bourgault-Ducoudray, Anatole Le Braz, Ch. Le Goffic, René Grivart, etc..., et fut reproduit par une partie de la presse Bretonne.

L'auteur développa son programme dans le même journal et y publia un projet d'association qui fut l'embryon de l'*Union Régionaliste Bretonne* fondée à Morlaix en août 1898.

Entre temps, Ch. Le Goffic et Anatole Le Braz s'occupaient avec M. E. Cloarec, tant à Paris qu'en Bretagne, à l'organisation de la représentation du *Mystère de Saint-Guénolé* à Ploujean. Maufra fit les décors.

Vers la fin de mai 1898, l'appel à la formation de l'association de l'*Union Régionaliste Bretonne* était lancé.

Il était signé par : MM. Pierre Famel, pharmacien ; Fleuriot Kerinou, homme de lettres ; Marcel Giraud-Mangin, directeur de la *Revue Nantaise ;* Olivier de Gourcuff, délégué des *Bibliophiles Bretons ;* René Grivart, avocat, docteur en droit ; Anatole Le Braz, homme de lettres ; Charles Le Goffic, homme de lettres ; Maxime Maufra, artiste peintre ; Charles Pitet, industriel ; Louis Tiercelin, directeur de l'*Hermine*.

La première réunion eut lieu à la mairie de Morlaix le 13 août 1898 et la société fut crée.

II. Le peintre Maxime Maufra n'assista pas aux réunions de l'*Union Régionaliste Bretonne* à Vannes, en 1899. A aucune après celles de Morlaix, en 1898.

(1) Nous publions ces réponses, comme nous sommes prêts à en publier d'autres, à titre documentaire, et sans prendre parti dans la question. Ar Furcher.

III. M. Armand Dayot n'a jamais fait partie de l'*Union Régionaliste Bretonne*. Il y fut toujours opposé.

IV. Les *Bleus de Bretagne* furent fondés en janvier 1899, soit antérieurement au Congrès de l'*Union Régionaliste Bretonne* à Vannes en août 1899. M.

Parlant du Congrès de Vannes, l'auteur du *Régionalisme Néo-Breton* dit que « les esthètes dépités » quittèrent l'*Union* parce que vainement ils voulurent « y introduire la politique ». Or, précisément « les esthètes » se retirèrent *parce qu'ils ne voulaient pas être représentés par un homme politique, à quelque parti qu'il appartînt.*

LA RABINE.

169 (III, 84). **L'auteur du *Son ar Pillaouer*?**

L'un de mes vieux amis, avec qui j'aime à m'entretenir de choses bretonnes, m'envoie à ce sujet les notes que voici :

« Il y a 54 ans, j'étais alors élève du collège de Lorient et mes parents confièrent à un vicaire de ma paroisse la mission de me conduire au Hâvre où je devais m'embarquer pour le Brésil.

Ce vicaire, de 11 à 12 ans plus âgé que moi (j'avais 15 ans), était l'abbé Bodeur, l'auteur de la chanson du *Pillaouer*.

Bodeur était un joyeux compagnon, aussi gai que vertueux, et je n'oublierai jamais les bons conseils dont il assaisonnait les récits qu'il me faisait des légendes et des traditions bretonnes. Il était originaire de Plougasnou, commune des environs de Morlaix, appartenant autrefois à l'Évêché de Tréguier. C'est le pays des chanteurs Bretons, et Bodeur n'a pas menti à son origine.

Vicaire d'une belle paroisse du Léon, il rencontrait souvent sur son chemin, en allant visiter ses malades sur son petit cheval blanc qui marchait l'amble avec une vitesse d'oiseau (j'en parle par expérience), des chiffonniers de La Feuillée, Brennilis, Locqueffret, Botmeur, qui parcouraient notre pays pour y exercer leur industrie. Ces braves gens arrivaient le dimanche soir à Lesneven avec des charettes pleines de sabots qu'ils vendaient au marché du lundi, et dès le mardi ils sillonnaient toutes nos routes, tous nos sentiers, se

répandant dans les fermes et les villages. Ils apportaient à nos paysannes de belles épingles, solides, longues de 5 à 6 centimètres, qui ne leur glissaient pas des doigts quand au jour, du pardon, elles se soumettaient aux épreuves angoissantes de la fontaine. Mais jamais l'épingle n'avait surnagé au profit d'un pillaouer, même du plus beau. Car malgré les épingles, malgré les jolies écuelles, avec le nom dans le fond, qu'ils offraient en échange des chiffons, aucune fille du Léon n'aurait voulu épouser un Pillaouer. C'est pourtant la déconvenue de l'une d'elles que Bodeur a chantée. L'a-t-il connue, l'a-t-il imaginée ? Je penche plutôt pour cette dernière hypothèse. Aussitôt faite, la musique et les paroles de la chanson de Bodeur se répandirent comme une traînée de poudre : Ce fut une explosion de succès :

Bodeur a-t-il tiré quelque profit de sa chanson ? Je ne le crois pas. La chanson est devenue populaire ; lui, personne n'y pense, et je n'ai jamais lu qu'on ait bu à sa mémoire à la fin d'un banquet où tous les convives chantaient en chœur son joyeux refrain. Je sais que Mgr l'Évêque de Quimper le nomma recteur de Locqueffret où il devint le pasteur de son Pillaouer. C'est au milieu de ses chiffonniers qu'il est mort. *Mesq ar stoup ac ar Pillou* (au milieu de l'étoupe et des chiffons) ». J. Frison.

170 (III, 84). **Pontivy militaire.**

Oui ! les deux régiments d'artillerie que possède Vannes furent proposés à Pontivy. La municipalité pontivyenne refusa, alléguant que « ça corromprait les mœurs. » Trélo.

QUESTIONS

177. Vocabulaire breton technique.

« Si l'habitude d'étudier sérieusement les ressources de mots et d'expressions qu'offrent les divers dialectes bretons et d'employer ensuite ces ressources *en commun* dans la composition d'ouvrages en prose sur des *sujets variés* se généralisait, je ne doute pas que d'ici quelques années notre langue ne fût à même de lutter avec avantage contre le français et d'être employée dans l'enseignement.

Malheureusement il y a trop de *bardes*, trop de *dilettantes* parmi les défenseurs du breton, et il n'y a pas assez de travailleurs sérieux, d'hommes aimant l'étude.

Un travail qui serait absolument nécessaire et qui ne peut être que collectif serait une enquête sur les mots techniques bretons (négligés par presque tous les lexicographes) en usage dans les différents métiers : marins pêcheurs, constructeurs de barques, charrons, menuisiers, potiers, forgerons, sabotiers, tailleurs, sculpteurs de croix de calvaires, etc. Ce sont là des mots dont les bardes se passent aisément, mais qui sont indispensables pour certains ouvrages en prose (par exemple sur l'archéologie, la sculpture, etc.) Il faudrait se hâter de noter tous ces mots, car le vocabulaire technique français s'infiltre peu à peu dans les divers métiers et fait oublier graduellement les mots celtiques et bretons. La disparition de ceux-ci serait une perte *irréparable* pour notre langue, et de nature à compromettre gravement son avenir.

Le *Fureteur Breton* ne pourrait-il tenter une enquête de ce genre ? »

René Le Roux.

La question est posée. Nous invitons nos correspondants à nous envoyer la liste des mots bretons techniques, dont ils peuvent avoir connaissance, avec le nom de la localité où ils sont en usage. Ce répertoire dressé avec le concours de tous constituerait un document précieux pour l'étude de la langue technique usuelle.

Ar Furcher.

178. Les Ménageries en Bretagne.

Les ducs de Bretagne ont-ils possédé des Ménageries ou autres installations pour « bestes estranges » dans leurs châteaux ducaux ?

Dr G. Loisel.

179. Familles bretonnes : Potiron de Boisfleury.

D'où vient qu'en son travail publié par le *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan* sous ce titre : « Blasons bretons ou recueil d'armoiries destiné à compléter les armoriaux de Bretagne précédemment parus », M. Le Gal de Kerlinou a omis de mentionner les *Potiron de Boisfleury*, au sujet desquels le *Dictionnaire biographique de la Loire-Inférieure* s'exprime ainsi : « La famille du général de Boisfleury, une des plus anciennes de Bretagne, a été représentée depuis plus de deux cents ans à Guémené-Penfao et à Derval. Le grand-père du général, après avoir été page du prince de Condé, était en 1789, président de la cour des traites à Nantes. Les deux grands-oncles du général étaient, en 1789, l'un, sénéchal du prince de Condé pour la baronnie de Derval, lieutenant du roi ; l'autre, chanoine du chapitre noble de Saint-Aubin-la-Collégiale à Guérande ».

Il est regrettable que M. Le Gal de Kerlinou soit muet à ce sujet. Dans son recueil on ne trouve rien, ni à *Potiron*, ni à *Boisfleury*.

Kerdon.

180. Le Corsaire Mordant.

Le *Soleil* a publié en décembre dernier une nouvelle mettant en scène un corsaire du nom de Mordant, lequel serait né à Saint-Malo. Ce corsaire a-t-il réellement existé? Il y a eu, m'assure-t-on, à Saint-Malo, des familles du nom de Mordant ou Le Mordant.

A. Side.

181. Produits Celto-Turcs.

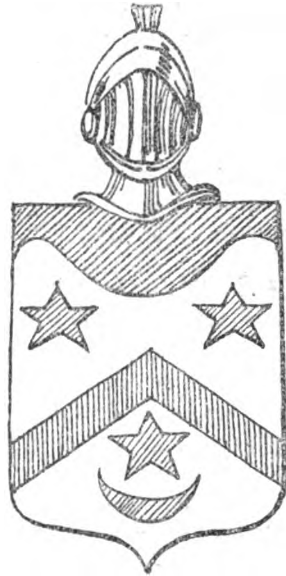
Le Congrès des Agriculteurs de France a décidé à Auray, en décembre 1907, de donner à nos produits des appellations bretonnes, pour empêcher « ces produits d'aller en Turquie, comme cela s'est vu, et de revenir chez nous vendus par des Turcs pour des

produits orientaux, faits authentiques constatés par la section compétente de l'Union Régionaliste ».

Quels sont ces produits bretons que les Turcs vendent chez nous comme des produits orientaux? Sont-ce les bonnets de Plougastel qui nous reviennent sous la forme de Fez de Constantinople, ou les parfums de Concarneau qui se métamorphosent en pastilles du sérail?

Yves QUELLEC.

182. Armoiries redonnaises?



Dans une salle de l'ancienne mairie de Redon se trouvait une curieuse plaque de cheminée qui vient d'être transférée dans le nouvel hôtel de ville.

Cette plaque est revêtue d'un écusson armorié, dont aussi fidèlement que possible nous reproduisons le dessin ci-contre.

A quelle famille ou à quelle corporation appartenaient ces armoiries?

Un Abonné redonnais.

183 Familles bretonnes : de Blerchamp.

De Blerchamp (Alexandrine), seconde femme de Lucien Bonaparte, était, on ne l'ignore pas, d'origine malouine, à la fois par son père et par sa mère, une Bouvet. Que sait-on de la famille de Blerchamp? Est-elle encore représentée? A quelles familles de Saint-Malo se rattachait-elle?

R. G.

GESTA BRITANNORUM

✝ Décès : Cardinal Richard, Contre-Amiral Réveillère, M. du Campfranc, Le Vaguerez. — Le Cardinal Richard a publié : *Les Saints de l'Église de Nantes*, *La Vie de la Bienheureuse Françoise d'Amboise*, *Études sur la légende historique de Saint-Clair*. — Le Contre-Amiral Réveillère a publié sous son nom et sous celui de Paul Branda : *Contre Vents et Marées*, *Gaule et Gaulois*, *La Voix des Pierres*, *Mégal*; *ithisme* (dédié à Ch. Le Goffic). — M. du Campfranc (Mme Coutance) a écrit divers romans : *Yves Trévirec*, *Le Marquis de Villereux*, *Sœur Louise*, *Rêve de Femme*, *Toit de Chaume* (ce dernier couronné par l'Académie Française). — Le Vaguerez, ancien garde républicain, natif des environs de Locminé, était le fidèle sonneur de bombarde du Pardon de Montfort-l'Amaury.

✝ Mlle Zoé Ernault, peintre de talent et fille de l'éminent celtiste Em. Ernault, a épousé M. de Villeneuve, le spirituel dessinateur qui illustra la réponse de M. Ernault à M. de Grammont. — Le Barde Taldir s'est marié à Carhaix. *Ar Bobl* a cessé de paraître : Jaffrennou se consacre tout entier à *Ar Vro*. — Aug. Dupouy, le poète de *Partances*, épouse Mlle Mercklein, fille du musicographe distingué.

✝ Mgr Dubillard a été remplacé à Quimper par Mgr Duparc, Breton de Quimperlé et ancien curé de Lorient. Le nouveau prélat, érudit à l'âme bretonne, a mis dans ses armes le *lion* de Saint-Pol et le *mouton* de Quimper avec cette devise : *Fortiter et suaviter*, *Nerz ha douster*. — Gustave Geffroy, l'auteur de *Pays d'Ouest*, et du remarquable ouvrage : *La Bretagne*, devient directeur des Gobelins. — M. Gallouédec, professeur au Lycée Louis-Le-Grand, est nommé inspecteur d'académie à Paris. — La Bretagne fournit des chanteurs à l'Opéra, où le Guingampais Nucelly a fait d'excellents débuts, et à l'Opéra-Comique, où le Redonnais Marius Bouteloup chante brillamment *Les Noces de Jeannette*. Autre Breton, Jarrier, au Théâtre Antoine, dans *Sherlock Holmès*, se montre un parfait comédien, pourvu d'un rare talent de diction.

✝ Salle Fémina, la Société Artistique et Littéraire de l'Ouest expose un *Mercure*, un *Faune* et des paysages vendéens de Maxence, des *Laveuses* et un *Port-Manech* de Maurice Chabas, une *Salle des Gardes d'un ancien couvent de Templiers* de J. Duvanel, un effet de neige de La Villéon, *Jeune Bretonne*, de Chantron, *A Kernoux*, d'Yvonne Detraux, *Fragilité* d'Eug. Favier, des impressions

de Camaret du Docteur Marcel Labbé, des roches du Huelgoat de La Fournière, des aquarelles de Félix Ollivier, (*Parc de Bagatelle*) et du V[te] Ulrich du Pontavice (*Un Normand*, *Portrait de la V[tesse] du P...*), des écrans, coussins, chemins de table, applications d'algues sur tissu, par M[me] Anglade. — Au Théâtre Fémina, concert organisé par la Ligue Maritime. On a applaudi *les Laboureurs de la Mer*, verres et proses de Marc Leclerc et Georges Toudouze, des chansons marines de Yann Nibor, Léon Durocher, Th. Botrel, chantées par Cherouvrier, Nibor fils, M[me] Lacour-Serville. Orchestre Lamirault.

⁜ Yann Morvran Goblet, qui poursuit à l'École des Hautes-Études Sociales une série de conférences très intéressantes sur la Renaissance celtique contemporaine, nous adresse la lettre suivante :

La question d'un costume spécial pour les Membres de l'U. R. B. fait dire à Dom Lobinet dans le *Fureteur* (décembre-janvier) : « Si quelqu'un rend la Bretagne ridicule, ce n'est pas nous décidément ». Il aurait bien raison si une telle discussion avait été instituée ; car la chose eût été tristement grotesque ; mais on n'a parlé de rien de semblable à Rostrenen.

D'abord, la discussion sur le costume a eu fort peu d'importance. Deux journaux seulement l'ont citée : *Ar Bobl, dans les termes que vous avez rapportés*, et l'*Ouest-Eclair* (15 août), dans la forme suivante : « MM. Mellac et Le Berre s'élèvent aussi, non sans raison, contre les pseudo-bretons parisiens qui portent des costumes bretons un peu trop fantaisistes, et qui contribuent par ce burlesque à faire tourner en dérision nos véritables, jolis et si divers costumes de Bretagne. »

Voici maintenant comment les choses se sont passées :

M. de l'Estourbeillon a exposé qu'il avait reçu des lettres de Bretons vivant hors de Bretagne, même nés hors de Bretagne, qui n'ont, par suite, jamais porté que le costume français, et qui voudraient comme costume de cérémonie adopter un costume breton. Quel costume doivent-ils porter ? Ils sont si embarrassés, que quelques-uns, ajouta en souriant le président de l'U. R. B., voudraient qu'on adoptât un costume pour les Membres de l'U. R. B., ce qui les tirerait de peine ! Vous devinez l'éclat de rire qui accueillit ces paroles. Quand les rires furent calmés, M. de l'Estourbeillon dit à peu près : « Parlons maintenant sérieusement, le fait est celui-ci : des Bretons qui n'ont pas porté le costume dans leur enfance, voudraient affirmer leur origine en le mettant dans certaines occasions solennelles ; ils ne savent le costume de quelle paroisse choisir ; ils craignent surtout d'arborer de fantaisistes et ridicules accoutrements d'opéra-comique, et ils nous demandent un conseil. »

C'est alors que Le Berre ayant dit : « Qu'ils prennent celui qu'ils voudront, pourvu qu'il soit élégant et exact ! » (Voir *Ar Bobl*). Mellac (Voir *Ouest-Éclair*), fit remarquer que la chose n'était pas si facile, en raison de la multiplication regrettable dans les grandes villes des « déguisements » voyants et ridicules que certains prétendent donner pour des costumes bretons.

Là-dessus, j'ai parlé ainsi : « Je crois que Le Berre a parfaitement raison et que Mellac n'a pas tort. Toutefois, ne donnerait-on pas satisfaction à tout le monde en indiquant à ceux qui nous demandent un peu naïvement « quel costume adopter pour ne pas se faire remarquer », que l'on peut mettre n'importe où, sans paraître vouloir viser à un effet facile, les beaux costumes sombres, si nombreux en Bretagne, tels que par exemple le

costume de drap et de velours noir de Scaër ? Mais il est incontestable que sur ce chapitre, la seule maxime sage est celle des Thélémites : Fais ce que voudras ! »

C'est à cet avis que le Congrès s'est rangé, et l'on a décidé... de ne rien décider.

En résumé, il n'a donc jamais été question d'un costume spécial pour les Membres de l'U. R. B., il faut le dire à leur honneur. On s'est borné à discuter l'opportunité de donner un conseil à de braves gens qui voudraient bien affirmer leur origine bretonne et qui ne savent pas comment s'y prendre. Si la question n'avait pas été limitée au costume, moi, je leur aurais dit tout simplement : « Parlez breton, et habillez-vous comme vous voudrez ! » Ainsi parlait mon bon maître Quellien. Et ainsi faisait-il. Mais ils ne m'auraient pas écouté, parce qu'il est plus facile de porter un habit plus ou moins breton que d'apprendre une langue celtique.

C'est fort bien. Regrettons toutefois que les organes officiels de l'U. R. B. soient si mal renseignés, et que Yann Morvran Goblet nous ait laissé prendre dans *Ar Bobl* une erreur qui aurait pu être rectifiée directement six mois plus tôt.

✝ Le cultivateur Péron a découvert, sur les bords de la rivière d'Etel, les ruines d'une ancienne chapelle détruite pendant la Révolution. — Un arrêté ministériel a classé parmi les monuments historiques le retable du maître-autel en pierre de la chapelle de La Houssaye (commune de Pontivy). — A Pontivy, la statue de Lourmel ayant été coiffée d'un vase nocturne, le colonel du 2e Chasseurs a fait défiler son régiment au galop de charge devant le héros d'Inkermann. — Un Kergorlay est mort héroïquement au Maroc. — Le nom d'Ulmo a déjà joué un rôle dans les annales de Bretagne. Au XVIe siècle, le magistrat Ulmo, condamné par le Parlement de Toulouse pour avoir « fabriqué de fausses pièces et volé les parties », passa le reste de ses jours dans la prison du château de Saint-Malo. Notons à ce sujet que le traître de Toulon a été défendu par un avocat breton, Me Antony Aubin, de Nantes.

✝ Le Musée de Saint-Brieuc s'est aperçu qu'il avait acheté un tableau de Ruisdaël, le célèbre peintre flamand. — La Société académique de Nantes a élu comme président pour 1908, le baron G. de Wismes. — L'U. R. B. tient ses assises d'hiver à Jugon. Concours de gwerziou, représentation populaire de *Pour la Bretagne*, drame de L. Tiercelin. — M. L. s'adresse à nous pour la rectification d'une erreur commise par l'*Almanach de l'U. R. B.* qui donne la société *An Delen* comme fondée le 10 avril 1907, par M. Diverrès, à Paris : « Elle a été fondée le 15 décembre 1906 par un *groupe* de camarades bretonnants, ainsi qu'en fait foi un procès-verbal revêtu de sept signatures. » — Les bardes Yves Berthou et Pol Diverrès changent de titre bardique. Yves Berthou, qui était *Alc'houeder Treger* (alouette du Trégor), devient, nouvelle épée d'Arthur, *Kaled Voulc'h* (bien trempée) ; Pol Diverrès, naguère *Ab Sulio*, se transforme en *Tan-gwal* (feu sacré). — Un aigle a été tué dans la forêt de Coat-an-noz, et empaillé par le naturaliste Salaün, à Lannion.

Dom LOBINET.

A LA RELIURE !

⸸ Voici donc une véritable *Histoire de Belle-Ile*, histoire politique, religieuse et militaire, que complète une étude minutieuse des mœurs belliloises. Nul n'était mieux préparé pour écrire ce livre que le missionnaire Léandre Le Gallen, ancien maire de Sauzon. Dans ces pages d'une documentation si ferme, défilent les premiers habitants de l'île, les Romains, les Normands, les comtes de Cornouailles, les abbés commendataires, les Anglais, les Hollandais, Gondi et Fouquet. A un chapitre sur la pêche au moyen âge succède un chapitre sur l'agriculture. L'ouvrage se termine par une intéressante évocation des hôtes et des enfants de Belle-Ile : Trochu, Vauban, l'amiral Willaumez, le général Bigarré, le poète Saint-Amand, le Père François Le Gallen, dont le manuscrit décida son homonyme à bâtir un monument définitif en l'honneur de l'île natale. Le beau livre de Léandre Le Gallen a paru à Vannes, chez Lafolye. Prix : 6 fr. — On consultera avec fruit le *Précis historique du vieux Saint-Nazaire*, dont G. Le Barbier de Pradun vient d'enrichir la Bibliothèque des Écrivains Régionaux. (Chabeuil, Drôme). — A lire également une savante notice sur *Lamballe* et le pays de Lamballe du IVe au XIIIe siècle, par H. J.-L., recteur de Tremeven (Prudhomme, Saint-Brieuc).

⸸ Chez F. Tassel, Paris, *L'abbé Guérande*, de Joseph Brydon : crise de conscience, angoisse d'une âme, calvaire douloureux décrit d'une plume ferme et sobre, roman sincère qui se déroule dans le cadre de Nantes et de Pornic. — La Revue des Poètes édite chez Plon le 2e volume de J.-Ém. Poirier, l'auteur de *la Légende d'une Ame* (recueil très remarqué). Dans le *Chemin de la Mer* la personnalité du poète s'affirme avec une énergie croissante. Vers sonores, rythmes pleins où chante une âme bretonne, une âme de fureteur qui rêve, de rêveur qui explore la lande, interroge la tombe des ancêtres, écarte le rideau vert de la vieille tour du Guildo, écoute le vent gémir dans les hauts escaliers de Combourg. Éloquentes et studieuses rêveries dédiées à F. Coppée, Louis Tiercelin, Ch. Le Goffic, Léon Durocher, Pierre Laurent, Raoul Anthony.

⸸ A l'occasion du cinquantenaire de la Revue de Bretagne a été décidée la rédaction de *Tables générales* des cinquantes années parues. M. Edouard Pied s'est chargé de dresser ces *Tables* impatiemment attendues. — Albert Travers poursuit dans *les Inscriptions Gauloises et le Celtique de Basse-Bretagne*, la démons-

tration de la thèse exposée dans sa brochure précédente : *De la Persistance de la langue celtique en Basse-Bretagne depuis l'établissement des Celtes* dans la *Péninsule armoricaine jusqu'à nos jours.* Thèse séduisante à l'appui de laquelle il apporte des textes et des arguments. Il combat La Borderie et discute G. Dottin (Prix : 1 fr. 50).

✠ Signalons très particulièrement le *Recueil de Mélodies Bretonnes* recueillies dans la campagne par Guillerm et Herrieu. Les textes ne sont pas tous rigoureusement populaires, au sens scientifique du mot. Par la plume élégante et loyale de René Saib, Loeiz Herrieu nous avertit que les chansons dépourvues de sens ont été arrangées. Les folkloristes le regretteront peut-être, mais il nous paraît difficile qu'en notant les frissons de l'âme celtique, un barde s'interdise d'être poète quelquefois. Du reste, les folkloristes liront avec intérêt certaines pièces comme *Annaïk Calvez* et *Les filles du vieux gardien*, qu'ils compareront avec les pièces correspondantes de Luzel et de La Villemarqué. Ce recueil a paru chez David, à Quimper. Le même éditeur a publié sur cartes postales le texte littéraire et musical des plus jolies chansons contenues dans ce recueil. — Léon Durocher vient de publier trois nouvelles chansons, dont deux avec musique de Zurfluh : *Berceuse héroïque* (Gaudet, éditeur); *A travers les nénuphars* (Henri Gregh, éditeur). La troisième a pour titre : *Marche de Turenne* ; il en a adapté les vers sur l'air célèbre de Lulli. — A la Librairie Bretonne a paru la *Vierge du Décollé* (poésie de F. Lozet, musique de Potiron), curieuse légende du pays de Saint-Lunaire. — Dans *La Bonne Chanson*, l'abbé Lecigne rappelle que Brizeux connut Béranger et Pierre Dupont. L'article s'agrémente d'un portrait de Brizeux (peint en 1873) et de dessins d'Eug. Guieysse, représentant le presbytère d'Arzanno. — Dans le *Censeur* du 8 février, le professeur d'histoire Camille Vergniol publie sous ce titre : *Les Bardes,* une satire très acerbe et d'une féroce inconvenance à l'égard d'un chansonnier très connu : les professeurs d'histoire n'aiment pas la musique. — Le chanteur Marius Bouteloup, poète à ses heures, a écrit les paroles de trois gracieuses mélodies d'Émile Desportes : *Ariette*, *Noël d'amour*, *Ma mie Rosette*, éditées chez Roudanez.

✠ Le maître-graveur Daniel Mordant a fait tirer quelques exemplaires de sa superbe eau-forte dessinée d'après le *Triptyque Ouessantin* de Cottet. (S'adresser à Daniel Mordant, 133, rue du Cherche-Midi, Paris).

TAD LUNEDOU.

Périodiques Bretons et Régionalistes

Revue de Bretagne. Mensuelle. Directeur : Marquis DE L'ESTOURBEILLON. Rédacteur en chef : Comte René DE LAIGUE, château de Bahurel, à Redon. Un an : 12 fr. ; Étranger, 15 fr.

Décembre 1907. — Hohenlinden. Ct DE MALLERAY. — Trégarantec et Trégranteur. Vte H. DU HALGOUET — Paimpont. IIIe partie : La Forêt de Paimpont. Abbé L. GERVY. — Le District de Rochefort (1790-95) suite. P. MERLET.

Janvier 1908 : Mlle Céleste Buisson de la Vigne (Son mariage avec Châteaubriand). E. HERPIN. — Questions Héraldiques Bretonnes. A propos du Nobiliaire de Pol de Courcy. Cte R. DE LAIGUE. — Les Bretons de Bretagne jugés par un Breton de Paris (Réponse). UN BRETON ÉMIGRÉ. — La Déportation des Religieuses Angevines. Leur séjour à Lorient (1794-95). F. UZUREAU. — Le Poète Leconte de Lisle, étudiant en droit à Rennes. ADOLPHE ORAIN. — Devant l'épave du Primauguet. E. KERNÉIS. — Glahar er Barh, pé Maru Breih Izel (Chagrin du Barde ou Mort de la Bretagne). EFFLAM KOED-SKAU. — Le District de Rochefort (1790-95) (suite). P. MERLET.

L'Hermine. Revue littéraire et artistique de Bretagne. Mensuelle. Directeur : LOUIS TIERCELIN, villa Kerazur, à Paramé (Ille-et-Vilaine).

Décembre 1907 : Histoire civile et politique de Dol jusqu'en 1789. F. DUINE. — Monument Duhaumont (*suite*). J. LE BRETON. — Lud Jan. Souvenirs (*suite*). L. BEAUMONT. — Bretonneries d'automne (*suite*). L. BOIVIN. — A travers les Lettres et les Arts. LAN AL LENNER. — La « Comédie française » à Quimper, comédie en deux actes, en vers. F. LE GUYADER. — Poésies de ST. MILLET, TH. BOTREL.

Janvier 1908 : Les petits métiers malouins. G. SAINT-MLEUX. — Thodore. L. ROUAULT. — Histoire civile et politique de Dol jusqu'en 1789 (*suite*). F. DUINE. — Une première de Jean Richepin au théâtre Sarah Bernhardt, ou la fin d'un monde. CH. RECULOUX. — Impressions. Au sommet de la Tour. L. BLIN. — Monument Duhaumont (*suite*). P. LE BRETON. — Nos morts : Guy Jarnouen de Villartay. L. TIERCELIN. — A travers les Lettres et les Arts. LAN AL LENNER. — La « Comédie française à Quimper (*suite*). F. LE GUYADER. — Poésie de TH. MAUREZ.

Revue Morbihannaise. Mensuelle. Publiée par MM. J. BULÉON, avenue de la Grancière et E. SAGERET. Un an : Bretagne, 5 fr. ; France, 6 fr. ; Etranger, 7 fr.

Décembre 1907 : Lettre de Mgr l'Évêque de Vannes à M. Buléon, Directeur de la Revue Morbihannaise. — Au pays des « Capots » et des « Gilets blancs » (*fin*). AVENAU DE LA GRANCIÈRE. — Les prêtres de Bubry pendant la Révolution (*suite*). P. NICOL. — La famille de Rieux (*suite*). P. MERLET. — Bibliographie Morbihannaise, JULIANIK.

Kloc'hdi Breiz. *Le Clocher breton*, revue de Bretagne et des Pays celtiques. Mensuelle. Directeurs : René SAIB et Madeleine DESROSEAUX, 77, rue Belle-Fontaine, à Lorient. Un an : France, 5 fr. 50 ; Étranger, 6 fr.

Décembre 1907 : Le Congrès panceltique d'Edimbourg. R. SAIB. — Les progrès de la langue galloise (*fin*). A. JENKINS. — A propos des « Moralistes et Poètes ». E. ERNAULT. — Les trois idiots de la forêt de Ploufragan. SPERO. — Une flambée. SIMON DAVAUGOUR. — Hollaïka er vugulion, mélodie populaire bretonne, etc.

Janvier 1980 : L'Œuvre celtique. R. SAÏB. — Les Chants populaires des Hébrides, d'après Mme KENNEDY FRASER. — Tante Lotte. H. FRANZ. — Conte d'automne. SPERO. — Eun tiig kaer, mélodie populaire bretonne. — Mots usuels bretons et gallois. VALLÉE, HERRIEU, MATTHEWS. — Etc.

Le Pays d'Arvor. *Revue de Haute-Bretagne*. Mensuelle. Directeur : Jacques POHIER, docteur en droit, 25, Haute-Grande-Rue, Nantes.

Un an	Édition ordinaire	Édition de luxe
Loire-Inférieure et départements limitrophes :	5 fr.	10 fr.
Départements non limitrophes :	6	12
Étranger :	8	14

Janvier 1908 : Nantes la Brette (*suite et fin*). R. DELAUNAY. — Un cinquantenaire. X... — Le Meunier de Caraya (*suite et fin*) P. DU BOCCAGE. — Les Muses aux mains noires (*fin*). J. ANGOT. — Les Trébuchet (*suite et fin*). D. CAILLÉ. — Etc. Dessins de Jacques Pohier.

Revue des Traditions populaires. *Recueil mensuel de mythologie, littérature orale, ethnographie traditionnelle et art populaire*. Organe de la *Société*, dirigé par Paul SÉBILLOT. — 23e année : livraisons mensuelles in-8° de 48 à 64 pages avec illustrations en musique gravée. — Bureaux : 80, boulevard Saint-Marcel, Paris. Pour recevoir un numéro spécimen, il suffit d'envoyer 25 centimes à Paul SÉBILLOT, 80, boulevard Saint-Michel, Paris.

Revue du Pays d'Aleth. Publication littéraire mensuelle de l'arrondissement de Saint-Malo-Saint-Servan. Directeur : J. HAIZE, rue Jacques Cartier, Saint-Servan. Un an : 3 francs.

Novembre 1907 : Un député de Saint-Servan en 1708. — Un sauveteur : René Rosse, capitaine du Corsaire. — Courriers et diligences de Saint-Malo. — L'ancien cimetière de Saint-Servan. — Il y a cinquante ans. Société archéologique. — Les Immeubles de Robert Surcouf, père du Corsaire.

Décembre 1907 : Les possessions des évêques de Dol en Normandie. ETIENNE DUPONT. — Saint-Malo port franc (1759). — Société Archéologique. — Gui Jarnouen de Villartay. — Désir funéraire, poésie. GUI JARNOUEN DE VILLARTAY. — Coutumes et monuments disparus.

Janvier 1908 : Quelques Corsaires de la République et de l'Empire. L. ESNOUL. — Il y a cinquante ans... Janvier 1858. — Sur Guillot de Folleville. F. D. — En rêvant au Passé (poésies). — Coutumes et Monuments disparus (*suite*).

Le Gérant : **M. LE DAULT**.

Imp. FR. SIMON, Rennes (689-08).

Le Missel de l'Évêque de Dol

Le musée du Hâvre possède un chef-d'œuvre. C'est une page enluminée dont la ville hérita en 1902, par disposition testamentaire de Mme Langevin-Bazan, page peinte sans une lettre de texte, qu'Albert Herrenschmidt décrit ainsi dans *Le Petit Hâvre :*

L'œuvre comprend un tableau principal encadré dans une bordure d'or délicatement ciselée et mettant en scène le crucifiement, avec les trois croix dressées sur un ciel d'azur. Le nid du pélican s'aperçoit en haut de la croix du Christ. Un ange emporte au ciel l'âme du bon larron, tandis que deux diables arrachent avec des crocs l'âme du mauvais larron, pareille à un enfant mort. Au pied du tableau principal deux panneaux sont placés, séparés par des armoiries qui ont été d'une réelle importance pour établir l'identité de ce précieux parchemin : quatre anges supportent l'étole et la mitre épiscopales. A droite et à gauche de la page, les rinceaux magnifiques de l'encadrement s'écartent pour laisser place à dix médaillons. L'ensemble de ceux-ci et des panneaux forme une double suite de scènes évangéliques. D'abord les mystères joyeux : l'Annonciation, la Nativité, l'Adoration des Mages, la Présentation au Peuple, Jésus parmi les docteurs, le Baptême du Christ. La série se continue par la Passion, représentée dans les cinq médaillons suivants : la Prière au Jardin des Oliviers, le Baiser de Judas, le Jugement de Pilate, la Flagellation et le Portement de Croix jusqu'au pied du Calvaire, qui apparaît dans le tableau central.

L'origine de cette page? D'abord mystérieuse, elle vient d'être déterminée. Un érudit havrais, M. Tailleux, ayant établi certains rapprochements entre la page enluminée du musée du Hâvre et des miniatures du *Missel de Jean Borgia* publiées par E. Berteaux dans la « Revue d'Art Ancien et Moderne », les recherches s'orientèrent heureusement. Le musée du Hâvre possède un feuillet détaché du missel que Thomas James, évêque de Dol, commanda en 1483 au miniaturiste florentin Attavante. Deux lettres écrites par le jeune artiste au romain Taddo Gaddi, que l'évêque de Dol avait chargé

de suivre la commande, nous renseignent sur le prix approximatif du missel (au moins deux cents ducats). Attavante, qui signe familièrement, à la florentine : *Vante*, déclare du reste qu'il s'efforcera de satisfaire le client épiscopal. Fièrement il arbore ce titre : *miniatore del vescopo di Dolo*.

L'évêque de Dol n'était pas en effet un petit personnage. Natif de Saint-Aubin-du-Cormier, fils de Pierre James, que le duc François II envoya à Rome en ambassade près de Sixte IV, Thomas James reçut lui-même une mission analogue. Il mérita si bien les bonnes grâces du Saint-Père que celui-ci le nomma chapelain du Château Saint-Ange, et d'évêque de Saint-Pol-de-Léon le fit évêque de Dol, le 27 juin 1482. Thomas James conserva d'ailleurs de puissantes attaches avec Rome. Car dix ans plus tard Alexandre VI accordait aux évêques de Dol le privilège de faire porter devant eux une croix archiépiscopale, de la faire peindre et sculpter dans leurs armoiries et sur leur sceau. Les faveurs de l'Italie poursuivirent jusqu'en son dernier sommeil le brillant successeur de saint Samson. Ce furent les frères Juste, de San Martino à Manzola, qui, appelés en Bretagne par Jean James, prieur commendataire de Lehon et trésorier du chapitre de Dol, sculptèrent le monument funéraire de l'ami des orfèvres et des miniaturistes italiens.

Que devint le magnifique missel peint par le *miniatore del vescopo di Dolo?* Une série de miracles le protégèrent contre le péril de destruction. « Un archiprêtre de la cathédrale de Dol, dit Albert Herrenschmidt, avait résolu de vendre cette masse de vieux parchemins. Il l'avait tout d'abord proposée à l'évêque de Rennes, Mgr Brossays-Saint-Marc, qui ne l'acheta point. Le missel fut alors adressé à Paris. Il passa entre les mains d'un Jésuite, le P. Cahier, et du comte Auguste de Bastard, qui firent des dessins ou calques d'un petit nombre d'ornements et de la page du frontispice. Finalement le missel fut acquis pour le compte du cardinal de Bonald, archevêque de Lyon. A la mort du cardinal, en 1869, il fut légué à la Primatiale, avec la collection d'art ancien, pièces d'orfèvrerie, émaux, ivoire, manuscrits, qui reconstituèrent à l'église de Lyon un trésor sans histoire. »

Le missel de l'évêque de Dol dormait là ignoré. Ses armoiries, les dessins et calques du comte de Bastard et du Père Cahier, permirent à Léopold Delisle, en 1881, d'identifier l'œuvre d'Attavante (V. Tome XLIII, p. 311 de la Biblioth. de l'Éc. des Chartes). Pourvu d'une reliure du XVIIIe siècle, le missel de Thomas James a perdu 5 des 430 feuillets de parchemin qu'il comptait jadis. On a pu toutefois établir la donnée des pages disparues, grâce à un manuscrit de la Bibliothèque Royale de Bruxelles. C'est un missel exécuté, de 1485 à 1487, par le même Attavante, pour Mathias Corvin, roi de Hongrie. Ce missel de Mathias Corvin reproduit exactement, sauf dans la seconde moitié du volume, le missel de Thomas James, dont le feuillet 202 (le Crucifiement) se trouve au musée du Hâvre.

Il est très regrettable que l'église de Dol n'ait pas conservé pieusement cette inestimable relique d'un de ses plus glorieux évêques. Si l'on parvient à organiser, à Rennes ou à Nantes, l'Exposition Rétrospective que nous laisse entrevoir le discours prononcé à Redon par l'Inspecteur général des Beaux-Arts, Armand Dayot, peut-être sera-t-il permis d'y admirer les superbes enluminures d'Attavante. Si ce n'est point un spécimen d'art breton, c'est un fragment de l'histoire de Bretagne que ce manuscrit peint par un artiste florentin pour l'évêque de Dol, que glorifièrent dans la mort deux sculpteurs qui devinrent les élèves de notre immortel Michel Colomb.

Ch. DENIZON.

L'ART BRETON

(Paroles prononcées à Redon).

... Certes, je ne souhaite pas que les musées de chaque province, de ces vieilles provinces françaises que je serais, pour ma part, si heureux de voir renaître avec une nouvelle et forte individualité, soient une sorte de tabernacle fermé à toutes les manifestations artistiques du dehors. En art surtout, l'enseignement ne se développe avec fruit

qu'à travers l'étude incessante des diverses et des plus dissemblables créations de l'esprit humain. Mais tout en souhaitant que les musées de province bénéficient, comme celui de Redon, des générosités artistiques de l'État, je fais des vœux pour que les Municipalités de la Bretagne principalement ne laissent pas envahir toutes les salles de leurs musées par des œuvres venues du dehors.

Assurément, le caractère de cette invasion étrangère est bien plus gracieux que menaçant; mais ce qu'il faut avant tout, c'est dans chaque musée provincial réserver une place importante aux œuvres locales, riches d'un caractère particulier, œuvres rétrospectives dont a signification historique sera d'un utile enseignement, œuvres modernes dont la présence sera une cause de féconde et de constante émulation.

Et je ne parle pas seulement des œuvres de peinture, de sculpture et de gravure, mais de tous ces arts industriels, de tous ces *arts mineurs* : l'art du meuble, l'art des broderies, l'art des bijoux populaires, etc..., si florissants jadis en Bretagne, et qui, grâce, il faut bien le dire, à la coupable indifférence des municipalités, sont à la veille de disparaître et n'ont plus que de très rares représentants, derniers descendants de nos admirables artisans bretons du XVIe siècle.

La Bretagne eut jadis un art national de toute beauté. Cet art national, on peut le faire renaître encore par un effort de volonté. Il y a là une noble entreprise à tenter, digne de passionner des esprits généreux et des Bretons ayant vraiment au cœur l'amour de la Bretagne.

L'heure est venue de rendre à nos belles provinces de France, toutes acquises aujourd'hui à l'activité de la vie moderne, leurs belles parures défuntes. Je m'imagine facilement ce que pourrait être une exposition rétrospective de l'Art breton organisée sous le haut patronage de l'État, dans la vieille capitale bretonne et avec le concours des nombreuses initiatives que ferait naître la seule idée du projet. Projet dont il serait encore facile d'escompter le succès en annexant à la partie principale de l'exposition du passé, deux sections : celle des artistes bretons contemporains et celle des artistes de marque qui vinrent chercher en Bretagne l'inspiration d'où naquirent leurs chefs-d'œuvre.

Je ne crois pas me faire illusion en disant que le succès de cette manifestation d'art serait considérable et que ce serait une occasion unique, pour nos jeunes artistes et nos jeunes artisans bretons, de revoir, chronologiquement rassemblés, les travaux de leurs ancêtres; de bénéficier, en dehors de toute influence extérieure, des grandes leçons du passé, des précieux conseils héréditaires, et de devenir, eux aussi, des maîtres originaux, originaux comme les ciels, comme les rivages, comme les bois et les champs... comme l'ensemble du merveilleux décor de nature où s'agite leur pensée, où s'épanouit leur âme.

Dans le domaine des êtres et des arts, le particularisme provincial ne s'exercera jamais avec trop d'activité passionnée. Il n'est pas de patriotisme plus pur et plus élevé que celui qui consiste à poursuivre avec désintéressement une œuvre que je qualifierai d'œuvre de résurrection nationale, puisqu'il s'agit de renouer la chaîne brisée des traditions d'art régional, et d'étendre le domaine intellectuel de la grande patrie, en répandant autour de soi une vie nouvelle.

Armand Dayot.

Le Symbolisme de l'If

Ce n'est pas seulement dans les cimetières bretons qu'il était d'usage de planter des Ifs; il en était de même en Angleterre durant tout le Moyen Age.

Le Révérend C. A. Johns(1), B. A., F. L. S., dans son livre *The forest trees of Britain* (London, 1889, 8e édition, p. 341 et suivantes), consacre quelques pages à cette coutume.

Il rappelle, en commençant, que l'If *(taxus)* jouissait plutôt d'une mauvaise réputation chez les Romains, à en juger d'après la façon

(1) Auteur de « *Flowers of the Field* », « *British Birds in their haunts* », et autres ouvrages sur la flore et la faune de la Grande-Bretagne.

dont en parlent Pline et Virgile. C'était un arbre de mauvais augure. Non seulement ses baies, mais encore les objets faits de son bois, son ombre même, étaient réputés comme ayant un effet funeste sur les hommes et les animaux. Divers auteurs, tant des temps modernes que de l'antiquité, s'accordent pour considérer l'If comme doué de propriétés mortelles pour le bétail. Il n'est donc pas étonnant que l'apparition fréquente d'Ifs dans les cimetières ait suggéré l'idée que ces arbres avaient été plantés là comme un emblème de la mort et un ombrage convenable pour les trépassés. Le Révérend C. A. Johns ne croit pourtant pas que ce soit là la vraie raison de leur présence. Après avoir parlé des Ifs plus que centenaires qui s'élèvent encore dans une foule de cimetières anglais, il continue en ces termes :

Il est trés probable qu'à l'époque où on éleva des croix dans ces endroits sacrés comme emblémes de la victoire remportée sur la mort par l'Auteur de notre foi, l'If (*Yew-Tree*) fut planté prés des croix pour symboliser, par sa durée et son aspect toujours identique, la patiente attente de la Résurrection, par ceux qui confiaient avec espoir à la terre les corps de leurs amis... Ils regardaient, sans doute, la verdure perpétuelle qui ombrageait les restes de leurs péres et qui devait bientôt projeter aussi son ombre sur les leurs, comme l'expression la plus convenable de leur foi dans l'immortalité de l'âme. Générations aprés générations pouvaient aller rejoindre l'assemblée de leurs pères, l'If proclamait à ceux qui restaient que tous, semblables à l'If toujours vert et immuable, vivaient dans un autre monde, la vie qui avait été l'objet de leur désir. Nous pouvons donc conclure avec assurance que l'If n'est pas un ornement insignifiant dans nos cimetières, encore moins un symbole païen, ou (comme certains le penseront) un arbre planté pour obéir à des idées superstitieuses, mais un embléme religieux approprié :

Of vast circumference, and gloom profound,
This solitary tree ! A living thing
Produced too slowly ever to decay ;
Of form and aspect too magnificent
To be destroyed (1)

Le Révérend cite différentes autorités à l'appui de son opinion. Suivant le Dr Hunter, cité par Miss Kent, les branches de l'If

(1) « A la vaste cîme et au sombre aspect, cet arbre solitaire ! Chose vivante qui a grandi trop lentement pour dépérir jamais ; de forme et d'aspect trop magnifique pour être détruite. »

étaient souvent portées en procession le Dimanche des Rameaux (*Palm Sunday*) à la place de palmes. C'est encore la coutume, chez les paysans irlandais, de porter des brins d'If à leurs chapeaux à partir de ce jour jusqu'à Pâques(1).

« Nos ancêtres, dit Martyn, étaient particulièrement attentifs à conserver cet arbre funéraire dont les branches étaient portées en procession jusqu'à la tombe et déposées à l'intérieur, sous les corps de leurs amis partis de ce monde.

« Notre savant Ray dit que nos pères plantaient l'If dans les cimetières à cause de son éternelle verdure, comme un symbole de l'immortalité qu'ils espéraient et attendaient pour ceux qui reposaient là. Pour cette raison, on porte encore de l'If dans les enterrements et on en jette des rameaux dans les tombes avec les corps. En certaines localités de l'Angleterre et du Pays de Galles, on les plante avec des fleurs sur la tombe elle-même. » Shakespeare fait allusion à une coutume semblable:

My shroud of white, stuck all with Yew, Oh! prepare it!(2)

Philips cite des passages tirés des anciennes lois galloises d'après lesquels il semble que certains arbres étaient solennellement consacrés à des fins religieuses (*solemnly dedicated to religious purposes*) et, par suite, estimés plus haut que d'autres :

« Un If consacré, sa valeur est d'une livre sterling; un chêne, sa valeur est de 120 *pence*. »

Le Révérend C. A. Johns démontre, sans peine, l'absurdité de l'opinion courante qui voudrait que les Ifs aient été plantés, au Moyen Age, dans les cimetières, pour fournir du bois à la fabrica-

---

(1) A rapprocher de l'usage de porter en procession des branches d'If le dimanche des Rameaux la coutume signalée par T. F. Thiselton Dyer dans ses *British Popular Customs*; le Vendredi Saint (*Good Friday*), l'église paroissiale de Leigh (Worcestershire) est ornée d' « If funéraire ». La même coutume existe aussi à Belbroughton, dans le même comté. (T. F. Thiselton Dyer, M. A., Pembroke Collège. Oxon. *British Popular Customs, present and past, illustrating the social and domestic manners of the people, arranged according to the calendar of the year.* London, 1891)

(2) « Mon blanc linceul tout garni d'if, oh ! prépare-le ! »

tion des arcs (1). Il mentionne un article, paru dans le *Magazine of Natural History*, dans lequel M. Bowman exprime l'opinion que les anciens Bretons, avant l'introduction du Christianisme, plantaient des Ifs près de leurs « temples ». (Saint Augustin convertissant ces temples en Églises chrétiennes, suivant les instructions de Grégoire-le-Grand, aurait laissé les Ifs.) « On voit encore des Ifs qui, suivant toute probabilité, étaient déjà des arbres vénérables avant l'introduction du christianisme. »

Une opinion analogue est celle de M. Bree qui prétend que, bien loin que les arbres aient été plantés dans les cimetières (*churchyards*) après l'érection des églises, ce sont au contraire les églises qui, à l'origine, furent fréquemment bâties dans des bosquets d'Ifs ou près de vieux Ifs.

R. Le Roux.

LE « GWIR VREZONEK »

Nous publions cette lettre à titre de document celtique. Elle émane d'un Breton qu'inspire l'unique amour du parler celte. Notre ami Jaffrennou aime trop la Bretagne pour nous reprocher la publication d'une lettre dont l'intérêt philologique n'échappera à aucun de ceux qui consacrent leurs forces intellectuelles à la préservation de la langue bretonne. — M. Le D.

Cher Monsieur,

Je compte sur votre impartialité pour publier dans le *Fureteur breton* la protestation suivante concernant la façon dont M. Jaffrennou comprend et pratique le relèvement et l'épuration du breton. Je suis au nombre de ceux qui ont beaucoup espéré, au début, de M. Jaffrennou. Je suis aussi au nombre de ceux qui admireront

(1) Le grand arc (*long bow*) qui fut l'arme nationale des Anglais à l'époque des batailles de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt, était généralement fait d'If. L'If étranger paraît avoir été préféré pour cet usage à l'If anglais.

toujours tant de belles gwerzes et de sônes du *Barzaz Taldir*, où l'on ne sait ce qu'on doit le plus admirer du talent du poète ou de la pureté et de l'élégance de la langue. Mais ni les espérances de jadis, ni l'admiration toujours existante pour le talent du Taldir qui composa *an Hirvoudou* et *an Delen Dir* ne peuvent m'empêcher de m'indigner de la façon dont M. Jaffrennou s'amuse à écrire la prose bretonne depuis qu'il a fondé *Ar Vro*. Il nous sert de temps en temps, dans cette petite revue, des articles qu'on a de la peine à considérer comme venant de l'auteur du chant national breton-armoricain et qui sont loin d'être un régal pour ceux qui aiment la vraie langue bretonne, la langue nettoyée et dépouillée de la crasse, des verrues et autres immondices que l'incurie, la paresse et l'ignorance des Bretonnants eux-mêmes ont laissé s'accumuler en elle depuis plusieurs siècles, pour la plus grande joie de ses détracteurs. Ces articles de M. Jaffrennou fourmillent de mots français, de gallicismes, de négligences et de trivialités. Rien n'est plus pénible pour quiconque connaît le « gwir vrezonek » celui de M. l'abbé Inizan dans son *Emgann Kergidu*, des rédacteurs de *Kroaz ar Vretoned*, de *Feiz ha Breiz*, de *Dihunamb*, que de lire les articles de M. Jaffrennou. On dirait qu'il a fait le pari d'écrire le plus mauvais breton possible et de ridiculiser la langue en la transformant en un patois à demi français. Mieux vaudrait à coup sûr écrire en français. Voici quelques exemples de mots français que M. Jaffrennou emploie, *sans nécessité aucune*, les mots bretons équivalents existant.

Ar Vro, numéro de mars 1908, dans l'article: *Kojou tro ar miz*.

1. *Ar Benediktined*, les Bénédictins, faute pour *Ar Venediktined*; en outre M. Jaffrennou ignore-t-il que le mot breton correct est *Beneadiz*, *Beneat* étant la forme bretonne de *Benoît?*

2. *Konferansou*, conférences, au lieu de *prezegennou*.

3. *An Aoutrou Duparc pehini a zo bet sakret*... Ici, *pehini* est un gallicisme, tout ce qu'il y a de plus grossier.

4. *Kontre*, contrée, au lieu de *korn-bro*.

5. *Asamblez*, ensemble, au lieu de *a-gevret, e-kevret*.

6. *Pourmenaden*, promenade, au lieu de *tro-vale*, *baleaden*.

7. *Arru*, arrivé, au lieu de *digouezet*, en *em gavet*.

8. *Memez*, même, au lieu de *hevelep*.

9. *Interet*, enterré, au lieu de *douaret, lakaet er bez, beziet, beredet.*

10. *Republikaned ar Portugal pere a oa bet gwalgaset*. Ici *pere* est un grossier gallicisme, comme plus haut *pehini*.

11. *Douetanz*, doute, au lieu de *arvar, mar*.

12. *Adversour*, adversaire, au lieu de *enebour*.

Voici d'autres « perles » tirées du jargon à demi francisé de M. Jaffrennou, *Ar Vro,* collection 1907 :

P. 35, dans le compte-rendu des fêtes de Questembert : *daou blak arem war bere a zo garanet brezonek. Plak,* plaque, au lieu de *taolen ; war bere,* gallicisme ; *garanet,* gravé, terme impropre : *garan* ne se dit guère que d'une rainure longue et droite telle que celle que l'on fait dans une planche de plancher ; il faudrait ici *kizellet* ou *engravet*.

P. 64 : *Refuzet,* refusé au lieu de *nac'het*.

P. 80: *Remerki,* remarquer au lieu de *merzout; konkour,* « concours » au lieu de *kenstrivadek; seanz*, séance, au lieu de *dalc'h*.

P. 79 : *Ar merit,* le mérite, au lieu de *an delid.*

P. 110 : *Komans,* commencer, au lieu de *deraoui, staga, krigi, boulc'ha*.

P. 128 : *Aktourien,* acteurs, au lieu de *c'hoarierien*. Etc., etc.

Je ne prolongerai pas ces citations. Ceux qui auront la patience de feuilleter la collection d'*Ar Vro* depuis son apparition, et de lire les articles de M. Jaffrennou, feront plus ample connaissance avec cet étrange jargon à demi français et ils pourront dresser avec les mots ainsi récoltés une jolie liste dans le genre de celles que Rabelais aimait tant.

Je ne ferai pas à M. Jaffrennou l'injure de croire qu'il a des illusions sur la valeur d'un pareil langage. Il a fait ses preuves et a montré dans *an Hirvoudou* et *an Delen Dir* qu'il était capable aussi bien, et même mieux qu'un autre, d'écrire un breton pur et correct. Mieux que personne, il sait donc que ce n'est là que du pseudo-breton, du breton de pacotille. Mais on avouera que c'est une singulière façon d'agir de la part d'un patriote qui a corné bien haut, au début, la nécessité de travailler à l'assouplissement et à l'épuration du breton.

Ses articles nous portent à croire qu'il a changé d'opinion et qu'il éprouve maintenant pour le breton ce que Montaigne éprouvait pour Paris lorsqu'il disait qu'il l'aimait « tendrement jusques à ses verrues et à ses taches. » En tous cas, il permettra à d'autres de ne pas être de son avis et de croire qu'il y a dans le breton moderne des choses plus attachantes et plus précieuses que les gallicismes, les barbarismes, les trivialités ou les termes d'argot populaire tirés du français.

Y. J.-M. PENNASQUEL.

La « Chante-Perce »

(DEUXIÈME ARTICLE)

Dans le bassin granitique de Vire, on appelle « chante-perce » la lourde barre d'acier — et non de fer — aiguisée à son extrémité, avec laquelle on fait, dans les masses de granit que l'on veut couper, les premiers trous dans lesquels on enfonce ensuite les coins. Cet outil n'est connu dans la région que depuis 1870 environ, époque à laquelle il fut introduit par des ouvriers bretons venus des Côtes-du-Nord ; auparavant, on se servait d'un marteau et d'une sorte de gros ciseau.

Le mot « chante-perce » est ici *technique*, et l'acier dont on se sert est désigné par les marchands sous le nom d'*acier à chanteperce*. Mais si l'on pense que l'instrument doit venir d'Angleterre ou des îles anglo-normandes, je n'ai pu avoir de renseignements sur la région d'origine de son nom : dans les chantiers de Vire, certains ouvriers l'appellent « la danseuse », à cause du mouvement de va-et-vient continuel qu'on doit lui imprimer.

Marcel GUIEYSSE.

Le Slavisme de La Villemarqué

Adolphe Paban, le poète des *Roses de Kerné*, nous communique un fragment très curieux d'une lettre que lui écrivait, le 25 décembre 1869, Thalès Bernard, un des intimes de Béranger.

M. de La Villemarqué vient de me donner la nouvelle édition de ses chants bretons où j'ai trouvé des pages très touchantes sur sa mère, quelques nouvelles poésies et un dialogue entre un enfant et un druide, des plus curieux, je vous assure. Mais ce qui est plus curieux encore, c'est que dans ce dialogue j'ai immédiatement reconnu un chant slave du Sud appartenant aux Moraves. Voilà ce qui a dû se passer: le morceau druidique (n'avez-vous pas froid dans les cheveux en pensant à une antiquité aussi solennelle ?) le morceau druidique a été mis en latin (cela est sûr, on a le texte) par quelque prêtre, qui empruntait ainsi des formules de raisonnement à nos ancêtres; et quelque missionnaire aura transporté le texte latin chez les Slaves du Sud pour les imprégner de théologie catholique d'après la recette druidique. Cela n'est-il pas bizarre et intéressant ? (1) J'en ferai part à M. de La Villemarqué, en le remerciant de son volume, qui est réellement une œuvre précieuse et complète aujourd'hui.

THALÈS BERNARD.

(1) Qu'en pense M. Louis Leger, l'éminent slaviste du Collège de France et de l'Institut ? Si, comme le prétend Keramborn, avec Le Braz, Dottin, Le Goffic, Loth, Havet, Luzel, le chant du Barzaz Breiz *Ar Ranou* est apocryphe, le chant celtique ne peut, par sa traduction latine, avoir inspiré le chant slave. N'est-ce pas plutôt le chant slave qui aurait inspiré le poème de La Villemarqué ? Il serait au moins intéressant de comparer avec le texte breton le texte slave auquel Thalès Bernard fait allusion.

Les Rues Républicaines

La Révolution changea le nom des rues. Les rues ont depuis repris leurs anciens noms ou subi de modernes appellations. Il nous paraît curieux de noter ici les dénominations pittoresques dont les rues de nos villes se parèrent au moment le plus pathétique de notre histoire.

Nous commençons par les rues de Lannion, et remercions Maître Joseph Morand, maire de cette ville, qui nous communique ce document.

***

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 4 Germinal, an II de la République.

Le conseil général en vertu de l'ajournement porté dans sa délibération du 25 ventose dernier et après avoir entendu l'agent national provisoire, arrête, que les rues de la commune s'appelleront à l'avenir savoir :

La rue dite des Capucins, à prendre de la place de la Réunion jusqu'au grand chemin de Guingamp, s'appellera *Rue de la Convention.*

La rue connue sous le nom de Keriavily jusqu'au détour à prendre de la même place de la Réunion jusqu'à la rue des Subsistances (ou Kermaria) *Rue de l'unité.*

La rue des Augustins portera la dénomination de *Rue des Sans-Culottes* et conservera ce nom jusqu'au pont de Sainte Anne qui s'appellera *Pont des sans-culottes.*

La rue dite Kermaria s'appellera *Rue des subsistances ;* elle portera ce nom à prendre du pont qui s'appellera *pont des subsistances* jusqu'à la place de la Sentinelle (ci-devant Miroir).

Les rues à prendre de la place de la Réunion connues sous le nom des Halles ou Porsmeur, Suzaine des halles au Porsmeur, Suzaine des halles via jusqu'au Pavé neuf, s'appelleront *rue de l'Égalité*. Les places existantes aux deux bouts des Halles s'appelleront *place du Temple*.

La rue connue sous le nom de Saint Malo *Rue de la Fraternité*, celle conduisant de la maison commune au quai connue sous le nom de la Rue et la rive s'appellera *Rue du Port*.

La place connue sous le nom de place du Miroir s'appellera *Place de la Sentinelle*.

La ruelle conduisant de cette place à la rue de l'Égalité s'appellera rue *de la Sentinelle*.

La rue connue sous le nom des Fèvres à prendre de la même place de la Réunion jusqu'au grand chemin de Tréguier portera la dénomination *de la rue de la Liberté*.

Les rues à prendre de la place du Temple connues sous le nom de Port au gruau et du marché, *Rue de la Montagne*.

Celle sous le nom de Pavé neuve jusqu'au pont de l'Égalité, ci-devant Viarmes, *Rue de la Révolution*.

La rue conduisant du port au Temple de la Raison, s'appellera *Rue de la Raison*.

Les quartiers Buzulzo, Kernenno, Potterie, conservent leurs anciennes dénominations.

(Signé : Le Beaudour, notable; Pillas, notable; Toudic, officier municipal; Jean François Clec'h, greffier.)

* * *

Nous faisons appel à l'obligeance des mairies et des fureteurs locaux, pour la suite de ce travail, piquante contribution à l'histoire des cités bretonnes.

Jacques Skuber.

Sur le « Doctrin an Christenien »

(Suite)

---

19. Enfin, le *Doctrin* contient une version poétique des Commandements.

(P. 28, 29). *Gourchemennou Doue.*

1. En un Doue parfet ez credy.
   Hac à meuly hep muy quen.
2. Dren' hano à nez aff ne touy quet.
   Didan poan pep lech à pechet.
3. An sulyaou, hac an gouelyaou din
   A obseruy quer anterin.
4. Enor da tat, da mam, hep bout fell
   Dre charantez sicoury hac ez beuy, pell.
5. Muntrer yuez ne vizy quet
   A volontez nac à effet
6. Luxurius mir na vizy
   A effet nac a desir muy.
7. Laez rez (*lis.* Laezrez), na miret madoauden (*lis.* madaou den).
   Hep é volontez, na gra quen.
8. Nac à enep den fals testeny,
   Gaou en lech guir ne liuiri.
9. Na desir eur an quic bizuiquen,
   Nemet gand priet hep muy quen.
10. Madaou hentez na souhet tam
    Do miret flam iniustamant.

Les Commandements de Dieu.

1. En un Dieu parfaitement tu croiras — Et le loueras seul.
2. Par son nom tu ne jureras pas — Sous peine, partout, de péché.
3. Les dimanches et les fêtes chômées — Tu les observeras bien entièrement.
4. Honore ton père, ta mère, sans être ingrat, — Par amour secoure-les et tu vivras longtemps.

5. Meurtrier aussi tu ne seras pas — De volonté ni d'effet.
6. Luxurieux garde-toi d'être — D'effet ni de désir non plus.
7. Voler, ni retenir les biens de personne — Sans sa volonté, ne le fais plus.
8. Ni contre personne faux témoignage,— Mensonge au lieu de vérité tu ne diras.
9. Ne désire l'œuvre de chair jamais, — Qu'avec épouse, sans plus.
10. Biens du prochain ne souhaite point — Pour les garder très injustement.

20. Le premier vers a huit syllabes, avec rime intérieure ; le second manque d'une syllabe et de rime finale. Mais la fin du premier devient la rime intérieure du second. Sur ce point, ce distique est conforme au dixième. Il n'y a pas à corriger cette particularité qui se retrouve ailleurs; voir *Rev. Celt.*, XIII, 239, etc.

Quant à la syllabe manquante, cela vient probablement de ce que *à meuly* a remplacé *e adory*, tu l'adoreras.

21. Au deuxième distique, c'est le second vers qui est exact, il a même une seconde rime intérieure (did*an* po*an*). Le premier est trop long et manque de rime intérieure, de plus il n'exprime pas l'idée de « en vain ». Il faudrait quelque chose comme

En vaen dre hanu Doue ne toue quet;

la corruption est venue de ce que l'on a remplacé par un pronom le mot *Doue*.

22. Le troisième distique est irréprochable. Son premier vers se trouve dans les *Middle-Breton Hours* publiées par M. Stokes, Calcutta, 1876, p. 11, sous cette forme:

An sulyou han gouelyou dign

avec la contraction ancienne de *ha*(*c*) et *au*; cette variante laisse indécise la place d'une diérèse nécessaire à l'un des pluriels en *you*.

23. Il en est tout autrement du quatrième distique :

Comme Méphiboseth, il boite des deux jambes.

Nous en redresserons une en supprimant *dre charantez*, qui d'ailleurs n'a jamais été prononcé ainsi : l'*h* est de trop, on écrivait *dre carantez* et l'on prononçait *dre garantez*.

On peut supposer qu'il y avait d'abord :

Da tat, da mam, hep bezaff fell
Enory hac ez beuy pell,

avec deux rimes intérieures au premier vers, la prononciation étant d*a d-at*, d*a v*am, et les douces rimant avec les fortes : *ad* avec *at*, *av* avec (bez)*aff*. Un exemple tout semblable se montre Sainte-Barbe 370, où la finale de *tommaff* rime avec l'initiale de *a mat*, c'est-à-dire *a vat;* voir *Rev. Celt.*, XIII, 242, 243. On a surchargé cette 4[e] strophe en ajoutant à l'honneur l'amour et le secours.

24. Les trois distiques suivants ont leurs pieds bien comptés, mais au point de vue de la rime intérieure, ils sont si négligés, qu'il est douteux que leur rédacteur y ait pensé.

25. La vieille versification reprend ses droits aux trois derniers distiques.

Str. 8. Le premier mot *Nac* peut être de trop, mais la synizèse des deux voyelles *a* et *e* dans *à enep* est admissible.

26. Un phénomène du même genre (pour *-a a*) permet de rétablir ainsi le commencement du 9[e] dist. : Na hoanta an eufr quic bizuiquen.

Le vers suivant était certainement :

Nem*et* gant pri*et* hep qu*et* quen

avec double rime intérieure; l'ancienne locution *hep quet quen*, (Sainte-Barbe 136, etc.) a été remplacée par une autre devenue plus usuelle.

27. La rime de hent*ez* à souh*et* s'explique par le fait qu'il y avait déjà en moy. breton une variante *hente* (Sainte-Barbe 759); le *t* de *souhet* se fond dans celui qui suit. Il y a dans le *Grand Mystère de Jésus* des rimes de ce genre, comme celle de *so* à gou*sot* quet, cf. *Rev. Celt.*, XIII, 239.

28. Le verbe *souhet* souhaite ne se trouve pas en moy. bret., les documents de cette époque ne présentant que le nom *souhaet* souhait;

mais ce verbe paraît peu après, cf. *Gloss.*, 637. Est-ce ce mot qui se lit, *Barzaz Breiz* 2 : *o sachat, o souheti*? La traduction porte : Ils tirent, ils vont expirer ; il s'agit de deux bœufs.

29. *Iniustamant*, injustement, autre emprunt français, manque aussi en bret. moyen ; on lit dans un cantique du *Doctrinal*, p. 139 :

Tu ne lui commanderas rien injustement.
Netra injustamant deza ne commandy.

(*A suivre.*) Em. ERNAULT.

La Chevalière de Fréminville

(*Suite.*)

VI

Il est temps que je redevienne mon contemporain, que je dépouille l'homme de 1841, pour m'affranchir d'une dette onéreuse. Le moyen d'offrir une rose blanche à Caroline de L. P., si Caroline n'habite point la tombe du Chevalier de Fréminville, si la main qui signa les *Antiquités du Finistère* renie celle qui traça l'*Essai sur l'influence physique et morale du costume féminin?...*

Je pourrais résoudre le problème en adoptant le témoignage de Levot, qui dans le *Bulletin de la Société Académique de Brest*, déclare : « Quant à son habitude de s'habiller en femme, *il* a essayé de la justifier dans un petit écrit, aujourd'hui introuvable, qui n'est pas la moindre des singularités par lesquelles il s'est fait remarquer... *Il* s'y représente comme un Faublas... » Fort bien ! Mais Levot s'exprimait ainsi en 1868, près de vingt ans après la mort du Chevalier. Sur quoi s'appuyait-il? Sur la tradition, la vraisemblance.

Cela suffisait alors : cela ne suffit plus. Notre appétit de documents exige davantage. Si nulle preuve solide ne permet d'identifier avec l'archéologue sévère l'essayiste aux allures d'essayeuse, nous n'avons pas le droit d'imputer à la Chevalière sa propre apologie.

... Chasseur convaincu d'avoir fait buisson creux, je renonçais à suivre, à débrouiller les lacets d'une piste fallacieuse, et sur les grèves de Trégastel accrochais ma pensée au vol des mouettes, quand je reçus de Paris une lettre du Directeur du *Fureteur Breton*. Maurice Le Dault m'écrivait : « Je viens d'être mis en rapport avec le Docteur Ch. Auffret, ancien Directeur du Service de santé de la Marine, Brestois érudit dont vous connaissez sans doute l'ouvrage sur les Ozanne. Enfant, il a vu se pencher à sa fenêtre le Chevalier en chevalière. Le Docteur possède même un manuscrit de Fréminville, traitant du costume féminin, manuscrit enfermé dans un tiroir dont il a perdu la clef... » Je télégraphiai au Directeur du *Fureteur Breton* : « Cambriolez le Docteur Auffret. »

Ce télégramme troubla fortement Maurice Le Dault. Il attendit mon retour sur les bords de la Seine, pour m'apprendre... que le Docteur Auffret avait retrouvé sa clef.

Nous volâmes rue Caumartin, envahîmes un appartement meublé d'angles pareils à des coins de musée. Le Docteur parut, alerte vieillard aux exclamations romantiques. Une tête ronde comme un boulet du temps de Surcouf, un boulet percé de deux flammes pétillantes auxquelles rien n'échappe sous l'épais carton ou derrière la vitre poudreuse du marchand de livres, d'estampes, de curiosités. Avec des joies de corsaire aux courses fructueuses, il conte ses prouesses de collectionneur, ses aventures de bibliophile contraint d'atteler des bœufs à une charrette pour traîner un Album de la Révolution.

L'idée fixe me lancine. Je réclame le manuscrit de Fréminville.

— Je vous le montre !. . s'écrie le Docteur Auffret, en me présentant un portrait de Cambry.

De Cambry ? Ce portrait m'intéresse doublement. Car en vain j'ai longtemps cherché le visage de l'auteur du *Voyage dans le Finistère en 1794*, et ce *Voyage* fut réédité en 1836 avec « notes historiques, archéologiques, physiques » du « capitaine des frégates du Roi... »

— Voici le manuscrit !

Sur une table de bambou le Docteur dépose un cahier cartonné. Je me penche et rugis d'allégresse. L'*Essai sur l'influence !...* Devant moi bâille, mignardement, le manuscrit de l'opuscule dont je découvris un exemplaire imprimé. Je feuillette, d'un doigt frémissant et indiscret. Quatorze pages, entre lesquelles, commentaire piquant comme les épingles d'un corsage, se glissent des copies de l'Album de Fréminville, de l'étrange Album où la Chevalière se portraictura en ses divers costumes...

Soudain mon front se rembrunit. Ma lèvre soupire :

— Ce n'est pas l'écriture de Fréminville.

— Ciel ! que dites-vous ?

En regard du manuscrit de Caroline j'étale une lettre du Président du Souv.·. Cons.·. des K.·. S.·. convoquant les réguliers d'Heredom de Kilwinig en la vallée de Brest. Les graphismes diffèrent.

Le Docteur proteste :

— Mme B***, qui me donna ce manuscrit, le tenait de Fréminville, ainsi que l'Album, dont elle refusa de se défaire...

J'examine le manuscrit, la lettre ; je compare, j'expertise. A première vue, les divergences éclatent. Grâce à un examen attentif, je me persuade que ces divergences s'expliquent aisément. La plume obéit aux mouvements de l'âme. Autres minutes, autres nerfs ! D'une part, le graphisme turbulent, belliqueux, frénétique du marin, du Templier : voyelles et consonnes allongeant des coups de lance aux Infidèles, aux persécuteurs du Temple, syllabes jetant le grappin et montant, avec des moulinets de sabres, à l'abordage de navires anglais, lettres s'éparpillant, se rejoignant au caprice de la mêlée, mots que traversent des rafales et qui courent, gambadent, se disloquent, sous l'averse de projectiles semant à la diable points et apostrophes, *V* majuscule s'ouvrant comme un cratère, *t* minuscule que barre une vergue et dont la base s'évanouit fauchée par une trombe de fer !... D'autre part, les jambages soignés de Caroline ajustant les détails de sa toilette scripturale, laçant ses lettres comme un corset de satin, coiffant ses mots de points et d'accents aux légèretés d'oiseaux de paradis. Chaussés de prunelle noire, vêtus de taffetas rose, verbes

et substantifs s'inclinent en des révérences discrètes, affichent une sentimentalité de bon goût. Point de débraillé sordide, de négligences roturières! La Chevalière se devait à elle-même de calligraphier une plaidoirie où palpite tout son moi. Le style, c'est l'homme; l'écriture, c'est la femme, avec ses pudeurs, sa coquetterie, ses artifices, le souci de cacher ses disgrâces, de faire ressortir ses avantages.

Et voici que repris par la séduction de ces boucles fines, de ces pattes de libellules, je me mets à relire dans le manuscrit l'*Essai* que j'ai lu imprimé, c'est-à-dire dépourvu de ses grâces initiales, de sa personnalité féminine! Et le texte revêt un nouveau sens; le texte se commente lui-même, s'éclaire, s'illumine d'un rayon qui disperse les brumes du doute. Je vois, je comprends. La lettre moulée, lettre morte! La lettre écrite vit, parle, trahit les secrets de la main qui mena la plume. L'aveu s'échappe de ces lignes, qui me livrent, avec l'identité de Caroline, le pourquoi des déguisements de Fréminville.

Pourquoi le Chevalier fut-il la Chevalière?

Aucun rapprochement à établir avec l'homme-femme de Versailles, Savalette de Lange, aventurier mystérieux. Aucun rapport avec la Chevalière d'Éon, diplomate en cerceaux, si ce n'est peut-être le vague désir de l'imiter extérieurement. L'esprit d'imitation joue un rôle indéniable dans ces cas d'excentricité où se mêle un grain de mégalomanie : besoin d'être Sardanapale, Néron, Héliogabale, besoin d'incarner Henri III, Monsieur, le Régent : besoin naturel chez un antiquaire qui a le culte du passé, l'habitude de vivre derrière soi (1) : besoin légitime chez un partisan des choses mortes, rêvant de ressusciter en lui et sur lui le régime des Valois et des Bourbons, la France des fraises, des prunes, des paniers.

Aux approches de 1830, un Breton de Saint-Malo occupa l'attention parisienne avec ses manières et ses jupes d'avant 89. Douairière de l'ancienne cour, chanoinesse de plusieurs chapitres d'Allemagne habitant, faubourg Saint-Germain, un boudoir de marquise, parmi

---

(1) « La puissance des souvenirs a toujours été grande sur mon esprit; elle a toujours agi fortement sur mon imagination. Je me suis complu toute ma vie à vivre plus dans le passé que dans le présent. » (Fragm. des Mém. de Fréminv. cité par Levot).

des tentures de lampas de l'Inde, des rocailles, des magots, des meubles en bois de rose, assis sur un lit à baldaquin et à plumes, coiffé d'un bonnet de linon, une camisole sur la poitrine, un vieux tartan sur les épaules, Causen O'Rourk de Courchamps nasillait des refrains de Collé, de Panard, dévidait mille historiettes galantes, encensait M. de Bonald, déchiquetait la Charte, lardait d'épigrammes le comte de Beausset, préfet du palais impérial qui ne soupçonna point que dans l'agneau « le quartier de devant est beaucoup plus estimé que le quartier de derrière », et que « tous deux doivent se servir rôtis, après le premier service. » Au fait, un gourmand, cet O'Rourk, un pique-assiette payant à coups de langue les bons morceaux. Sans affinité avec Fréminville (1).

Ne parlons pas d'Henri III. Caroline calomnie la Chevalière en l'excusant par l'exemple de l'uraniste couronné. On ne peut décemment comparer au roi des Mignons l'archéologue à qui, dans l'*Annuaire de la Société des Antiquaires de France,* Depping rend un juste hommage (2). Caroline semble mieux inspirée lorsqu'elle préconise une passion « d'autant plus aimable qu'elle est tout à fait innocente et n'entraîne ni la ruine de la santé, ni celle de la fortune... »

De la santé ?.. Hum ! Les médecins contestent l'excellence du monachisme, même poudré. De la fortune ?.. Oui, peut-être vaut-il mieux s'habiller en marquise que de fréquenter les tripots. L'Abbé de Choisy l'éprouva, partagé qu'il fut entre les chiffons et le brelan. Celui qui fournit à la Chevalière de Fréminville son plus précieux modèle analyse curieusement les joies de la métamorphose :

---

(1) Causen de Saint-Malo, qui s'intitulait Causen O'Rourk de Courchamps et prétendait descendre des rois d'Irlande (les O'Rourk) fut un mystificateur prestigieux (il a écrit les Souvenirs de la Marquise de Créquy). Le plaisir de mystifier entre dans la composition des savantes délices que recherche l'homme-femme, qu'il s'enveloppe de mousseline ou s'affuble d'un pseudonyme féminin. Rappellerai-je la récente supercherie de William Sharp, qui devint célèbre sous le nom de Fiona Mac Leod ? Fiona Mac Leod ! Lorsqu'en 1899 j'assistais, à Cardiff, au Congrès des Bardes, l'annonce de l'arrivée imminente de la fameuse poétesse causa une indicible émotion (nous attendîmes en vain).

(2) Notice nécrologique. « On ne croirait pas, si l'on n'en était sûr, que cet ancien marin, ce chevalier enfoncé dans l'histoire du Moyen-Age, ait aimé, pendant sa retraite à Brest, à se revêtir du costume féminin, et qu'il ait mis une recherche presque élégante dans cet habillement qui contrastait singulièrement avec ses traits fatigués et hâlés par la vie de mer. C'est un trait d'excentricité que je n'ai pas cru devoir passer sous silence, *quoiqu'il n'ait eu aucune influence sur sa conduite d'ailleurs régulière.* »

J'ai cherché d'où me vient un plaisir si bizarre. Le voici : le propre de Dieu est d'être aimé, adoré ; l'homme, autant que sa faiblesse le permet, ambitionne la même chose. Or comme c'est la beauté qui fait naître l'amour et qu'elle est ordinairement le partage des femmes, quand il arrive que les hommes ont ou croient avoir quelques traits de beauté qui peuvent les faire aimer, ils tâchent de les augmenter par les ajustements des femmes, qui sont fort avantageux. Ils sentent alors le plaisir inexprimable d'être aimé. J'ai senti plus d'une fois ce que je dis, par une douce expérience, et quand je me suis trouvé à des bals et à des comédies avec de belles robes de chambre, des diamants et des mouches, et que j'ai entendu dire tout bas auprès de moi : « Voilà une belle personne ! », j'ai goûté en moi-même un plaisir qui ne peut être comparé à rien, tant il est grand.

Plaisir enfantin ? Soit. L'Abbé de Choisy resta longtemps, grâce aux leçons de sa mère et aux conseils de Mme de La Fayette, un enfant. L'Abbé de Choisy commence par être femme. Fréminville, au contraire, se range d'abord du côté de la barbe, voire de la sainte-barbe. Il change de sexe en doublant le cap de la quarantaine. Aussi la métamorphose lui procure-t-elle des joies moins naïves, des plaisirs plus mûrs, plus réfléchis. Après avoir parcouru le monde, sondé le néant des passions communes, il se regarde et se crée des penchants personnels, des penchants conformes aux exigences d'une « sensibilité morale » qu'exalte une « organisation physique délicate ». Je cite Caroline, qui, ayant étudié le cas de la Chevalière, dénonce « une certaine disposition d'organes... »

Chut, Docteur ! Ne prononcez pas de termes barbares, empruntés au Dictionnaire de la physiologie, et que Fréminville jugerait injurieux (1). Du reste, le Chevalier, par une double affirmation, prouva que cette délicatesse physique n'allait pas jusqu'au *telum imbelle sine ictu*. Elle favorisait seulement la tendance au rêve que fait naître l'appréhension de réalités brutales :

Goûtez les plaisirs du mensonge.
Si la vérité vous fait peur !

Ces vers de l'arrière-petit-fils d'Henri IV guidèrent l'archéologue à particule. L'Abbé de Choisy se piquait de plaire au genre humain :

(1) A propos des moines de Saint-Gildas, il écrit : « Ceux-ci exercèrent sur le malheureux Abélard le dernier outrage, en le retranchant à jamais du nombre des hommes. »

Fréminville se piqua de se plaire à lui-même, en se dédoublant. Écoutons Caroline. C'est ici que le Chevalier se découvre, par un geste irrécusable.

Une grande délicatesse et une sensibilité exquise, tant au physique qu'au moral, est incontestablement la cause du penchant qu'ont certains hommes pour s'habiller en femme, de la passion qui les porte à s'assimiler autant que possible avec un sexe dont ils sont idolâtres. L'élégance moelleuse des vêtements de femme, l'idée qu'en les portant on se rapproche de ces êtres charmants, destinés par la nature à donner le bonheur, agissent délicieusement sur le système nerveux d'un être délicat, et lui font éprouver intérieurement des jouissances inconnues à ceux dont l'organisation est plus grossière.

Délicieux ! Du Paul Bourget, et du meilleur ! Jamais le romancier de *Cruelle Énigme* ne se montra psychologue plus raffiné, écrivain plus femme, et plus homme à la fois. Car il y a un homme sous la jupe de Caroline. Le vécu de ses analyses, le ressenti de ses impressions, s'oppose à ce que l'auteur de l'*Essai sur l'influence du costume féminin* soit une femme. Cet essayiste documenté est un homme : un homme d'un genre spécial, un homme qui est une Précieuse, un homme qui participe de Cathos et de Philaminte. Cette horreur des nœuds charnels, ces amours de tête hostiles aux romans qui commencent par où l'on finit, ce sensualisme idéaliste, ces temples érigés en l'honneur de l'Aphrodite intangible, ne doivent surprendre qu'à demi chez un marin, chez celui que sa profession condamne aux songeries solitaires, aux extases du cloître flottant. Perdu dans l'infini glauque, Don Juan se penche vers l'Océan, dont les flots deviennent la source immense où Narcisse se mire et s'admire, se frappe et meurt, voluptueusement. Livré aux mirages du désert liquide, Don Juan renouvelle le mythe du fils d'Hermès, dont les membres, sous l'étreinte de la nymphe Salmacis, se fondent en un corps d'un sexe équivoque. Créateur d'Ève immatérielle, il réédite, loin des côtes, le miracle de la côte d'Adam.

Cette tendance au rêve bisexuel poursuit à terre le capitaine de frégate, lui facilite l'accomplissement de ses devoirs de Templier. Le *votum castitatis*, qui assure le secret des mystères de l'Ordre,

Fréminville l'observe en réduisant le rôle de la femme à des caresses d'étoffes, comme il pratique le dualisme doctrinal en faisant de sa personne une sorte de Baphomet vivant, d'idole androgyne où s'unissent le chevalier du XIVᵉ siècle et la chevalière du XVIIIᵉ, Christophe et... Caroline.

Caroline de L. P... Où Fréminville a-t-il pris cette signature?... Dans sa parenté? Il eut une sœur nommée Sophie (à qui Mˡˡᵉ de Sombreuil écrivait : « Après Monsieur de V... vous êtes ce que j'ai de plus cher au monde. ») Mais je ne lui connais ni tante ni cousine répondant au prénom de l'auteur de l'*Essai*. En revanche, je connais une héroïne de Mᵐᵉ de Montolieu, très capable d'avoir... témoigné ses sympathies à la Chevalière. Fréminville, dans sa jeunesse, dut lire un roman très en vogue : *Caroline de Lichtfield*. Cette Caroline, le soir de ses noces, supplie son époux, le comte de Walstein, d'assurer son bonheur en lui permettant de passer quelques années dans la retraite...

D'autre part, n'oublions pas que Fréminville se figurait être Franc-Maçon. A ce titre, il devait vénérer un nom cher aux descendants d'Hiram depuis l'intervention d'une reine clémente en faveur de la Maçonnerie proscrite du Royaume des Deux-Siciles. Avant la Révolution française, dans les banquets maçonniques, aux santés usitées on ajoute celle de « Caroline, reine de Naples, protectrice des Francs-Maçons persécutés. » Sous l'Empire, une Loge, qui, dans une fête d'adoption présidée par Mᵐᵉ de Vaudemont, reçoit le prince de Cambacérès et le comte Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, s'intitule *Loge de Sainte-Caroline* ; on y « retrouve l'étiquette de la cour jointe à la politesse française. »

Caroline encore, cette Duchesse de Berry qui, en 1830, armée d'un pistolet, excite les défenseurs du trône dans un costume masculin !...

Il me reste à payer une dette. L'identification entre Caroline et l'archéologue brestois étant établie, rien ne m'empêche de tenir le serment prononcé sous la lance du Chevalier de Fréminville : je déposerai la rose blanche sur la tombe de la Chevalière.

Fréminville est mort à Brest, en janvier 1849. Prenons le train, retournons rue Royale (Grande Rue). Suivons le chemin que suivit

le cortège funèbre. Halte à l'église Saint-Louis, où le héros de la *Surveillante* accueillit le héros de l'*Etna*. Franchissons les remparts. En marchant, je relis ces lignes de l'*Armoricain*, copiées à la Bibliothèque :

Jeudi ont eu lieu les obsèques, auxquelles ont assisté un grand nombre de citoyens et d'officiers appartenant aux différents corps des armes de terre et de mer... M. le Chevalier de Fréminville n'était pas un homme ordinaire. Comme officier, comme naturaliste, comme antiquaire, il a laissé dans la marine et dans notre province, des souvenirs qui ne périront pas... M. de Fréminville s'était voué de cœur à la Bretagne. Aussi est-ce pour payer sa dette à sa patrie adoptive qu'il entreprit d'écrire ses recherches sur les antiquités de la Bretagne, cet ouvrage qui a donné parmi nous une si grande impulsion aux études archéologiques, ouvrage qui, malgré quelques erreurs, a pris dans la science un rang qu'il ne perdra plus, et qui sauvera de l'oubli le nom de son auteur.

J'arrive au cimetière Saint-Martin. Je demande au Conservateur du cimetière :

— La tombe du Chevalier de Fréminville ?

Le Conservateur me regarde :

— Je ne connais personne de ce nom.

(La fin au prochain numéro.) Léon DUROCHER.

Villes et Bourgades

Jugon, qui n'a que 534 habitants, eut, au Moyen Age, une importance telle que les Jugonnais citent encore ce proverbe :

Qui a Bretagne sans Jugon
A chape sans chaperon.

Il est vrai qu'autrefois Jugon possédait un château fort, maintenant détruit.

Les Jugonnais étaient très batailleurs. Dans son Blason Populaire de la Haute-Bretagne, Paul Sébillot consigne ce dicton :

A Jugon
I' s'battent à coups d'fougon.

Se battent-ils encore ainsi? Non : ils deviennent plus pacifiques, ayant pour juge de paix l'arrière-petit-fils de Proudhon.

***

Le traditionniste Charlec nous communique quelques « vignorises » d'Ille-et-Vilaine détachées par lui du *Dictionnaire des locutions de Rennes*, de Coulabin :

Les *poulains* d'Argentré. — Les *viaux* de Bais. — Les *oies* de Bécherel. — Les *pelots* de Betton. — Les *huguenots* d'Ercé. — Les *coquaires* de Feins. — Les *sorciers* de Fougères. — Les *lubants* de Gahard. — Les *glorieux* de Gévezé. — Les *grignotoux* de Janzé. — Les *pobiers* de Lassy. — Les *loups* de Mézières. — Les *chouans*, les *bossus*, les *coq blancs* de Vitré.

***

De Guémené-sur-Scorff, célèbre par ses boyaux de porc, je reçois ce billet :

Monsieur, si vous dites que les Guémenois sont des andouilles, je vous casse...

Je me tais : je ne tiens pas à être défiguré.

Pierre LAURENT.

PERLES ARMORICAINES

Effet du printemps : il pousse au docteur Le Fur une nouvelle feuille. Titre : *Le Breton de Paris*, « organe de *toutes* les Sociétés Bretonnes. » — De toutes ? — Assurément. — Ce *Breton de Paris* n'est l'organe ni du *Gui*, ni d'*Ann Délen*, ni de *La Bretagne*, ni de *L'Union Bretonne*, ni de *L'Assistance Bretonne*, ni de *L'Union Fraternelle des Bretons de Paris*... — *Le Breton de Paris* est l'organe de la Société du docteur Le Fur, qui représente à lui seul toute la Bretagne...

Les petits hommes ont la folie des grandeurs.

***

On reproche à l'abbé Coriton d'avoir dit à ses compatriotes quelques vérités un peu rudes. Henri de la Guichardière renforce le réquisitoire de l'abbé Coriton, en décernant à la Compagnie de l'Ouest un brevet de... Dans un récent épithalame, le barde au menton doré parle d'un wagon d'où « par les vitres *pleines de crasse* » il regarde le paysage. Notez que l'auteur de cet épithalame n'est pas un voyageur de troisième classe. C'est un voyageur entiché de son rang, un voyageur qui déclare que...

Et que nous, bardes-gentilshommes,
Nous resterons ce que nous sommes
En dépit des sous-potentats,
Des cagots et des avocats.

Nobles vers, en faveur desquels le Dragon Rouge annoncé par Merlin devrait bien décrasser les wagons de première de la Compagnie de l'Ouest.

***

Léon Le Berre commence dans *Le Clocher Breton* une Histoire de Bretagne que son talent d'écrivain ne peut manquer de rendre attrayante. L'historien se double en lui d'un géographe ennemi des notions surannées. Comme épigraphe au premier chapitre, il met deux vers célèbres, transcrits ainsi :

O Breiz-Izel, ô Kaera-Vro !
Mor en e c'hreiz, koat en e zro !

Mer au milieu, bois alentour !... La Bretagne finira par devenir le pays de Guillaume Tell.

***

Deux parlementaires.

Le sénateur Delpech a découvert un Breton illustre : le général Hoche, à qui, au banquet des Bleus de Bretagne, il délivre un acte de naissance quiberonnaise. Diable! Lorsqu'il visita la presqu'île de Quiberon, le général Hoche avait 27 ans. Chaque année, Versailles célèbre par un banquet officiel l'anniversaire de la naissance de son illustre fils. Sénateur Delpech, assistez à ces agapes, et parlez au dessert pour apprendre aux Versaillais que leur concitoyen est né en Bretagne.

M. de l'Estourbeillon perd le sens de la chronologie. Dans une conférence lue à Redon, pour « donner une faible idée de notre poésie bretonne », il cite *Marguerite de Keronar*, de Ch. Le Goffic, comme « une traduction française » d'une sône d'Yves Berthou. *Marguerite de Keronar* est une des premières pièces de Ch. Le Goffic, qui récitait cette cantilène au Quartier Latin, vers 84, et l'inséra dans *Amour Breton* en 89. Yves Berthou, dans son beau recueil *Dre an*

Delen hag a c'horn-bout (1904), présente sa sône comme traduite de la poésie française de Le Goffic, dont il reproduit le texte en regard. Cependant M. de l'Estourbeillon...

***

Les gaîtés de l'affiche électorale. A Paris (14e A.), on lit sur les murs : *Louis Tiercelin, candidat pour la forme.* Évidemment, Louis Tiercelin est un exquis défenseur de la forme ; mais... nous ne le voyons pas conseiller municipal d'un quartier démoc-soc.

Aotrou Judoc.

Feux de la Saint-Jean.

Nous recevons de Rennes, en dernière heure, cette lettre dont notre impartialité nous interdit de différer la publication :

Dans son N° de février-mars, le *Fureteur Breton* a publié un article intitulé : *Les Dents du Dragon*, et signé : Keramborn. Sous ce pseudonyme transparent, le disciple préféré et le plus grand admirateur de Luzel écrit à la page 105 : « Les saints ! matière délicate à laquelle je n'ose toucher. L'abbé Millon a formellement défendu aux feux de la Saint-Jean de se ressouvenir du culte d'Hélios. Il est vrai que l'abbé Buléon a prouvé l'inexistence de saint Cornély... »

J'ignore ce que le distingué curé de la Cathédrale de Vannes pense du patron de Carnac, mais j'avoue avoir lu avec une stupéfaction profonde la phrase qui me concerne, parce qu'elle est absolument l'opposé de la vérité. L'année dernière, en effet, j'ai publié une étude sur *Le Culte du Feu en Armorique*, et les 27 pages de cette brochure sont consacrées à prouver que les feux de la Saint-Jean ne sont qu'une survivance de la fête païenne du solstice d'été en l'honneur d'Hélios, et rien autre chose. Je croyais jusqu'ici qu'à défaut d'autres qualités mon style ne manquait pas de clarté. Je me trompais sans doute, à moins que... Keramborn ait parcouru mon modeste travail avec tant de précipitation qu'il y a vu juste le contraire de ce que j'y ai mis. Cette hypothèse me rassure.

Cette... erreur est vraiment fâcheuse dans un article où il n'est guère question que de truquage. Comptant sur votre loyauté pour insérer cette rectification dans votre prochain numéro, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments dévoués et reconnaissants.

Abbé A. Millon.

RÉPONSES

17 (I, 57, 87, III, 130). **Le Chevalier de Fréminville et la Restauration de l'Ordre des Templiers.**

Voici une troisième lettre du Chevalier (Communication du docteur Auffret) :

ORDRE DU TEMPLE

etc.

L'an de N. S. J. C. 1845
le 28 juillet

Très illustre Chevalier mon frère,

Vous êtes prévenu que le Souv. ·. Conseil des Chevaliers K. ·. S. ·. s'assemblera lundi prochain 8 juillet à 7 1/2 très précises pour communication et délibération d'une haute importance.

Je prie Dieu qu'il répande sur vous en tout temps et en tous lieux sa sainte bénédiction.

☩ Le Ch[er] DE FRÉMINVILLE.

Habit civil avec la croix rouge de l'Ordre

Cette lettre était adressée à M. Michel aîné, négociant à Brest.

R. L.

91 (II, 40, 221). **Familles Bretonnes : d'Espinay.**

1° Renée d'*Espinay*, dame d'honneur de Marie de Médicis, était fille de Guy, Sire d'*Espinay*, Comte de la Rocheguion et de Louise de *Goulaines*. Elle épousa Philippe de *Roucherolles*, Chevalier Seigneur et Baron de *Hugueville* et de *Pont Saint-Pierre*, Chevalier de l'ordre du Roy et Capitaine de cent hommes d'armes. D'où Marie Renée de *Roucherolles* qui épousa Charles *Louvel*, Chevalier

Baron de *Montmartin* et de *Liverville* qui vivait au commencement du XVIIe siècle (Pièces concernant les *Louvel* de *Montmartin*);

2° Haut et puissant Messire Gabriel, chef de nom et d'armes d'*Espinay*, chevalier Marquis d'Espinay et de *Vaucouleurs*, châtelain d'*Eviniac*, Vicomte de *Kerinau* (?) Seigneur de *Plouenogat* et autres lieux, a signé à l'acte de 26 janvier 1688 émancipant les quatre enfants mineurs de défunt Escuyer Maurice *Picot*, vivant Sieur de *Coethual*, *Kerdeven*, *Keriacob*, de son mariage avec Françoise Claude *Louvel*, petite-fille de Charles *Louvel* de *Montmartin* précité.

RONAN DE KERDEVEN.

100 (II, 86). **Une statue à La Chalotais.**

— De chaque côté du grand perron du Palais de Justice de Rennes sont les quatre statues monumentales en pierre de D'Argentré, Gerbier, Toullier et LA CHALOTAIS. Cette dernière est l'œuvre d'un Breton, M. Etienne-Nicolas-Edouard Suc, né à Lorient le 27 juin 1802, et mort à Nantes le 10 mars 1855.

— Un musée (n'est-ce pas celui de Rennes?) possède un buste de La Chalotais, œuvre du sculpteur Pierre Gourdel, né à Châteaugiron vers 1830, et mort à l'hôpital de Rennes, le 26 avril 1891.

Les Bleus de Bretagne savent-ils que La Chalotais, opposé à l'instruction gratuite à tous les degrés, ne fut pas précisément un démocrate même pour son temps ? Voici quelques lignes de son *Essai d'éducation nationale,* paru en 1763:

« *Les frères ignorantins apprennent à lire et à écrire à des gens qui n'eussent dû apprendre qu'à dessiner et à manier le rabot ou la lime. Le bien de la société demande que les connaissances du peuple ne s'étendent pas plus loin que son éducation.* »

P. H.

102 (II, 87, 263). **Les Navires Vénètes.**

Il me semble curieux, à propos de la traduction de César, *de Bello Gall.* relatée par le *Fureteur Breton* (II, p. 263), de rapprocher du passage cité une opinion émise dans L'*Histoire de Belle-Ile* de M. Léandre Le Gallen.

Après avoir rapporté le texte traduit : « ..... leurs ancres sont retenues par des chaînes de fer au lieu de cordages ; des peaux molles et très amincies leur servent de voile, » cet auteur ajoute : « Beaucoup d'historiens croient que César se trompe ici et qu'il a pris pour des peaux la grosse toile passée au tan de chêne qui donne, encore de nos jours, la teinte rouge sombre du cuir à la voilure des navires bretons. » (*Hist. de Belle-Ile,* p. 33).

Louis D[r].

103 (II, 87). **Le peintre Olivier Perrin.**

En 1889, la *Société d'émulation des Côtes-du-Nord* a publié dans ses *Mémoires* une notice très complète et très exacte sur O. Perrin. Elle est signée de M. *Louis Ollivier*, avocat à Saint-Brieuc, (aujourd'hui député et conseiller général des Côtes-du-Nord). Cette notice, ainsi que celles de plusieurs autres articles des Côtes-du-Nord, écrites par le même auteur, ont eu des tirages à part.

P. H.

A signaler encore, outre l'article de la *Biographie Bretonne* de Levot, la notice rédigée par Alexandre Duval en tête de la *Galerie Bretonne* de Perrin, et dont il existe un tirage à part sous ce titre : *Notice sur la vie de M. Olivier-Stanislas Perrin.* Paris, 1855, in-8.

113 (II, 136). **Familles Bretonnes : De Villiers de l'Isle Adam.**

Oui, la famille de Villiers de l'Isle Adam s'est éteinte dans la personne de Victor de V. de l'Isle Adam, fils du poète. Il ne reste actuellement *aucun* descendant de cette maison, sur laquelle on trouvera les détails les plus circonstanciés aux points de vue généalogique et biographique, dans l' « *Étude généalogique et biographique sur les Ascendants du poète Villiers de l'Isle Adam* » par J. Baudry, ouvrage paru récemment. (Chez l'auteur, à Saint-Mars-la-Jaille, Loire-Inférieure). X.

La famille Adam de Villiers, d'origine coloniale, prétend se rattacher aux Villiers de l'Isle Adam. V[te] DE M.



139 (II, 232, 270). **Cambry et Fréminville.**

L'article de Léon Durocher, la *Chevalière de Fréminville*, en cours de publication dans le *Furreteur*, contient une documentation iconographique des plus variées et aussi complète que possible sur le célèbre archéologue brestois.

Quant à Cambry, le seul portrait que nous ayons retrouvé est inédit et appartient à la collection du docteur Ch. Auffret, de Brest, qui a bien voulu nous autoriser à le reproduire. Ce portrait, dessiné au crayon, n'est pas signé. On lit au-dessous : *Portrait de M. de Cambry*. Une autre main a ajouté entre parenthèses cette indication : *très ressemblant*.

M. L. D.

142 (II, 271). **Familles Bretonnes : Tinténiac.**

Le chevalier de Tinténiac (Louis Vincent), tué le 18 juillet 1795, au combat de Coëtlogon, était né à Quimper le 13 novembre 1756. Il ne devait pas être marié. Son frère aîné, le marquis de Tinténiac, lieutenant général sous la Restauration, a laissé une nombreuse postérité. G.

Vincent Louis de Tinténiac, 2e fils de René-Auguste de Tinténiac, marquis de Quimerc'h, capitaine aux gardes-françaises, nommé Chevalier de Saint-Louis sur le champ de bataille de Fontenoy, et de Anne-Antoinette de Kersulguen, fut capitaine dans les troupes de l'Inde et dans les chevau-légers, jusqu'en 1792, il passa ensuite en Vendée, puis en Bretagne, et fut tué au combat de Coëtlogon en 1795. Il avait reçu de Louis XVIII le brevet de Chevalier de Saint-Louis et celui de Maréchal de Camp.

Il ne fut pas marié et c'est son frère aîné Hyacinthe-Joseph-Jacques qui, lui aussi, servit dans les chevau-légers, et qui fut lieutenant général en 1819, et grand-croix de Saint-Louis qui continua la postérité de sa maison en épousant Marie-Yvonne-Xaverine-Guillemette de Kersauson, dame dudit lieu et de Brezal. Leur postérité existe. ED. DE BERGEVIN.

144 (II, 158, 272). **La « Lettre de Jésus-Christ » aux Bretons.**

Dans les nos d'avril-mai et août-septembre 1907 du *Fureteur Breton*, M. Ch. Rino a attiré l'attention des érudits sur une prétendue lettre écrite de la main de Jésus-Christ, tombée du Ciel soit à Rome, soit dans la ville de Meston (?), imprimée et distribuée en Bretagne à l'époque de la Révolution. Il importe de remarquer que ce factum n'est nullement d'origine bretonne et qu'il est simplement la reproduction, plus ou moins fidèle, d'un texte qu'on trouve mentionné pour la première fois dès le VIe siècle, que l'on rencontre depuis lors à toutes les époques dans toutes les parties de la chrétienté, qui s'imprime encore aujourd'hui à Jérusalem pour l'usage des pèlerins grecs et dont le succès, assure-t-on, est toujours considérable dans la Rus-

sie méridionale et les Balkans. Ce n'est pas ici le lieu de rappeler dans le détail le développement de cette littérature apocryphe : l'histoire en a été faite en 1899 dans le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique* (classe des lettres), pp. 171-213, par un savant bollandiste, le R. P. Delehaye, qui a lui-même publié au cours de son travail une version de la fameuse lettre dont la circulation donnait ombrage, en l'an VII, aux autorités du département de Jemmapes. Les versions signalées par Robinet et par Du Châtellier ont échappé à ses investigations, mais elles ne diffèrent que bien peu de celles qui sont connues par ailleurs et notamment du texte belge de l'an VII. Les traits généraux sont partout et toujours les mêmes : nécessité de l'observation du repos dominical, culte des cinq plaies du Sauveur, anathème contre quiconque n'ajoutera pas foi au document et négligera de le propager.

Il aurait été intéressant de publier intégralement le texte qui circulait en Bretagne en 1789 et qui, au dire de Robinet, aurait été déposé parmi les minutes du notaire Richelot. Ces minutes, sauf quelques-unes qui se trouvent aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine, sont aujourd'hui entre les mains du successeur actuel de Richelot, Me Bourges, qui m'a fort aimablement autorisé à les compulser : la lettre ne se trouve ni parmi les unes ni parmi les autres. Je l'ai aussi vainement cherchée aux Archives d'Ille-et-Vilaine dans les liasses de factums relatifs aux affaires religieuses durant la période révolutionnaire : souhaitons que quelque fureteur plus habile en découvre un exemplaire.

André Lesort,
Archiviste du Département d'Ille-et-Vilaine.

146 (II, 272). **Les vieux ifs des cimetières bretons.**

Lire l'article de notre érudit collaborateur René Le Roux, ci-dessus p. 149.

145 (II, 272). **Familles bretonnes : les « Farnier ».**

L'*Armorial d'Hozier*, Bretagne, t. II, p. 384, cite sans indication de date :

« *Damaze Farnier*, consʳ du roy, vérificateur des rolles des fouages tant ordinaires qu'extraordinaires de Montfort. *De gueules à un fer de moulin d'argent accompagné de 3 gerbes d'or liées d'azur, deux en chef et une en pointe.* »

Les Archives de la Loire-Inférieure (B., 2229, 32), mentionnent de 1762 à 1771 : *Jean-Baptiste Farnier*, entrepreneur de travaux publics à Montfort.

A citer encore, d'après Kerviler : *Renée Farnier*, fille de noble homme *Jean-Baptiste Farnier de la Cerdonnais*, mariée à Talensac en 1778. (Paris-Jallobert, *Talensac*, p. 7). Suivant Kerviler, les Farnier portèrent le nom additionnel de *Dumanoir*.

Au commencement du XVIIIᵉ siècle, *Pierre Delanoë*, maître chirurgien à Bédée, épousa *Lucrèce Farnier*. Celle-ci était la sœur de *J.-B. Farnier*, avocat au Parlement de Rennes, qui eut 4 fils et 2 filles. J'ignore si sa postérité existe encore. J.-B. Farnier, avocat distingué, aurait publié un ouvrage traitant de questions juridiques. (*Archives particulières*).

A. MOLLIEX.

150 (II, 273). **Les Bardes de Cardiff.**

Des renseignements de provenances diverses nous permettent d'établir une liste, malheureusement incomplète, des bardes bretons sacrés en 1899, par l'archidruide Hwfa-Mon, à l'Eistedfoddt de Cardiff:

Anatole Le Braz (*Strew Ar Vor*); Ch. Le Goffic (*Éostik Ar Garantez*); Léon Durocher (*Kambr O' Nikor*); Rémy St-Maurice (*Télyn Morgat*); Jean Le Fustec (*Ian Ap Gwillym*); René Grivart (*Mab Légué*); F. Jaffrennou (*Taldir*); F. Vallée (*Ab Hervé*); De L'Estourbeillon (*Hoël Broérech*); G. Corfec (*Brug Lan*); Le Gonidec de Traissan (*Mériadec*); Lionel Radiguet (*Énez Heusaf*).

On nous signale en outre, comme ayant fait partie de la délégation, le compositeur Bourgault-Ducoudray, le député Riou, de Guingamp, Ém. Cloarec, directeur du Théâtre de Ploujan; les publicistes Oscar Havard, Raoul de St-Mleuc, Balzac de Surville, Aug. Cavalier, dont on ne peut nous indiquer les titres bardiques.

Le professor Barbier, qui fut, nous dit-on, le cicerone officiel des

Bretons à Cardiff, pourrait peut-être nous aider à compléter ce document indispensable aux annales du néo-bardisme armoricain.

Ar FURCHER.

155 (III, 39). **Familles Bretonnes : Le Perdit.**

Diverses erreurs se sont glissées dans les notices biographiques de l'ancien maire de Rennes — à propos de sa naissance — et notamment dans la notice que M. Ad. Orain lui consacrait il y a quelques années. Il m'a donc paru intéressant de donner ici-même copie de l'acte de baptême de Le Perdit, que j'ai relevé sur les registres paroissiaux de la commune de NOYAL-PONTIVY :

— « *Le septième jour de may mil sept cens cinquante-deux, par moy soussignant a* « *été baptisé un fils posthume né d'hier, au village de Kergrésil, du légitime mariage* « *d'entre feu Olivier Le Perdit et Marie Pulvan ; auquel on a donné le nom de Jean.* « *Parrain a été Jean Pirio, de Kerbourhis, et marraine Mathurine Le Perdit, de* « *Kerguimarec, qui ont déclaré ne sçavoir signer.* — Signé : *François Le Ralle, curé* ».

Le hameau de Kergrésil, qui se trouve à 1500 mètres de Pontivy, appartient à cette dernière commune, mais relève, au spirituel, de la paroisse de Noyal.

Comme on le sait, Le Perdit était tailleur.

Or, les tailleurs sont nombreux à Noyal : on les trouve, jouant du fifre, dans toutes les assemblées de la région. G. DE SAINT-IVY.

157 (III, 40, 131). **La Rue Grivart.**

Je signale à Maître René Grivart de Kerstrat une demande adressée le 6 juillet 1746 par la communauté de Brest à l'intendant, afin d'obtenir deux rues, l'une conduisant de l'Escalier neuf à l'église des Carmes, l'autre allant depuis la *maison Grivart*, au bout de la Grand'Rue, jusqu'à l'église Saint-Louis. Qu'était cette « *maison Grivart* » ? D'ALGÉSIRAS.

162 (III, 41). **Familles bretonnes : Le Sénéchal de Carcado.**

Je ne sais s'il existe encore des descendants mâles de René le Sénéchal de Carcado, fixé dans le Midi, mort à Toulouse, et le dernier le Sénéchal, je crois, portant le nom de Carcado.

Mais je sais que mon arrière-grand-père qui descendait de Gabriel le Sénéchal, fixé au pays de Saint-Malo, se disait ainsi que ses cousins les le Sénéchal, fixés au pays de Vitré, de la famille de Carcado. Ils portaient d'ailleurs les armoiries de cette famille, brisées d'un lambel de gueules. Je sais aussi que c'est un monsieur de la Pervenchère, de Nantes, ami de mon grand-père J.-M. le Sénéchal, mort à Nantes, qui lui fit connaître la vente et l'acquisition par lui, de la terre ancestrale de Carcado en Saint-Gonnery, parce que M. le Sénéchal, vendeur de cette terre, auquel il avait parlé de mon grand-père, lui avait dit que ce le Sénéchal était de même famille. Je ne saurais préciser l'époque à laquelle la branche le Sénéchal, de laquelle je descends et suis le dernier représentant, est venue se fixer au pays de St-Malo, très anciennement vraisemblablement et peut-être bien en même temps que Josselin de Rohan, quand il devint évêque de Saint-Malo. (Depuis Eon le Sénéchal, qui vivait l'an 1300, partout où il y avait un Rohan, on trouvait des le Sénéchal).

Jacques le Sénéchal des Cours, arrière-grand-père du mien, ainsi que ses auteurs, Messire Pierre et Gabriel le Sénéchal, ce dernier mort en 1679, ont été inhumés dans l'Église de Vivier-sur-Mer (Paroisse de l'Évêché de Saint-Malo).

Autre Jacques le Sénéchal, seigneur de la Barre en St-Coulomb, mort en 1574, fut inhumé à Saint-Coulomb, autre paroisse proche Saint-Malo.

Enfin, c'est encore au pays de Saint-Malo que René le Sénéchal de Carcado, peut-être à cause de la présence des autres le Sénéchal, est venu se marier en 1709, avec dame Jeanne-Séraphique Magon, dont les auteurs possédaient la terre baronnie de la Ville-Bague, en Saint-Coulomb, actuellement à ma famille, laquelle touchait la seigneurie de la Barre qui, par la suite, lui fut réunie.

Louis ESNOUL LE SÉNÉCHAL.

Au sujet des Le Sénéchal de Carcado modernes, je rencontre le billet de faire part de M. Alfred-Boniface-Marie *Le Sénéchal, comte de Kercado* (sic)-*Kerguisec*, décédé au château de Touzia, Gradignon (Gironde), le 24 décembre 1881, agé de 55 ans; il devait avoir

épousé une demoiselle *de Nattes* et il laissait deux filles, l'une mariée au comte *de Grailly*, capitaine de dragons, l'autre, Marie-Thérèse, non mariée.

G.

169 (III, 84, 533). **L'auteur du *Sône ar Pillaouer*.**

Toussaint Bodeur naquit à Plougasnou, vers 1825. Il fit ses humanités au collège de Saint-Pol-de-Léon et ses études théologiques au grand séminaire de Quimper. Ordonné prêtre et nommé vicaire de Plouider, il y devint le collègue de M. Quéré qui devait mourir curé de Châteaulin et qui a laissé en manuscrit plusieurs ouvrages estimés, en langue bretonne (1).

De Plouider, M. l'abbé Bodeur passa à Saint-Pierre-Quilbignon. Il avait depuis peu, dit-on, composé son *Sône ar Pillaouer* quand Mgr Sergent, évêque de Quimper et de Léon, le nomma recteur de Loqueffret, qu'il venait de chanter.

M. Toussaint Bodeur mourut à Loqueffret, en 1870, après quatre ou cinq ans de rectorat.

Le *Sône ar Pillaouer* a été reproduit, avec traduction française en regard, dans *La Voix du Lit-Clos*, veillée en un acte de Théodore Botrel.

G. TOSCER.

174 (III, 85). **Lutteurs de Bréhat.**

Le peintre connu et le futur académicien qui, dans le Livre d'Or de Renan, luttent sous les yeux du philosophe trécorrois, sont Osterlind et Haraucourt. Le maître suédois fréquente depuis longtemps Bréhat et la côte lannionnaise, où il a pris les motifs de quelques-unes de ses meilleures toiles. Edm. Haraucourt, qui a failli devenir académicien aux dernières élections, et qui le deviendra à la prochaine occasion, est propriétaire à Bréhat, où il villégiature régulièrement.

KERN.

---

(1) M. l'abbé Jézégou a publié deux de ses œuvres : Les *Kanaouennou Kerne* et les *Sermoniou*.

QUESTIONS

184. Familles bretonnes: Le Chevalier de Sanzai.

Y a-t-il encore des descendants de ce chevalier de Sanzai dont Brantôme conte les prouesses africaines, et en l'honneur duquel, au 2ᵉ Dîner du *Fureteur Breton,* M. Durocher réclamait qu'un menhir s'érigeât en Algérie? V. d'A.

185. La Science des Saints, ode anonyme à identifier :

L'œil fixé vers les cieux, je contemple, j'admire;
Je demande : « Est-ce là que tiendrait son empire
Celui que la raison cherche sincèrement... »

Cela continue pendant 35 strophes de six alexandrins. Explicit :

Fait frémir les enfers et triompher les cieux.

F. J. D. R. C. aux Sables, en Bas-Poitou, le 18 décembre 1766.

On désirerait connaître l'auteur de cette ode, insérée dans *La Vie du P. Ambroise de Lombez* (Toulouse, 1782). Le couvent des Sables faisait partie de l'ancienne province des Capucins de Bretagne, et ce poète doit se nommer Fr. Jean, ou Joseph, ou Jérôme de Rennes, Redon, ou Roscoff, capucin.

Beg en Avr.

186. L'abbé Jean-Baptiste Bertou.

Je serais désireux d'obtenir des renseignements sur l'abbé Jean-Baptiste Bertou ou Berthou, qui déclare, le 9 prairial an VI, au bureau municipal de Morlaix, avoir été ci-devant religieux minime et principal à l'École militaire de Brienne, avoir résidé à Brienne

depuis 1786 jusqu'au 7 vendémiaire an V, y avoir rempli les fonctions d'instituteur et de directeur de l'Hôpital militaire jusqu'à la suppression de celui-ci, n'avoir jamais exercé le ministère du culte depuis la Révolution, et avoir prêté tous les serments exigés par la loi.

Est-il cité dans les histoires de Napoléon Ier à propos du séjour de celui-ci à l'École de Brienne?

Louis Le Guennec.

187. Gournay en Bretagne.

Dans quelle ville le célèbre économiste Gournay fonda-t-il la *Société pour la perfection de l'Agriculture du Commerce et de l'Industrie en Bretagne?* (1754). A-t-on conservé des documents relatifs aux travaux ou à l'histoire de cette compagnie?

S. Strowski.

188. Ascendants et descendants de Fréminville.

Quel était le nom des père et mère de la chevalière de Fréminville?

En posant cette question, j'ajoute une note concernant la descendance du célèbre antiquaire. M. Léon Durocher, dans le numéro d'août-septembre 1907, dit que la chevalière de Fréminville était mariée et avait une fille. Il avait en effet épousé Adélaïde de la Nouë, mais il a eu aussi un fils, Pierre Guillaume Raoul, marié le 27 novembre 1841 à Élisabeth de Trémereuc. G.

189. Brizeux : Recherche d'un manuscrit et d'une édition originale.

Le catalogue des *lettres autographes composant la collection d'Alfred Bovet*, décrites par Étienne Charavay (Paris, Charavay frères, 1885), in-4°, XVIII-816-XXVI p., contient, p. 327, le passage suivant.

896. Brizeux (Julien-Auguste Pélage), un de nos plus sympathiques poètes, auteur de *Marie,* né à Lorient, 12 septembre 1806, mort à Montpellier en mai 1858.

1e Lettre à S. M. Napoléon III; Paris, 15 avril 1854. 1 p. in-4°. P. Superbe lettre d'envoi du manuscrit de ses *Chants de guerre,* composés à l'occasion de la guerre de Crimée. « Sire, une guerre devenue nécessaire,

« seul vous avez pu la rendre possible ; tout homme de cœur doit « accourir. La poésie, l'histoire le prouve, a ses armes ; voici les « ennemis. »

2° *Chants de guerre*, manuscrit autographe signé ; avril, 1854, 10 p. in-4°.

Ce manuscrit contient les poésies suivantes : *La paix armée ; — Le chant de guerre ; — A l'Allemagne.*

Ces pièces de vers font partie des *Œuvres Complètes* de Brizeux, édition Lévy, 1860. T. II, page 265.

Sait-on : 1° Ce qu'est devenu le manuscrit adressé à l'Empereur Napoléon III ?

2° Si ces poésies ont été publiées isolément et chez quel éditeur ?

A. Galibourg.

190. Familles bretonnes : Penhoët de Keroualle.

Cette famille, originaire du Pays de Léon, alliée avec les Rieux, est-elle encore représentée ?

Je cherche des détails sur Guillaume de *Pénancourt, comte de Keroualle,* qui avait en 1660 deux filles, Louise et Henriette de *Penhoët.*

Ses terres étaient situées à *Recouvrance.* Il dut les céder au Gouvernement pour agrandir le port de Brest.

Des renseignements sur cette famille, sa généalogie, ses propriétés, etc., me seraient très utiles pour un ouvrage que j'écris en ce moment.

Kervaleth.

191. Familles bretonnes : Dayot.

M. Armand Dayot, Inspecteur général des Beaux-Arts, qui est né à Paimpol, et qui prononça un discours à l'inauguration du nouvel Hôtel de Ville de Redon, a-t-il des affinités avec la famille redonnaise des Dayot dont un membre joua un certain rôle dans l'administration municipale pendant la Révolution ?

P. Leray.

GESTA BRITANNORUM

⸸ Anatole Le Braz présidera un des prochains dîners du *Fureteur Breton*. — *Le Gaulois* publie *Ventôse*, roman maritime de Ch. Le Goffic. — *Ar Bobl* reparaît, — Eug. Le Mouël et V.-Em. Michelet ont été élus membres du comité de la Société des Poètes Français. — Les palmes académiques ornent la boutonnière du peintre-photographe Hamonic, qui vulgarisa la Bretagne en inondant l'univers de cartes postales illustrées. — Le capitaine Maury, qui commanda l'assaut du mamelon de Menaba, est né à Elven, le 24 avril 1869. — C'est un Breton de Binic, le lieutenant de vaisseau Le Vay, qui depuis le début de la campagne du Maroc, dirige le service de la télégraphie sans fil et des signaux (lire les lignes que lui consacre Georges Bourdon dans *Les journées de Casablanca*).

⸸ On a célébré en Belgique, à Gysegem (diocèse de Gand) le jubilé sacerdotal du T. R. P. Le Doré, supérieur général des Eudistes, originaire d'Auray. — L'abbé Le Bihan nous avertit que Mgr Duparc est né à Lorient et non à Quimperlé, comme nous l'avions écrit d'après un journal de Bretagne. L'abbé Le Bihan nous informe également que la devise du nouvel évêque de Quimper est : *Meulet ra vezo Jesus Krist*, et non *Nerz ha douster*. Nous pensons qu'il y a ici un simple malentendu, et que la devise complète est *Nerz ha douster, Meulet ra vezo Jesus Krist*. — A la cérémonie du sacre de Mgr Duparc, à Sainte-Anne, le chanoine Buléon a prononcé dans la chaire de la basilique un très beau discours. Avec beaucoup de finesse psychologique, l'orateur sacré étudia le caractère du Breton qui « n'a pas, comme la race anglo-saxonne, le génie des affaires, » qui « n'est pas un peuple de diplomates, comme les races latines, » ni « un peuple d'idéologues, comme les Grecs et les Allemands. » Le Breton, dit l'abbé Buléon, a quelque chose des qualités et des défauts de l'enfant. « L'enfant est naïf et crédule, le Breton aussi. L'enfant est réfractaire à la discipline et manque d'entraînement au travail. Hélas ! Tacite constate déjà que le Breton de son temps, individualiste à l'excès, ne sait pas s'associer... Le Breton est un peuple idéaliste et mystique ; sa raison est souvent dans son cœur ; c'est un être de sentiment. »

⸸ Après avoir terminé à l'École des Hautes Études Sociales son cours sur la Renaissance Celtique, Yann Morvran-Goblet a fait à Lorient devant la Société Bretonne de Géographie une conférence sur l'Irlande. — Le nouvel Hôtel de Ville

de Redon a été inauguré en présence de MM. Armand Dayot, inspecteur général des Beaux-Arts; du Halgouët et Le Hérissé, députés; Sagebien, préfet d'Ille-et-Vilaine. Discours régionaliste d'Armand Dayot. — L'Union Régionaliste Bretonne a tenu ses assises d'hiver à Jugon. Discours du marquis de l'Estourbeillon, qui s'est érigé contre « l'archéologisme suranné. » Représentation sous les halles du beau drame de Louis Tiercelin : *Nominoé.* Chants celtiques et français (*Bro goz ma zadou*, *Chant de matelot*, *Le Sabotier*, *Berceuse pour Maryvonne*), qui ont permis d'applaudir Taldir, Loeiz Herrieu, Lajat, Jacob, Guillevic, J. Pohier, et particulièrement Mlle Riou, l'excellente cantatrice de Vannes. Séance de travail où F. Vallée a fait une communication concernant la nouvelle grammaire bretonne de l'abbé Le Clerc. Conférence très littéraire de Léon Le Berre sur l'histoire de la ville de Jugon; l'aimable conférencier a toutefois commis un certain nombre d'erreurs, que l'érudition très sûre du comte de Laigue relève dans le *Nouvelliste de Bretagne*, sévèrement. Parmi ces erreurs il en est de plaisantes, comme celle qui consiste à rendre le duc de Penthièvre « père de l'infortunée princesse de Lamballe ». M. René de Laigue déplore de pareilles fantaisies. Rappelant que l'an dernier aux assises d'hiver de l'U. R. B. le panégyriste officiel ressuscita Conan Mériadec « que l'on croyait définitivement relégué dans le domaine de la fable », il conclut : « Si l'on veut que les classes populaires sachent l'histoire de Bretagne, il faut que les classes dirigeantes donnent l'exemple en l'apprenant. »

✠ La *Sardine*, groupe de Nantais de Paris que préside l'avocat Armant Bigeon, a élu comme président d'honneur M. Herbette, conseiller d'état, ancien préfet de la Loire-Inférieure. — L'Association Parisienne des Anciens Élèves du Lycée de Nantes a investi des fonctions présidentielles Antony Aubin, l'éloquent avocat qui présenta à Toulon la défense d'Ulmo. — On a célébré à Nantes le Centenaire du Lycée de Nantes. Ce Lycée a produit un grand nombre d'hommes. Parmi les disparus, citons : le général Boulanger, le contre-amiral Le Borgne de Kerambosquer, le peintre Lansyer, le compositeur Serpette, les publicistes Ch.-L. Chassin, Fernand Xau, André Treille, Durand-Tahier. Parmi les vivants : les ministres Georges Clémenceau et Aristide Briand, le consul Pradère-Niquet, Edouard Benoît, président à la Cour d'appel de Paris, le colonel Gouin, directeur de l'*Armée Territoriale*, Léon Robert, directeur du *Journal des notaires et des avocats*, les compositeurs Bourgault-Ducoudray, F. Toulmouche, les peintres Maufra, Paul Chabas, Maurice Chabas, les poètes Ch. Le Goffic, Léon Durocher, O. de Gourcuff, V.-Em. Michelet, les publicistes Georges Bastard, Paul Eudel, Léon Guillet, Édouard Sarradin, de Vieillechèze; Mouezi-Eon, auteur dramatique; Paul Mercier, professeur au lycée Louis le Grand; les docteurs Gaboriau, Marcel Labbé, etc. Un livre d'or du centenaire doit être publié par les soins du proviseur du lycée, M. A. de Caumont, et du président de la Société Amicale, A. Gautté.

✝ Le 10e Pardon d'Anne de Bretagne aura lieu à Montfort-l'Amaury, le dimanche 31 mai. On fêtera le cinquantenaire de la mort de Brizeux, et le souvenir de Lud Jan, le greffier-poète à qui J. Joly, greffier de Versailles, consacra un livre récent. Ce 10e Pardon sera présidé par Maître Chenu, l'éminent ex-bâtonnier de l'Ordre des Avocats. On imposera la couronne d'Ajoncs aux poètes et bardes qui chanteront le mieux, en français ou en breton, *la légende de saint Yves, patron des avocats*. Adresser les manuscrits (50 vers maximum, aucune allusion politique) au docteur Gaboriau, Paris, 61, boulevard Haussmann ; les communications au Pentyern Léon Durocher, 21, rue Denfert-Rochereau. Le concours sera clos le 24 mai. — René Grivart de Kerstrat se marie. — A propos de mariage, la statistique place les départemenrs du Finistère et du Morbihan parmi ceux dans lesquels on prononce le moins de divorces (3 à 7 par an). Ces départements sont aussi ceux où les naissances atteignent les chiffres les plus élevés. — Le sénateur du Finistère Ponthier de Chamaillard est mort à Nice. Né à Quimper en 1848, sergent des mobiles du Finistère en 1870, il se fit inscrire au barreau de Quimper dont il devint le bâtonnier. — Au cimetière de Saint-Malo on a inauguré le médaillon d'Hipp. Devillers (sculpsit F. Gilbault). Vers de Tiercelin, discours de H. Boutet, F. Bazin, Bigand-Kaire. Sur la tombe de l'auteur des *Cancalaises*, on a récité quelques-unes de ses poésies : *Petite vallée*, *Vieilles épées*. — La biographie du sculpteur F. Gilbault (né à Brest) a paru dans le tome XI des *Figures Contemporaines* (scripsit J. Uzanne).

✝ Au Salon des Indépendants M. Dujardin-Beaumetz a remarqué le *Phare d'Eckmühl*, vigoureuse aquarelle de Dezaunay, des branches de pommier d'Alcide Le Beau, de jolies Alréennes de Guydo, un homard de Jules Prigent, habile peintre de marée, le *Bac de Lanriec* d'Ad. Nibor, fils du barde des matelots, une procession de Duvanel, des paysages bretons d'Ad. Beaufrère, un moulin d'Henri de Cadoret, une *Consolatrice* de Peneau-Cosmao, de curieux souvenirs de Pont-l'Abbé du statuaire Quillevic, et un fort beau tryptique (*Pierrot dans la lune*), de Laigneau (de Villeneuve). — Au Salon des Animaliers, des poulets et des canards studieusement dessinés par Méheut, le précieux collaborateur de *Art et Décoration*. — La Société Artistique et Littéraire de Bretagne a offert au public rennais sa 16e exposition. Parmi les envois, signalons : *Dans la lande*, de F. Lafon (le distingué président de la Section des Beaux-Arts) ; *Dans le vent*, de Lemordant ; *le Vieux bourg* (Pléhérel) et le *Jubé de Lamballe*, ainsi que des croquis de chouettes, de coqs et d'ânes, du puissant dessinateur et lumineux aquarelliste Méheut ; un portrait de Pierre Galle, une *Vierge triste* de Contencin ; le *Château de Trécesson*, de Dudoret ; des *Bords de l'Isole*, de A. de Penguern ; des cuirs et étains repoussés, de Marie Le Ray ; de fines plaquettes et médailles de Pierre Lenoir (dont une *Apiculture* qui obtint le prix Chenavard). — A la Nationale, d'excellentes peintures de Maufra (*Effet de lune à Belle-Ile en mer*) ; de la Villéon (*Sureau en fleurs*) ; de

Jean Le Fournis (*Réparant les filets*); de Pierre Roy (*Sur la Loire*); des dessins d'Osterlind (*L'Empirique*), de Félix Pommier (*Route de Bromeceu*); une aquarelle de Ch. Toché (*Noces d'argent au Bourg-de-Batz*) ; de très belles gravures de Daniel Mordant (*L'Ile heureuse*); de Malo Renault (*Cancalaises*); de Ad. Beaufrère (*La ferme où l'on bat le blé*) ; une superbe bibliothèque du sculpteur Léon Jallot, et un buste intéressant dû à l'ébauchoir de Zoé Laigneau-Ernault. — Le Salon des Artistes Français expose *Sur la rivière*, de Paul Chabas ; un *Été*, un *Automne*, de Maurice Chabas ; le *Parc Abandonné*, de Maxence ; un *Soleil Couchant*, de Joubert ; le *Pardon de Saint-Cado*, de Désiré Lucas ; *Armor*, de Louis Roger ; *La Bretagne*, de Jean Brunet ; l'*Arrivée des Filets Bleus*, de Guillou ; une *Maréchalerie*, de Deyrolle ; l'*Antichambre de notaire provincial*, de Fougerat ; un *Grain à Portivy*, d'Élodie La Villette ; un *Vannage*, de Boiry ; des portraits de Pierre Galle et Berthe Ploeuc ; des aquarelles de J. Forges (*Auray* et *Huelgoat*); un *Feu de Saint-Jean*, de Gueldry (avec vers de Le Goffic); un *Portrait de Léon Durocher* (gravure sur bois), par Clément. A la Sculpture, l'*Épopée Napoléonienne*, du médailleur F. Gilbault ; *Pan et Syrinx*, de Nicot ; des *Sonneurs*, de Quillevic, vivants et allègres en ce hall que domine le magnifique *Victor Hugo*, de Jean Boucher.

✢ Le docteur Anthony a fait au Muséum une conférence sur la pisciculture maritime. — Les marsouins désolent la côte sud de Bretagne. — Émeute à Cancale. Le vapeur *Jacques Cartier* arrivait chargé d'huîtres d'Auray ; la population pilla le vapeur, détruisit la cargaison. Cancale repousse les huîtres étrangères, après les avoir appelées. Il y a vingt ans, la baie s'étant dépeuplée, Cancale sollicita et obtint par un décret du 30 mai 1889, l'autorisation d'introduire sur ses parcs et étalages des mollusques du dehors. Les huîtres étrangères n'oublièrent pas facilement le chemin de Cancale. Une société de capitalistes du Calvados et de châtelains des environs d'Auray se constitua pour faire l'élevage aux Nielles (en Saint-Benoit). *Inde iræ !* Cancale a détruit pour 20.000 francs de mollusques alréens, et exige, par l'organe de son député M. Guernier, qu'on rapporte le décret du 30 mai 1889. L'union bretonne a du bon, mais pas entre les villes qui élèvent des huîtres : chacun chez soi !

✢ L'auteur de la *Religion des Celtes*, l'éminent celtiste G. Dottin, devient premier adjoint de la ville de Rennes. Le barde Loeiz Herrieu a été élu conseiller municipal à Lorient.

Dom Lobinet.

Périodiques Bretons et Régionalistes

Revue de Bretagne. Mensuelle. Directeur : Marquis DE L'ESTOURBEILLON. Rédacteur en chef : Comte René DE LAIGUE, château de Bahurel, à Redon. Un an : 12 fr. ; Étranger, 15 fr.

Février 1908 : Cinquantenaire de la Revue de Bretagne. G. W. — Le Converti de Notre-Dame. J. LE BAYON. — L'imagier de S. Florent. A. MASSERON. — Une page de l'histoire de La Roche-Derrien (1345-1347). CH. DE FÈBES. — La Chapelle de Marie Stuart à Roscoff. E. DUPONT. — Le District de Rochefort (1790-95), suite. P. MERLET.

Mars 1908 : Mélanges historiques. Vte CH. DE LA LANDE DE CALAN. — Les Chants de Noces du Barzaz-Breiz, traduits en vers français avec étude critique sur une partie du texte. E. ERNAULT. — Histoire de Notre-Dame de Rostrenen et de son pèlerinage (1300-1907). J. BAUDRY. — Essai sur l'Administration générale d'un District pendant la Révolution. Le District de Rochefort (Morbihan), 1er juillet 1790-20 mai 1795 (*fin*). P. MERLET.

Avril 1908 : Combour et ses seigneurs. PAUL DE LA BIGNE. — Mélanges historiques (*suite*) : IV. Saint Armel. V. Le Comte Even V. Saint Ivi. Vte CH. DE LA LANDE DE CALAN. — Légende Bretonne : Rieux et Redon. ADOLPHE ORAIN. — Le Rappel du Parlement de Bretagne (15 juillet 1769). ADOLPHE ORAIN. — Le Soleil sur la Mer. JEANNE HENRIDA. — Un Livre d'Histoire. ANDRÉ OHEIX.

L'Hermine. Revue littéraire et artistique de Bretagne. Mensuelle. Directeur : LOUIS TIERCELIN, villa Kerazur, à Paramé (Ille-et-Vilaine).

Février 1908 : Noël en Bretagne anglaise. D. B. MAC STUARTIE. — Trois sonnets. R. BUNEL. — Un Saint : Le Bienheureux Grignion de Montfort. P. HERVELIN. — Histoire civile et politique de Dol jusqu'en 1789 (*suite*). F. DUINE. — Monument Duhaumont (*suite*). J. LE BRETON. — Nos morts : S. E. le Cardinal Richard ; Mme du Campfranc ; Mlle Eugénie Mauduit ; l'amiral Réveillère. L. TIERCELIN. — A travers les Lettres et les Arts. LAN AL LENNER. — La « Comédie française » à Quimper (*suite*). F. LE GUYADER.

Mars 1908 : Le B. Grignion de Montfort (*suite*). P. HERVELIN. — Histoire de Dol jusqu'en 1789 (*suite*). F. DUINE. — Le Monument Duhaumont (*suite*). JEAN LE BRETON. — Histoires de chez nous. AD. ORAIN. — Poésies de A. DROIN, A. GASTINEL, R. BUNEL, LE GUYADER, etc.

Avril 1908 : Le Monument Duhaumont (*fin*). JEAN LE BRETON. — Histoire de Dol jusqu'en 1789 (*suite*). F. DUINE. — Le B. Grignion de Montfort (*suite*). P. HERVELIN. — Fêtes bretonnes. L. TIERCELIN. — Poésies de ED. BEAUFILS, LE GUYADER, etc.

Revue Morbihannaise. Mensuelle. Publiée par MM. J. BULÉON, AVENEAU DE LA GRANCIÈRE et E. SAGERET. Un an : Bretagne, 5 fr. ; France, 6 fr. ; Etranger, 7 fr.

Février 1908 : Les écrivains bretons du Pays de Vannes. M. Marion, suite, P. LE GOFF. — Les Prêtres de Bubry pendant la Révolution, suite, P. NICOL. — La famille de Rieux, suite, P. MERLET.

Mars 1908 : Deux procès au Faoüet en 1791. DOM M. G. BLAYO. — Préludes de l'insurrection dans le « royaume de Bignan », suite. J. FALHER. — Le clergé Morbihannais entre la pacification de février 1800 et la conclusion du concordat, suite, E. SAGERET.

Kloc'hdi Breiz. *Le Clocher breton*, revue de Bretagne et des Pays celtiques. Mensuelle. Directeurs : René SAIB et Madeleine DESROSEAUX, 77, rue Belle-Fontaine, à Lorient. Un an : France, 5 fr. 50 ; Étranger, 6 fr.

Mars 1908 : Le Peuple breton et ses prêtres. J. BULÉON. — Pour la Bretagne (extraits) L. TIERCELIN. — L'intersigne, fin. V. DE L'ISLE-ADAM. — Mots usuels bretons et gallois, VALLÉE, HERRIEU, MATTHEWS. — Poésies, etc.

Kroaz ar Vretoned. Hebdomadaire. Publié entièrement en breton. Directeur : Fr. VALLÉE, rue Saint-Benoît, à Saint-Brieuc. Un an : France, 4 fr. ; Étranger, 6 fr.

Bretoned-Paris. Bulletin mensuel de la Société « La Bretagne ». Directeur : M. CAMENEN, 40, rue du Cherche-Midi, Paris, VI[e]. Un an : 2 fr. 50.

Le Pays d'Arvor. *Revue de Haute-Bretagne.* Mensuelle. Directeur : Jacques POHIER, docteur en droit, 25, Haute-Grande-Rue, Nantes.

Un an	Édition ordinaire	Édition de luxe
Loire-Inférieure et départements limitrophes :	5 fr.	10 fr.
Départements non limitrophes :	6	12
Étranger :	8	14

Revue des Traditions populaires. *Recueil mensuel de mythologie, littérature orale, ethnographie traditionnelle et art populaire.* Organe de la *Société*, dirigé par Paul SÉBILLOT. — 23[e] année : livraisons mensuelles in-8° de 48 à 64 pages avec illustrations en musique gravée. — Bureaux : 80, boulevard Saint-Marcel, Paris. Pour recevoir un numéro spécimen, il suffit d'envoyer 25 centimes à Paul SÉBILLOT, 80, boulevard Saint-Michel, Paris.

Revue du Pays d'Aleth. Publication littéraire mensuelle de l'arrondissement de Saint-Malo-Saint-Servan. Directeur : J. HAIZE, rue Jacques Cartier, Saint-Servan. Un an : 3 francs.

Février 1908 : Saint-Servan sous le premier Empire : La Fête du Couronnement. — Il y a cinquante ans... Février 1858. — Quelques pages du journal d'un marin de navire-corsaire. — Éloquence marine du curé de Pleurtuit. — Une affiche de fantoches en 1761.

Mars 1908 : Lettre de provision pour un Découvreur. — Il y a cinquante ans... Mars 1858. — Promenade à Lanrigan. — Le menestrel (poésie), GUY JARNOUEN DE VILLARTAY. — Coutumes et Monuments disparus (*suite et fin*). — Un vieux Guide.

Avril 1908 : Les Fées de la Rance. J HAIZE. — Société Historique et Archéologique. — En Marge de la centième Séance. — Aux Druides du Clos-Poulet. Les Archéologues. L. BOIVIN. — Il y a cinquante ans... Avril 1858. — Prospectus de Course.

L'Action Régionaliste, revue du Mouvement Fédéraliste et Décentralisateur. — Bulletin mensuel de la Fédération Régionaliste Française. Directeur : Charles BRUN, 15, rue d'Odessa, Paris, XIV[e].

La Lande Bretonne. Organe mensuel de l' « Union Fraternelle » des Bretons de Paris. Directeur : E. SAINDON, 16, rue du Cherche-Midi. Paris VI[e]. Un an : 5 francs.

Les Annales du Bien. Bulletin officiel de la Société des Hospitaliers sauveteurs Bretons. Rennes, 7, rue de l'Horloge. Union : France, 6 fr. ; Étranger, 8 fr.

La Bretagne Nouvelle. Organe des Bleus de Bretagne. Mensuelle : Directeur : Antoine Bott, 40, rue Trezel, Paris, XVII[e]. Un an : 15 fr. : Édition populaire, 6 fr.

La Pomme, Société littéraire et artistique, fondée en 1877, entre Bretons et Normands. Bulletin mensuel. Paris, 54, avenue de Breteuil, Un an 4 fr.

Le Gérant : **M. LE DAULT.**

Imp. FR. SIMON, Rennes (2272-08).

4e Dîner du Fureteur Breton

Présidence : Em. Ernault.



Le 15 Juin 1908.

Menu



Vermissel de Dol

Quartier de Rohan

Gigot pour les Dents du Dragon

Haricots du Pillawer

Salade d'If

Fraises Caroline

Vin des Templiers

Café de Hérédom

Cognac Chanteperce







Le 4e Dîner du *Fureteur Breton*

Près de la Gare Montparnasse (au Restaurant de l'Espérance), à l'heure où les trains partent pour la Bretagne, a eu lieu, le 15 juin, le 4e Dîner du *Fureteur Breton*, sous la présidence du celtologue Émile Ernault, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers, qu'encadraient Ch. Le Goffic et P. Sébillot, présidents des premières et troisièmes agapes. Dans l'assiette d'Émile Ernault se trouvait une marmite aux armes des Rohan en étain gravé par Marc Leclerc.

Parmi les convives on remarquait : le professeur André Baudrillart; le cryptogamiste Fernand Gueguen, dont les savantes recherches furent récemment couronnées par l'Institut; le pentyern Léon Durocher; le mégalithographe Hirmenech, qui a publié des aperçus hardis sur la préhistoire du Morbihan; le docteur Anthony, dont les conférences sur la pisciculture attirent les foules studieuses au Muséum; les peintres Maufra, Meheut, Duvanel Rudnicki, Laigneau de Villeneuve, gendre d'Émile Ernault, qui avait illustré le menu; le médailleur F. Gilbault; le sculpteur Quillivic; le généalogiste Courtaux; les publicistes Louis Ernault, du Bois de la Rue, J. Geslin, A. Montreuil; les poètes J. Em. Poirier, Abel Leger; le président de l'Assistance Bretonne Alix; les fureteurs Pierre Laurent, Manchon, Le Pen, Le Gourriérec, Bodolec, etc. Au dessert, le président Ernault, présenté par son prédécesseur immédiat Paul Sébillot, qui lui souhaite la bienvenue au nom des celtisants de Paris, s'exprime ainsi :

MESSIEURS ET CHERS FURETEURS,

Il faut s'attendre, dans la vie comme dans les livres, à en voir de toutes les couleurs !

Il y a quelques mois, une revue linguistique du Midi prévenait charitablement ses lecteurs qu'ils auraient grand tort d'ouvrir aucun de mes ouvrages, mais qu'ils devaient s'abstenir surtout de ceux qui ont trait à la langue bretonne, la valeur scientifique et littéraire de tout ce fatras étant constamment au-dessous

de zéro. Un juge aussi bien informé qu'intègre, à Montpellier, me traitait de Turc à More ; historien et grammairien sévère, il déclarait que je joue dans la science du breton un rôle inutile et grotesque, ne plus ne moins que l'*h* aspiré dans l'orthographe française !

J'ai protesté publiquement contre ces allégations gratuites, en expliquant pourquoi je ne pouvais, en conscience, souscrire aux conclusions *ardies* du prince des *éros* de la critique personnelle non documentée, ni même motivée.

Mais voici bien une autre fête !

Comme j'attendais l'arrêt d'arbitres compétents dans la matière, M. Le Dault ne s'avise-t-il pas de m'offrir la présidence du banquet qui réunit fraternellement à Paris tant d'amis zélés et de connaisseurs éclairés des choses bretonnes ! Quelle imprudence à vous, cher et trop aimable Directeur, de bombarder ainsi président d'une brillante réunion de Bretons parisiens un pauvre Gallo, devenu universitaire poitevin grâce aux *asards* de sa carrière, comme dit son jeune collègue qui l'a mis en si mauvaise posture auprès des amateurs du breton !

Pouviez-vous donc espérer que cet auteur décrié serait le digne continuateur d'une série inaugurée par MM. Ch. Le Goffic, le poète et conteur charmant, aussi breton de talent que de nom ; Poilpot, peintre inspiré par l'amour des grands horizons de la nature, et des grandes scènes de l'histoire ; et P. Sébillot, qui à d'autres mérites artistiques et littéraires, joint la gloire d'avoir jeté une lumière abondante sur tant de coins inexplorés de nos traditions populaires ? Quelle figure pensiez-vous que ferait ici l'élu de votre choix amical, à côté de nombreux convives artistes, écrivains, archéologues, diplomates, industriels, savants, que son habituel isolement provincial le condamnait à ne connaître que de loin, par leurs œuvres et par leurs succès dans les genres les plus divers ?

Si je ne me suis pas soustrait au périlleux honneur dont on me chargeait si inopinément, c'est que j'ai espéré trouver chez vous, Messieurs et chers collaborateurs en furetage breton, un peu de cette bienveillante indulgence dont on se fait volontiers crédit entre chercheurs honnêtes et de bonne volonté. Il faut dire aussi que cet isolement personnel où m'ont réduit les circonstances n'est pas sans comporter d'heureuses exceptions. Ainsi, ce n'est point la première fois que j'ai le plaisir de me trouver en relations avec l'un de vous, grand débitant de sel attique ; il m'a récemment admis, pendant des heures trop brèves, à voguer, moi profane,

Dans sa galère capitane

où je pense bien que

Nous étions quatre-vingts rimeurs,

en bon gaulois, — sans me compter, bien entendu. Il a même, à cette occasion,

changé certain titre de barde breton en celui de bardot du Poitou. Le patient ne s'en est pas ému outre mesure,

Car il est bonne créature,

et ne demande pas mieux que d'être sérieux quand on l'étrille, pourvu qu'on l'étrille sérieusement.

Le sérieux, en effet, tout est là ! c'est ce qui nous rend conscients de notre force, gaillards, calmes et solides comme... du rocher. Oui, soyons sérieux dans la vie, sérieux dans la pensée, sérieux dans l'art, sérieux dans la science, sérieux dans la critique ; que nos plaisanteries même soient, au fond, sérieuses, ces rieuses appliquant le mot d'Horace, *ridendo dicere verum*. La parole ailée qui vole armée d'un trait aigu, est parfois le meilleur moyen de défense contre les aveugles agresseurs de la vérité et du bon droit, qui vous cherchent querelle quand vous suivez tranquillement votre chemin. On a beau être d'humeur pacifique : il y a des cas où

Il faut plaider, il faut combattre ;

heureux quand dans la lutte on se sent soutenu par d'honorables sympathies, comme celles qui m'ont encouragé à venir prendre part à cette fête de famille des Fureteurs Bretons.

Pour citer encore une fois le bonhomme,

Je conclus qu'il faut qu'on s'entr'aide ;

et j'ai l'honneur, Messieurs et chers Compatriotes, de lever mon verre à la santé de notre dévoué Directeur, à la prospérité, au progrès incessant de son recueil déjà si intéressant et fécond ; enfin, à notre bonne et cordiale entente dans l'intérêt commun de la Bretagne et de la science.

Le directeur du *Fureteur Breton*, Maurice Le Dault, remercie le celtologue Emile Ernault qui vint spécialement de Poitiers pour présider cette cérémonie celto-parisienne et transmet les excuses d'Anatole Le Braz, d'Abel Le Franc, d'Etienne Port, inspecteur général de l'Université, qui inspecte les lycées et collèges de Bretagne, du consul Léon Hugonnet, de l'archéologue Félix Lorin, de l'aquarelliste J. Forges, du docteur Gaboriau, d'Emmanuel Thubert, de Lucien Bazin, de René Grivart de Kerstrat qui voyage au pays de la lune de miel.

Charles Le Goffic émet l'hypothèse d'une parenté entre René Grivart de Kerstrat et La Tour d'Auvergne qui, dans certains actes, signe Kerstrat.

Léon Durocher complimente les fureteurs du pinceau et de l'ébauchoir qui s'attachent à fixer nos coutumes, nos costumes et nos paysages dans des toiles et des monuments pittoresques. Il félicite particulièrement le jeune sculpteur Quillivic qui a obtenu au Salon une deuxième médaille avec sa brodeuse de Pont l'Abbé et son groupe de Sonneurs où l'on reconnaît la physionomie alerte du Guéguen de l'Esplanade des Invalides à l'Exposition de 1900. Il engage Quillivic à profiter de sa bourse de voyage pour visiter le pays de Galles, le code d'Hoel le Bon à la main. Léon Durocher détache de ce code une loi très curieuse dont le texte latin provoque une discussion piquante dans laquelle intervient le professeur Ernault. Celui-ci s'engage, en rentrant à Poitiers, à comparer le texte gallois avec le texte latin, afin d'obtenir une traduction définitive du passage cité.

Pierre Laurent lit et commente des extraits d'un opuscule découvert sur les quais et intitulé *Manuel des Maris ou Philosophie, du Mariage* par Th. Revel, de Lorient (Paris, Alph. Leclère, 1859), *(Vide infra)*.

Hirmenech se proposait de nous transporter dans l'île de Gavrinis; une subite indisposition l'en empêche.

Maurice Le Dault lit une communication de Léon Hugonnet relative aux mégalithes du Maroc, et une autre de Félix Lorin, qui, la veille, assistant au Congrès archéologique de Seine-et-Oise, à Etampes, y déterminait comment la seigneurie d'Etampes fit partie un moment du Duché de Bretagne.

La soirée se termine gaîment par l'audition de deux chansons populaires ; une *Veille de Saint-Yves* que fredonne Marc Leclerc et les *Preunes* que chante Paul Sébillot.

Sur l'Album du *Fureteur Breton*, J. Duvanel a dessiné le portrait de Maufra. Le peintre Maufra a crayonné la silhouette du professeur Ernault. Celui-ci, en souvenir de sa présidence, emporte un emblème décoratif découpé et peint par Mathurin Méheut,

Anne de Bretagne

et la Chanson Populaire allemande au XVIe siècle (1)

Le peuple allemand frémissait encore sous l'insulte infligée par le roi de France Charles VIII à son féal souverain, l'empereur Maximilien. Cette irritation ne s'apaisa pas dans l'amertume de quelques chansons, mais pendant bien longtemps fermenta dans son cœur. Elle se manifesta en de multiples occasions et survécut aux acteurs de cette tragédie : Maximilien, Charles VIII et Demoiselle Anne de Bretagne.

Dans notre pays d'Allemagne il y avait à cette époque, ainsi que de nos jours en Bretagne, des chanteurs ambulants qui sillonnaient villes et campagnes. Ces aèdes s'inspiraient volontiers des événements politiques; aussi ne laissèrent-ils pas sous silence un fait d'une importance aussi grave. Ils durent composer de nombreuses chansons, imprimées à l'époque sur feuilles volantes, mais la plupart n'ont malheureusement pas été conservées. Nous en retrouvons plusieurs, dont la dernière en date remonte à l'année 1525.

A la grande diète de Ratisbonne, en 1492, le chanteur Hans Schneider s'adresse ainsi au roi Maximilien :

. . . .

Got wil dir selb tun hilf bekant, dass du der grossen schmach und schant, die dir in Frankreich bescheen sint an deinem weib und deinem kint, dass du pald tust widergelt. Das ruf und schrei ich in die welt.

. . . .

. . . .

Dieu lui-même viendra te secourir et venger l'affront, la honte infligée en France à toi, à ta femme et à ton enfant. Puisses-tu réaliser bientôt cette vengeance. C'est le vœu que je crie à la face du monde.

. . . .

(1) Voir les articles déjà publiés sur cette question, *Fureteur Breton*, T. I, pages 37 et 172; T. II, pages 127, 177 et 276.

En l'année 1500, des dissensions s'élevèrent entre la France et l'Allemagne au sujet de la Bourgogne, de la Franche-Comté, de l'Espagne et de l'Italie. Les chansons qui furent composées sur ces événements ne manquèrent pas de rappeler l'attentat de 1491. Le souvenir de l'insulte ne devait pas s'effacer. En 1507 ou 1508, le chansonnier Hans Schneider raconte :

. . . .

.. Das aufs kürzest vernimp : ein ander heirat wart bestimpr gen freulin von Britannia, zu beiden seitin was es ja. Vil grosser freud das freulin het, wann man vom Römisch künig set, so freut sie sich in teutsche land. Der künig von Frankreich das empfant, der was paid auf, doch nit allain und furt das freulin gewaltig haim wider iren willen, gut und er. Wa hat man das gehöret mer, das künig und Kaiser söliche schmach in teutschen landen hand geben nach ? Das schafft das oesterreichisch plut, das nit verfuert. leib und gut, und seind in gnaden mild zu finden.

. . . .

. . . .

Ecoutez cette histoire en peu de mots : Un nouveau mariage venait d'être décidé de part et d'autre avec la Demoiselle de Bretagne. La Demoiselle fut remplie de joie lorqu'on lui parla du Roi des Romains et ressentit un grand désir de se rendre en pays allemand. Le roi de France éprouva un violent dépit et ne tarda pas à protester : il fit enlever la Demoiselle à main armée, contre sa volonté et contre son honneur. Où vit-on jamais en pays allemand roi ou empereur tolérer une telle honte ? Le sang d'Autriche aura sa revanche, lui qui jamais ne fut déloyal, mais toujours noble et généreux.

. . . .

Dans une autre chanson sur « l'Empereur des Romains et des Français, » (vers 1513), le poète chante :

. . . .

« das frelin von Britania
namst du mir wider recht,
auch hastu in Hispanien
gross verreterei zugericht. »

. . . .

. . . .

Tu m'as ravis contre toute justice la Demoiselle de Bretagne, et tu as comploté en Espagne une odieuse trahison.

. . . .

Au temps de Charles V, petit-fils de Maximilien, la Muse populaire vibrait encore au souvenir de l'outrage. Nous lisons dans un poème écrit vers 1520 :

. . . .

« O wê der welschen nation !
Da wirt gerochen manig schmach,
die seinem grossvater geschach,
benennet Maximilian.
Frankreich, gedenk, was du hast dan !
Dem kaiser er sein gemahel nam,
das im mit keinem rechten zam,
das war ein jamerlich schmach !
Der bapst auch durch die finger sach
und straft das nit, wie in gebürt,
darbei man kein guetes spürt.
Der Welsch dem Deutschen nie hold [ward ;
es ist ein angeborne art,
wo hund und katz zusamen komen,
da duend sie gen einander grommen. »

. . . .

. . . .

Malheur à la nation welche ! L'empereur vengera l'affront infligé à son aïeul Maximilien. Souviens-toi, ô France, de ce que tu as fait : ton roi lui a ravi son épouse sur laquelle il n'avait aucun droit. Ce fut une exécrable honte. Le pape lui-même fut indulgent et négligea de punir comme il eût été de son devoir : nul ne vit dans cette sanction un jugement équitable. Jamais à l'Allemand le Welche ne témoigna aucune amitié. C'est un sentiment de race : que chien et chat se rencontrent et leur rage se déchaîne.

. . . .

Plus d'une fois le poète a recours à l'allégorie pour raviver dans la mémoire du peuple le souvenir de l'insulte inoubliable, témoin la chanson « L'aigle et le lièvre » où nous lisons :

. . . .

« ... Es ligt am tag ganz offenbar,
wie dass vor mancher zeit und jar
von Frankreich der hoferer
het genomen wider christenlich er
dem edlen Maximilian
sein eelichen gemahel lobesam
das freulein von Brithanien,
und pald hernach thet understeen
zu ziehen in ir aigenland,
betwang das mit gwaltiger hant. »

. . . .

. . . .

Il est avéré que jadis le sire de la Cour de France ravit contre l'honneur chrétien au roi Maximilien sa chère épouse, la Demoiselle de Bretagne ; bientôt après il osa envahir son propre pays et l'assujettir à main armée.

. . . .

Mais le jour de la revanche approchait. Elle vint, quoique tardive et que d'autres personnages en fussent les acteurs. Le 23 février 1525, 34 années après l'attentat consommé par Charles VIII, le roi François de France fut fait prisonnier à la bataille de Pavie par

l'empereur Charles V. On vit dans ce malheur tout au moins une punition du ciel, et le poète populaire chanta :

. . . .

mich dunkt, es sei iezund gerochen
das freulin von Britania.
Got het uns geben sig alda !

. . . .

Il me semble qu'elle est bien vengée
aujourd'hui la Demoiselle de Bretagne,
et Dieu nous a donné la victoire !

Docteur DE ZAHN,

Directeur des Archives Historiques de Styrie.

La Classe d'Émile Durand

Nous détachons des curieux Mémoires que publie Ben-Tayoux, compositeur de la célèbre polka-marche *Alsace-Lorraine*, un passage relatif au compositeur Émile Durand, qui naquit à Saint-Brieuc. Ben-Tayoux l'eut comme professeur de Solfège au Conservatoire, dans les premières années de l'Empire. (C'est sans doute à l'influence de l'auteur du *Biniou* que Ben-Tayoux doit d'avoir composé ce joli morceau de piano : *Dimanche en Bretagne*).

En même temps que j'étudiais l'harmonie chez Marmontel, je piochais le solfège chez Émile Durand. Quel merveilleux maître que celui-ci ! Exact, assidu, poussant ses élèves avec une tendresse de professeur qui jouit des succès de ses disciples. Il n'avait obtenu qu'un second prix de Rome : heureusement pour lui ! Car que deviennent les pensionnaires de la Villa Médicis ? Ils se croisent les bras, se gonflent les joues. Ceux que l'Institut n'envoie pas à Rome travaillent, produisent des œuvres, et parfois des œuvrettes immortelles. C'est ainsi qu'Émile Durand composa *Le Biniou*, et le modèle de la romance : *Comme à vingt ans*, que j'accompagnai le premier en public, vers 1857, à la Salle Herz.

J'ignorais complètement le solfège, lorsque j'arrivai à Paris ; Ém. Durand m'inculqua très vite les notions de cet art pénible qu'il sut

me rendre agréable. Grâce à lui je compris que le solfège primait tout, et je m'appliquai à solfier en vitesse, en dépit de la nature : car j'avais la langue trop forte, et je zézotais un peu...

Déjà je formais des chanteurs. Dans un coin de la classe Durand chargeait quelques-uns d'entre nous, parés du titre de moniteurs, d'enseigner le solfège à de parfaits ignares qu'en ce temps-là le Conservatoire nourrissait, à cause de leur galoubet. Pour ma part j'eus à dégrossir Dumestre, qui devint célèbre à l'Opéra, Nicolas (le futur Nicolini), (1) et un grand dadais dont on nous cachait le nom (un prince de Polignac, je l'ai su depuis).

Une des joies de cette classe, c'était les fréquentes visites du fameux Panseron, dit « Solfège ». Chaque fois qu'il venait de composer une nouvelle étude, ce professeur de chant l'apportait et priait Émile Durand de nous la faire déchiffrer...

Durand était fier de moi, et me le prouvait par des témoignages particuliers. Son affection se partageait du reste entre tous ses élèves, entre ceux du moins qu'il jugeait dignes d'être aiguillonnés par lui... Chaque année, après les prix, l'aimable professeur emmenait les anciens lauréats et les nouveaux à Robinson, où il nous payait une journée délicieuse. On déjeunait dans l'arbre, on batifolait sur l'herbe, on chevauchait les ânes qui partaient si lentement pour nous ramener au galop à l'écurie... Bododoum !.. On tombait sur le nez. Bast !..

Les douleurs sont des fo-olles,
Et qui les écoute est encor plus fou.

Émile Durand ! Pourquoi l'auteur du *Biniou* n'a-t-il pas un buste là-bas, dans sa ville natale ? L'excellent musicien était du reste le frère d'un sculpeur, du sculpteur Ludovic Durand (un Breton pointu comme l'ajonc épineux !)

BEN-TAYOUX.

---

(1) Le ténor qui épousa La Patti n'était pas italien. Il était de Saint-Malo, et du reste s'appelait simplement Nicolas, comme l'indique Ben-Tayoux.

Sur le « Doctrin an Christenien »

(Suite)

---

30. (P. 30, 31). *Gourchemennou an Ilis.*

1. Cleuet dan Sulyaou, han Goueliaoudin (*lis.* Goueliaou din)
   Offeren sclaer, hac anterin.
2. An Goueliaou dit Gourchemennet
   Sell noterry (*lis.* no terry) ha mir y net.
3. Un guez en bloaz, ma na gruez quen,
   Confes da fotaou en laouen.
4. Da pasq quemer Saluer an bet
   Hep remors a bech na pechet.
5. An Daouzec diziou Vigilo'un (*lis.* Vigilou'n) Sent
   Sell no terry ha miry quent.
   Han Choarais ma nen gruez quent
   Pan vizy un bloaz voar miguent (*lis.* nuguent).
6. Da guener gand sy ne dibry
   Quic, na da Sadorn ne gry muy.

Les Commandements de l'Église.

1. Entendez, aux dimanches et aux fêtes chômées, — Messe distinctement, et entièrement.

2. Les fêtes qui te sont commandées — Aie soin de ne pas les profaner, et garde-les bien.

3. Une fois l'an, si tu ne le fais pas plus — Confesse tes fautes joyeusement.

4. A Pâques reçois le Sauveur du monde — Sans remords et charge, ni péché.

5. Les douze jours (quatre-temps), les vigiles des saints — Aie soin de ne pas les profaner, et garde-les, au contraire,

Ainsi que le carême, si tu ne le fais avant, — Quand tu auras vingt-et-un ans.

6. Le vendredi avec faute tu ne mangeras — De chair, ni le samedi tu ne le feras pas davantage.

31. Str. 1, *Cleuet* entendez est à corriger en *cleu* entends, le verbe étant partout ailleurs au singulier. Cette correction est, du reste, nécessitée par la mesure.

32. Celle-ci exige de même la suppression de l'article *an*, au commencement de la str. 5.

33. Pour le sens, la fin de la str. 4 est défectueuse : *a bech na pechet* doit être une déformation de *na bech a pechet* ni fardeau de péché, vieille expression connue en moyen breton.

35. La rime intérieure du 5ᵉ vers

Un gu*ez* en bloaz, ma na gru*ez* quen

est insuffisante par elle-même, étant mal placée : car la syllabe qui fait écho à l'avant-dernière peut en être exceptionnellement rapprochée (comme au v. 3, où elle la touche : gourch*e*-m*e*-nnet), mais elle ne doit pas s'en éloigner de plus de 4 syllabes : il faut qu'elle soit au moins à la troisième du vers (voir *Rev. Celt.* XIII, 228 et suiv.). Malgré la compensation d'une autre rime intérieure (*ma na*), l'auteur aurait sans doute écrit

En bloaz un gu*ez*, ma na gru*ez* quen,

s'il n'avait préféré être à la fois plus naturel et plus élégant, en ayant recours à une variante de *bloaz* (attestée par le Catholicon, et vivant encore aujourd'hui en vannetais, sous la forme *blé*) :

Un gu*ez* en blo*ez*, ma na gru*ez* quen.

36. Il est tentant de scander le v. 12 :

Pan v*i*-zy un bloaz voar nu*i*-guent,

d'après le vannetais *uigent*. Mais cette forme dialectale ne serait admissible ici qu'à titre d'archaïsme. Or elle n'est point archaïque, comme on l'avait cru ; voir mes *Études vannetaises*, p. 14, 15. J'y ai attribué à cette diphtongue une origine trop directement phonétique : on a pu dire *uigent* vingt, *uinek* onze, *uénan* un, d'après le rapport de formes comme (*g*)*uinih* et *g*)*unéh* froment, (*g*)*uélé* et (*g*)*ulé* lit, *uélet* et *ulet* foyer, etc. Le Dict. de l'A., qui ne donne que *hùiguênntt* vingt, emploie la forme plus ancienne au mot *jeuner : ur blai ar-n'uguenntt* 21 ans ; et au mot *quarteron* : *huéh-ar-nuguentt*, 26.

Ce vers reste donc sans autre rime intérieure que *vi-zy*, avec l'assonance *un*, *nu-*. Le précédent est dans le même cas, sauf que la finale de *Choa-ra-is* s'accorde encore plus mal avec *gruez*. C'est une autre particularité de ce distique, qu'on ne l'attend pas du tout : le 5e commandement est le seul qui soit délayé en 4 vers.

37. Pour tâcher de remonter au delà de ce texte visiblement remanié, comparons la formule correspondante en prose, dans le *Doctrinal* (p. 80) : *Yun ar C'horais, ar Pevar-amser, ar Vigilou hervez mave zeur* (*lis.* ma vezeur) *avertisset er Pronou*, jeûne le carême, les quatre-temps, les vigiles, selon qu'on est averti aux prônes. On voit qu'une mention essentielle est omise au premier distique, celle du carême; elle devait se trouver au second vers, qui a été supplanté par une malencontreuse réminiscence du deuxième commandement :

Sell no terry ha mir y net.

Il ne s'agit ni de « garder » ni de ne pas « rompre » ou profaner : « jeûner » est la notion indispensable que l'interpolateur n'a pas su rétablir. La rédaction primitive a pu être quelque chose comme

Daouzec dezyou, vigilou sent
Han hoarais yun hep nep fent

(et le carême, jeûne sans faute) : comparez, dans le cantique du *Doctrinal* sur le même sujet, p. 83 :

Oll vigilou ar Sent, pep hent na ra tentis (*lis.* fentis)
Gant aon na pé glac'har, yun, hac ar C'horais.

37. Au dernier vers, la rime imparfaite et mal placée de *quic* à *gry* est appuyée par celles de n*a* d*a* S*a*-dorn; cf. *Rev. Celt.*, *XIII*, 233.

38. Le futur *terry*, tu rompras, v. 4 et 10, aujourd'hui *torri*, présente une forme curieuse et qui doit être ancienne, bien que les *Middle-Breton Hours* aient, p. 17, *mir no torry* : cf. moy. bret. *guelchy* tu laveras (participe *golchet*); *diferchiff* je partirai (infin. *difforch*); *chemiff*, *chemmiff* et *chomiff* je resterai, *chemy* et *chomy* tu resteras, inf. *chom*; *reif* je donnerai, *squeif* je frapperai, part. *roet*, *scoet*.

39. *Fotaou* fautes, v. 6, est le plur. d'un mot qui s'écrivait ordinairement *faut* (et *faout*) en moyen bret , plus tard *faot*.

40. *Remors* remords, v. 8, du français, inconnu en bret. moyen, se trouve dans le dict. vannetais-français manuscrit de P. de Châlons (1774), Biblioth. Nation. fonds celtique nos 67-70.

41. La forme *diziou* jours, v. 9, est inconnue au moy. bret., qui disait *dezyou*; plus tard on trouve surtout *deiziou* (*Gloss*. 154). Sur *an Daouzec diziou*, voir *Gloss*. 193. Le P. Grég. donne « hors de Leon : *an daouzec; dezyou* »; on dit en Tréguier *an daouzek déio*. En vannetais, le Dict. de l'A. porte *deuzêc-dyeu*, mais celui de Châlons (manuscrit) a le singulier du substantif : *en deuzec dé*. Troude dit que l'expression *daouzek-deisiou*, « consacrée par l'usage, est une infraction au génie de la langue bretonne. » On attendrait, en effet, *daouzek deiz*, cf. le synonyme *ar Pevar-amser* les quatre-temps, *Doctrinal* 80, etc.; mais cela peut s'expliquer par l'idée collective: *deuzêc-dyeu* veut dire « plusieurs fois douze jours », *deuzec dé*, comme en tréc. *daou-wenneien* des pièces de deux sous renchérit sur *daou wenneg* deux sous. Une explication semblable s'impose pour un autre synonyme, *qotuërou*, *ar c'hotuerou* (Léon), *qoartualéü*, *en hoartualéü* (Vannes), que donne le P. Grégoire en ajoutant : « probablement de *quatuor* latin. » C'est bien le pluriel de ce nom de nombre : la plus ancienne forme connue est *ar quatuerou* (*Doctrinal* 73), cf. *Gloss*. 522, 523 ; littéralement « les quatuors », les « quatres », c'est-à-dire « les séries de quatre (saisons). » Châl. ms. donne *er c'hoartualeu;* l'A., *coartualeu* (et non *cor-*, *Gloss*. 522).

42. A la p. 4 se trouve ce texte en prose :

Un abrege a Gourchemennou Doue.

Deux da enoriff un Doue.
Na toue quet anhano (*lis*. an hano) a nezaff en vaen.
Deux da mir et (*lis*. miret) an sulyaou, hac an gouelyaou.
Deux da enoriff da that ha da mam.
Na vez quet muntrer.
Na vez quet paillard, na vez quet laezr.
Na vez quet fals test.
Na desir da hentez muy euit dit dahunan.

Abrégé des Commandements de Dieu.

Honore un Dieu. — Ne jure pas son nom en vain. — Garde les dimanches et les fêtes. — Honore ton père et ta mère. — Ne sois pas meurtrier. — Ne sois pas luxurieux, ne sois pas voleur. — Ne sois pas faux témoin. — Ne désire [de mal à ?] ton prochain pas plus qu'à toi-même.

Cette dernière ligne est évidemment altérée ; on semble avoir mêlé deux formules sur l'envie et sur la convoitise.

(*A suivre.*) E. ERNAULT.

Les Potiron de Boisfleury

Nous insérons à titre exceptionnel cette réponse, malgré sa longueur et le ton politique de certains passages. Nous n'avons point supprimé ces passages, leur allure de profession de foi ayant sans doute pour but, dans la pensée de l'auteur, de mieux établir l'antiquité de sa maison. Ajoutons que ce plaidoyer *pro domo* contient de nombreux détails historiques de nature à intéresser nos fureteurs.

Les Potiron de Boisfleury appartiennent à l'une de ces anciennes familles bretonnes dont les convictions, foncièrement religieuses et carrément royalistes, comme l'ont prouvé ses représentants, pendant la révolution, en 1815 et en 1830, sont basées sur le principe immuable de l'autorité d'en haut, de laquelle émane le droit divin, et que de vieilles traditions et de nobles exemples ont su transmettre de générations en générations jusqu'aujourd'hui, où l'on trouve toujours chez eux de solides champions, sachant, suivant l'expression de l'un d'eux, le général de Boisfleury, qui a été bien compris de son fils, porter haut et ferme le drapeau de la foi religieuse et politique de leurs pères.

La famille, dont le nom s'est écrit autrefois, indistinctement, Poteron, Potiron, Poutiron, puis Potiron de la Cruaudière et, finalement, Potiron de Boisfleury, possédait, avant la Révolution, outre la terre et maison noble de Boisfleury, d'où elle tire son nom, les terres de la Cruaudière, en Nort, de la Vivetais, de Bolbrain, de

Beausoleil et de Coëtnerion, en Guémené-Penfao, de la Grande Hurlaye en Fougerai, et du Grand Plessis, en Derval. — La Cruaudière, la Grande Hurlaye, la Vivetais et le Grand Plessis furent vendus nationalement, mais les deux dernières : la Vivetais et le Grand Plessis, achetés par des serviteurs fidèles, furent rendus à la famille, après la tourmente, tandis que la Cruaudière et la Grande Hurlaye se trouvèrent perdus, ainsi que tous les biens que Madeleine de la Fosse de la Haute Noë, dame Joseph Hilarion Potiron de Boisfleury, possédait à Saint-Domingue, au quartier de la petite Anse.

En 1429 on trouve un Guillaume Potiron, qui s'entend avec son cousin, le sir de Montnouel, afin de réunir les Marguilliers, pour l'érection d'une chapelle, dédiée à saint Julien, en Nort. — Les papiers que l'on a trouvés aux archives de la famille font voir qu'elle a fourni cinq générations consécutives de lieutenants de Justice ou Sénéchaux, dont les deux dernières aux princes de Condé, et trois générations de prêtres distingués, dont un Jésuite, Chanoine du chapître noble de l'église Collégiale de Saint-Aubin de Guérande.

C'est à la fin du XVI[e] siècle que nous trouvons le premier Pierre Potiron, marié à Marie de Dreux, dame de la Cruaudière ; il est Sénéchal de Vigneux, de Launay et du Buron, appartenant alors à la famille de Sévigné. — Pierre a trois fils : 1° Antoine, qui a pour parrain Antoine Cocaud de la Ville au Duc, oncle de sa mère, et pour marraine, Marie de la Vallée ; — 2° Simon, que l'on voit d'abord recteur de Saint-Jean d'Avilly, diocèse de Tours ; puis, de Saint-Hillaire du Loullay, diocèse de Luçon ; — 3° Pierre Potiron de la Cruaudière, remplace son père comme Sénéchal de Vigneux. Le 28 octobre 1656 la Marquise de Sévigné, née Marie de Rabutin Chantal, douairière, veuve de Henri de Sévigné, lui donne un brevet de Lieutenant de Justice du Buron et de Launay. Il est aussi Sénéchal de Nort (1). — Pierre Potiron de la Cruaudière épouse Marguerite Vitet de la Noë, dont il a un fils unique : Cézar-Daniel Potiron de Boisfleury, lequel épouse, en 1698, Marie Gilbert, dame de

(1) Toutes ces nominations de Lieutenants de Justice sont conservées aux Archives de la famille.

la Martelais et de Beausoleil. En 1716, il est Sénéchal de sept Juridictions.

Cézar-Daniel eut quatre fils et deux filles, dont l'une épousa Jacques Jigon de Boisbriant, Sénéchal d'Avaugour, Comte de Gaël et Châtelaudren. Elle eut trois filles : Madame Jean-Marie de Kermasson, Madame Louis-Éléonore de Bedée de Kersaint et la Comtesse François-Saturnin du Bourblanc, de Beaurepaire.

Louis-Théodore, l'aîné des fils, continua seul la descendance. Les trois autres entrèrent dans les ordres : Julien-Hyacinthe devint recteur de Brain, évêché de Vannes ; Alexis-Cézar, recteur de Derval, évêché de Nantes, et Basile-Hillarion, recteur de Jans, évêché de Nantes.

Louis-Théodore Potiron de Boisfleury naquit en 1702; il fit ses études de Droit à Rennes, où il fut reçu avocat le 30 janvier 1733 ; le 2 novembre 1735, il est nommé Lieutenant de Justice de la Baronnie de Derval, par Lettres patentes signées de Louis-Henri de Bourbon, prince de Condé. Louis-Théodore épousa Angélique Boussart de la Noë (le manoir de la Noë est situé près le village de Sutz, en Avessac), il eut sept enfants : une fille, Marie-Angélique, non mariée, et six garçons : 1° Joseph Hilarion Potiron de Boisfleury, baptisé le 29 juillet 1751 ; il fut, à Chantilly, page du prince de Condé, et, en 1779, fut nommé conseiller du Roi et son président de la Cour des traites, à Nantes C'est lui qui continue la descendance. — 2° Julien-Anne-Marie Potiron de Boisfleury, avocat à la Cour, Sénéchal de Casson. Il se maria et n'eut qu'une fille. Aujourd'hui cette branche des Potiron de Boisfleury se trouve représentée par la famille de Raymont. — 3° Jacques-Hyacinthe, non marié, avocat à la Cour, fut nommé Lieutenant de Justice de la Baronnie de Derval, par Lettres patentes du 4 mars 1780, signées de Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, qui avait accepté la démission volontaire de son père en sa faveur. Il fut le dernier Sénéchal de Derval. — 4° Pierre, qui fut recteur de la paroisse d'Avessac. — 5° Amand-Jean-Baptiste, ordonné Sous-Diacre le 18 février 1781, il mourut peu après. — 6° Louis-Théodore, Jésuite, Chanoine du chapitre noble de l'église collégiale de Saint-Aubin, de Guérande.

(*A suivre.*) HENRY POTIRON DE BOISFLEURY.

Le Culte d'Hélios

> ... L'année dernière j'ai publié une étude sur le *Culte du feu en Armorique*, et les 27 pages de cette brochure sont consacrées à prouver que les feux de la Saint-Jean ne sont qu'une survivance de la fête païenne du solstice d'été en l'honneur d'Hélios, et pas autre chose.
>
> Abbé A. Millon (*Fur. Bret.* d'Avril-Mai 1908. p. 173).

Confiteor quia peccavi. J'avoue n'avoir pas lu le *Culte du Feu en Armorique*. L'Abbé Millon m'absoudra d'autant plus aisément que lui-même déclare ignorer ce que pense du patron de Carnac le Curé de Vannes. L'Abbé Millon a tort de ne pas lire les brochures de l'Abbé Buléon. L'Abbé Millon a tort surtout de ne pas lire les brochures de l'Abbé Millon. Je lui recommande *La Bretagne chrétienne* « réponse à *La Bretagne païenne* de M. Austin de Croze ». L'auteur de cette réfutation lue au Congrès de l'Association Bretonne de 1901, protestant contre la généralisation de cette remarque : « Il est curieux que l'Armorique, en dépit des hommes et des choses, ait gardé, à peine transformés, les vestiges de son passé païen », s'indigne avec humour :

> A coup sûr, ce qui est absolument faux, c'est de prétendre que le culte du soleil soit demeuré « presque intact » en Bretagne. Je vois d'ici l'étonnement de nos paysans, si on leur disait que l'image de Bel assyrien est peinte sur la grossière faïence dont ils se servent, ou bien qu'ils offrent un sacrifice au Baal phénicien quand ils allument un feu de joie en l'honneur de la Saint-Jean.

L'Abbé Millon semblait alors partager l'étonnement rustique des laboureurs à qui l'on aurait lu les considérations ethnographiques de M. Austin de Croze. Aujourd'hui l'Abbé Millon se rapproche de l'écrivain naguère combattu et s'applique à « prouver que les feux de la Saint-Jean ne sont qu'une survivance de la fête païenne du solstice d'été en l'honneur d'Hélios, et pas autre chose ». Je ne lui

reprocherai point d'adorer ce qu'il brûla. Je le félicite au contraire, d'avoir subi l'influence d'Hélios, et souhaite que l'antique lumière dissipe pareillement les nuages dont s'obscurcit l'intellect de nos plus distingués Bretonnistes. Dans une conférence lue à Redon cet hiver, le Marquis de l'Estourbeillon accumule, avec une conviction intrépide, les plus étranges erreurs. Pour lui le Théâtre Celtique au XIXe siècle date de 1898 (année de Ploujean) (1) : une longue léthargie aurait précédé ce réveil de la Muse armoricaine!.. Maurice Barrès dirait que M. de l'Estourbeillon « se trompe grossièrement ». Est-il permis de supprimer les exploits de cette troupe de Pluzunet-Plouaret, à qui Luzel insuffla son âme celtiste, qu'on applaudit en 1867 à Saint-Brieuc, en 1878 à Pluzunet, et grâce à qui en 1888 les lamentations de sainte Tryphine solennisèrent l'agonie de l'ancien théâtre de Morlaix ? (2) Est-il permis de biffer l'effort de la troupe de Lannion dirigée par le tailleur Le Pezron et le cultivateur Le Moullec (un des acteurs de cette troupe, le couvreur Drillet, dit Licoq, vient seulement de mourir), de la troupe de Lanmeur, dont les manuscrits achetés par Thomas Parc servirent à la troupe de Troudoustin ?.. Le Marquis de l'Estourbeillon, qui dépouille de leurs modestes lauriers d'humbles artisans du pays trécorois, tresse d'illégitimes couronnes à de notables celtisants ; il attribue à Ch. Le Goffic et à Anatole Le Braz la paternité d'un Mystère de saint Gwennolé, à Émile Ernault celle d'un Mystère de sainte Barbe. J'ignore si, dans quelque bourgade secrète, Ch. Le Goffic honora de rimes personnelles le saint protecteur de la ville d'Is, mais je crois pouvoir certifier que jamais Anatole Le Braz ne ressuscita lui-même sous des ormes publics la fille du roi Grallon (3). Quant à Émile Ernault, je sais qu'il étudia le Mystère de Sainte-Barbe, mais ne le soupçonne pas, quoique barde, d'avoir offert à la patronne des artilleurs une guirlande d'alexandrins dictés par la Melpomène bretonne.

---

(1) Depuis 1840 il avait *complètement* disparu. [Confér. de M. de l'Estourbeillon].

(2) Nul acteur breton n'égala depuis la ferveur tragique de Menguy incarnant Kervoura.

(3) Ch. Le Goffic et Anatole Le Braz se contentèrent d'organiser, à Ploujean, avec M. Emile Cloarec, la représentation du *Mystère de saint Gwennolé*.

On m'assure que le Marquis de l'Estourbeillon publie en plaquette la conférence reproduite par *Le Redonnais*. L'idée est heureuse, à la condition que l'aimable directeur de l'*Union Régionaliste* s'impose un cruel sacrifice. Qu'il consacre les exemplaires de cette brochure à l'entretien du culte du feu en Armorique ! Hélios l'éclairera s'il daigne, avec des proses entachées d'erreur, allumer les feux de la Saint-Jean.

N'est-il pas vrai, M. l'abbé Millon?

KERAMBORN.

AR “ GWIR VREZONEK ”

Réponse à M. Pennasquel.

Notre ami Jaffrenou-Taldir nous écrit :

« Fiziout a ran var ho feiz vad, Aotrou ker, evid embann er *Furcher brezonek* ar respont berr-ma da Y. J. M. Pennasquel. »

Faisant droit à la demande de Taldir, nous insérons bien volontiers la réponse suivante :

Aotrou Pennasquel,

Ho trugarekaat a ran a greiz kalon da vezo savet eun tabut er « *Furcher* » divar-benn ar c'hiz gwella da skriva ar gwir vrezonek. Mez gouzout a rit, piou bemag oc'h, eo eassoc'h ar flemma evid an ober, hag a dra zur, e talc'hfet da ziskuez d'eomp holl a betra oc'h gouest en eur skriva « gwir vrezonek » d'ho tro, hag en eur drei en hon iez, reiz ha digaillar, ho pennad-skrid gallek kompez en kelaouen an Aotrou Dault.

Rag-se 'ta, nemed hag eur « c'houizigel » a ve var ho penn e-lec'h eun « asquel », c'houi a ia prestik da gelenn d'eomp ar c'hiz gwella da skriva ar brezonek.

Digemerit, etc. Jaffrennou « Taldir ».

Ce qui veut dire, pour les profanes :

Courte réponse de M. Jaffrennou à M. Y. J. M. Pennasquel.

Monsieur Tête Ailée,

Je vous remercie de tout cœur d'avoir soulevé dans le *Fureteur* une polémique sur la meilleure façon d'écrire le vrai breton. Mais vous le savez, qui que vous soyiez, la critique est plus aisée que l'œuvre, et à coup sûr vous tiendrez à nous faire voir de quoi vous êtes capable en écrivant à votre tour en « vrai breton » et en traduisant en notre langue, couramment et purement, votre article de prose française de la revue de M. Le Dault.

Donc, à moins que vous n'ayiez sur le chef une « vessie » au lieu d'une « aile », vous allez nous enseigner la meilleure méthode pour écrire le breton.

Agréez, etc.

Jaffrennou « Taldir ».

P. S. — Naturellement, si M. Pennasquel ne répond pas à *ce courtois défi*, vos lecteurs devront le considérer comme disqualifié à l'avenir dans des débats de cette espèce. Après sa traduction « gwir vrezonek » de son article, je me réserve de prendre, à mon tour, la plume du critique.

La Chevalière de Fréminville

(*Fin.*)

VII

J'insiste, surpris, je précise:

— Christophe-Paulin de la Poix, Chevalier de Fréminville, décédé rue Royale, le mercredi 12 janvier 1848, à 5 heures du matin, enterré le...

Sur la première page d'un vieux registre qu'exhume le Conservateur du Cimetière, une écriture jaunie, bue par le temps, garde, à la date du jeudi 13 janvier, le débile témoignage de brillantes obsèques:

— 20e fosse du mur, 1er rang, 9e carré, marmotte M. Bignon.

Je note. Le Conservateur hoche la tête :

— Je ne trouve rien sur le nouveau plan, qui corresponde... On dirait qu'il n'y a pas eu de concession.

— Impossible! Le Chevalier de Fréminville, chevalier de la Légion d'honneur et de Saint-Louis, ancien capitaine de frégate dont les armes de terre et de mer suivirent la dépouille...

M. Bignon s'obstine à ne découvrir aucune trace. Je m'impatiente :

— L'auteur des *Antiquités du Finistère* n'a pu disparaître! Je chercherai d'après les indications de l'ancien plan : 20e fosse du mur...

— Le cimetière a été remanié.

— Le mur n'a pas changé de place.

— Non. Mais... J'ignore ce que signifie 20e fosse du mur. Est-ce en s'éloignant du mur ou en suivant le mur?

— Je dirigerai mes investigations dans les deux sens.

— Vous risquez...

J'entraîne Guillermit, compositeur brestois qui m'accompagne. Nous franchissons la grille du cimetière, demandons le 9e carré.

— Le che-min à gau-auche de la cha-pelle, bégaie en ôtant sa casquette le vénérable gardien.

Nous tournons à gauche, nous explorons ce coin de solitude avec l'ardeur que l'enseigne, le lieutenant de vaisseau mit à explorer les mornes de Port-au-Prince, les menhirs de Patrix-Fiord, les sépultures de Créach... 20e fosse du mur ! Nous partons de l'enceinte : tombes récentes, inscriptions banales ! Nous longeons l'enceinte : de la terre bosselée, de l'herbe qui ondule, vagues vertes où des croix s'enfoncent, agrès de navires naufragés dans l'oubli !

Serait-ce là ?... Je proteste, je refuse d'admettre l'indifférence sacrilège de la Bretagne envers la mémoire de son antiquaire, de celui qui obtint, en l'église de Sibiril, la restauration du sépulcre d'un Kérouzéré. Quoi! vraiment, ces Bretons fidèles au culte des trépassés n'auraient pas eu pour le Chevalier de Fréminville plus d'égards

que les Nègres Yolofs du Cap Vert pour les bardes « guiriotes » qu'ils vénèrent vivants et méprisent morts, confiant au creux des baobabs leurs cadavres que dispersent le bec des rapaces, la dent des reptiles ? ... (1)

Non, non ! Le Conservateur m'a prévenu, le cimetière a subi des remaniements, le mur a dû changer de place. Cherchons au hasard. Qu'est-il besoin d'indications administratives pour une tombe qui doit frapper nos regards, soit qu'une gracieuse image ciselée dans le marbre rappelle la coquetterie de la Chevalière, soit qu'un granit offert par les entrailles du sol armoricain consacre les travaux de l'archéologue, soit que le triangle équilatéral escorte le glaive du Templier, soit que l'historien de Messire Bertrand sommeille, casque en ête, couché dans une armure de bronze sur la pierre qu'entaille cette épitaphe : *Ci-gît le Moyen-Age. Ici repose le dernier des Chevaliers* !

Fastueux, un monument surgit : Laber blasonné, feuilles de chêne s'enroulant au Kersanton. Fréminville? ... Le baron de la Crosse, député, sénateur, ministre, conseiller municipal. Titres à l'attention de la postérité : *Extension de la ville*, *Port Napoléon*, *Pont Impérial*, *Prolongement de la ligne de l'Ouest*... Je salue et passe. Ah ! un médaillon (sculpsit Bartholdi). Une pyramide tronquée : hermines et lys que traverse une palme s'élançant vers le ciel. Cette fois... *A la mémoire de Ch. François-Auguste Salaun Penquer*, *Docteur... Maire... Boulevard de la Marine*, *Concours Hippique*, *Extinction de la Mendicité*. Plus bas, très bas, si bas que les mots, comme honteux, se cachent parmi le lierre qui rampe sur le sol : *Mme Aug. Salaun Penquer*. *Chants du Foyer, Révélations poétiques*, *Velléda*, *Mes Nuits*. Évidemment, Mme Penquer n'a proscrit nul mendiant, organisé nul concours hippique..... Allons-nous en ! Fréminville ne fut ni député, ni sénateur ; la Chevalière ne ceignit point l'écharpe municipale. Donc, à moins que le ciel n'intervienne...

Le ciel intervient, sous la forme d'un uniforme, d'un capitaine de frégate de la République, ô capitaine des frégates du Roi ! Instruit de mes recherches par le Capitaine Tiercelin, le Capitaine Devoir,

---

1. *Mém. de Fréminv.*, cités par Levot.

archéologue comme Fréminville, (dont il ne partage pas le féminisme extérieur), s'est ému. La destinée posthume de l'antiquaire brestois l'intéresse. Il s'enquiert, il m'apprend... que le lit de terre où sommeillait l'officier de marine a été racheté en 1860.

— Par qui? commandant.

— Par une famille Le Roy.

— Ainsi?...

— Fréminville n'avait pas de concession, et...

Je saurai du moins où on le déposa le 13 janvier 1848; mes yeux fixeront l'endroit d'où l'on n'aurait pas dû bannir ses ultimes rêveries... Au bord d'une allée de tilleuls, pleine de gazouillements et de parfums, miroite le marbre usurpateur : *Familles Le Roy et Foulet.* Pas de titres : une croix, un crucifix abritent des cendres ignorées.. Auprès, un lieutenant-colonel de marine, gouverneur des Iles Saint-Pierre et Miquelon, médaillé de Sainte-Hélène. Un peu plus loin, un De Bréa, qui commandait le Bataillon expéditionnaire des Iles Marquises, « mort de la mort des braves au combat de Pumaru, le 1er juin 1847, inhumé le 19 août 1847, » 6 mois avant Fréminville, à qui ce voisinage dut plaire, à qui ce lieu même devait sourire. Car il semble au Capitaine Devoir que le cimetière Saint-Martin occupe l'emplacement d'un cromlech situé au point terminal d'une ligne de mégalithes partant de Camaret. Quelle cruauté d'avoir expulsé Fréminville de ce chez lui néolithique !... Je devine que mon indignation effleure à peine la sérénité philosophique du Capitaine Devoir. N'est-ce pas le sort du marin de dormir d'un sommeil anonyme? Pourquoi reprocher à l'irrévérence des hommes l'œuvre de dispersion qu'aurait pu accomplir le caprice des vagues? La pioche remplace le squale. La sagesse ordonne d'accepter sans ostentation le néant, d'abdiquer dans la mort un moi fugitif, comme le contre-amiral qui a jeté l'ancre en ce même cimetière. L'auteur de *Mégalithisme*, le philosophe dont Ch. Le Goffic a dit qu'il avait « pris de singulières habitudes de penser par lui-même » *l'autarchiste* qui ne « cessa jamais de s'appartenir » a défendu que son nom fût inscrit sur sa tombe (on lit seulement : *Famille Réveillère*).

Sans doute!.. Pourtant cet anonymat superbe effare ma pensée

rebelle au concept de la destruction totale. Mon celtisme se cabre contre l'évanouissement absolu des formes qui emprisonnèrent la vie. Ma piété indiscrète réclame des reliques... J'interroge l'aimable secrétaire général de la mairie de Brest :

— Lorsque la famille Le Roy s'empara, légalement, de la suprême demeure de Fréminville, où relégua-t-on le Chevalier ?

— Dans l'ossuaire, déclare M. L'Haridon.

L'ossuaire ! Ce mot me rassure. Dans la poussière collective mes regards sauront démêler la poussière que vise mon hommage ; les pétales de la rose effeuillée discerneront les ossements qu'habite encore un peu de ce qui fut Lui, Elle... L'ossuaire ! De fines colonnettes, des chapiteaux corinthiens dansent devant ma paupière, tandis que je regagne les hauteurs lumineuses qui dominent la rade de Brest, l'asile funèbre d'où l'on voit, entre les feuilles, bleuir les horizons dentelés de Plougastel.

— Où se trouve l'ossuaire ?

— Lequel ? réplique M. Bignon. Il y en a plusieurs.

— Celui de 1860.

— Ils sont tous beaucoup plus récents. Je les ai vu construire.

— Mais alors ? Avant la construction de ces ossuaires, lorsqu'un mort en expropriait un autre, où se logeait l'exproprié ?

— On ne le retirait pas du sol. Le cercueil étant pourri, le squelette pulvérisé, on se contentait de creuser davantage la fosse, d'enfoncer les débris : le nouveau cercueil s'installait par-dessus.

— De sorte que le Chevalier de Fréminville... doit se trouver... sous la famille Le Roy ?

— Presque sûrement.

Au bord de l'allée de tilleuls, près du marbre usurpateur, je médite, seul. J'admire l'impertinence magnifique des choses. Le chevalier de Saint-Louis, le royaliste qui blâmait les concessions de Louis XVI, reprochant au monarque de n'avoir point fait appel au ban et à l'arrière-ban de la noblesse, dort foulé, opprimé, par... Le Roy.

Des sons de clochettes retentissent dans le champ du repos. Je demeure immobile. Le carillon se rapproche impérieux. Je me jette dans un bosquet de roses, de lilas. Une voix, une plainte pareille à

quelque mélopée de mystère breton, parcourt les allées : *At-ten-tion! ... La fer-meture!...* Une idée morbide m'enchaîne, me cloue à mon poste de fureteur qu'exalte la fièvre. Je veux... Folie? Soit! Lorsqu'on a vécu dans l'intimité du plus romanesque des antiquaires, qu'il disparaît, qu'on le retrouve, qu'on le sait là, sous ses pieds, le moyen, dites! d'échapper à certaines hantises, à des attirances souterraines, aux détresses balbutiées qui s'exhalent du sol? Aussi bien, au cours de l'enquête minutieuse, une telle correspondance s'est établie entre l'enquêté et l'enquêteur que se vérifie, en ce moment, la justesse de ce mot de M[me] de Sévigné : « J'ai mal à votre poitrine!.. » Les cercueils qui oppriment Fréminville pèsent sur moi, m'écrasent, m'étouffent : il faut que je libère le Chevalier! Avec une bêche, avec une pierre, avec mes ongles, je fouillerai le sol, je scruterai l'abîme, jusqu'à ce que l'épave amorphe... Un bouton d'uniforme, une boucle de ceinture coquette me criera l'identité des ossements, l'authenticité des reliques.

Un doute m'assiège. Le Conservateur du Cimetière m'a dit : « Presque sûrement! » Le gardien bredouilla des restrictions qui parlaient de fosses communes, éparses... Eh bien! attendons. La nuit livre les secrets que le jour détient. A l'heure des *anaon*, les morts se lèvent, desserrent les gencives... Les tintements de clochette avertisseuse, les sommations psalmodiées se sont tus. Dans l'air qu'illumine l'agonie du soleil, plus rien que le babil turbulent des oiseaux. La joie de cet orchestre ailé a je ne sais quoi d'étrange, de sinistre un peu. Pour combattre le malaise qui me pénètre, je tire de ma poche un livre, tome dépareillé que me céda une revendeuse des glacis. *Les Amours de Faublas!..* Peut-être ce volume provient-il de la bibliothèque de Fréminville, qui, par la plume de Caroline, se vante d'avoir offert « un exemple réel de ce que Louvet de Courtray supposa si joliment ». Les cils de la Chevalière ont peut-être frémi devant cette gravure exquise exécutée d'après un dessin de Marguerite Girard! Une servante à genoux délace la fausse M[lle] Du Portail; une coiffe et un nez de marquise émergent de la profondeur des oreillers; le marquis se retire, et, dit le texte, « il nous cria de la porte une bonne nuit ».

Entre nous, Fréminville exagère en s'assimilant à ce libertin de Faublas. Mais l'antiquaire brestois a pu lire d'un œil favorable un roman dont l'auteur, Girondin proscrit, demanda aux landes finistériennes un refuge. Louvet ! Traqué par les baïonnettes de la Convention, il trompa la vindicte des lois rouges, évitant le sort des vingt-six administrateurs du Finistère que supplicia le bourreau de Brest. Kergariou, Morvan, Le Prédour !.. Leurs noms escaladent une colonne funéraire au-dessus de laquelle le croissant de la lune suspend des reflets de « rasoir national » La nuit flotte : dans le suaire bleu, larmé d'argent, remuent des ombres décapitées... Est-ce un bruit de feuilles, un froufrou de gaze ? Entre une double haie d'ormes attentifs un fantôme gracieux s'avance. Des cheveux blonds, vaguement poudrés, se déroulent. On dirait une Yseult XVIII[e] siècle, une Yseult costumée par Saint-Aubin ou Moreau le Jeune pour quelque roman de chevalerie du Comte de Tressan. Je détache une rose blême, et m'approche :

— Est-ce vous ?..

Yseult se détourne, prend la rose, continue son chemin. Je la suis. Elle traverse le mur d'enceinte, descend vers l'Ellorn. Une barque se détache. Nous glissons sur l'eau qui refléta le visage de saint Ténenan. L'ancre tombe de la barque. Un sentier ardu nous mène vers des pans de murailles festonnés de lierre, un soupçon d'arcade en ogive qui dénonce « l'asile fortuné des amours de Tristan de Léonnois... »(1) Yseult s'incline, disparaît dans un souterrain. Je me précipite ; mon front heurte la voûte........

Je m'éveille, la tête contre l'angle d'une pierre tombale. Le soleil brille. Je me frotte les cils, secoue l'ankylose de mes membres. Furtif, je gagne une porte latérale, déjà ouverte. Je m'évade du cimetière, dévale la Rue de Paris, la Rue Royale... Que dis-je ? la Rue Royale. Elle ne s'appelle même plus la Grande Rue : des édiles enragés la changèrent en Rue Pasteur, comme ils changèrent la Rue Saint-Yves en Rue Émile Zola, la Place de Médisance en Place Mar-

(1) *Fréminville, Mémoire sur le Château de la Joyeuse-Garde,*

cellin Berthelot (1). La Rue de la Rampe (la rue de la modiste!) est devenue la Rue Jéan Macé. Décidément le Brest du *Guide du Voyageur dans le Finistère* (2) s'en va! Je fuis, je dégringole vers le Quai Tourville, franchis le port sur un pont de radeaux. Je m'engage dans un lacis de rues grimpantes où les enseignes balancent des parfums de régionalisme alcoolique : *A la descente des Lorientais! A la descente des Concarnois!..* Je frôle une caserne sur le seuil de laquelle un marin armé d'un pen-baz écarte les chiens qui veulent pénétrer. J'atteins les remparts, où dans l'herbe haute se promène un coquelicot muni d'une baïonnette... Soudain je m'arrête, bouche bée. Des lettres blanches brodent l'azur d'une plaque. Je lis : *Rue de Fréminville...* Brest se souvient de l'archéologue brestois à l'extrémité de Recouvrance. Suprême ironie, à deux pas se dresse la prison de Pontaniou que le dictionnaire pittoresque des matelots nomme « *La Terre Sainte!* ».

La Terre Sainte! Réjouis-toi, preux Templier qui le soir, à la clarté des cierges célestes, rêves sans doute de nouvelles croisades! Réjouis-toi, Grand Prieur dont l'âme, au-dessus de la Vallée de Brest, convoquant les fidèles Kadoshs, murmure : « Très illustre chevalier, mon frère!.. » Qu'on mette l'habit noir et la croix rouge de l'Ordre! Le Souverain Conseil s'assemble pour glorifier saint Jean, Jacques Molay, Bruce, l'Écosse, Kilwinig. Et pour démontrer que la Maçonnerie, venue de Palestine, continue le Temple, on chantera les louanges de Salomon!..

A la Bibliothèque du Port, en un carton vert devant lequel le blanc Kernéis montait la garde, j'ai trouvé, parmi des manuscrits de Fréminville, un « cantique maçonnique » : (3)

---

(1) L'histoire d'une cité se compose de souvenirs locaux que devraient épargner les caprices de la politique, les boutades du vandalisme municipal. Berthelot et Pasteur n'ont pas besoin d'être honorés à Brest. D'autre part Cambry, Souvestre ont décrit Brest, Hipp. Violeau y est né : Brest ne possède ni Rue Hipp. Violeau, ni Rue Cambry, ni Rue Em. Souvestre... Si, peut-être, extra-muros!

(2) Fréminville, *Brest*, A. Proux, rue Neptune (1844).

(3) Une lettre à « Monsieur Le Vot, rue N[e] S[t] Roch 27, Hôtel du Hainaut, Paris » accompagne ce cantique. Elle est adressée de Nanterre (19 mai 1845). Que faisait à Nanterre le Chevalier de Fréminville? Briguait-il la couronne de rosière?.. Je transcris la lettre : « Que n'ai-je seû plutôt,

Ni des neuf sœurs ni d'Apollon
Je ne suis point le nourrisson
Comme l'était Voltaire.
Aussi pour faire une chanson,
Que la rime soit juste ou non,
Je ne m'en pique guère.
N'aurai-je pas toujours raison,
Si vous chantez à l'unisson :
Bon, bon, bon,
Que le vin est bon,
Quand je bois à mes frères !

A Noé de qui nous tenons
De notre art les sages leçons,
Rendons grâces plénières ;
Du plus grand de tous ses secrets
Cet illustre et savant profès
Nous fit dépositaires.
Sans ce jus qu'il sut inventer,
Pouvions-nous aujourd'ui chanter :
Bon, bon, bon,
Que le vin est bon,
Quand je bois à mes frères !

---

mon T.·. C.·. F.·., que vous étiez à Paris ! Je viens d'y passer deux jours consécutifs et je viens de revenir ce matin à Nanterre où j'ai trouvé votre lettre, par laquelle j'ai vu que j'ai passé deux fois hier devant votre porte, bien loin d'imaginer que j'étais si près de vous. Maintenant je ne retournerai pas à Paris avant trois jours, ayant beaucoup à faire ici et vous n'y serez peut-être plus alors. Cependant j'irai à tout hasard à votre hôtel... J'ai vu le f.·. fréchot, député de la l.·. symbolique, et aussi le f.·. Wentz qui se charge de poursuivre le plus vivement possible notre affaire de Kadosh ; cependant le consistoire ne se réunissant au g.·. O.·. qu'à des intervalles de quinze jours, l'expédition de nos substitutions ne pourra peut-être avoir lieu d'ici cinq à six semaines. Au reste j'ai été à même de juger que, comme je m'en doutais, ces messieurs sont très peu au fait sur ce qui concerne les hauts grades et en général le rite écossais ; nous leur damerons le pion haut la main. — Votre affectionné et bien dévoué f.·. Le Chʳ de Fréminville. » Cette lettre prouve t-elle le parfait maçonnisme du Chevalier ? Je crois simplement qu'il aspirait à obtenir la régularisation du titre de Kadosh pour les membres de sa Loge, la reconnaissance de son souverain Conseil par le Grand Orient toujours hostile aux prétentions écossaises de l'Ordre de Heredom de Kilwining. Le Bailli de Bretagne triompha-t-il ? Une lettre de convocation, communiquée par le Docteur Auffret (*Fureteur*, nº 15) semble l'indiquer, Fréminville réunissant, en cette même année 1845, le samedi 9 (août) ses Chevaliers pour « l'installation définitive du Souv.·. Cons.·. des K.·. S.·. réguliers d'Heredom de Kilwining en la vallée de Brest. » J'ajoute que l'épître de Nanterre établit les liens étroits qui existaient entre le Chevalier et son futur biographe, et conclus que lorsque Levot attribue à Fréminville l'opuscule de Caroline, Levot doit être bien renseigné.

Ne craignez pas qu'à Salomon
De sage on ait donné le nom
Pour ses vertus austères !
Il n'eût pas acquis ce surnom
S'il n'eût encore en bon maçon
Pratiqué nos mystères.
Malgré l'éclat de sa grandeur,
Il aimait à chanter en chœur :
Bon, bon, bon,
Que le vin est bon,
Quand on boit à ses frères !

En vain le vulgaire ignorant
Chercherait d'un œil dévorant
A percer nos mystères.
Quand il saurait tous nos secrets,
Pourrait il comprendre jamais
En aucune manière
Quel doux plaisir nous ressentons
Quand tous ensemble nous chantons :
Bon, bon, bon,
Que le vin est bon,
Lorsqu'on boit à ses frères !

A la santé de notre chef
Qui conduit si bien cette nef
Dont il est la lumière !
Avec lui on peut sans danger
D'un pôle à l'autre voyager,
Tant par mer que sur terre.
Que chacun de nous en ce jour
Chante et répète tour à tour :
Bon, bon, bon,
Que le vin est bon,
Quand on boit à ses frères !

En nous joignant tous main en main,
Que ce soit le signe certain
Que ces nœuds sont sincères.
Ah ! qu'il doit nous paraître doux
De nous voir ainsi liés tous
Par des chaînes si chères !
Non, jamais rien ne les rompra,

Tant qu'entre nous l'on chantera :
Bon, bon, bon,
Que le vin est bon,
Quand on boit à ses frères ! (1)

Tudieu ! Fréminville se pique de « boire comme un Templier. » Au geste qui brandit la coupe je préfère le geste qui agite l'éventail, le geste par lequel Caroline parachève Christophe-Paulin (2), par lequel le chevalier du XIVe siècle se métamorphose en chevalière du XVIIIe.

Près de la rade où des voiles se gonflent, à l'entrée du Cours d'Ajot où frissonnèrent les canezous de tulle et les panaches en saule de l'ex-capitaine de frégate, devant le Château se dresse un bronze énorme, hurlant d'inesthétisme. C'est la statue d'Armand Rousseau, ingénieur des ponts et chaussées, sous-secrétaire d'état aux Travaux Publics, gouverneur de l'Indo-Chine. Un brave homme, dont l'honnêteté résista au vertige des fonctions officielles (n'a-t-il point rédigé sur l'entreprise de Panama un rapport qu'un ministre crut devoir tenir secret ?) Excellent Breton ; il fréquenta le Dîner Celtique, présida les

(1) La chanson est-elle de Fréminville? L'a-t-il simplement copiée? Je ne connais que des chansons similaires. Le manuscrit de Fréminville porte, du reste, une correction où s'affirme l'auteur. Au sixième couplet (sixième vers), *Par des chaînes si chères* se substitue à *D'une amitié sincère*. Le cinquième couplet sent bien son officier de marine. Peut-être Fréminville a-t-il *arrangé* une des mille chansons qu'on entonnait sur l'air *Un chanoine de l'Auxerrois*, et qui se terminaient par : *Et bon, bon, bon, que le vin est bon!*.. Détail piquant, dans le « cantique maçonnique » de Fréminville manque l'allusion traditionnelle, l'allusion galante au sexe que les Francs Maçons écartent de leurs Assemblées mais courtisent « au sortir de la Loge. » Le *votum castitatis* templiéresque empêche Fréminville d' « unir le myrte au laurier. »

(2) Le capitaine de frégate Devoir tient du Contre-Amiral Réveillère que chez lui Fréminville se faisait appeler *Mademoiselle Pauline*. Un visiteur se présentait ; aussitôt la bonne de crier : « Mademoiselle Pauline, on vous demande !... » Le Chevalier avait parfois en des circonstances où il voulait être homme, de délicieuses distractions. J'ai sous les yeux une lettre de convocation adressée à « Monsieur Le Fèvre, chef de bataillon d'artillerie en retraite » (pour la réception du f.·. Rozen au sublime grade de Chevalier K.·. S.·.). En la signant le Président du Souverain Conseil oublie de reprendre son sexe et commence par écrire *Pauli*.. Il se ressaisit et se hâte de tracer sa particule de gentilhomme par-dessus cette étourderie muliéresque. Pourquoi l'*Essai sur l'influence du costume féminin* n'est-il pas signé Pauline ? Parbleu ! le pseudonyme eût été d'une gaze trop transparente. La désinence suffisait. D'ailleurs je ne suis pas sûr que Mademoiselle Pauline ne se soit jamais, devant son miroir, appelée Caroline. Le vaporeux antiquaire signait : Chr de Fréminville, avec tant de précipitation que parfois l'*r* restait au bout de la plume. Aussi le document qui, en 1840, assigne la Lieutenance générale d'Europe à Paul Eug. comte de Lanjuinais, imprime-t-il à côté de « Prieur de Portugal » : *Ch.* de Fréminville. Ailleurs on écrit *Charles*. Or... Charles et Caroline n'ont dans le calendrier qu'un seul patron.

agapes des « Bretons de Paris », transporta au Tonkin le département du Finistère... Bravo ! Mais cette redingote aérienne afflige, offense la majesté historique des créneaux que couronne la poétique légende d'Azénor. Qu'on enlève cette redingote pour mettre sur le piédestal un flot de soie inondant des souliers de prunelle ! Chantez, oiseaux de paradis ! Voltigez, collerette de blonde, corsage de mousseline ! Envole-toi d'une taille de nymphe, écharpe rose, arc-en-ciel féminin muselant le tonnerre de Brest !.. Et que les tambours battent, que les clairons sonnent, que les drapeaux s'éploient, tandis qu'à l'ombre des tours de César et d'Azénor artilleurs et soldats de ligne présentent les armes à la Chevalière !...

Hélas ! on ne *présente* plus les armes.

LÉON DUROCHER.

Le Manuel des Maris

Il y a quelques semaines j'ai acheté sur les quais un opuscule intitulé : *Manuel des maris* ou Philosophie du Mariage, par Th. REVEL (de Lorient), et éditée à Paris (chez Alphonse Leclère) en 1859.

Qu'était ce Revel ?.. Un navigateur ? On pourrait le croire, à en juger par cette note de la page 111 : « En novembre 1835, l'auteur, naviguant sur *l'Universel* (du Hâvre), relâcha à Sainte-Hélène. Une voiture prise à James-Town le hissa à Longwood, où il entra dans la misérable habitation de l'Empereur située sur un plateau aride, désolé. A son retour, il descendit à pied au tombeau du grand homme... » Page 86, Revel se vante d'avoir plusieurs fois doublé le cap des Tempêtes. Mais ce marin, ce navigateur cite à tout bout de champ le Code, la jurisprudence, les arrêts de la Cour de Cassation, et jusqu'aux décisions de la Conférence des Avocats. Cette manie dénonce un fils de la Basoche. Ce qui fortifie en moi cette supposition,

c'est que l'autre jour, rue Soufflot, je feuilletai un autre opuscule de Revel, paru en 1871 sous le titre : *L'adultère selon la doctrine et la jurisprudence*.

Parcourons le *Manuel des Maris* de ce jurisconsulte lorientais. Page 107, on lit :

Tout a été dit pour ou contre le mariage. La question est épuisée ; ce que l'on dit de trop est fade et rebutant, comme l'enseigne ce pauvre Nicolas Boileau, qui assure-t'on,... (1), ce qui expliquerait la satire qu'il a lancée contre le *petit sexe*.

Mais je m'aperçois qu'il est assez difficile de citer Revel. Il se livre à des considérations hardies concernant les résultats de l'extrême activité cérébrale, considérations qu'il appuie sur des exemples offerts par la vie ascétique de Newton, de Kant, de Vico (p. 49). Le compatriote de Brizeux semble lui-même un peu misogyne ; car il déplore la disparition de coutumes que désapprouve l'esprit chevaleresque :

Autrefois il était d'usage que l'époux débonnaire qui s'était laissé battre par sa femme fût attaché et promené sur un âne ; des dispositions législatives avaient sanctionné cet usage. La coutume de Senlis portait : « Les maris qui se laissent battre par leur femmes seront contraints et condemnez à chevaucher sur un asne, le visaige par devers la queue du dit asne. » Une disposition pareille se retrouve dans la coutume de Saintonge. Il en était de même à Dreux (V. Monit. des Tribunaux du 25 mai 1856...) N'est-il pas regrettable que ces habitudes asino-légales soient perdues ?

Evidemment Revel désire affranchir le sexe fort. Il est d'ailleurs peu galant. Page 24, l'auteur du *Manuel des Maris* ose imprimer : « Dans la Bretagne ou l'ancienne Armorique, les femmes ont les extrémités trop grosses en général. » Il est vrai que Revel parle des femmes de l'ancienne Armorique : j'imagine que les Bretonnes se sont affinées.

PIERRE LAURENT.

(1) Revel réédite ici l'histoire du dindon furieux. au bec duquel on arracha le jeune Boileau « fort maltraité pour le présent et pour l'avenir » (V. DAUNOU, *Vie de Boileau*, et Alph. KARR, *Les Femmes*)..

PERLES ARMORICAINES

Le Général d'Amade ne sort pas de l'Ecole Navale. On s'en aperçoit en lisant la préface qu'il a écrite pour *Preux d'Armor* (du Commandant de Malleray). Pourtant il passa en Bretagne ses années de collège, et il rêva d'être marin : « Mes promenades me conduisaient fréquemment vers Larmor, en face de Port-Louis, devant les parages de Belle-Isle et de Groix. Nous assistions tous les ans à la cérémonie de la bénédiction des engins de pêche et des bancs de sardines. *Ces sortes de Rogations maritimes s'appelaient, je crois, les Coureaux...* » .

Faites excuse, mon général ! Ça s'appelle la Bénédiction des Coureaux. Confondre la bénédiction avec les coureaux, c'est un peu comme si vous confondiez une bénédictine avec le canal de la digestion.

***

Doit-on le dire ? Oui, puisque l'*Hermine* ne craint pas de le remarquer. Eh ! bien, l'abbé Lecigne ignore magnifiquement le breton. Sur des ébauches poétiques de Brizeux le biographe du chantre de Marie a lu : *Da ober*, qu'il traduit : *A brûler*. Tout le monde sait que *Da ober* signifie : *A faire* (précisément le contraire !) L'abbé Lecigne nous paraît désigné pour prononcer le panégyrique de la langue armoricaine le jour où l'on inaugurera la statue de Le Gonidec.

***

M. Olivier de Gourcuff est trop poète pour avoir le respect de la vérité. Il qualifie Paul Renimel de « *jeune* poète ». Or il paraît que ce Paul Renimel est un honnête père de famille dont le fils taquine la Muse. Jusqu'à quel âge M. Olivier de Gourcuff croit-il qu'on doive rester jeune ?

Le même Olivier, à propos de l'Exposition de la Société de l'Ouest, écrit : « Duvanel, qui est *presque* Nantais ». Presque ! Le peintre Duvanel est, nous écrit-on, né Quai de La Fosse. Pour être Nantais faut-il naître près du Croisic, comme la « sardine de Nantes » ?

***

Nous avions déjà le port de Carhaix, dû à la munificence des frères Baudouin. Voici que la Mère Moutardeau nous donne le port de Landévant, par l'entremise de M. Uzureau, qui, dans la *Revue de Bretagne*, publie le récit de la déportation des religieuses angevines en 1794 : « Nous fîmes halte à Landévant, *où il y a un joli port*... Nous *passâmes le port*... » Les persécutions ont ceci de fâcheux, qu'elles bouleversent non seulement les âmes, mais encore la géographie. L'émoi de la Mère Moutardeau lui fait voir un joli port dans un bourg situé à trois kilomètres des extrêmes lagunes de la rivière d'Étel. Ces extrêmes lagunes ne contiennent d'ailleurs aucun port : elles contiennent des huîtres, que l'ancien député Jacob cultive comme il cultivait les électeurs.

*
* *

A la fin d'agapes qui animèrent Landerneau, un orateur, M. Antoine Bott, a dit : « *Un de nos contemporains*, Auguste Comte... » Auguste Comte est mort en 1857, la même année qu'Eug. Sue, Béranger, Alfred de Musset. M. Bott se croit-il sous l'Empire ? Auguste Comte, Eug. Sue, Béranger, Alfred de Musset, se doutèrent-t-ils qu'ils étaient les contemporains de M. Bott ?

AOTROU JUDOC.

Le Docteur Le Fur nous envoie une lettre recommandée qui se recommande par sa candeur et son réclamisme. Certes! nous avons tort d'ignorer « la Mutualité Bretonne ». (Le Docteur Le Fur profita d'une réunion de « la Bretagne » pour annoncer la fondation de sa Société). Quant au « Breton de Paris », eh bien ! mais... il a cessé de s'intituler l'« organe de toutes les sociétés bretonnes». Il s'intitule maintenant l'« organe de tous les intérêts bretons ». C'est plus juste. Le « Breton de Paris » ne manque pas en effet d'intérêt, si l'on en juge par des poésies comme celle-ci :

Dans notre bonne cité nantaise
Un grand crime vient d'être commis :
C'est du moins la nouvelle mauvaise
Qne m'apporte le « Breton de Paris ».

En revenant d'une promenade
Un de nos concitoyens
Trouva sa femme de ménage
Assassinée, un couteau entre les seins

Sans perdre une seconde
Il s'en fut chez les voisins ;
Commissaire, procureur, il prévient tout le monde,
Pour découvrir l'assassin.

Bientôt l'on sut et c'est atroce,
Que son fils était le meurtrier
Qui avec une rage féroce
Sur la victime s'était acharné.

L'assassin Henri se nomme,
Et j'entends partout ici
Qu'en tuant sa bonne
C'est son père qu'il a puni...

L'auteur de ces vers, Jean La Lande, est-il disciple de Brizeux ou de celui que dans un de ses numéros précédents, le « Breton de Paris » appelle *Henri* Theuriet ?

AR FURCHER.

RÉPONSES

---

90 (II, 40, 83, 170, 219, 258; III, 34). **Familles Bretonnes : Le Bienheureux Grignon de Montfort.**

C. *Alliance avec la famille de Chassé.*

La bio-bibliographie bretonne de R. Kerviler se trompe quand elle donne Jeanne-Françoise de Chassé épouse de François-Ange Tual comme fille d'écuyer *Pierre* de Chassé. Son acte de mariage du 30 juillet 1771 (Rennes, Saint-Pierre et Saint-Georges) l'indique bien fille de Jean Heuzé.

D. *La descendance de Mathurin Louvel.*

Le contrat de mariage de Mathurin Louvel avec Julienne Labbé ne peut pas être du 1er juin 1695, si celui de leur fille Jacquette est du 28 décembre 1699.

Gilles Mathurin Louvel de la Maisonneuve eut de Perrine Renouard :

1° Claude-François, greffier en chef criminel au Parlement de Bretagne, marié à Paris en 1779 à Adélaïde-Marie du Rocher ;

2° Claire-Anne-Guillemette, mariée en 1764 à Maurice-Toussaint Maujouan du Gasset, sénéchal de Châteaubriant ;

et entre autres enfants de Marguerite Papion :

3° Françoise-Perrine-Bernardine, mariée en 1776 à François Moinnerye ; leur fille Anne-Françoise-Marguerite-Amarante épousa à Rennes le 20 nivôse an V Jean-Baptiste-Marie Tual du Nyottay.

G.

101 (II, 87). **La Pomme de terre.**

L'opuscule en question est dû à Lavergne de Préfontaine (Louis-Marie), né à Loudéac le 25 mars 1756, reçu docteur à Nancy en 1782, et établi comme médecin à Lamballe. (Voir *Dict. des*

médecins-chirurgiens de Paris), Moreau, an X. — HABASQUE, *Notions hist. sur les Côtes-du-Nord*, tome II, p. 407. — GARABY (abbé de) : Notice dans l'*Annuaire des C.-du-N.* de 1843.

Lavergne délégué par la ville de Lamballe à la fédération de Pontivy, y communiqua son travail à la séance du 19 février 1790 et dut peu après le faire imprimer. Nous n'avons pu retrouver cette première édition, mais les archives des Côtes-du-Nord en possèdent une postérieure dont voici le titre :

Mémoire sur la culture de la pomme de terre et sur les grands avantages qu'on peut en retirer tant pour la nourriture des hommes que pour celle des animaux, par le cn Lavergne, médecin à Lamballe. Saint-Brieuc. J. M. Beauchemin, br. in-4° de 20 pages, datée d'avril 1793, et imprimée par ordre du directoire du département.

C'est donc à tort que M. le président Trévédy, d'ordinaire si bien informé, assure que ce mémoire, dédaigné sous la révolution, ne fut publié qu'en 1802 par les soins de M. Boullé, préfet des Côtes-du-Nord. (Voir *Les deux fédérations de Pontivy*, dans la *Revue Morbihannaise* de 1895, page 81 du tirage à part.)

La Révolution s'occupa au contraire très particulièrement de la culture de ce tubercule et nous pourrions citer à ce sujet de très nombreux documents, décrets de la convention, proclamations du Comité de Salut Public, arrêtés des représentants en mission (dont plusieurs traduits en langue bretonne), instructions, délibérations des corps constitués. P. H.

179 (III, 136). **Familles Bretonnes : Potiron de Boisfleury.**

Le Recueil de M. Le Gal de Kerlinou, étant comme son titre l'indique, « destiné à compléter les armoriaux de Bretagne précédemment parus » n'avait pas à parler des *Potiron de Boisfleury* mentionnés dans la 3e édition du Nobiliaire et Armorial de Bretagne de P. de Courcy, Tome second, page 421. G.

Je ne sais pourquoi en effet, Le Gal de Kerlinou a omis (en complétant les armoriaux de Bretagne précédemment parus), de mention-

ner les Potiron de Boisfleury. Il est vrai que ceux-ci apparaissent dans la 2[e] édition du Nobiliaire de Pottier de Courcy, mais on ne les découvre ni dans la 1[re] édition de cet ouvrage, ni dans Briant de Laubière, ni dans des recueils plus généraux et très complets comme les armoriaux d'Hozier et de Rietstap. Peut-être serait-il intéressant pour élucider cette question d'indiquer à quelle date remonte la noblesse des Potiron de Boisfleury. DE N.

Nous avons reçu à ce sujet une troisième réponse que nous insérons dans le corps de la revue. A. F.

187 (III, 185). **Gournay en Bretagne.**

GOURNAY *Jacques-Claude-Marie-Vincent de)*, né à Saint-Malo, le 28 mai 1712, mort à Paris, le 27 juin 1759. (V. *Bibliographie bretonne*). Conseiller honoraire du Grand conseil du roi et Intendant du Commerce, il ne fonda pas, mais encouragea la Société dont parle M. Strowski. Le titre même de l'ouvrage suivant en fournit la preuve :

Corps d'observation de la Société d'Agriculture, de Commerce et des Arts établie par les États de Bretagne, (année 1757 à 1758). A Rennes, chez Jacques Vatar. M. DCC. LX et MDCCLXII, 2 vol. in-8. et 1758-1759 avec gravures. Aux pages 4 et suivantes, se trouvent tous les renseignements sur la création et l'organisation de cette Société. Nous en détachons quelques lignes :

« Cette Société seroit composée dans chaque Evêché de six personnes choisies, sans distinction d'Ordre (Clergé, Noblesse et Tiers) parmi les sujets que l'on aurait lieu de juger, par leur état ou leurs occupations, être le plus au fait de chaque matière.... Ces commissaires correspondraient avec le Bureau général, qui seroit établi à Rennes.... Ils pourroient aussi s'assembler dans chaque diocèse... »

« Les assemblées du bureau de Rennes pourront se faire dans une salle de l'appartement de M. de la Landelle, qui a bien voulu l'offrir. »

Suit la liste des membres de la Société par évêché. Vient ensuite un long rapport de la commission du commerce au sujet des observations que M. de Gournay, Intendant du Commerce, a faites dans la Province sur l'Agriculture, le Commerce et les Arts. P. H.

QUESTIONS

192. Catherine II et le bas-breton (1785).

Sous ce titre, nous lisons dans les *Archives Historiques, Artistiques et Littéraires* (1er janvier 1890), sous la signature E. W.

Malgré la souplesse, l'étendue et la diversité des aptitudes de la « Semiramis du Nord, » qui est-ce qui aurait imaginé qu'elle eût jamais pu s'intéresser aux dialectes parlés en Basse-Bretagne? Il suffit cependant de lire la lettre suivante du baron de Breteuil pour se convaincre qu'un beau jour Catherine II s'est montrée curieuse de connaître la langue des joueurs de biniou.

A M. le comte de Ségur, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

Le 15 septembre 1735.

J'ai, Monsieur, l'honneur, de vous envoyer la liste des mots français que vous m'avez adressée le 15 juillet dernier. Vous trouverez, à la suite de chaque mot, sa traduction en bas-breton, ainsi que l'impératrice de Russie l'a désiré. Je joins même à cette liste un vocabulaire bas-breton, que j'ai pensé pouvoir être utile aux rédacteurs du dictionnaire entrepris par les ordres de cette souveraine. je vous prie de vouloir bien lui dire que je supplie S. M. d'agréer le très humble hommage de mon respect et de mon empressement pour tout ce qui pourra lui plaire.

Le dictionnaire commandé par Catherine II a-t-il été publié? Les *Mémoires* du comte de Ségur n'y font aucune allusion; les nombreux répertoires de la Bibliothèque Nationale n'en contiennent pas trace et les érudits bretons les mieux renseignés n'en ont pas la moindre connaissance.

Si, comme il est probable, ce Dictionnaire n'a pas été publié, ne pourrait-on savoir si le manuscrit existe encore et quels savants y collaborèrent?

M. D.

193. Les débuts de Jean Boucher.

En 1894, Jean Boucher, la médaille d'honneur du salon de sculpture de 1908, remportait, non sans peine, le 2e second grand prix. Le 1er grand prix allait à Roux, le 1er second grand prix à Champeil.

Le Temps (Petit Temps du 28 juillet 1894) rendait compte dans les termes suivants de ce Concours.

« L'Académie après plusieurs tours de scrutin a maintenu le 1er second grand prix à M. Champeil..... il eût été sage de s'en tenir là, et de n'accorder cette 3e récompense à personne.

Grâce à l'intervention d'un architecte bien connu et pour son talent, et pour ses habitudes de pince sans rire, le second grand prix, après 8 à 10 heures de scrutin, a été accordé au projet le plus grotesque, au nº 4, œuvre de M. Boucher.

Tandis que l'Académie, avant de procéder au vote du 3e prix déjà retiré à M. Ducuing, parcourait à nouveau la salle d'exposition, l'architecte en question s'extasiait devant le nº 4, qui représente un Achille dressé sur la pointe des pieds, et s'apprêtant, avec d'abominables grimaces, à attacher sur son torse nu sa cuirasse.

Vivement pris à partie par ses amis, qui lui reprochaient sa mauvaise plaisanterie, le membre de l'Institut répliqua qu'il trouvait, en effet, la pose grotesque, et que la figure nº 4 avait l'air non d'un Achille, mais d'un homme qui, au sortir du bain s'amuserait à mettre un corset en se regardant dans une glace ; « n'empêche, ajoutait-il, que de tous les navets ici présents, c'est le plus drôle », faisant alors remarquer que, sous le rapport de l'exécution, la figure n'était pas plus mauvaise que les autres, il recruta un nombre suffisant d'adhérents pour enlever au 8e tour de scrutin ce vote dont l'Académie elle-même, si nous en jugeons par l'impression de bon nombre de ses membres, est plus surprise encore que le public ».

Sans attacher plus d'importance qu'elle ne le mérite, à la malveillance évidemment voulue de ce compte rendu, je demande le nom de cet architecte de grand talent et « pince sans rire », qui, dès ce 1er concours, a su reconnaître chez Jean Boucher les prémices d'un talent qui s'est si rapidement et si magistralement affirmé depuis.

CH. R.

194. Familles Bretonnes : Du Bot de Grégo.

Louise-Eugénie du Bot du Grégo qui épousa le général Michel-Louis Bonté et mourut en 1826 au château de Trévarez, aurait joué, paraît-il, pendant la Révolution et plus spécialement dans l'affaire de Quiberon un certain rôle. Les historiens sont à ce sujet plutôt laconiques. Quelques fureteurs pourraient-ils documenter la question ?

195. Familles Bretonnes : Delobeau de Kervin.

Le sénateur Delobeau, nouvellement réélu Maire de Brest, descend-t-il d'Antoine Delobeau, condamné le 12 janvier 1827 par le tribunal correctionnel, pour avoir pris part aux manifestations contre les Missionnaires et crié au Théâtre : « Le Tartuffe ! A bas le Maire ! Le Tartuffe !.. » ?

Cet Antoine Delobeau est désigné, au procès, comme « âgé de vingt-cinq ans, commis-négociant, *né à Monopolé, royaume de Naples*, domicilié à Brest, rue Jean-Jacques Rousseau. » Le sénateur Delobeau est-il d'origine napolitaine ?

L. du C.

196. Familles Bretonnes : Ladmirault.

« Existe-t-il un lien de parenté quelconque entre le général Ladmirault (commandant le IVe Corps en 1870 sous Bazaine ; fait prisonnier à Metz ; dans la suite : gouverneur de Paris), et la famille Ladmirault de Nantes ? AB-MILIO.



GESTA BRITANNORUM



✝ Le dixième pardon d'Anne de Bretagne a eu lieu, à Montfort-l'Amaury, sous la présidence de Maitre Chenu, bâtonnier de l'Ordre des Avocats. La légende de saint Yves, patron des gens de robe (*Sanctus Yvo erat Brito, Advocatus sed non latro*), excita la verve malicieuse de Maître Chenu, qui contesta à saint Yves le titre d'avocat. On trouvera le texte de son discours, ainsi que l'hommage du Pentyern Léon Durocher, dans le numéro de Juin du *Clocher Breton*, qui comptient un compte rendu très documenté de cette fête pittoresque. La Couronne d'Ajoncs fut imposée aux poètes François Ménez (poésie française), Le Galliard et Jean-Louis du Bout de la Lande (poésie bretonne). Parmi les Dames Couronnantes, Mmes Le Goffic, F. Guéguen, Maufra. Le rapport sur le concours avait été lu par F. Lorin, secrétaire de la Société Archéologique de Rambouillet. Au banquet, après le discours de Maître Chenu, divers toasts parmi lesquels ceux de M. Roux, maire de Rambouillet (un Redonnais), du sous-préfet de Saumur, Alfred Lasserre, ancien sous-préfet de Pontivy, du sous-préfet de Rambouillet Edm. Fabre, ancien sous-préfet de Ploërmel. Celui-ci parla de Lud Jan, le greffier-poète dont on fêtait le souvenir à l'ombre de saint Yves. Les greffiers de S.-et-O. offrirent un ajonc d'or et des médailles de vermeil aux poètes et prosateurs ayant le mieux exalté la mémoire du barde de Ploërmel. L'ajonc d'or fut décerné au poète Lucien Dupuis, les médailles aux poètes Th. Lemonnier et Louis Beaumont, à J. Joly, greffier de justice de paix à Versailles et auteur d'un livre sur Lud Jan, au diseur Paul Maraval, qui récita le *Retour aux champs* de Lud Jan. Le cinquan-

tenaire de la mort de Brizeux fut également célébré sur les ruines du Ménez-Tour (à propos d'O. de Gourcuff). Séance du Cabaret Breton : on a applaudi le baryton guingampais Nucelly (de l'Opéra); Yann Nibor, le barde de la flotte; Ch. Le Goffic, qui déclama lui-même le *Pardon de la reine Anne*; Marc Leclerc, Cherouvrier, Mmes Lacour-Serville et Joé-Descomps, Jacques Pohier qui tint le piano et dont on chanta des fragments d'*Armor*. Mais le héros du concert fut saint Yves, exalté par Tiercelin, Paul Sébillot, le Docteur Fouquet, et par le dessinateur Léon Lebègue qui, sur le programme, le montra prêchant la concorde aux Bretons belliqueux.

Concours de costumes (prix offerts par « Bretonez Tramor », Mme Mosher). Lauréats : Marie Le Blay, Anna Labouz, Mlle Menguy, Mmes Eudes, Huitel et Durand; MM. Pocart, Pierre Le Port, Le Meu. La reine Anne avait fait son entrée dans Montfort sous la forme d'un buste délicieux exécuté par le maître-sculpteur Derré. Quatre dames bretonnes portaient la reine Anne sur un pavois jonché d'ajoncs qu'envoyèrent des hôteliers de Bretagne : G. Dugoy, du Huelgoat, J. Prigent, le peintre-restaurateur lannionnais, etc... Au nom de Montfort, le maire M. Brault offrit comme don de joyeuse gratitude, une coupe (la *Fouesnantaise*, de Dropsy), au Pentyern Léon Durocher.

✝ L'abbé J. Buléon a prononcé un discours à la paroisse bretonne (Notre-Dame des Champs, Paris). — Le baryton Nucelly personnifie Jupiter dans *Hyppolite et Aricie*, à l'Opéra. — Mmes J. Perdriel-Vayssière a fait, à Brest, une conférence sur Maurice de Guérin. — Le barde populaire Jean-Louis du Bout de la Lande (Jean-Louis Le Joly, instituteur en retraite), est mort à Pontivy, au moment où on le couronnait en effigie à Montfort-l'Amaury. — Le compositeur Lucien Laroche, qui a fondé à Vannes la maison *Aux Bardes et Sonneurs de Bretagne*, vient de recevoir la rosette d'officier de l'Instruction publique. — Henry de la Guichardière a conquis l'œillet d'argent aux Jeux floraux de Toulouse en chantant *Pulcherrima* sur la harpe de Merlin. — La Médaille d'honneur du Salon de Sculpture a été décernée à Jean Boucher (de Rennes), pour son Victor Hugo méditant sur une roche de Guernesey. Une seconde médaille et une bourse de voyage ont été attribuées au jeune sculpteur Quillivic (de Plouhinec), pour sa *Bigoudenn* et ses *Sonneurs* : Quillivic, qui fut pêcheur, puis menuisier, offre l'exemple d'une rare vocation. — L'association parisienne des anciens Elèves du Lycée de Nantes a fêté le centenaire du vieux Lycée par un concert à la salle du *Journal*. Discours de Me Antony Aubin, président de l'Association, mélodies bretonnes de Bourgault Ducoudray, interprétées par Victor Debay, chansons de Léon Durocher, par le baryton Chérouvier (de Nantes), et *Cent ans après*, à-propos d'Ollivier de Gourcuff qui a obtenu un vif succès en jouant lui-même, avec beaucoup de naturel, un rôle d'infirmier sexagénaire. Une affiche du peintre Ch. Toché groupait, d'une façon piquante, les plus connus des anciens élèves du Lycée de

Nantes (Clémenceau, Briand, etc.). — L'Académie française a décerné le prix Alfred Née (3 500 fr.) à Ch. Le Goffic ; le prix Archon Dupéroux (1 000 et 500 fr.) à J. E. Poirier et à Mme Perdriel-Vaissières ; le prix Capuran (600 fr.) à Th. Botrel et à Simon-Davaugour (auteur de *Sous le Ciel gris* ; un prix Montyon. La Ville de Paris a acheté le *Pardon de Saint-Cado*, du peintre Désiré-Lucas.

✝ L'Eisteddfod galloise de 1908 aura lieu à Llangollen du 1er au 5 septembre. — Le doyen de la Faculté des Lettres de Rennes, l'éminent professeur J. Loth, fera en août, à Saint-Servan, un *Cours supplémentaire de langue et de littérature celtiques*. (Les Bretons insulaires en Armorique. Explications de textes et documents en vieux et en moyen breton. Explication de poèmes du Black book of Carmarthen) En annonçant cette œuvre au directeur du *Clocher Breton*, M. Loth s'exprime ainsi : « Ce cours est un essai que je fais, surtout pour les Gallois. Il ne serait pas inutile non plus à beaucoup de Bretons, si j'en juge par les sottises et les inepties qui se disent et même s'écrivent chez nous depuis quelque temps ». — Le Docteur Picquenard dont nous avions signalé d'après *Ar Bobl*, la déchéance bardique, se plaint que notre écho lui ait valu des commentaires fâcheux. Il nous écrit à ce sujet :

Dans le compte rendu du Congrès de l'U. R. B. à Rostrenen, paru dans le *Fureteur Breton*, j'ai relevé la phrase suivante :

« Le Gorsedd breton a déclaré déchus de leurs droits le docteur Picquenard (Barz Melen) et Caurel (Ervink Arvor) traîtres au serment prononcé par le glaive. »

Je n'ai pas à m'occuper de disculper François Caurel à qui j'ai voué depuis longtemps une admiration sans réserve ; mais, en ce qui me concerne je vous prie d'insérer les rectifications suivantes :

1° *J'étais démissionnaire depuis un mois, quand l'excommunication du Gorsedd m'a été lancée.* J'ajoute que M. Berthou m'avait immédiatement accusé réception de ma démission (dont il connaissait tous les motifs) et dont il m'avait exprimé ses vifs regrets en souhaitant mon prompt retour au sein du Gorsedd.

2° *Je n'ai pas été « traître au serment prononcé sur le glaive » pour la bonne raison que lorsque j'ai été admis au sein du Gorsedd*, dans les alignements de Carnac, en 1902. *le Gorsedd ne possédait pas encore de « glaive » sur lequel on pût prêter serment* et que, d'ailleurs si l'on m'avait demandé d'accomplir cet acte alors ou depuis j'aurais carrément refusé. Je n'en aurais pas moins été et je n'en reste pas moins un bon Breton dont la devise sera toujours : *Breizad dreist pep tra* ! Breton par dessus tout !

✝ Le Congrès annuel de l'*Union Régionaliste Bretonne* aura lieu à Plougastel-Daoulas, du 12 au 18 septembre. — Le Gorsedd des Bardes de Bretagne tiendra ses assises à Brest, les 19, 20 et 21 septembre. La municipalité brestoise se propose d'apporter un large concours à la solennité des fêtes données à cette occasion.

À LA RELIURE

⚜ Une *Grammaire Bretonne du dialecte de Tréguier*, par M. l'abbé Le Clerc, licencié ès lettres, a paru chez l'éditeur briochin René Prudhomme (prix 2 fr. 50, franco, 2 fr. 75). M. l'abbé Le Clerc s'était déjà fait une réputation méritée dans la littérature bretonne par son remarquable ouvrage *Ma Beaj Jerusalem*. Sa nouvelle grammaire, « imitée dans son ossature de la grammaire du dialecte de Vannes de MM. Guillevic et Le Goff, est destinée à rendre les plus grands services aux Bretons et à ceux qui veulent apprendre notre langue. C'est une œuvre bien faite, à la fois livre du maître et livre de l'élève. » *Taldir*. — *La Vie et la Légende de Saint Gwennolé*, qui valut à Pierre Allier le prix de Kerouartz, décerné par l'U. R. B. en 1907, a été publiée à Quimper, chez M. de Kerangal, sous forme d'une élégante plaquette. En tête, une gravure reproduisant le tableau de Luminais au Musée de Quimper : *La Fuite de Gradlon*. — *Écrivains et Soldats* (Paris, Falque, 2 vol. chacun : 3 fr.), ouvrage posthume de l'érudit historien nantais Edmond Biré, où revivent : le P. Gratry, le Général de la Motte-Rouge, J. Simon, Mgr Freppel, Ernest Lelièvre et les Petites Sœurs des Pauvres, etc., etc. — La Maison A. Mame, de Tours, a réédité en un luxueux volume orné de curieuses illustrations de Ch. Hello, le beau roman du regretté Gustave Toudouze : *Péri en mer*. Tous ceux qu'intéresse la Bretagne aimeront à relire cette histoire vraie dont certains acteurs existent encore dans le petit port de Camaret.

⚜ J. Allanic vient de publier chez Le Beau à Vannes, la conférence que les Guémenois refusèrent d'entendre en septembre dernier. Cette intéressante étude irréfutablement documentée, a pour titre : *La Vérité sur l'Assassinat du maire de Lignol, Corentin Le Floc'h, ancien député aux États Généraux de 89, et la Défense du Vicaire Général Videlo*. — P. Le Goff, dans sa brochure : *Les écrivains bretons du pays de Vannes : M. Marion*, (Lafolye éditeur) fait revivre la mémoire d'un auteur injustement oublié qui publia en breton vannetais le *Paroissien*, l'*Introduction à la vie dévote*, le *Magasin des Pauvres*, etc. — De Dominique Caillé, chez Landreau à Nantes : *La Nantaise Sophie-Françoise Trébuchet, Mère de Victor-Hugo*, volume II de la Bibliothèque historique des Provinces. — Edouard de Kerdaniel a publié chez Daragon, une étude sur *Les Animaux en Justice, Procédures et Excommunications*. — Jacques Pohier a composé les paroles et la musique de deux chansons bretonnes : *Les Voix de la lande* et *Que chantes-tu bon matelot ?* du répertoire des Kernevel, éditées chez Héron, 10, rue Dubois à Nantes.

⚜ La Nouvelle Libraire Nationale ajoute à sa collection des « Pays de France *Passions Celtes*, recueil de nouvelles de Ch. Le Goffic. Le *Cheveu d'or*, l'*Islandaise*

la *Maison des Mines*, sont de petits chefs-d'œuvre d'émotion littéraire dignes de l'auteur de l'*Ame Bretonne*. C'est la Bretagne druidique qui revit et palpite dans *Vierge d'Armor*, le nouveau roman de René Emery (Méricant éditeur). Curieux essai de reconstitution historique. — Un joli titre : *Les Cimmériennes*, recouvre de jolis vers de Léon Huot-Sordot, professeur au Lycée d'Avignon, qui apprit à rêver à Quimper, prés d'Anatole Le Braz. L'Océan et la Forêt de Brocéliande marient harmonieusement leurs murmures dans ces rimes qu'édite la Société Française d'Imprimerie. — Dans *Preux d'Armor*, le Commandant de Malleray fait défiler Alain Barbe-Torte, Duguesclin, Richemont, Porzmoguer, La Tour d'Auvergne, Cambronne, etc, devant le général d'Amade, qui préface ce volume « resplendissant de patriotisme » (Bibliothèque internationale d'édition). A la librairie du Fureteur Breton, viennent de paraître, ornées d'un dessin de Forges et encastrées dans la plaquette *Sur le Menez Tour*, les strophes : *A Lud Jan* par lesquelles Lucien Dupuis a mérité l'ajonc d'or à Montfort-l'Amaury. (Les strophes et la plaquette, 0f 50). — Léon Rénimel, fils du poète Paul Rénimel, artiste de quinze ans, vient de publier sur cartes postales deux dessins à la plume, finement exécutés : *Marceau, Général de la République* et un *Officier du régiment de Bretagne à sa création en 1644*.

✢ Nous devons encore une mention aux publications suivantes : *Notes historiques sur le Passage des Ambassadeurs de Siam en Bretagne et à Nantes en* 1686, par Léon Delattre, chez Dugas et Cie à Nantes. — *La Bretagne et le Prêtre*, discours prononcé au Sacre de Mgr Duparc le 25 février, par M. l'abbé Buléon, et dont nous avons cité quelques extraits (p. 187). — *Les Celtes et les Monuments celtiques, Leur origine certaine*, par Peny Hirmenech, chez l'éditeur Leroux. — Du même auteur, trois thèses non moins hardies que la précédente : *Les Venètes, la Guerre de Troie et les Alignements de Carnac* ; chez Leroux. — *Jupiter et ses fils, étude celtidienne*, Le Mans, Imp. Le Monnoyer ; — *Recherches sur l'origine des signes graphiques observés dans les monuments celtidiens*, Le Mans, Imp. Monnoyer. — Du baron Gaëtan de Wismes : *Commentaire étymologique des Notices sur les Rues, Ruelles, etc. de Nantes, par E. Pied* (Vannes, Lafolye) ; — *Cinquantenaire de la Revue de Bretagne, Compte rendu* (Vannes, Lafolye) ; — *Société Académique de Nantes, 20 janv. 1908. Allocution du Président*, etc.

TAD LUNEDOU.



Périodiques Bretons et Régionalistes

Revue de Bretagne. Mensuelle. Directeur : Marquis DE L'ESTOURBEILLON. Rédacteur en chef : Comte René DE LAIGUE, château de Bahurel, à Redon. Un an : 12 fr. ; Étranger, 15 fr.

Mai 1908 : A propos de « Jugon : Une cité bretonne à travers les siècles ». J. TRÉVÉDY. — Mélanges historiques (*suite*) : VII. La langue des Gaulois avant la Conquête romaine ; VIII. Saint Tudi et Saint Tudual ; IX. D'Argentré et les Chants populaires bretons. Vte CH. DE LA LANDE DE CALAN. – Combour et ses Seigneurs [*suite*]. PAUL DE LA BIGNE.

L'Hermine. Revue littéraire et artistique de Bretagne. Mensuelle. Directeur : LOUIS TIERCELIN, villa Kerazur, à Paramé (Ille-et-Vilaine).

Mai 1908 : Cœurs d'Ecosse. D. B. MAC STUARTIE. — Histoire de Dol. F. DUINE. — Le B. Grignion de Montfort. P. HERVELIN. — Bretonneries d'automne. LOUIS BOIVIN. — Poésies de LOUIS TIERCELIN, de MILLET, J. PARKER, R. BUNEL, etc.

Juin 1908 : Le B. Grignion de Montfort. P. HERVELIN. — Le mystère de Noël à Saint-Méloir-des-Ondes. X... — Histoire de Dol. F. DUINE. — Une appréciation saint-simonnienne sur MARIE, de Brizeux. P. LAURENT. — Jean Causeur. A. DAGNET. — Nos morts : François Coppée. L. TIERCELIN. — Poésies de E. FRICOT, R. BUSNEL, etc.

Revue Morbihannaise. Mensuelle. Publiée par MM. J. BULÉON, Avenne de la Grancière et E. SAGERET. Un an : Bretagne, 5 fr. ; France, 6 fr. ; Etranger, 7 fr.

Avril 1908 : Deux procès au Fahouët en 1791 (*fin*). DOM M. G. BLAYO. — L'ancienne Paroisse : l'Acte prônal. J. ROUXEL. — Le Clergé Morbihannais entre la pacification de février 1800 et la conclusion du Concordat. E. SAGERET.

Mai 1908 : Préludes de l'insurrection dans le « royaume de Bignan ». J. FALHER — L'ancienne Paroisse : l'Acte prônal (fin). J. ROUXEL. — Les Prêtres de Bubry pendant la Révolution (suite). P NICOL.

Kloc'hdi Breiz. *Le Clocher breton*, revue de Bretagne et des Pays celtiques. Mensuelle. Directeurs : René SAIB et Madeleine DESROSEAUX, 77, rue Belle-Fontaine, à Lorient. Un an : France, 5 fr. 50 ; Étranger, 6 fr.

Avril 1908 : Essais sur l'Histoire de Bretagne. J. LE BERRE. — Contre l'Emigration à Paris. E. BALUZE. — La Source. S. DAVAUGOUR. — Mots usuels bretons et gallois. VALLÉE, HERRIEN, MATTHEWS. — Poésies de L. GOURLET, A. PABAN, etc.

Mai 1908 : Essai sur l'Histoire de Bretagne, (*suite*). L. LE BERRE. — Une nouvelle grammaire bretonne. L. LE CLERC.— Un article de 1833 sur MARIE. ARMAND. — etc. etc.

Juin 1908 : Histoire de la langue bretonne. G. LÉON. — Le 10e Pardon de Montfort. KERMARZIN. — Le Mari de la Veuve. — L. ROUAULT, etq.

Kroaz ar Vretoned. Hebdomadaire. Publié entièrement en breton. Directeur : Fr. VALLÉE, rue Saint-Benoît, à Saint-Brieuc. Un an : France, 4 fr. ; Etranger, 6 fr.

Bretonned-Paris. Bulletin mensuel de la Société « La Bretagne ». Directeur : M. CAMENEN, 40, rue du Cherche-Midi, Paris, VIe. Un an : 2 fr. 50.

Le Pays d'Arvor. *Revue de Haute-Bretagne*. Mensuelle. Directeur : Jacques POHIER, docteur en droit, 25, Haute-Grande-Rue, Nantes.

Un an	Edition ordinaire	Edition de luxe
Loire-Inférieure et départements limitrophes :	5 fr.	10 fr.
Départements non limitrophes :	6	12
Etranger :	8	14

Revue des Traditions populaires. *Recueil mensuel de mythologie, littérature orale, ethnographie traditionnelle et art populaire*. Organe de la *Société*, dirigé par Paul SÉBILLOT. — 25e année : livraisons mensuelles in-8° de 48 à 64 pages avec illustrations en musique gravée. — Bureaux : 80, boulevard Saint-Marcel, Paris. Pour recevoir un numéro spécimen, il suffit d'envoyer 25 centimes à Paul SÉBILLOT, 80, boulevard Saint-Michel, Paris.

Revue du Pays d'Aleth. Publication littéraire mensuelle de l'arrondissement de Saint-Malo-Saint-Servan. Directeur : J. HAIZE, rue Jacques Cartier. Saint-Servan. Un an : 3 francs.

Mai 1908 : Une émigration par Saint-Malo en 1815. — Il y a cinquante ans... Mai 1858. — A propos du journal d'Ollivier Decan. — L'étymologie du mot « Jersual ». — Les fouilles de la Cité. — Société historique et archéologique. — Bibliographie.

Juin 1908 : Précis du Projet conçu et proposé par M. de Rosnevinen, comte de Piré, aux États de Bretagne pour faire un port de Roy en Bretagne. — Il y a cinquante ans... Juin 1858. — Une procession de la Fête-Dieu. — Recherches sur l'identité d'un prisonnier du Mont-Saint-Michel. — Société historique et archéologique. — A propos du mot « Jerzual ». — Bibliographie.

L'Action Régionaliste, revue du Mouvement Fédéraliste et Décentralisateur — Bulletin mensuel de la Fédération Régionaliste Française. Directeur : Charles BRUN, 15, rue d'Odessa. Paris, XIVe.

La Lande Bretonne. Organe mensuel de l' «Union Fraternelle » des Bretons de Paris. Directeur : E. SAINDON, 16, rue du Cherche-Midi, Paris. VIe. Un an : 5 francs.

Les Annales du Bien. Bulletin officiel de la Société des Hospitaliers sauveteurs Bretons. Rennes, 7, rue de l'Horloge. Union : France, 6 fr. ; Etranger, 8 francs.

La Bretagne Nouvelle. Organe des Bleus de Bretagne. Mensuelle. Directeur : Ansoine BOTT, 48, rue Trezel, Paris, XVIIe. Un an : 15 fr. : Edition populaire, 6 fr.

La Pomme. Société littéraire et artistique, fondée en 1877, entre Bretons et Normands. Bulletin mensuel. Paris, 54, avenue de Breteuil. Un an, 4 fr.

Le Gérant : **M. LE DAULT.**

Imp. FR. SIMON, Rennes (3321-08).

UN HÉROS DE MICHELET ET DE RENAN

Notre éminent collaborateur Ch. Le Goffic nous communique les bonnes feuilles d'une étude extraite de la deuxième Série, complètement inédite, de *L'Ame Bretonne*, qui paraît à la librairie Champion. Dans une enquête minutieuse, l'écrivain dont l'Académie Française couronna récemment l'œuvre générale, s'est appliqué à identifier le *Bonhomme Système*, le personnage énigmatique qu'avait signalé Michelet et auquel se trouve consacré un des plus curieux chapitres des *Souvenirs d'Enfance et de Jeunesse* d'Ernest Renan.

Le Bonhomme Système.

Parmi les grands protagonistes des *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, le Bonhomme Système occupe une place de choix. Renan ne nous a livré que son sobriquet. Et il eût peut-être été malaisé de reconstituer le personnage, si nous n'avions eu sur lui deux témoignages on ne peut plus concordants ; l'un de Michelet, l'autre que j'ai recueilli il y a une trentaine d'années de la bouche d'un pharmacien trégorrois établi à Lannion, M. Soisbault. Le bonhomme Système s'appelait Le Duigou. Ce qui n'empêche pas Renan d'écrire : « Je n'ai jamais su son nom et même je crois que personne ne le savait. » Si fait! Mais laissons la parole à Michelet. Le passage qui suit est tiré de son *Histoire de France.*

« Moi-même j'ai vu à Tréguier le vieux M. D... (qu'ils ne connaissent que sous le nom de *M. Système*). Au milieu de cinq ou six mille volumes dépareillés, le pauvre vieillard, seul, couché sur une chaise séculaire, sans soin filial, sans famille, se mourait de la fièvre entre une grammaire irlandaise et une grammaire hébraïque. Il se ranima pour me déclamer quelques vers bretons sur un rythme emphatique et monotone, qui pourtant n'était pas sans charme. Je ne

pus voir sans compassion ce représentant de la nationalité celtique, ce défenseur expirant d'une langue et d'une poésie expirantes. »

On aura remarqué que dans ce premier texte, qui date de 1833, Le Duigou n'est désigné que par son initiale. Mais, en 1886, Mme Michelet, sollicitée de publier à part le *Tableau de la France*, au lieu de se borner à la réimpression pure et simple du texte de 1833, s'avisa de « l'étendre » et de « le compléter » à l'aide des « matériaux laissés par M. Michelet dans ses cartons ». Le passage relatif au bonhomme Système subit de ce fait quelques retouches importantes dont on va pouvoir juger :

« Moi-même j'ai vu à Tréguier le savant ami de Le Brigant, le vieux M. Duigon (*sic*), qu'ils ne connaissent que sous le nom de M. Système, au milieu de cinq ou six volumes dépareillés, — tout ce qui restait sans doute de sa librairie, — gisant à terre pêle-mêle avec des oignons, dans un désordre aussi pittoresque qu'eût pu le souhaiter Walter Scott. L'homme était lui-même la plus curieuse antiquité que j'aie rencontrée en Bretagne. Le pauvre vieillard, seul, couché sur une chaise séculaire, sans soin filial, sans famille, se mourait de la fièvre entre une grammaire irlandaise et une grammaire hébraïque. Il se ranima pour me déclamer quelques vers bretons sur un rythme emphatique et monotone qui pourtant n'était pas sans charme. Je ne pus voir, sans compassion profonde, ce représentant de la nationalité celtique, ce défenseur expirant d'une langue et d'une poésie expirantes. »

Le texte n° 2 diffère sensiblement, comme on voit, du texte n° 1. Les cinq ou six mille volumes sont réduits à cinq ou six, et il peut n'y avoir là, chez Mme Michelet, qu'une erreur, un oubli de copiste. Mais d'autres traits sont visiblement de Michelet lui-même : la « librairie », les « oignons », le « savant ami de Le Brigant ». Enfin les trois points qui suivaient l'initiale ont disparu et nous avons cette fois le nom en entier, mais légèrement estropié : Duigon.

C'est Le Duigou qu'il faut lire. On sait comme en manuscrit l'*n* et l'*u* présentent de ressemblance (1). On sait aussi qu'en Bretagne

(1) Une erreur de copie me fit à moi-même imprimer Guigou dans l'*Éclair* et le *Monde Illustré*.

la suppression de l'article prénominal est très fréquente dans le langage courant; de plus Duigou ou Le Duigou est un nom de famille très répandu dans la région trégorroise. Il « figure, dit M. Kerviler (*Bio-Biographie bretonne*), aux réf. de l'évêché de Tréguier au quinzième siècle avec blason d'or à trois trèfles de gueules. » De Duigon, au contraire, nulle mention chez M. Kerviler, ni dans les actes de l'état-civil. La présomption est donc en faveur de l'orthographe en *u*. Et, d'ailleurs, j'ai une autre raison pour adopter cette orthographe. La réimpression de Mme Michelet est, je l'ai dit, de 1886; or c'est en 1878 ou 1879 que M. Soisbault m'a parlé pour la première fois de Duigou. Il me dit que ce Duigou, qui tenait un petit cabinet de lecture à Tréguier, passait communément dans le peuple pour sorcier et que cette réputation avait bien pu lui venir du « commerce des masques qu'il avait inauguré dans le pays ». M. Soisbault avait connu personnellement Duigou, mais il ne connaissait point la date de sa mort. Renan place cette mort « après 1830 ». Et cela aussi est assez vague. Mais, en nous reportant à Michelet, nous voyons que le bonhomme était un ami de Le Brigant, célèbre lui-même par l'amitié qui l'unissait à La Tour d'Auvergne. Duigou, Le Brigant, La Tour d'Auvergne, passionnés tous trois de celtisme, avaient du moins ceci de commun avec le personnage des *Souvenirs d'enfance* que c'étaient comme lui des purs, des « patriotes » et, sinon des terroristes, certainement des jacobins. On conçoit dès lors l'espèce de réprobation qui devait peser sur le bonhomme Système. Renan, sur ce point, n'a pas eu besoin de lui donner « le coup de pouce. »

Mais pourquoi Michelet appelle-t-il Duigou le « *savant* ami de Le Brigant »? Ami de Le Brigant, il le fut de toute évidence. Voici qui le prouve. Parlant des dernières années de Le Brigant, Guillaume Le Jean, dans la *Biographie bretonne* (1857), dit en propres termes :

« Retiré à Tréguier, il s'occupait d'études minéralogiques dans le riche bassin du Jaudy et travaillait à des traductions bretonnes. Il venait de terminer celle de l'*Enfant prodigue,* qui parut plus tard dans les *Mémoires de l'Académie celtique*, quand la mort le surprit

(3 février 1804) dans les bras de son ami D. ., dont Michelet nous parle en des termes singulièrement touchants. »

D..., sans aucun doute, est ici pour Duigou. Reste à expliquer le mot « savant ». Or, non seulement Duigou ne publia aucun livre, mais aucun des articles publiés dans la collection des *Mémoires de l'Académie celtique*, où collaboraient Johanneau, Le Gonidec et Le Brigant lui-même, ne porte le nom de Duigou. Qu'est-ce à dire et Michelet s'est-il trompé? La clef du mystère, c'est encore Guillaume Le Jean qui nous la donnera, page 292 de son livre : *La Bretagne, son histoire et ses historiens* (Nantes et Paris 1850).

« Le Brigant, dit Guillaume Le Jean, eut ses sectateurs, ses amis, ses séïdes. Nous pourrions citer M. D... (de Tréguier), ce vieillard vénérable dont Michelet nous a peint si heureusement la verte et touchante décadence. Il était disciple du Pontrivien; il était en outre son ami intime; il étudiait prodigieusement et *n'écrivait pas*. On le nommait *M. Système* (1). »

Une dernière pièce — décisive — manquait à mon dossier : elle m'est apportée par M. François Gélard, esprit sagace et poète du talent le plus délicat, qui voulut bien dépouiller pour moi les registres de l'état-civil de Tréguier et y releva, à la date du 22 novembre 1838, l'acte mortuaire dont je donne copie ci-dessous (2) :

« Mairie de Tréguier. — Du vingt-deuxième jour du mois de novembre an mil huit cent trente-huit, à onze heures du matin, acte de décès de Louis-Marie Le Duigou, né à Guingamp, âgé de cin-

---

(1) On sait l'origine de ce sobriquet d'après Renan : « Un temps fut où il avait eu des rapports avec les gens du pays, leur avait dit quelques-unes de ses idées; personne n'y comprit rien. Le mot *système* qu'il prononça deux ou trois fois parut drôle. On l'appela *Système* et aussitôt il n'eut plus d'autre nom. »

(2) Sur les indications fournies par cet acte, M. Lorgeré, maire de Guingamp, que je remercie vivement de son obligeance, a pu retrouver sans trop de peine l'acte de baptême de Le Duigou. J'en donne également copie :

« Extrait des registres de l'Etat-Civil de la commune de Guingamp pour l'année 1782 ou est écrit ce qui suit. — Louis-Marie Le Duigou, fils légitime de Joseph, originaire de la paroisse de Pestivien, évêché de Quimper, et de Jacquemine Baudry du Coudrai, originaire de la paroisse de Saint-Jean de Lamballe, né le onze avril mil sept cent quatre-vingt-deux, a été solennellement baptisé le même jour par le soussigné Recteur; parrain et marraine ont été le sieur Louis Gérard et demoiselle Marie Françoise Dorré-Vallon. Soussignés : Dorré-Vallon, Louis Gérard, Joseph Le Duigou, G. M. de Montfort, R[r] de Guimgamp. »

quante-six ans, profession de marchand, domicilié à Tréguier, décédé le vingt-et-un novembre mil huit cent trente-huit, à Tréguier, à onze heures du soir, fils de défunts Joseph et Jacquemine Baudry du Coudrai. — La déclaration du décès a été faite par Julien Bodiou, infirmier à l'Hôtel-Dieu, âgé de quarante-deux ans, qui a déclaré être aux soins du défunt, et par François Le Crenn, marin, âgé de quarante-six ans, qui a déclaré être voisin du défunt. — Lecture donnée de ce que dessus, les comparans et les témoins ont déclaré ne savoir signer. — Constaté, suivant la loi, par moi, Bidamant, adjoint délégué. — Signé : BIDAMANT, adjoint délégué. »

A la copie de cet acte de décès étaient jointes quelques observations critiques de M. Gélard qui ne laissent plus subsister le moindre doute sur l'identité de Le Duigou et du bonhomme Système : il n'y a pas en effet d'autre Duigon, Duigou ou Le Duigou inscrit sur les registres de l'état-civil de Tréguier de 1800 à 1850. Renan fait mourir le bonhomme Système « après 1830 » : Louis-Marie Le Duigou mourut en 1838. Renan dit que le bonhomme Système « n'était pas du pays et n'avait aucune famille » : Louis-Marie Le Duigou était né à Guingamp et vécut célibataire. La profession prêtée au bonhomme par Renan et Michelet concorde aussi avec celle que lui donne l'état-civil. Cependant Le Duigou ne fut pas trouvé mort au matin, comme le dit Renan, « dans sa pauvre chambre, au milieu de ses livres empilés » : il trépassa une nuit de novembre, dans un lit d'hôpital, ainsi qu'il convient à un poète et à un philosophe (1).

Nous en savons assez maintenant, je pense, pour pouvoir reconstituer les grands traits de cette existence mystérieuse et solitaire qui eut l'heur inespéré de réconcilier autour de sa mémoire deux des plus beaux génies du XIXe siècle et les moins assortis qui fussent, aussi

(1) Renan, du reste, a reconnu lui-même qu'il s'était trompé sur divers points de la biographie de son héros. « En ce qui concerne le bonhomme Système, écrit-il dans la préface aux *Souvenirs d'Enfance et de Jeunesse*, j'ai reçu de M. Duportal du Goasmeur des détails nouveaux, qui ne confirment pas certaines suppositions que faisait ma mère sur ce qu'il y avait de mystérieux dans les allures du vieux solitaire. Je n'ai rien changé cependant à ma rédaction première, pensant qu'il valait mieux laisser à M. Duportal le soin de publier la vérité, qu'il est seul à savoir, sur ce personnage singulier. »

éloignés par leurs méthodes intellectuelles que par leurs caractères et leurs goûts.

Louis-Marie Le Duigou, né à Guingamp, le 11 avril 1782, d'une famille de petite noblesse de l'évêché de Tréguier, qui portait d'or à trois trèfles de gueules, était fils légitime de Joseph Le Duigou, originaire de la paroisse de Pestivien, et de Jacquemine Baudry du Coudrai, originaire de la paroisse de Saint-Jean de Lamballe. Il avait sept ans à l'époque de la Révolution, onze ans en 1793, et ne put donc être le « vieux terroriste » que « se figurait » voir en lui la mère de Renan. On ne sait à la suite de quels événements il s'était fixé à Tréguier, où il se lia d'amitié avec Le Brigant, qui mourut « dans ses bras » le 3 pluviôse an XIII (3 février 1804). Il avait à cette époque vingt-deux ans; Le Brigant en avait quatre-vingt-quatre. Après une carrière prodigieusement agitée, le célèbre Pontrivien, qui « avait donné tous ses enfants à la patrie » et qui était à peu près sans ressources, s'était lui-même retiré à Tréguier où il faisait alterner les études de minéralogie avec les études celtiques et les traductions bretonnes. La vieillesse ne lui avait rien ôté de son enthousiasme, et sa foi zélatrice s'était communiquée à son entourage. Au nombre et au premier rang de « ses sectateurs », pour parler comme Guillaume le Jean, se trouvait Louis-Marie Le Duigou. Le Brigant n'eut pas de plus fervent ni de plus fidèle disciple. A la mort du Pontrivien, ses manuscrits et sa bibliothèque, qui devait être assez « considérable », furent dispersés à tous vents: M. de Kergariou et M. Lebizec, « sacristain à Tréguier et éditeur de musique », en acquirent une partie; une autre partie fut acquise aux collections publiques de la ville de Saint-Brieuc (1). Il n'est pas défendu de croire que Le Duigou bénéficia du reste qui lui servit plus tard à monter son « cabinet de lecture ». Dans l'héritage du Pontrivien, se trouvait peut-être aussi le bouquet dont a parlé Renan, souvenir de la fête de prairial an II, qu'on découvrit, après le décès du bonhomme, dans un coin de sa commode, « soigneusement enveloppé ». Mais le plus

(1) Cf. P. Levot, *Biographie bretonne*, tome II, art. *Le Brigant.*

précieux héritage du maître fut sa pensée. Le Duigou, à la mort de Le Brigant, fit sien son « système. » Il l'adopta de toutes pièces, témoignant ainsi de plus de patriotisme que de sens critique. Le « système Le Brigant », dont Voltaire et les encyclopédistes firent de si belles gorges chaudes, n'allait à rien moins, on le sait, qu'à dériver toutes les langues de la langue bretonne, cette « Palmyre des idiomes déchus ». Comme Le Duigou avait toujours à la bouche ce mot de *système*, on le lui donna pour sobriquet. Il était fort érudit, mais d'une érudition probablement assez trouble, comme celle de son maître qui mêlait toutes les notions et toutes les grammaires, l'hébreu et l'irlandais, le polynésien et le patagon. Il n'écrivait pas, ou, du moins, on ne connaît de lui aucun ouvrage, aucun manuscrit. Ses ressources devaient être modestes, puisqu'il ouvrit pour vivre, à Tréguier, un petit cabinet de lecture. Ce cabinet manquait évidemment d'orthodoxie. Le Duigou n'avait pas pris à La Tour d'Auvergne et à Le Brigant que leurs théories linguistiques, mais encore leur nuageux philosophisme. Il acheva de se rendre suspect au clergé local en annexant à sa librairie « un commerce de masques. » A Tréguier et sous la Restauration, un tel commerce, en effet, devait sentir le fagot. Avec les livres et les masques, Le Duigou tenait sans doute plusieurs autres articles à bon marché, comme il s'en débite dans ces petits bazars hétéroclites de province, et peut-être de l'épicerie, des fruits, des légumes, ce qui explique les fameux « oignons » remarqués par Michelet. La révolution de Juillet, si elle éveilla un moment ses espérances, ne put que l'enfoncer un peu plus par la suite dans son hypocondrie. Encore a-t-on peine à comprendre qu'il ait paru si vieux à Mme Renan mère et à Michelet lui-même. Peut-être lui arriva-t-il comme à ce héros de Balzac qui « avait eu quarante ans de bonne heure » et n'avait pas eu la prudence de s'y tenir. Sa figure, son air étaient plus antiques que son état-civil. Les épreuves morales et la pauvreté avaient déteint sur lui. Célibataire, sans famille et sans amis, il se mourait lentement de la fièvre dans sa boutique solitaire. Ce fut là que Michelet le vit. Il se ranima pour déclamer au grand historien « quelques vers bretons sur un rythme emphatique et monotone ». Nous ne connaissons point la date de la visite

de Michelet. Elle fut antérieure, de toute façon, à la publication de son *Histoire*, qui est de 1833. Le Duigou devait se traîner encore pendant cinq ans. Vraisemblablement une sénilité précoce, ajoutée à la fièvre qui le minait, l'empêcha de continuer jusqu'au bout son commerce, puisque c'est à l'hospice public qu'il trépassa dans la nuit du 21 novembre 1838. Il n'avait que cinquante-six ans.

Renan, comme on voit, tout en respectant l'essentiel du bonhomme, n'a pas laissé que de négliger ou de corriger certains traits de sa physionomie, curieux assurément, mais qui avaient l'inconvénient de déranger l'image qu'il s'en était formée. On retrouve là cette manière délicate et choisie, cet art des nuances et des demi-teintes où excellait l'illustre auteur des *Souvenirs d'enfance* et qui donne à ses évocations du passé un charme si vaporeux. Et l'on y peut saisir aussi sur le vif, dans leur application à un personnage contemporain, les procédés ordinaires de cet idéalisme enveloppant et subtil, dont les douces « sollicitations », les déformations insensibles, ont plus fait pour l'évolution des personnages sacrés de notre histoire religieuse que toute la critique négative du XVIII[e] siècle: Renan n'a pas agi autrement avec Jésus, le roi David et saint Paul qu'avec le bonhomme Système.

CHARLES LE GOFFIC.

BREST AU XVII[e] SIÈCLE

Lettre inédite de Vauban[1]

A Strabourg, le 21 mars 1688.

Jay receu, Monsieur, la vostre du 5[e] de ce mois avec le bout de plan de Brest y joint que je vous renuoye signé de moy comme vous le désirez. Je vous âuoüe que jay esté estrangem. surpris de voir le

(1) Cette lettre fut adressée à M. Desclouzeaux. L'original fait partie des collections du Docteur Auffret, qui a bien voulu nous autoriser à la reproduire.

changem. d'Esglise qui nest nullement bien, mais sur lequel je ne diray plus vn mot, ayant fait ce que je deuois ladessus, non plus que sur la halle.

Tant que vous pourrez faire vos quays de maçonnerie faites les, ils en seront beaucoup plus solides, mais quand vs ne le pouvez pas, il ny a nul inconuénient de les fe. de charpenterie. Je voy que quand vous les proposez tels que vous entendez de les fe. comme ceux de Dunkerque, en ce cas prenez bien garde de contretenir les pilos de deuant par d'autres battus derrière et liés entr'eux par des ventrières et auec ceux de deuant par de bonnes clefs. Japprehende que vous n'ayez peine à enfoncer là des pilos, auquel cas il vaudra mieux fe. la continuation de ces quais, dans les endrois où vous ne les pouvez pas fe. de maçonnerie, comme de simples ponts de bois, cependant très forts à cause des gros fardeaux qu'on a a fe. passer par dessus; au reste ne faites ces sortes d'ouurages là si vs men croyez que dans les endrois où vous nen pouvez pas fe. de maçonnerie. Je remets à parler de forme auec vous quand je seray sur les lieux, chose qui poura bien arriuer auant la fin de cette année, mais dont je ne vous réponds pas. Je ne puis mempescher de vous marquer encore une fois lestonnement ou je suis du changement de l'Eglise parroissialle. Je voy fort bien par là le dessein des Jésuites qui est docuper la place cydeuant destinée à l'Eglise en comptt que vous ny ferez point de halle et que si vous en faites une ils trouueront moyen dans peu de temps de la fe. oster; ma foy vous estes de vrayes poulles moüillés, vous et tous ceux de Brest, de nauoir pas mieux soutenu celà, vous verrez par les suittes ce qui en arriuera et que cette Eglise ne sera pas a beaucoup près si saine ny si comode quelle eust esté en la laissant où je lauois mise.

Au reste jay déjà enuoyé vn plan de Brest à Lavoye où ce que vous me demandez est tracé.

Comptez s'il vous plaist, Monsieur, que je suis toujours de tout mon cœur votre très humble et très obéissant seruiteur.

VAUBAN.

Un Article de Désiré Nisard sur Marie, de Brizeux (1832)

Le 5 décembre 1831, le *Journal des Débats* publiait la note suivante :

« Il vient de paraître un recueil de vers, intitulé *Marie*, roman. C'est le début d'un jeune poète de talent et d'esprit. Nous en rendrons compte. »

Le compte-rendu se fit attendre un peu : il parut le 22 avril 1832, sous la rubrique : *Variétés*. Nous en extrayons ce qui suit :

Marie, roman. Un vol. in-8°; chez Ch. Gosselin.

Marie, roman, n'est pas un roman. Tant pis pour le livre, il y perdra des lecteurs. Roman est un mot magique; sous ce titre, on peut faire des billevesées, et débiter les plus sottes marchandises de l'esprit. C'est la poule aux œufs d'or de la pauvre librairie qui se meurt de besoin au milieu de ballots de Corneille, de Lafontaine et de Molière. *Marie, roman*, est tout simplement un recueil de jolis vers, dont le fonds est un amour d'enfance pour une paysanne de Basse-Bretagne, aujourd'hui mariée à un métayer du pays, et pour laquelle un jeune homme de talent et d'esprit entretient discrètement une tendresse chaste et poétique à Paris, ville où ces tendresses-là sont rares et s'oublient vite quand on les y apporte de sa province. Toutes les pièces du recueil ne s'adressent pas à Marie; seulement, elle revient par intervalles, comme la pensée dominante du recueil, comme un joli motif dans un opéra.

Cette idée seule est gracieuse et vraie. Les souvenirs les plus doux sont les souvenirs de cœur. Quand on ramène sa pensée à ses premières années et qu'on veut revenir sur les traces qu'on a déjà parcourues, il n'y a rien qui éclaire davantage ces réponses flottantes et vagues qu'un amour d'enfant et qui n'a pas été désenchanté par la

possession. C'est un point lumineux dans ce demi-jour des premières années, où tout est confondu, plaisirs, regrets, espérances, et où les souvenirs sont brouillés et incertains, parce qu'aucune pensée intéressée ne l'a planté dans la mémoire. Amour charmant, qui ne sait point ce qu'il veut, qui se prend aux yeux bleus d'une jeune fille, comme le papillon aux roses du jardin, par un instinct de nature, par une attraction dont il ne sait point les causes et dont il n'entrevoit pas la portée; innocent besoin d'aimer, qui plus tard se changera en désir intéressé de plaire et de se voir aimé, qui fera passer des heures entières à un homme devant son miroir, pour arranger ses cheveux et disposer sa cravate avec grâce, passion douce et sans violence, rêve en l'air, première épreuve d'une sensibilité qui se développera plus tard, qui s'éteindra peut-être dans des passions plus sérieuses et des désirs déjà souillés d'égoïsme; petite inquiétude de cœur qui tourmente souvent un écolier, un de ces enfants aux joues roses, que vous croyez si insouciant, et auquel vous permettez de poser sa tête blonde sur les genoux de votre fille, mais qui déjà éprouve des agitations inconnues, qui étouffe, qui languit, et qui se sent monter au front des rougeurs où la conscience n'a point de part.

. . . .

Quel doit être l'objet de la poésie? Représenter des réalités. Qu'importe alors de quelle taille sont ces réalités, pourvu qu'elles existent? Les amours à neuf ans, les passions à quinze, les premières tendresses pour une Marie de Basse-Bretagne... les rêveries amoureuses sur les bords inconnus de l'Elé et du Laita..., sont des réalités fraîches et gracieuses dont la représentation vraie, dans de jolis vers, peut avoir son utilité et sa gloire. Pourvu toutefois, que vous ne fassiez pas trop l'enfant, que vous ne preniez pas la minauderie pour la grâce, ni les câlineries pour l'amour, que vous ne mettiez pas du rose et du bleu partout, que votre paysanne ne soit pas trop aérienne, ni votre naïveté trop spirituelle, pourvu que l'on sente que vous avez de la barbe sous le menton, et que vous avez fait sauter des enfants sur vos genoux; pourvu que votre muse, pour ne vouloir être ni poudrée, ni mouchetée, ni à manchettes de mousseline, comme au XVIIIe siècle, ne soit pas

emmaillotée ni bégayante, ni bercée dans une barcelonnette par votre petite sœur ou votre maman !

L'auteur de *Marie* a su se garantir de ces exagérations. Ses vers sont frais, naïfs, et leur défaut est plutôt d'être faibles quelquefois que prétentieux. Sauf deux ou trois mignardises, comme ce détail de Marie rendant la liberté à une demoiselle qui s'était posée étourdiment sur sa main, et qui s'envole *joyeuse, en priant Dieu*, le style de ce recueil est naturel, les détails choisis avec goût, la phrase poétique harmonieuse ; surtout, point de défauts exprès, point de mauvais goût artificiel, point de poésie ayant la prétention d'être une poétique. Voici des vers touchans sur la mort d'une jeune fille :

Quand Louise mourut à sa quinzième année,

. . . .

Tout ce qui est étranger à Marie dans ce joli recueil s'y rattache à merveille par le fond et la forme.

. . . .

Dans quelques endroits, des infidélités d'ailleurs très pardonnables envers Marie, qui est mariée à un métayer, qui a des enfans, et qui ne peut même pas lire les vers que lui adresse son amoureux, parce qu'elle n'a pas d'autre langue à son usage que le bas-breton.

. . . .

Ce sont enfin les premières confidences d'une âme qui a de l'ingénuité, des instincts poétiques, un pur et touchant amour du beau et du bon, quelque peu de sauvagerie bretonne, et chose rare, de la modestie, une modestie qui va jusqu'à garder l'anonyme. Puisse l'anonyme être découvert : sans que la modestie s'en soit allée ! C'est un souhait significatif que je fais, en terminant, en faveur d'un talent fin et distingué. N.

Nos lecteurs ont remarqué la signature N. Il y a neuf ans, lorsque je découvris et copiai cet article, je supposais que l'auteur n'était autre que Nisard. Effectivement. J'ai consulté le *Livre du Centenaire du Journal des Débats* (Paris, Plon, 1889). A la table générale, p. 618, je lis : « N. — Voir Pariset, Saint-Victor et Nisard. » N. ne peut être le docteur Étienne Pariset (1770-1847), secrétaire per-

pétuel de l'Académie de Médecine qui, du 27 mars 1805 au 12 octobre 1814, donna aux *Débats* nombre de variétés littéraires et articles médicaux signés N. L'auteur de l'appréciation sur *Marie* ne peut être davantage Jacques Bins de Saint-Victor, poète et polygraphe qui rédigea divers articles signés P. et N. sous le Consulat et l'Empire et St. V. sous la Restauration. C'est donc bien Désiré Nisard qui a écrit sur *Marie*, de Brizeux, l'intéressante page de critique qu'on a lue...

Pierre LAURENT.

ARCHIVES BRETONNES

Montre des Nobles de l'évêché de Cornouaille en 1562.

(Suite).

Mezle Carhaix

Jehan du Chatel sieur du Mezle deffaut

Yuon Gueguen Sieur de Keryequel present par Guillaume Le Baheyre son garde dit qu'il est sous le dit.

Charles du Dresit Sieur de Kerforn present

Pierre du Dresit son fils aisné dit faire pique seche

Jan Peyran deffaut

Catherine Keruechen presente pour Louis Lesmaet son fils qui dit être sous le dit

Maistre Guillaume Guynamant present en personne dit etre exempt a cause de son office de lieutenant de Carhaix

Jan Penquellen deffaut

Mahé Cabocquou deffaut

Yuon Lorquel deffaut

Trebriuan

La dame de Lostencoet deffaut

Pleuin

Jean du Rest sieur du Plessix deffaut

Ollivier Canaber Sieur de Kerlouet present par Allain Canaber son fils et heritier dit faire arcquebusier a cheual.

Pierre du Uieux Chatel present par son fils aisné dit faire pique sèche

Motref

Louis Euenon sieur de..... (1) present par maistre Bertrand Guegan son garde dit faire arcquebusier a cheual.

Louis du Bothon sieur du Brunolou present dit faire arcquebusier a cheval.

Spezet

Louis du Uieux Chatel sieur de Penlahez deffaut

Maistre Jan Kerperennes sieur du Boisgarin decédé a present

Le sieur de Kerleau procureur à Carhaix deffaut

Jan de Kerloüarnnec sieur de Lisquidic deffaut

Les heritiers d'Antoine Penlahez deffaut

Saint Hernin

Maistre Guillaume Guegan sieur de Keruesec dit faire arcquebusier a cheual

Guillaume Coetqueuran deffaut

La dame de Kergoat en son nom et comme tutrice du sieur de Kerjolis present par Jan du Quellenec oncle dudit sieur de Kerjolis dit faire homme d'armes

La ueuue de Jan le Doulce deffaut

Jan Kergoat sieur de Launay en état de pique seche

Louis de la Uilleneuve sieur du Cullabye deffaut

---

(1) Le nom a été laissé en blanc. R. de K.

Cleden

Jan Kerligonant deffaut

Uincent le Stangier sieur du dit lieu deffaut

Henry Coetqueferan sieur de la Haye present par le sieur de Kerampuil son garde qui dit être sous le dit Jan le Glas en état d'arcquebusier a cheual present

Geffroy Kerdreffrec sieur du Staer deffaut

Ploneuesel

Guillaume Treuengamp present par Guillaume Kerloaguen sieur du Lan dit qu'il est sous le dit Charle de Pestiuien sieur du Gouaremou deffaut

Jan Lambert present en personne sous le dit

Henry Gouzabat deffaut

Charles Guilloye sieur de... (1) present par Maurice son fils et dit qu'il est sous le dit

Poullaoüen

Le sieur de Plœuc commissaire de l'arriere ban present en personne

Uincent de Plœuc sieur de Breignon et pourcequ'il a apparu lettres d'exemption de Monseigneur le gouuerneur et qu'il est de la compagnie est excusé

Louis le Bigot sieur de Kerjegu decédé et son bien en rachapt par le rapport des officiers de Carhaix

Louis Rochquaer sieur de Restihouarn present disant faire pique seche

Pierre Grandjan deffaut

Louis Goatuenou sieur dudit lieu dit faire picque seche present

Jean Guillou deffaut

Pierre Coentic present dit qu'il est sous le dit

Et le parsus a été continué au lendemain saisieme de may a six heures du matin.....

Pour copie :

(*A suivre.*) R. DE KERDEVEN.

(1) Le nom a été laissé en blanc. R. DE K.

FRÉMINVILLE A NANTERRE

Ayant relevé des traces du passage de Fréminville à Nanterre en mai 1845, je me demandais, dans mon dernier article, si la Chevalière brigua la couronne de rosière. Hypothèse gratuite! L'archéologue brestois était attiré à Nanterre par des raisons de famille. Christophe-Paulin avait un frère cadet, Antoine-Louis (né au Hâvre en 1788), qui fut enseigne de vaisseau, fit les campagnes de l'empire dans la marine... de terre (régiments de marins à pied), et, admis dans la garde d'honneur de Louis XVIII, resta attaché à la Maison du Roi jusqu'en 1830. Après la Révolution de juillet, il quitta l'uniforme, et se retira à Nanterre, où il mourut (rue du Collège, 33), le 21 août 1843, laissant deux fils Antoine de Fréminville, ingénieur de la marine, et Charles de Fréminville, ingénieur des Ponts et chaussées. C'est le frère de Christophe-Paulin qui partagea avec Virieu l'intimité de Lamartine (tous trois servaient dans les gardes du corps). Le poète des *Méditations* entretint du reste des relations assez étroites avec Claude de la Poix de Fréminville, cousin germain d'Antoine-Louis, sous-préfet de l'Empire et de la Restauration, puis vice-président du Conseil de préfecture du Rhône.

Je puise ces détails dans les Mémoires de la Société Académique de l'Oise (1903), où Gaston Varenne publia sur Lamartine garde du corps une étude intéressante et documentée. J'y note toutefois quelques erreurs. D'abord une coquille, que je recommande au sertisseur de « perles armoricaines ». Gaston Varenne cite l' « Essai sur l'influence physique et *navale* du costume féminin. » Navale, s'appliquant à un officier de marine, vaut son pesant de mer. Gaston Varenne dit de Caroline « la fille assurément du vieux capitaine de frégate, héritière des aptitudes littéraires de la famille. » Une fille née le même jour que son père, en ce cas! Gaston Varenne dit encore que Fréminville s'étant fixé à Brest consacra presque tous ses ouvrages « à la Bretagne, où les De la Poix s'étaient alliés autrefois

aux Lanoue et aux Trémeureux. » Pardon ! C'est notre Chevalier, qui, le premier des Fréminville, s'établit en Bretagne, où il épousa une Lanoue. Enfin, parlant de Théodore de la Poix, père du Chevalier, qui « fut amené par ses fonctions d'ingénieur dans la généralité de Rouen et dans le petit port d Étretat » Gaston Varenne ajoute : « Cette particularité, en même temps que le voisinage de la mer, expliquerait la naissance à Vitry-la-Bataille en 1787, et la vocation de marin de l'un de ses fils, Christophe-Paulin. » Hum ! Qu'est-ce que Vitry-la-Bataille ? Je connais Ivry-la-Bataille (Eure). Mais... le Chevalier de Fréminville naquit à Ivry-sur-Seine (près Paris) : si le lieu de sa naissance détermina sa vocation de marin, c'est que les goélands remontent parfois au-delà du Pont-Neuf.

Léon DUROCHER.

P.-S. — En terminant ici une étude que je compléterai dans un prochain volume, je tiens à remercier les Fureteurs dont la collaboration me fut si précieuse. Je remercie tout particulièrement le docteur Ch. Auffret, ancien directeur du service médical de la marine ; le capitaine de frégate Alf. Devoir ; MM. Ch. Berger, ancien maire de Brest; Delourmel, bibliothécaire-archiviste de la ville de Brest ; Kernéis, conservateur de la Bibliothèque du Port ; L'Haridon, secrétaire général de la Mairie ; Bignon, conservateur du cimetière (Brest) ; le compositeur Guillermit; le dessinateur Paul Chardin; P. Piétresson de Saint-Aubin, professeur au lycée de Troyes ; M. Ouverleaux, ancien conservateur de la Bibliothèque royale de Belgique, et le directeur du *Fureteur Breton,* Maurice Le Dault, qui en me communiquant l'article de Tourtal sur la Chevalière, provoqua en moi... une passion rétrospective. Les indications reçues au cours d'une enquête laborieuse m'ont prouvé quel merveilleux instrument de travail peut être le *Fureteur Breton*.

Les Potiron de Boisfleury

(*Suite*).

Quand la révolution arriva, les deux prêtres refusèrent le serment, et fuyant les hécatombes quotidiennes de prêtres que faisait le fameux commandant de Guémené, Pissemil, le Recteur d'Avessac s'enfuit en

Espagne, d'où il revint après la tourmente. Son frère le Chanoine resta dans le pays, continuant d'exercer le saint ministère, comme le père Orain. Nous conservons à Coëtnérion la grange dans laquelle il baptisait et mariait. Les trois autres frères, renversés de leurs sièges, se virent surveillés comme suspects et bientôt arrêtés, tous les trois ensemble, chez le Sénéchal, au Grand Plessis en Derval. Jetés en prison, ils n'échappèrent à la mort que par miracle. La chute de Robespierre les délivra. Madeleine de la Fosse de la Haute-Noë, dame Joseph-Hilarion de Boisfleury, qui n'avait pas quitté le vieux manoir de la famille, le sauva des torches incendiaires, faisant reculer Pissemil qu'elle avait fait travailler autrefois.

Joseph-Hilarion eut deux fils et quatre filles : César-Hilarion, Pierre-Prosper, Joséphine dame Rochery, Sophie dame Nayl de la Villaubry, Marie-Anne et Flavie, non mariées. Cézar céda la terre du nom à son frère, pour prendre le Grand-Plessis, qui avait plus de valeur. Né en 1799, il épousa, le 4 novembre 1823, Lucile Charil de Ruillé, dont il eut une fille non mariée, Elise, et quatre garçons : I. Eugène-Cézar-Marie, né le 6 septembre 1826, épouse Hélène Janvier de la Motte, dont trois fils et trois filles : 1° Albert, reçu le premier à Polytechnique en 1893, ingénieur des mines, épouse Elisabeth Viellart, dont il a deux fils : Jean et Alain; 2° Alain, officier d'infanterie de Marine, sorti de Saint-Cyr; 3° Roger, mort collégien; Albert est aussi décédé; 4° Thérèse, religieuse; 5° Madeleine, dame de Guibert (Yves), dont Jacques et Edouard; 6° Lucile, religieuse. — II. Louis-Marie-Cézar, né le 19 décembre 1828, conservateur des Hypothèques, a épousé Anna Ollier, en novembre 1863, il a deux filles, Marthe et Paule, religieuses de Nevers, et deux fils : 1° André, marié à Agathe Defontaine de Resbec, dont cinq enfants : Yves et Paul, Marie-Joseph, Anne-Marie et Marie-Marthe; 2° Joseph, officier de cavalerie sorti de Saint-Cyr, marié à Félicie de la Pise de la Panonie, dont trois filles. — III. César-Joseph- Pierre-Marie, né en 1834, mort général de division, avait épousé Henriette de Puibernau, dont un fils et une fille; Robert, officier d'infanterie sorti de Saint-Cyr, victime des inventaires. Il a une sœur, Yvonne. — IV. Charles-Elie-Marie, né le 25 mars 1838, commandant de cavalerie en retraite,

avait épousé, en janvier 1869, Marie Hervé de Beaulieu, dont quatre garçons et cinq filles : Charles et Jean, tous deux officiers de cavalerie ; Hervé, sous-officier de cavalerie, et enfin Yves, aspirant à Saint-Cyr ; Marie, Anne, Clotilde, Marguerite dame Alain de Rengervé, qui a une petite fille Marguerite, et enfin Geneviève.

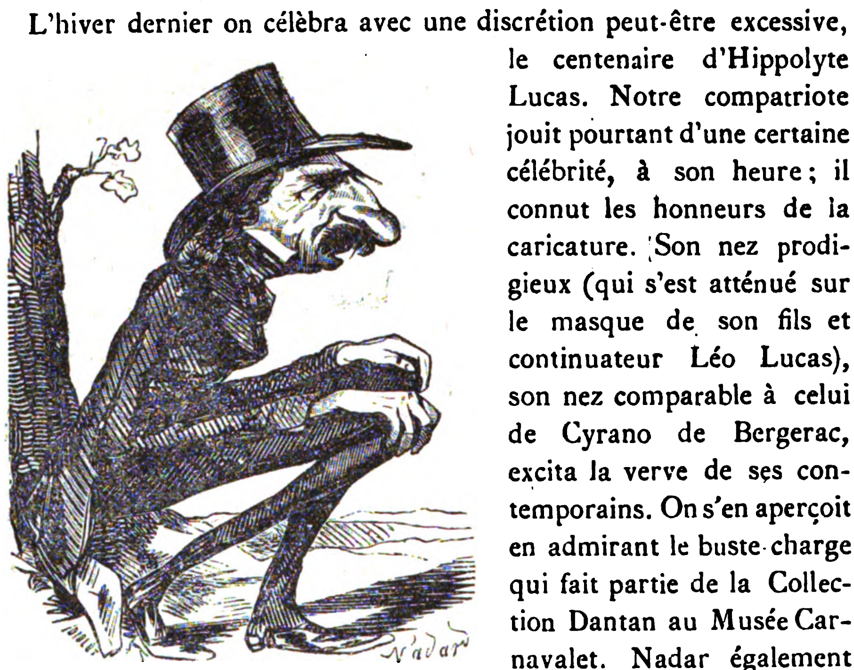
Pierre-Prosper, le second des fils de Joseph Hilarion-Potiron de Boisfleury, naquit le 13 septembre 1801 et mourut le 4 février 1869. Il avait épousé Aline Lamour de Lanjégu, petite-fille de François Lamour de Lanjégu, fusillé à Quiberon en 95. Sa sœur Arsène et elle étaient les dernières de leur nom, qui n'était pas sans notoriété, puisque la grand'mère de l'auteur du *Génie du Christianisme* était Pétronille Lamour de Lanjégu ; marié le 10 mai 1837, Pierre-Prosper Potiron de Boisfleury eut quatre enfants : Louis, né en février 1838 ; Henry, né le 14 février 1840 ; Arthur, né en septembre 1841. Aline, qui naquit en 1846, fut mariée, en septembre 1869, à Eugène de Brégeot, dont elle eut une fille, Marie, dame Jean Libault de la Chevarnerie, qui a trois enfants : André, Aline et Louise. Les trois fils de Pierre-Prosper ont vécu dans une entente parfaite, à la vieille terre du nom, à l'amélioration de laquelle ils n'ont cessé de travailler, comme avait fait leur père, s'occupant d'agriculture et se livrant, comme lui, aux nobles déduits de la vénerie. Le plus jeune, Arthur, a épousé Louise Jan du Bignon, 25 août 1869, dont trois enfants : Madeleine, décédée à 15 ans ; Pierre et Joseph ; le premier épouse, le 8 juin 1904, Henriette de Cornulier Lucinière dont il a deux filles : Madeleine et Jacqueline.

Les Potiron de Boisfleury portent d'azur à l'aiguière d'argent enfermée dans une vire d'or. Leur devise : *pro Deo, pro jure*, rappelle qu'autrefois ils se livraient surtout à l'étude de la théologie et du droit ; elle résume aussi très bien les sentiments de fidélité constante et traditionnelle à leur foi religieuse et royaliste, sentiments profonds qui, plus que jamais, les animent aujourd'hui.

HENRY POTIRON DE BOISFLEURY.

LE NEZ D'HIPPOLYTE LUCAS

L'hiver dernier on célèbra avec une discrétion peut-être excessive, le centenaire d'Hippolyte Lucas. Notre compatriote jouit pourtant d'une certaine célébrité, à son heure ; il connut les honneurs de la caricature. Son nez prodigieux (qui s'est atténué sur le masque de son fils et continuateur Léo Lucas), son nez comparable à celui de Cyrano de Bergerac, excita la verve de ses contemporains. On s'en aperçoit en admirant le buste-charge qui fait partie de la Collection Dantan au Musée Carnavalet. Nadar également fixa le souvenir de ce formidable appendice nasal qui suggère la vision d'une trompe de pachyderme. A quelles inductions se livrerait la physiognomonie au sujet de ce nase phénoménal ? Sans doute elle y verrait la preuve de l'extrême sensibilité du poète des *Deux Cœurs*. Il nous semble plus rationnel de considérer ce magnifique organe comme l'indice d'un flair vigoureux. Ce rimeur doublé d'un historien, d'un bibliophile, possédait un nez de fureteur armoricain.



POL FRIEK.

Sur le « Doctrin an Christenien »

(Suite)

---

43. Il y a à la Bibliothèque municipale de Saint-Brieuc une autre édition de l'œuvre du jésuite espagnol. Elle est intitulée : « Doctrine chrétienne du Rd Pere Le Desme de la Compagnie de Jesus, Traduite de nouveau en Breton par un honnête Ecclesiastique. Avec le *Stabat* et *l'Obsecro* en Breton et les Litanies de la Vierge Marie. Chez G. Camarec, Imprimeur ordinaire de la Marine. 1721 ».

Le breton y est en regard du français ; c'est tout à fait la langue moderne, les vers n'y ont plus de rimes intérieures. Les seules parties versifiées sont : le *Stabat*, et la pièce que nous venons de citer dans l'autre édition.

La voici dans les deux langues ; le français n'a que la mesure, sans la rime.

(P. 2.) *Abrégé des commandemens de Dieu.*

Adore un Dieu,
Ne jure en vain son Nom :
Garde les Fêtes,
Honnore tes Parens.
Ne sois Meurtrier,
Ny Paillard, ny Larron.
Ny Faux-témoin,
A l'autruy ne prétends.

(P. 3). *Abrégé Eus ar Gourc'hemenou Doué.*

Ador un Doué,
E vænė (*lis.* væn é) Hano na toüi :
Mir ar Goüeliou,
Ha ro d'az querent enoriou.

Na vez Muntrer,
Na vez Paillard, na vez Laĉr :
Fals-test na vez,
Na choanta traou da hentez.

Au v. 2, le futur *toüi* a dû remplacer l'impératif *toue* (en une syllabe, comme sa rime *Doué*). Au 4°, *Ha* est à supprimer, les vers de nombre pair ayant sept syllabes.

44. Dans sa *Biographie bretonne* (1852), Levot donne une « nomenclature, empruntée à M. de Kerdanet », de livres composés ou traduits en breton par Tanguy Gueguen, prêtre et curé de Plouguerneau. Le n° 2 est *Doctrin an Christenien*, 1622 ; le n° 3 : « Doctrine chrétienne du R. P. Le Desme, de la compagnie de Jésus, traduite en breton par un honneste ecclésiastique avec le *Stabat* et l'*Obsecro* et les litanies de la Vierge, Brest, Jean-Louis Camarec, vis-à-vis la maison de l'intendant ». Ceci est une autre édition du second ouvrage que nous venons d'étudier. Tanguy Gueguen n'y est pour rien, il n'avait pas l'habitude de garder l'anonyme, comme l' « honneste ecclésiastique ».

Sommervogel, dans sa *Bibliographie de la Compagnie de Jésus*, 1893 (t. IV, vol. 1648-1650), reproduit l'assertion de Miorcec de Kerdanet, et mentionne (d'après l'*Ami des livres* du 1er janvier 1863, p. 299), une autre édition : « *Doctrine chrétienne, françois et breton* du R. P. Ledesme de la Cie de Jésus. A Morlaix, de l'Imprimerie du Sieur de Ploesquellec, 1713 8° ».

La *Doctrina Christiana* du P. Ledesma, écrite en espagnol, eut beaucoup de vogue : elle fut traduite en italien en 1571, en lithuanien en 1595, en anglais vers 1623, en canadien, etc. Tanguy Gueguen dit qu'il l'a « translatée du français en breton », *translatet à gallec en Brezonec*.

45. Le n° 1 de la nomenclature donnée par Levot est *Ar Mirouer a Confession*... Montroulles 1621 (lisez *An*, voir Loth, *Chrestom*. 296-298). C'est l'œuvre d'un autre Père jésuite, Emery de Bonis, traduite par Tanguy Gueguen.

46. Mais celui-ci n'a ni composé ni traduit les deux derniers, dont l'un comprend *an Passion* et *an Resurrection* (drame), puis les poè-

mes *Tremenuan an ylron Maria*, puis *he pemzec leuenez* et *Buhez mab den* (1622), l'autre « Les Noëls anciens et dévots » (1650). Il a seulement reproduit ces vieux textes (avec une orthographe un peu modernisée), en quoi il a rendu un grand service à la langue et à la littérature de son pays. Car pour le premier recueil, il ne subsiste aujourd'hui qu'un exemplaire incomplet de l'édition antérieure (1530); pour le second, il n'en existe plus du tout. H. de la Villemarqué a publié et traduit avec un soin méritoire ces intéressants documents linguistiques, sous ces titres : *Le Grand Mystère de Jésus*, 1865; *Poèmes bretons du moyen âge*, 1879, et *Anciens Noëls bretons*, (1889-1892, aux tomes X à XIII de la *Revue Celtique*). Il n'a pas manqué de rendre justice à celui qui fut avant lui un zélé collectionneur et éditeur de poésies bretonnes; sur la biographie de cet « organiste, prêtre et natif de Léon », qui était chapelain à Morlaix, (et non sans doute curé de Plouguerneau), il faut voir sa note finale, *Rev. Celt.* XIII, 344.

E. ERNAULT.

L'Auteur du « Manuel des Maris »

L'article de notre collaborateur Pierre Laurent sur le *Manuel des Maris* nous a valu l'intéressante lettre suivante de M. A. Galibourg, qui précise les indications biographiques et bibliographiques relatives à Th. Revel, auteur de ce Manuel.

Saint-Nazaire, le 12 Septembre 1908.

Monsieur,

Dans le numéro 17 du *Fureteur Breton* (pages 224 et 225), M. Pierre Laurent publie un article sur Th. de Revel, de Lorient, et se demande ce qu'était ce Revel.

Revel était de Lorient; sa famille a habité Bourbon, ce qui explique qu'il parle de ses voyages.

S'il invoque souvent la jurisprudence et la doctrine, c'est qu'il avait un double motif pour le faire.

D'abord il avait été avoué à Savenay avant le transfert du tribunal à Saint-Nazaire.

Ensuite, il avait eu maille à partir avec la justice, à raison d'incidents de ménage qui eurent un certain retentissement. Il eut pour avocat M. Waldeck-Rousseau, père. Il parle de ses mésaventures, page 107 du *Manuel des Maris* : « Cependant encore tout meurtri « du joug de l'hymen, peut-être me serait-il permis de protester contre « les paroles de Cicéron : *Maritale conjugium sic comparatum est* « *naturâ, ut jucundissima vitæ societas iniretur* (ŒCONOMIC, lib. 1). « Elles contiennent trop souvent une amère et cruelle ironie ! »

A ma connaissance, M. Revel a publié :

1° *Manuel des Maris*, in-18 ; Paris, Leclère, éditeur 1859.

2° *L'Adultère*. J'en possède deux éditions in-12 : l'une de 1861, chez Cotillon et chez Dentu, Paris ; l'autre de 1871, chez Edouard Duchemin, Paris.

Veuillez agréer, etc. GALIBOURG.

PERLES ARMORICAINES

Elu barde par le Gorsedd Breton, à Brest, le Dr Piton a choisi comme titre bardique *Mab Enez Sizun*, choix qu'il explique ainsi :

J'ai pris le nom de Mab Enez Sizun en souvenir de mon père, qui naquit à l'Ile de Sein, au pays où Velléda fut une des notables personnalités druidiques.

Faut-il rappeler que Velléda fut une prophétesse, une patriote germaine, Bructère de nation, qu'elle prit une part prépondérante à la révolte de Civilis et des Bataves contre les Romains à qui, en fin de compte, elle fut livrée par les principaux chefs germains ? Le Dr Piton ferait sagement de relire Tacite : peut-être renoncerait-il à placer entre les rives de l'Ems l'île de Sein.

***

Le *Gorsedd Kuz* (Gorsedd Breton réuni en assemblée secrète) a décidé que les candidats au bardisme devraient subir un examen. A la bonne heure ! Espé-

rons que le diplôme de barde ne sera jamais accordé au critique d'art du *Gil Blas*, M. Louis Vauxcelles, qui, dans un tableau de Maufra évoquant l'Ecosse, salue « *la verte Erin*... » La verte Erin a pour emblème le trèfle, l'Ecosse le chardon. Vous auriez dû reconnaître l'Ecosse d'instinct, M. Vauxcelles !

***

A propos du même tableau de Maufra, *Le Gaulois* du 11 août, parlant de l'ancien séminaire Saint-Sulpice, où doit être transféré le musée du Luxembourg, imprime :

En même temps, M. Dujardin-Beaumetz visitait dans son atelier le peintre Maufra, à qui il a confié la décoration intérieure du nouveau musée. L'artiste a composé un très beau panneau de 14 mètres de hauteur : Les Souvenirs d'Ecosse.

Il est vrai que notre compatriote Maufra se prénomme Maxime, et que les dimensions ne doivent pas l'effrayer. Toutefois, si le sous-secrétaire d'Etat a pu voir dans son atelier une toile de 14 mètres de haut, on se demande quelle hauteur doit avoir cet atelier.

***

Dans *le Rappel*, Alcanter de Brahm, qui honora de sa présence estivale la commune de C... (Clohars-Carnoet ?), près Quimperlé, cite un arrêté du maire, dont l'article premier contient cette phrase :

Il est défendu aux grandes personnes de se déshabiller sur la grève; elles devront se retirer derrière les rochers ou derrière les cabines.

Alcanter de Brahm observe que les cabines sont adossées aux remblais du chemin de la plage. Il faut donc, pour se déshabiller derrière les cabines, se déshabiller sur la route même. Le sous-préfet de Quimperlé a, du reste, approuvé magnifiquement.

***

A Pontrieux, le conseiller municipal Auguste Duchemin, dont on ne saurait trop louer l'initiative celtique, a proposé à ses collègues d'appeler Place Le Brigant la place que borde la maison natale du célèbre ami de La Tour d'Auvergne. On a protesté. Un des collègues s'écria :

— Si on débaptise cette place, il faut l'appeler Place de la Pompe.

Place de la Pompe ! Evidemment, c'est beaucoup plus breton.

***

Entendu à Rennes. Deux bonnes se rencontrent :

— D'où venez-vous, Yvonne ?

— J'ai été à la gare chercher pour mon maître le *Journal des Débits*.

Le juge *** lit le *Journal des Débats*.

AOTROU JUDOC.

RÉPONSES

10 (I. 27, 65, 85 119; II. 256; III. 32, 80). **Les Bretons et la Carmagnole.**

Je tenais seulement à constater un fait, à savoir que les Bretons à l'époque de la Révolution française, portaient communément la carmagnole. Ce fait je le maintiens. Une foule de rapports de police révolutionnaires l'affirment. J'en ai cité un, tiré non pas des Archives de Josselin, comme on me le fait dire, mais des Archives départementales à Vannes (série L, liasse 1165). Il serait facile d'en citer beaucoup d'autres : en voici quatre, tous venant des mêmes archives et de la même série L ; le premier seul est sans date, mais presque certainement de 1795.

Liasse 281 : « Il y a six chefs de chouans dans la trêve de Saint-Aignan, tous vêtus de carmagnoles vertes, tous du pays, à quelques exception près. »

Liasse 284 : « Je vous observe que dans ce moment, j'étais vêtu d'une carmagnole verdâtre. » — Lettre de Bréban, fermier de l'abbaye de Langonnet, au district du Faouët, 20 floréal an III.

Liasse 285 : « On aperçut une embuscade derrière le fossé ; un nombre considérable d'hommes que nous avons estimés être de 200 au moins, tous armés, très bien vêtus et presque généralement en carmagnoles et pantalons bleus. » — Compte rendu fait par Brüe, du combat de Trézidy-Keriagren, en Landaul, le 26 pluviôse an III.

Liasse 285 : « J'ai prévenu notre commandant que les Chouans faisaient confectionner quantité de carmagnoles et habits bleus par les tailleurs des campagnes qu'il ont mis en réquisition. » — Lettre

de Le Bare, procureur-syndic de Pontivy au commissaire provisoire du Directoire exécutif à Vannes, le 28 ventôse an IV.

Il semble que ces faits devraient être concluants.

Une seconde constatation que je faisais, n'ayant pas évidemment l'importance de l'autre, était que la carmagnole, habit court, portait encore aujourd'hui ce nom dans le pays de Lorient. On me répond que l'habit court s'y appelle *kramaillon* et que par conséquent je me trompe. Soit, je ne veux pas insister davantage, mais il faut avouer néanmoins que pour l'oreille bretonne la différence n'est pas grande entre kramaillon (karmaillon) et karmagnon, karmagnôl. En existe-t-il bien une ?

D'ailleurs l'usage de la carmagnole, habit court, déjà connu à la fin du XVIIIe siècle en Morbihan, ne se généralisa que bien plus tard ; on continua longtemps encore à porter la camisole, *kamizolen*, appelée aussi jupe, *chupen*. J. TÈRILIS.

78 (II, 37, 216 ; III, 33). **La Lanterne des morts.**

La lanterne des morts ne se rencontrait pas seulement en Bretagne et en France, mais aussi dans les cimetières du Tyrol, témoin le passage que l'on va lire et qui est extrait de *En Tyrol*, par Auguste Marguillier, voyage exécuté en 1891 et dont l'intéressante relation a été publiée dans le *Tour du Monde* de 1899, premier semestre, p. 121-144. Après avoir parlé de l'église de Nieder-Lana, village bâti au pied des ruines des châteaux de Brandis et de Braunsberg, le voyageur écrit ce qui suit : « Le petit cimetière qui s'étend autour de l'église nous offre un type de ceux des villages du Tyrol : sur les tombes régulièrement alignées sont plantées des croix de fer forgé aux élégantes arabesques, auxquelles, sous un petit auvent, sont parfois fixés un Christ peint sur une plaque de tôle découpée, et toujours un petit tableau représentant le défunt, la tête surmontée d'une croix, agenouillé, le chapelet à la main, ou bien, s'il s'agit d'un enfant, couché, emmaillotté, entouré de tous les siens à genoux; au-dessous est suspendue une coupelle de cuivre contenant de l'eau bénite. Remarquons enfin, dans un coin du cimetière, cette colonne

de pierre carrée, offrant, au sommet, un petit réduit ouvert sur ses quatre faces : c'est la *colonne des morts*, où, à certains soirs, notamment à la fête des Trépassés, on allume une veilleuse à l'intention des pauvres âmes. » (p. 134).

MEVEN MORDIERN.

114 (II, 137, 177, 267) **Charles VIII et la « Demoiselle de Bretagne ».** *Bibliographie*, suite.

Archives Historiques, Artistiques et Littéraires, 1890, 1er août, (p. 495 et sqq.). Sous le titre : *Une épisode de la réunion de la Bretagne à la France* (1490) M. L. Duhamel, raconte comment fut projetée une entrevue qui devait avoir lieu le 11 avril 1490, à Avignon, entre les délégués de Charles VIII et ceux d'Anne de Bretagne. Ces derniers ne parurent pas. M. Duhamel reproduit de curieux documents trouvés aux Archives municipales d'Avignon : *Lettres de Charles VIII et Procès-verbaux de la réunion des députés de Charles VIII, roi de France, à Avignon.* (15-20 avril 1490).

120 (II, 179). **Les bijoux populaires bretons.**

Je me permets de signaler tout d'abord les deux publications suivantes, où l'on trouvera des détails nombreux sur des bijoux, *qui n'ont rien de breton*, quoi qu'on en ait dit, mais qui rentrent dans la question posée.

Marcel BAUDOUIN et G. LACOULOUMÈRE. — *Le Cœur Vendéen* (Bijou populaire ancien). — Paris, 1903 (3e édit.), in-12°, I. B. S., 80 p., 31 fig.

Marcel BAUDOUIN et G. LACOULOUMÈRE. — *Le Cœur Vendéen* (Résumé). — Extr. *Rev. Bas-Poitou*, 1904, in-8°, 16 p., 11 fig.

J'y parle des *Bagues*, des *Agrafes*, des Châtelaines, etc.

J'ajoute que, dans le Questionnaire (titre D), on a eu tort de considérer le terme *fibule* et le terme *épingle*, comme synonymes de celui d'*affique*.

a) La *fibule* est antérieure à l'*affique*, et remonte à l'*Age du Bronze*, tandis que celle-ci n'est que *Gallo-romaine* (3ᵉ âge du *Fer*). C'est un fil de métal, *sans soudure*.

b) Il faut réserver au mot *Epingle* un sens très différent de celui de la fibule et de l'affique. L'épingle n'est que l'*Ardillon*. L'affique est un *cercle* avec *ardillon*, par combinaison de deux objets. Il faut diviser les *Affiques vendéennes* en :

1° *Affiques types.*	*a*) *simples* (Gallo-romain. — Mérovingien. — Moyen-âge). *b*) avec *Ornements* : *Cœurs pleins, Fleurs,* etc.	
2° *Affiques, en Cœur ou Cordiformes.*	*a*) Cœur *simple* (Cœur évidé). *b*) Cœur *double*.	*Type* ; avec *Couronne* ; avec *Couronne et Croix*.

Pour mon compte, je ne connais pas un seul fait authentique d'*Affique en Cœur évidé* (c.-à-d. de *Cœur Vendéen*) originaire de Bretagne. — Y a-t-il même des *Affiques types* (postérieures au moyen-âge, en Bretagne (c. a. d. des *Couronne à ardillon*) ? J'en doute très fortement.

Dès lors, il est peu probable que l'enquête aboutisse sur ce point, très spécial d'ailleurs.

Marcel BAUDOUIN.

140 (II, 270 ; III, 37, 82). **Morlaix et Thiers.**

La jeune fille de Morlaix demandée en mariage par M. Thiers est bien effectivement Mlle Kerbriant-Postic. Elle devint plus tard Madame Apollin, en épousant le notaire de ce nom. Celui qui a renseigné Monsieur L. Le G. a commis une confusion en voyant deux personnes là où il n'y en avait qu'une.

Quant aux paroles attribuées à Mademoiselle Kerbriant ou dites par sa mère, je les ai entendues rapporter, dans ma famille, d'une façon différente : « Je ne veux pas d'un marchand de papier ». Cette version est-elle plus authentique que la première ? je n'ai pas la pré-

tention de l'affirmer. Quelle est du reste la parole historique qui ne soit pas contestée ? Et Cambronne n'était lui-même pas très sûr de celles qu'il avait prononcées à Waterloo. E. L.

157 (III, 40, 131, 181). **La Rue Grivart.**

Le nom de Grivart se trouve encore mêlé à l'histoire de Brest sous Charles X, à propos de « l'Affaire du Spectacle ». Maître Grivart « Avocat à la Cour Royale » défend en appel devant le Tribunal de Quimper (audience du 10 mars 1827) les citoyens condamnés par le Tribunal de Brest à la suite des désordres qui eurent lieu au Théâtre. Dans sa plaidoirie Maître Grivart se signale par son animosité contre les Jésuites. L. DU C.

162 (III, 41, 181). **Familles bretonnes : Le Sénéchal de Carcado.**

Je signale à M. du Halgouët une lettre de Mme de Sévigné datée du mardi 6 août 1680. La marquise écrit de Rennes à Mme de Grignan, pour lui rendre compte de la réception faite à la princesse de Tarente :

M. le Duc de Chaulnes envoya d'abord quarante gardes, avec le capitaine à la tête, faire un compliment ; c'était à une grande lieue. Un peu après, Mme de Marbœuf, deux présidents des amis de la princesse de Tarente, et puis enfin M. de Chaulnes, M. de Rennes, M. de Coëtlogon, Tonquédec, de Beauci, *de Kercado*, de Crapodo, de Kenpart, de Kerquimini, sérieusement un drappello eletto.

Il s'agit de Barthélémy-Hyacinthe-Anne le Sénéchal, marquis de Kercado, qui en 1674 épousa Mlle de Lannion. M. du Halgouët remarquera que Mme de Sévigné écrit *Kercado* et non *Carcado*. Kercado se changera plus tard en Carcado, pour obéir à cette loi philologique qui veut que le *Ker* celtique se mue en *Car* français. Pareillement Kernavanois devint Carnavalet. C'est moins... breton : ça sonne mieux... à la cour.

PEN.

En visitant dernièrement l'église Saint-Seurin de Bordeaux, j'ai vu sur le mur de la chapelle du Sacré-Cœur, une plaque de marbre blanc très récente et portant l'inscription suivante :

Ici reposent les cendres de Messire Joseph-Innocent
Vicomte le Sénéchal de Kercado,
inhumé le 14 janvier de l'année 1777.
Requiescat in pace.

Louis Le Veneur.

176 (III, 85). **Familles bretonnes : De l'Estourbeillon.**

L'Armorial de Rietstap écrit également : *L'Estourbillon.* Potier de Courcy imprime : *L Estourbeillon, sieur de l'Estourbillonnaye.*

Il n'y a pas lieu de s'étonner de ces variations d'orthographe, qu'explique l'origine du nom fournie par la devise des l'Estourbeillon : *Crains le tourbillon!* devise due aux gestes d'un ancêtre guerroyeur qui s'agitait terriblement. Le mot *tourbillon*, escorté ou affranchi du préfixe *es.*(ex), a subi des avatars multiples : *torbeillon, torbillon, estorbillon, estorbellon, estorbelon, estourbellon, estorboillon, estourbeillon, estourbillon.* Au XIIe siècle Chrétien Troyes dit, dans le *Chevalier au Lyon* : « Lors se li monte uns *torbeillons* El chief si grant qu'il forsane (devient fou). » Dans une traduction française des *Rois*, de la même époque, on lit : « Après le terremote vendrad un *esturbeillun* estrang. » Au XIIIe siècle les *Miracles de Saint Loys* contiennent cette phrase : « Com il fu entre Pontoise et la ville de St Denis, il li fu avis que il fust avironné d'un *estourbeillon*, de quoi il chei à terre. » Au XVIe siècle *estourbeillon* devient *tourbillon* et *estourbillon* sous la plume de Calvin (*Institut. Chrét.*), d'Amiot, qui, dans la *Vie de Lysandre*, écrit : « Tant que le tournoiement de l'*estourbillon* dura », de Pasquier, qui dans ses *Recherches de la France*, dit : « Ainsi s'évanouit cette entreprise comme un *estourbillon.*

Le marquis Régis de l'Estourbeillon a raison de conserver, en dépit de Rietstap et de Briant de Laubrière, une forme qui sent

mieux son XIIIe siècle, qui a un parfum de vieux français à peine dégagé du latin. Peut-être même convient-t-il de regretter qu'en son nom *Estour* ait remplacé *Estor* (choc, tournoi) que l'on trouve dans le *Miroir des Dames* et dans le *Fabliau du valet aux douze femmes* :

Or me dites que féissiez
Se douze fames éussiez ?
Se l'une éust de vous son buen,
L'autre vousist avoir le suen
Si i éust moult grant *estor*...

R. DELYAUE.

183 (III, 139). **Familles bretonnes : de Bleschamp.**

Le père de Marie-Laurence-Charlotte-Louise-*Alexandrine* de Bleschamp, épouse en premières noces de Jean-François-Hippolyte Jouberthou et en secondes de Lucien Bonaparte, Charles Jacob de Bleschamp ne semble pas être d'origine malouine. Avocat au Parlement de Paris, il avait à Calais une place d'entreposeur des tabacs, qu'il devait aux parents de sa femme. Au moment de la Révolution, il vint à Saint-Malo où, vers l'an IX, il obtint une place dans le commissariat de la Marine.

La mère d'Alexandrine était née Bouvet, fille d'une Grimod de Verneuil, et par elle apparentée aux Grimod de la Reynière et aux d'Orsay, qui avaient une brillante situation dans les fermes. Mais je ne vois pas à quelle branche des Bouvet, originaires de Pleudihen, près de Saint-Malo, elle pouvait appartenir.

Les Bouvet de Pleudihen étaient partagés au XVIIIe siècle en trois branches principales : celle de *Lozier*, dont le représentant, Jean-Baptiste-Charles, explorateur, libérateur de Pondichéry en 1748, gouverneur de l'île Bourbon en 1763, avait épousé Hyacinthe de Laumont, petite-nièce du cardinal Fleury ; celle dite de la *Maisonneuve* et de *Précourt*, à laquelle appartenait le vice-amiral baron Bouvet (1753 † 1832) ; celle de la *Maisonneuve*, établie à Saint-Servan, qui a produit le contre-amiral Bouvet (1775 † 1860). G.

187 (III, 185, 230). Gournay en Bretagne.

Votre correspondant P. H. commet la même erreur que la bibliographie bretonne au sujet du célèbre économiste Vincent de Gournay. Le nom *de Gournay* n'est qu'additionnel, et ce personnage appartient à la famille *Vincent*, de Saint-Malo.

Voici son acte de naissance :

Jacques-Claude-Marie *Vincent*, fils d'écuyer Claude *Vincent*, conseiller-secrétaire du Roy, maison, couronne de France, et de dame Françoise-Thérèse Seré, sa femme, a été baptisé par moi soussigné le 28e may 1712 ; a été parain ecuyer Jacques *Vincent*, sieur des Bas-Sablons, conseiller-secrétaire du Roy, maison et couronne de France, et maraine dame Jeanne Guichet, dame de la Villemarterre, qui ont signé : Jeanne Guichet, J. Vincent des Bassablons, Claude Vincent, Joseph Gouin, baptisavi. G.

190 (III, 186). Familles bretonnes : Penhoët de Kerouaile.

Le vrai nom est Penancoët de Kerouazle : Louise de Penancoët de Kerouazle, dame d'honneur d'Henriette d'Angleterre, devint la favorite de Charles II qui la fit duchesse de Portsmouth, nom sous lequel elle est restée célèbre.

Je renvoie pour les détails sur elle et sur le château de Kerouazle ou Keroual, à G. Toscer, *Le Finistère pittoresque*, page 112-113, et L. Coudurier, *De Brest à la Côte*, pages 63-64 et *ibid., infra*, page 115. Aug. Carof,

Notre confrère Kervaleth aurait quelque peine à trouver des détails sur Guillaume *de Pénancourt*, comte de Kerouaile. Il veut certainement parler de Guillaume *de Penancoët*, comte de Kerouazle, et comme il s'agit d'une famille historique, l'aînée des filles de ce Guillaume étant devenue très célèbre sous le nom de duchesse de Portsmouth, il lui sera facile de trouver des renseignements sur cette maison, particulièrement dans :

P. Anselme, *Hist. Générale et Chronol. de la Maison royale de France, etc.* V. 926 à 928.

La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse*, réimp. Schlesinger. XV col. 628, 629. *Généalogie de la Maison de Plœüc.* 1 vol., in-folio, p. 293 à 311.

Levot, *Biographie Bretonne*, II, 23 à 26.

De Carné, *Chevaliers bretons de Saint-Michel*, p. 295.

Enfin, j'ai publié l'arrêt de maintenue de cette famille dans le tome XIV (2e part., p. 78 et suiv.) de la *Revue Historique de l'Ouest.* Baron de Saint Pern.

195 (III 233). **Familles bretonnes : Delobeau.**

Une erreur de mise en pages nous a fait ajouter De Kervin au nom du sénateur Delobeau. M. Delobeau s'appelle simplement Delobeau, et n'a d'autre titre que celui de *Mab Armor*, qu'en le nommant barde, lui décerna le *Gorsedd Breton.*

Ar Furcher.

Oui, l'Antoine Delobeau condamné le 12 janvier 1827 par le Tribunal correctionnel pour avoir pris part aux manifestations contre les Missionnaires, est bien le père du sénateur actuel, si l'on en croit A. Dessoye (*Brest sous la Restauration*, p. 120). Cet Antoine Delobeau était né à Monopolé, royaume de Naples. Nous ignorons si ce fut par accident. C. d'Ajot.



QUESTIONS

197. Notre-Dame de la Haine.

Je lis dans Souvestre (*Les Derniers Bretons*, tome I (1836), p. 263) : « Le Celte, avant sa conversion, avait un autel élevé à la Haine... Il songea à conserver son culte... et l'on vit s'élever des chapelles sous l'étrange invocation de *Notre-Dame de la Haine* ... Une chapelle dédiée à *Notre-Dame de la Haine* existe toujours près de Tréguier, et le peuple n'a pas cessé de croire à la puissance des prières qui y sont faites. Parfois encore, vers le soir, on voit des ombres honteuses se glisser furtivement vers ce triste édifice placé au haut d'un coteau sans verdure. » Les âmes fielleuses que minent l'insoumission, la révolte, la jalousie, la soif de despotisme ou de vengeance, vont là « prier pour la mort de l'objet de leur haine. Trois *ave*, dévotement répétés, amènent irrévocablement cette mort dans l'année. »

Il ne semble pas que des affirmations aussi précises soient de simples fictions imaginées par Souvestre. Ne pourrait-on retrouver la documentation qui leur servit de base ? La *Haine* eut-elle véritablement un culte chez les anciens Celtes, et mes confrères en furetage du pays trégorrois ont-ils connu le sanctuaire hétérodoxe auquel Souvestre fait allusion ? Yves Pellan.

198. Le comte de Montmuran et M. de Guerri.

Pendant la révolution un comte de Montmuran fut tué dans un champ où il s'était caché près de la petite chapelle de Callac, en Plumelec (Morbihan), et enterré dans le cimetière. M. de Guerri fut aussi tué non loin de là dans une rencontre entre chouans et bleus. Pourrait-on identifier ces deux personnages et où trouverais-je des documents sur les différentes escarmouches qui eurent lieu alors sur le territoire de Plumelec ? M. B.

199. Un secrétaire de Renan.

Annonçant la mort de l'auteur de *Guillemette*, la « République Française » du 24 août dit : « M. Robert Vallier vient de mourir subitement à Loctudy, où il avait l'habitude de passer l'été. *Secrétaire de Renan, presque son collaborateur*, il fut lecteur à la Librairie Calmann-Lévy... »

A quelle époque M. Renan aurait-il eu comme secrétaire « presque collaborateur » ce Robert Vallier que les anciens du Dîner Celtique ne se souviennent pas d'avoir connu ? LOSTIK.

200. Napoléon Ier en Bretagne.

Quelle revue a publié un article sur un voyage qu'aurait fait en Bretagne Napoléon Bonaparte pendant son séjour à Brienne ? M. B.

201. Familles Bretonnes : Noël, Nouël, Nédellec.

Je sollicite de l'obligeance des Fureteurs des renseignements sur cette famille, dont une branche a porté : *de sable, au cerf passant d'or*, une autre : *d'argent, au pin de sinople accoté de deux cerfs de sable, affrontés et rampants*.

Comment s'est éteinte la première de ces deux branches ?

Où trouverais-je des renseignements sur : 1° Charles-Joseph Noüel de Kerfar, dit le marquis de Kerfar, chevalier de Saint-Lazare et du Mont-Carmel vers 1726, puis Commandeur de Saint-André de Colmesnil, en Normandie ? 2° Jacques-Antoine-Yves Nouël, marquis de la Villehuslin, qui dut être employé dans la vénerie du roi Louis XV ?

X.

202. Familles Bretonnes : Poullic, Poulic, Le Poullic, etc.

Dans un « Mémoire interressant que les habitans de l'Ile de Groix, près de Port-Louis et Lorient en Bretagne, ont l'honneur de présenter à Sa Majesté », je trouve à propos de Maurice Poullic, Groisillon et Recteur de Groix à cette époque, la phrase suivante : « Enfin dans tous les tems la charité du Pasteur, dont le nom est d'ailleurs assez connu dans la province par le mérite de ceux qui l'ont porté avec distinction dans l'église ou dans la robe, a toujours éclaté et fait le

soutien de l'Ile,.. ». Ce mémoire est de juin 1748. Connaît-on quelques-uns de ceux qui « ont porté ce nom (Poullic, Poulic, ou Le Poulique) avec distinction dans l'église et dans la robe » ? Je serai infiniment reconnaissant à tout fureteur qui voudra bien me donner des renseignements sur la famille de mon compatriote et recteur, qui fut d'une générosité magnifique pour ses ouailles. MAUDÉ.

203. **Le Pain des noyés.**

La coutume décrite par Souvestre, et dont parla Th. Poilpot, en 1906, à Montfort-l'Amaury (à propos du peintre Duveau), est-elle essentiellement bretonne ? Il s'agit de la miche de pain consacrée dans laquelle on plante un cierge allumé, et qu'on laisse aller à la dérive, la miche et le cierge devant s'arrêter où se trouve le corps du disparu. Cette méthode n'est-elle usitée qu'en Bretagne ? G. DU B.

GESTA BRITANNORUM

✝ NÉCROLOGIE : Le R. P. Etourneau, prédécesseur de son compatriote le R. P. Janvier dans la chaire de Notre-Dame. — Mme veuve Armand Fresneau, veuve du sénateur du Morbihan, fille de la comtesse de Ségur. — M. de la Villesbret, ancien officier de marine, maire de Plouha. — Le chanoine Arthur Le Bayon, auteur de la *Grammaire bretonne du dialecte de Vannes.* — Mgr Rouxel, évêque auxiliaire de la Nouvelle-Orléans, né à Redon en 1840. — Le poète-voyageur Vincent Thomas (Rémy Broustaille).

✝ MM. P. du Chatellier, le commandant Le Pontois et de Lager ont découvert à Cruguel (Ile de Groix) une sépulture scandinave à barque.

Cette sépulture contenait des ossements humains *incinérés*, ainsi que des ossements d'animaux, les restes d'une barque avec ses rivets, des vases en bronze, des boucliers, des épées, des lances, des flèches, des bagues en or, des agrafes en argent, un collier de cheval, une selle et quantité d'instruments en bronze, en étain, en émail. Cette sépulture où fut probablement enterré quelque chef viking doit remonter au IXe siècle.

✠ Un jeune typographe brestois, M. Joseph Lecomte, vient d'être couronné par « la Muse de Nadaud » de Roubaix. — L'auteur du *Chemin de la Mer*, Joseph-Emile Poirier, a dit des vers au « Salon des Poètes », le jour de l'inauguration de ce Salon. — Alain Quellien, fils du barde, filleul de Gabriel Vicaire, diplômé de l'école des Langues Orientales, est sorti le major de sa promotion de l'Ecole Coloniale.

✠ Bretons et Gallois ont fraternisé pompeusement à Brest. Le Gorsedd breton a déployé ses bannières sur le Champ de Bataille, où brilla le glaive de la paix. Discours et toasts de l'archidruide gallois Cadvan, du grand druide breton Kaledvoulc'h (Yves Berthou), qui a récité la prière bardique. Taldir a déclamé *Neuz Ken A Vor*, bardit de circonstance, Abalor a sonné de la conque. Le Sénateur-Maire Delobeau, après avoir complimenté les Gallois, ses hôtes, a lu cette lettre adressée de Budapest au marquis de l'Estourbeillon, à Yves Berthou et au Maire de Brest, par Mathias Horvath, président du Comité celto-danubien :

Les Celtes du Danube, fils des anciens Venètes, saluent, exaltent, leurs frères de Galles et de Petite-Bretagne, rassemblés autour du dolmen. En leur honneur, que le Fogul sacré, de ses nageoires d'argent émeuve la harpe d'or, et que le gui radieux frissonne sur la branche du chêne de Hongrie !

Qu'il nous soit permis d'être affiliés au Gorsedd breton, afin que l'harmonie règne sur l'Europe, et que pareillement l'étoile de la paix illumine la robe du Danube, l'écharpe verte de Cambrie, la ceinture écumeuse d'Armor !

M. Delobeau a télégraphié la réponse suivante :

Des flots bleus du Danube aux flots de la mer d'Émeraude. Vive le Panceltisme ! Salut à nos frères de Hongrie !

On a chanté le *Bro Goz*, la *Marche des Hommes de Harlech*. La chorale *La Palestrina*, dirigée par l'abbé Le Berre et conduite par le maëstro Guillermit, a brillamment exécuté des fragments des *Deux Bretagnes* de Thielmans. Théodore Botrel a fait savourer ses *Fraises de Plougastel*.

***

✠ L'U R. B. a tenu ses assises estivales au pays des fraises et des petits pois. Intéressante conférence de Morvran-Goblet sur Brest-Transatlantique. Exposition où l'on remarquait les meubles d'Ely-Monbet, les poteries Henriot-Tanquerey. Le marquis de l'Estourbeillon a été réélu président de l'U. R B., avec Henry de la Guichardière, président de la Section d'Histoire, Jacques Pohier, président de la Section des Beaux-Arts (vice-président Ely-Monbet). La fanfare de Trézilidé, conduite par l'abbé Havas, accompagna les régionalistes dans toutes leurs excursions. — Le Congrès de l'Association Bretonne a eu lieu à Fougères. Discours du président Lanjuinais. Intéressantes communications du vicomte Hervé du Halgouët sur les roues de Fortune ; du comte René de Laigue, sur les anciens

patrons des églises d'Ille-et-Vilaine ; du vicomte Le Bouteiller, sur le *Chemin Chasles* appelé autrefois *Chemin de Charlemagne*; du comte Le Gonidec, du vicomte Alain du Cleuziou, de l'abbé Millon, de l'abbé Bossard, de l'abbé Corbierre, de MM. Lefas, Plihon, Jouon des Longrais. Le vicomte de Villers lit un travail de Trévédy. MM. Joseph Loth et de Calan démontrent que *La Chanson de Roland* a été écrite par un Breton d'Ille-et-Vilaine. — A Pont-Aven, le *Pardon des Ajoncs* déploya son faste accoutumé : char royal, jabadao, concours de costumes, chansons de Botrel et soupirs du Bois d'Amour. — Un *Pardon des Menhirs* a été institué à Carnac par M. L. Rouault de la Vigne, avec le concours de MM. Ibos et Le Rouzic.

✝ Une plaque commémorative est apposée sur la maison que La Tour-d'Auvergne habitait à Passy (66 de la rue Basse), et où le visitèrent Kléber, Moreau, des guerriers, des savants. — La Reine-Mère d'Italie visite la Bretagne. — M. Yves du Halgouet, fils du distingué bibliophile, épouse Mademoiselle de Chauvagnac, fille du conseiller à la Cour des Comptes. — Le fureteur lannionnais Paul Péral est fait chevalier du Mérite Agricole. — Le compositeur Lucien Laroche demande la création d'un Conservatoire vannetais. — Jarrier, l'excellent comédien du Théâtre Antoine, est nommé professeur de comédie au Conservatoire de Rennes. — Le Maire de Rennes, M. Janvier, proscrit de l'orchestre le chapeau des dames, qui devra être remplacé par de légères toques, de petits béguins... Pourquoi le Maire de Rennes n'oblige-t-il pas les dames à porter au théâtre des coiffes bretonnes ?

DOM LOBINET.

A LA RELIURE

✝ *Le Finistère Pittoresque* (sites et monuments) par G. Toscer, Tome II : *La Cornouaille*, premier fascicule : Huelgoat, Carhaix, Châteauneuf-du-Faou (1). — Nous avons signalé à son heure la première partie de cet important ouvrage sur le pays de Léon. Cette seconde partie, comme son aînée, abonde en renseignements historiques, descriptions d'art et d'archéologie étudiées avec le plus grand soin. Nombreuses reproductions d'après nature (photogravures hors texte), et d'après les dessins de l'auteur. Parmi ceux que contient le présent fascicule, nous

(1) Brest, Imprimerie Kaigre, le fascicule : 1 fr. 75.

citerons : l'*Eglise de Feuillée*, le *Portail de Saint-Trémeur*, à Carhaix, le *Clocher de Plouguer*, l'*Eglise de Châteauneuf-du-Faou*, etc. — M. Joseph Angot a publié au « Pays d'Arvor » une jolie légende préhistorique bretonne ; *Bruyères pourpres et Ajoncs d'or*. En-tête et lettres ornées d'un caractère très artistique, par Jacques Pohier. — Le « Pays d'Arvor » a également mis au jour un ouvrage d'un réel intérêt documentaire : *Annales de la Marine Nantaise* (des origines à 1830), beau volume in-4° de 131 pages, relatant, année par année, les fastes nautiques de la cité nantaise. Dessin par J. Chudeau et J. Pohier. Une table onomastique eût doublé la valeur de cet excellent ouvrage.

⁂ *Les Religions de la Gaule avant le Christianisme* par Ch. Renel, professeur-adjoint à la Faculté des Lettres de Lyon (Leroux, éditeur). Nous ne pouvons mieux faire pour mettre en valeur cet excellent ouvrage que de citer au hasard quelques titres de chapitres : Rites funéraires, tombeaux, grottes, dolmens, allées couvertes, etc. Culte de la hache, sacrifices d'hommes et d'animaux, cultes des pierres, des plantes, des eaux, des animaux, du feu, du soleil. Les Dieux... le dieu à la roue. Les influences romaines. Les Prêtres : les druides, les vierges de Sena. Les lieux de culte, les rites, etc., etc. Nombreuses gravures. — *Le Dolmen royal de Gavr'inis*, origine et histoire, interprétation des signes hiéroglyphiques sculptés à l'intérieur du monument, par H.-P. Hirmenech, de la Société préhistorique de France. (Le Mans, Imp. Monnoyer). Nouvelle étude, non moins hardie que les précédentes de l'érudit archéologue. Nous rendons hommage à la savante intrépidité avec laquelle M. P. Hirmenech sait étayer les conclusions les plus contradictoires aux opinions admises jusqu'à ce jour. — De M. J. Dault, dans l'*Eclaireur Dinanais*, étude des plus curieuses d'archéologie : *Une cale à deux lieues en mer ; dix squelettes arrangés en étoile ; les murs d'Aleth disparue*.

⁂ Chez Le Beau à Vannes, J. Allanic publie : *Brizeux et le Collège de Vannes*, intéressante notice historique avec portrait. — Sous ce titre : *Brizeux*, a paru un choix de poésies de l'auteur de *Marie* (Michaud, 168, boulevard Saint-Germain). — M. Léon Delattre a publié à l'Imprimerie du Commerce, à Nantes, une plaquette : *Souvenirs de la Révolution : La Prise du Château et les Evénements de Juillet 1789 à Nantes*. Cette étude abonde en documents variés, parfois fort piquants, puisés dans les archives de l'époque. — Du savant fureteur M. Frain de la Gaulayrie, mentionnons trois intéressantes monographies locales publiées à Vitré (Imprimerie Gilles) : *Une paroisse du Vitréais :* Pocé (1100-1004) ; *Cent ans de vie vitréenne ; Epinay en Champeaux ;* sa splendeur au XVIe siècle, son état de ruine au XVIIIe, sa restauration de nos jours.

TAD LUNEDOU.

Le Gérant : **M. LE DAULT.**

Imp. FR. SIMON, Rennes (4585-08).